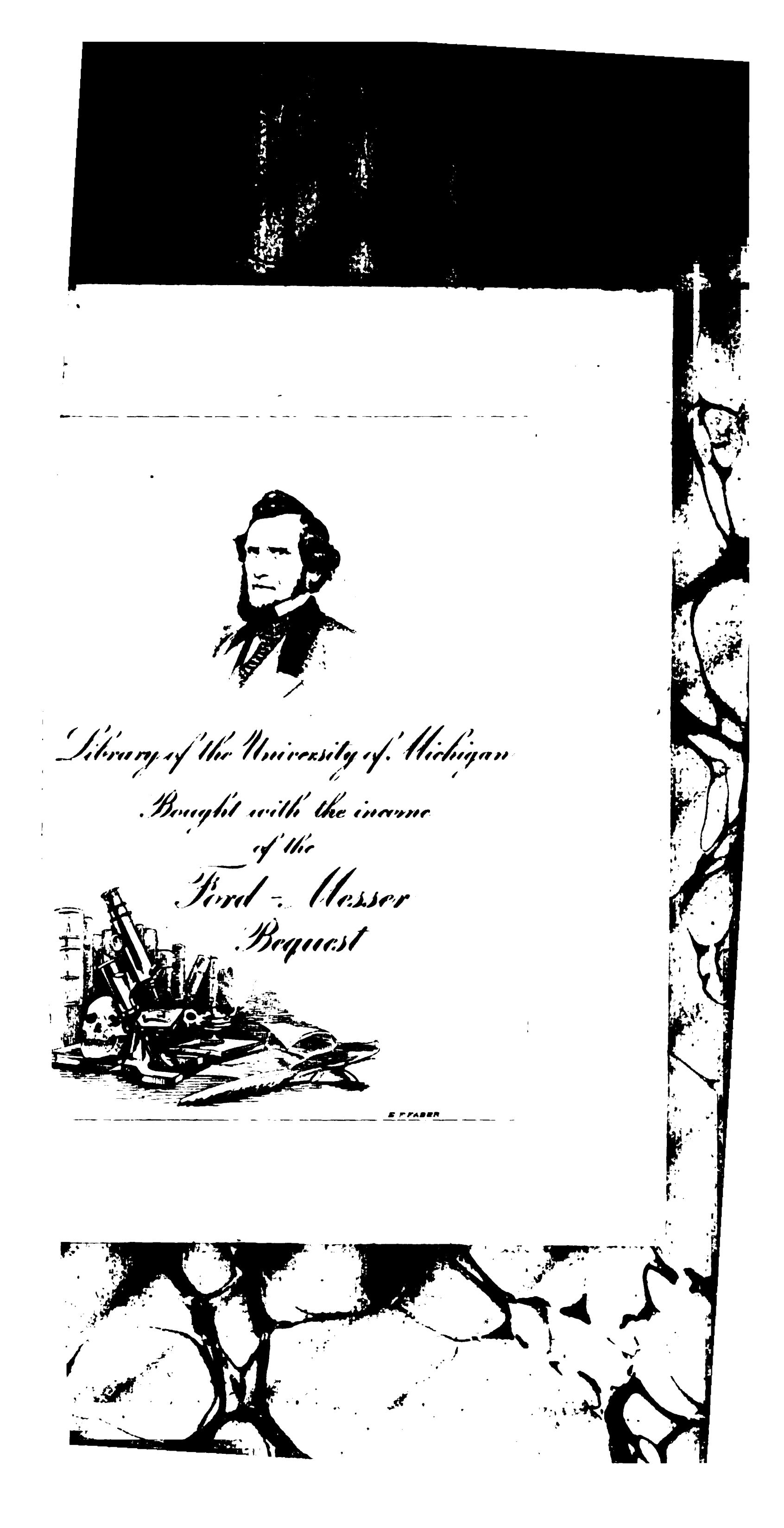
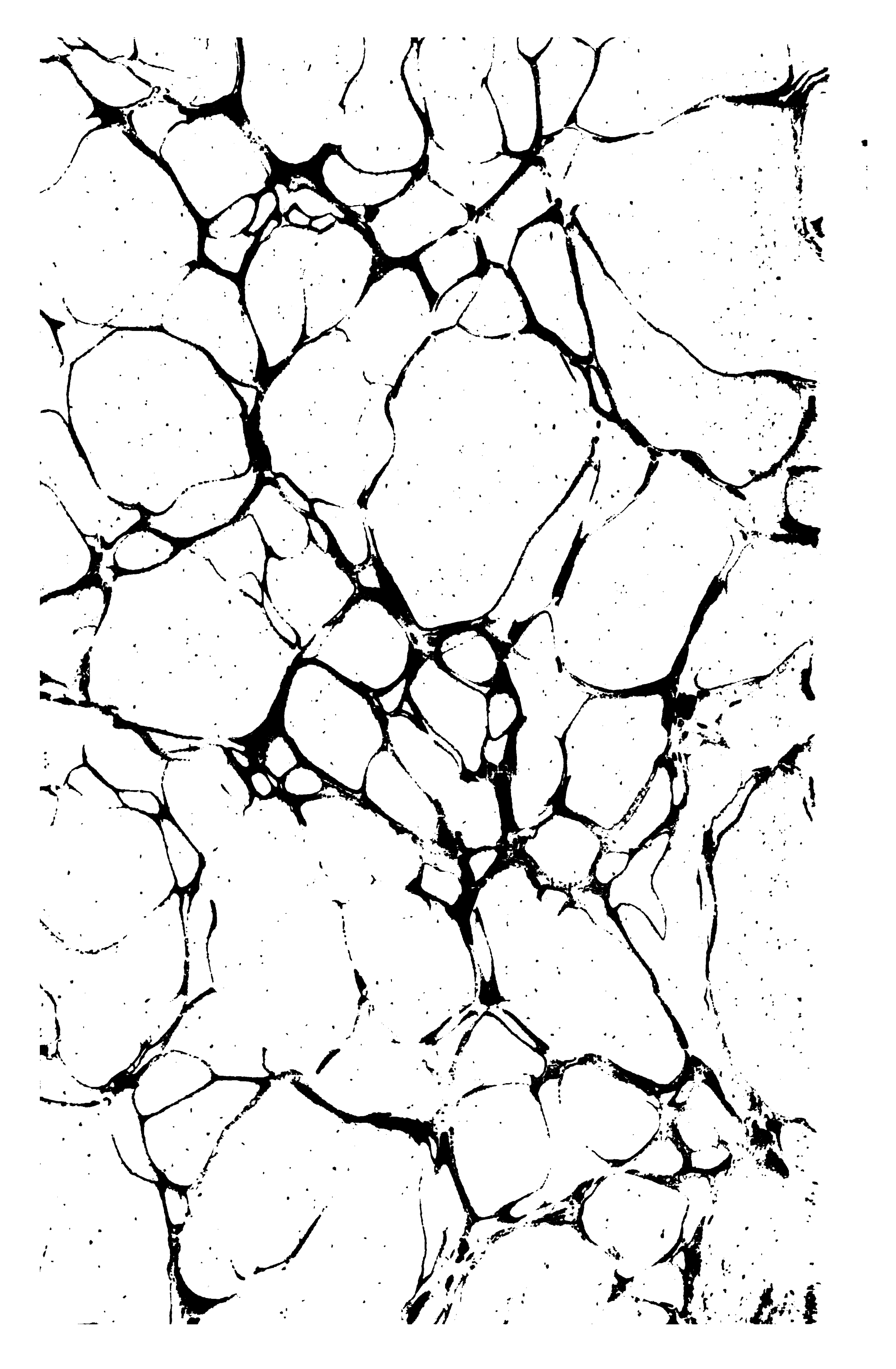

Library of the University of Michigan
Bought with the income
of the
Ford - Messer
Bequest
E F FABER



INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES

CHARTES DE LA COLLÉGIALE DE SAINT-PIERRE

A LIÉGE

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES

CHARTES DE LA COLLÉGIALE DE SAINT-PIERRE

A LIÉGE.

PAR

Édouard PONCELET,
Conservateur des archives de l'État, à Mons.



BRUXELLES
Librairie KIESSLING et Cie
P. IMBREGHTS, SUCCESSEUR
54, MONTAGNE DE LA COUR, 54

P. WEISSENBRUCH, IMPRIMEUR DU ROI, ÉDITEUR

1906

SIGNES D'ABRÉVIATION.

A. E. L. — Archives de l'État à Liége.
A. E. M. — Archives de l'État à Mons.
A. G. R. — Archives générales du royaume.
B. et S. — Bormans et Schoolmeesters, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liége.*
B. U. L. — Bibliothèque de l'université de Liége.
C. R. H. — Bulletins de la Commission royale d'histoire.
D. M. — Dernière mention.
(fl.). — Acte rédigé en flamand.
I A. L. — Bulletins de l'Institut archéologique liégeois.
Invent. — Le présent inventaire.
L. D. — Listes dressées par le doyen Devaulx.
M. G. H. *SS.* — Monumenta Germaniæ historica. *Scriptores.*
Ms. Jos. de Theux. — Épitaphes manuscrites recueillies par le chev. Jos. de Theux (bibliothèque de l'auteur).
P. — Registres aux payes de la collégiale Saint-Pierre.
S. A. H. — Bulletins de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.
(s. m.). — Simple mention dans l'ancien inventaire.
T. C. S. L. — de Theux, *Le chapitre de Saint-Lambert.*
V. S. L. — Abbaye du Val-Saint-Lambert.

Les analyses en italique sont celles des chartes perdues, et qui figurent dans l'ancien inventaire dont il est question p. xviii.

INTRODUCTION (*).

L'église Saint-Pierre s'élevait jadis sur la colline qui fait face à l'aile ouest du palais des princes-évêques de Liége. Elle fut construite et dotée de revenus, en l'an 714, par saint Hubert, évêque de Tongres, et desservie, d'abord, sous le nom de *monasterium*, par quinze religieux bénédictins venus de l'abbaye de Stavelot (1).

Saint Hubert, mort à Tervueren, le 30 mai 727, reçut la sépulture à Saint-Pierre, dans un sarcophage de pierre blanche, à l'endroit qu'il avait lui-même choisi, devant l'autel de Saint-Aubin, confesseur, situé au milieu de la crypte (2).

Le 3 novembre 743, l'évêque Floribert procéda, au milieu d'un grand concours de peuple, à la béatification

---

(*) Les ouvrages suivants seront consultés avec fruit, au sujet de l'église collégiale de Saint Pierre :

Helbig, « L'ancienne collégiale de Saint-Pierre à Liége (S. A. H., t. IV, p. 177). — Gobert, « Les rues de Liége », t. III, p. 159. — Halkin, « Les statuts de la collégiale Saint-Pierre » (I. A. L., t. XXIV, p. 487). — Jos. Demarteau, « Histoires ou Légendes » (I. A. L., t. XVIII, p. 444). — De Smedt, « La vie de saint Hubert écrite par un auteur contemporain, d'après un manuscrit du grand séminaire de Namur » (C. R. H., 4e série, t. V, p. 215).

(1) Voir ci-après, charte no 1, p. 1.

(2) *Acta sanctorum*, t. I de novembre, p. 770.

de son prédécesseur, par l'exaltation de ses reliques; celles-ci furent solennellement portées dans le chœur de l'église Saint-Pierre. Carloman, maire du palais, frère de Pepin et fils de Charles Martel, qui habitait alors le palais de Herstal, assista à la translation et aida lui-même à élever sur l'autel les restes de l'évêque Hubert. A cette occasion, il enrichit l'église Saint-Pierre de « *pallia* » et de vases d'argent, et fit, par chartes authentiques, donation à la basilique de biens-fonds de son domaine, avec les personnes et les terres en dépendant (1).

Le corps de saint Hubert fut conservé et vénéré à Saint-Pierre jusqu'en septembre 825, époque où, après avoir été, pendant quelques jours, exposé à Saint-Lambert, il fut transféré à l'abbaye d'Andage en Ardenne.

Lors de l'invasion de nos contrées par les Normands, en 881, l'église Saint-Pierre fut dévastée : les moines qui la desservaient furent cruellement massacrés (2); la basilique resta délabrée et quasi abandonnée pendant soixante ans.

Restaurée et agrandie par l'évêque Richaire, elle fut consacrée par ce prélat, le 29 mai 922 et dédiée au prince des apôtres. Richaire remplaça les moines par un chapitre de trente chanoines et dota la collégiale de biens et de revenus

---

(1) Voir ci-après charte 2, p. 1.

(2) En 1615, une reconnaissance des ossements des moines de Saint-Pierre martyrisés en 881 fut faite par Jean Chapeaville, vicaire général, prévôt de Saint-Pierre, Étienne Strécheus, suffragant, chanoine de la collégiale, et Nicolas a Muno, doyen de cette église. En 1668, certains chanoines ayant manifesté le désir de voir et de vénérer « les os des bienheureux martyrs gisant dans la crypte, dans certaines petites chapelles murées », le chapitre leur accorda l'ouverture de ces chapelles. (*Conclusions capitulaires de Saint-Pierre*, reg. n° 44.)

suffisants pour fournir à ces trente *frères* le vivre et le vêtement (1).

Richaire mourut le 23 juillet 945 ; il fut enterré dans l'église qu'il avait réédifiée et dont il fut considéré comme le second fondateur (2).

Environ cent-soixante ans plus tard, la collégiale fit l'objet d'une nouvelle reconstruction, dont Otbert célébra la dédicace le 1er octobre 1117 (3) ; l'évêque gratifia l'église Saint-Pierre de deux villages situés au comté de Looz, savoir : Houthalen et Genits (4).

Une petite église paroissiale, sous le vocable de Saint-

---

(1) Voir ci-après, charte 3, p. 2.

(2) On voyait à Saint-Pierre l'inscription suivante, qui fut placée, plusieurs siècles après sa mort, sur la tombe de l'évêque Richaire : *Hic requiescit Richarius filius comitis Hannoniæ, ex abbate Prumensi et Stabulensi a Johanne decimo Romano pontifice ordinatus episcopus leodiensis quadragesimus, anno salutis 922. Qui ecclīām sancti Petri apostoli a Normannis destructam ædificiis ampliatam restauravit ac constitutis in ea 30r canonicis, prædiis et redditibus auctam consecravit mense mayo die Sto Maximino episcopo sacro. Quam Obertus in epātu Leodiensi successor Cal. octobris dedicavit. Obiit anno administrationis suæ vigesimo quarto, decimo calendas augusti. Primum sepultus in cripta, et ex revelatione huc translatus anno Dni 945.*

(3) Voir ci-après charte 6, p. 3. Jusqu'à sa suppression, le chapitre célébra, le 1er octobre de chaque année, la fête de la dédicace de son église.

(4) *Halla* et *Geneste*. Pour la première de ces localités, aucun doute n'est possible. Le plus ancien registre aux revenus du chapitre, datant de l'an 1300 environ, porte : « Li cuens de Los, por le vilhe ke on appelle Halle le Conte, XXX s. (de cens), a le dicasse de le eglise ». (Reg. no 48, fol. 8.) En 1324, cette même localité est appelée Houthalen. Quant à *Geneste*, nous avions d'abord pensé que c'était une forme erronée de Genck, mais on ne voit aucune trace de cette commune dans les registres aux biens et revenus de la collégiale; tandis que le chapitre avait de nombreuses possessions à Meeuwen en Campine, dont Genits est une dépendance.

Clément et de Saint-Trond, fut érigée vers la même époque, par l'évêque Otbert, dans le cimetière de Saint-Pierre (1). Le nouvel édifice de la collégiale ne resta pas longtemps debout; il devint, avec ses cloîtres et son *monasterium*, la proie des flammes, le 28 avril 1185, de même que l'église Saint-Lambert, le palais épiscopal, la chapelle des Onze-mille-vierges et celle de Saint-Clément (2).

Les bâtiments furent relevés peu de temps après, sans doute vers 1190; ils l'étaient à tout le moins en 1212, à l'époque où Henri, duc de Lothier et de Brabant, s'empara de la cité de Liége (3). Comme le prouve une inscription lapidaire conservée actuellement au Musée archéologique liégeois, Saint-Pierre fut reconstruit, une fois encore, en 1263. Ce dernier édifice était conçu dans le style ogival secondaire et présentait la forme d'une croix latine; il fut la seule collégiale et même la seule église liégeoise qui conserva, jusqu'au XVIIIe siècle, une crypte accessible aux fidèles.

Avant 1762, il y avait à Saint-Pierre d'innombrables pierres tombales dont les plus anciennes dataient du XIIe siècle. Le doyen Devaulx, qui ne les a pas connues toutes, en mentionne 94, notamment celle d'un duc de Brabant de la branche de Gaesbeek, seigneur de Herstal, Vivegnis et Grand-Aaz, qui donna à Saint-Pierre les biens de Vivegnis.

---

(1) *Manuscrits de Devaulx*, t. II, p. 580.

(2) *Annales de Lambert le Petit.* (M. G. H., SS. t. XVI, p 649). — *Gesta abbatum Trudonensium* (M. G. H., SS t. X. p. 389). — *Breviloquium de incendio ecclesiæ Sancti Lamberti* (M. G. H., SS. t. XX, p. 620).

(3) *Chronica de origine ducum Brabantiæ* (M. G. H., SS. t. XXV, p. 409). — *Gesta abbatum trudonensium* (M. G. H., SS t. X, p. 391).

Pendant la période républicaine, à partir du 28 novembre 1792, l'église Saint-Pierre reçut successivement diverses affectations profanes ; on en enleva les cloches, le carillon, le mobilier et même le pavement [1].

En 1807, il restait encore douze chanoines qui représentaient, le cas échéant, le ci-devant chapitre de cette église ; ils étaient tous domiciliés à Liége, sauf un qui habitait Aix-la-Chapelle.

Quelques années après, un décret impérial du 24 décembre 1810 autorisa la démolition de l'édifice ; l'adjudication de ce travail et de la reprise des matériaux se fit le 31 mai 1811 [2].

* * *

Chapitre. — Priviléges. — Personnel de l'église.

Saint-Pierre étant la plus ancienne collégiale de Liége, jouissait à ce titre de certaines prérogatives [3].

Au point de vue de la préséance, son chapitre avait le pas après celui de Saint-Lambert ; il suffit, pour s'en convaincre, de voir le rang attribué habituellement, dès le XIe siècle, aux chanoines assistant, comme témoins, à des actes solennels ou à des diplômes épiscopaux.

Toutefois, antérieurement à l'an 1200, cette préséance n'était pas strictement observée. Il n'est pas rare de rencontrer des chartes dans lesquelles les chanoines de Saint-Pierre sont nommés après ceux d'autres collégiales.

---

(1) Archives de la préfecture.

(2) Id. Reg. 416 D, n° 349.

(3) J. Demarteau, « Histoires ou légendes » (I. A. L., t. XVIII, p. 444).

Cependant, dès le commencement du XIIe siècle, les chanoines de Saint-Pierre n'admettaient pas facilement que leurs confrères des autres églises secondaires jouissent, dans les cérémonies publiques, de privilèges dont ils étaient eux-mêmes exclus. Une curieuse manifestation de leurs prétentions est rapportée dans l'écrit d'Algerus sur la dignité de l'église liégeoise : lors d'un dîner, donné au réfectoire capitulaire de Saint-Lambert, après les cérémonies liturgiques, le dimanche des Rameaux 1112, et où avaient été invités dix représentants de chacun des sept chapitres, les chanoines de Saint-Pierre voulurent, comme le pouvaient ceux de Saint-Martin et de Saint-Paul (1), réquisitionner, à la fin du repas, les bassins et les serviettes de la cathédrale. En présence du refus qui leur fut opposé, les chanoines de Saint-Pierre sortirent à la débandade : le chapitre de Saint-Lambert exigea une réparation publiqne de cet outrage. Après divers refus et de longues tergiversations, les dix récalcitrants firent amende honorable, le 14 août (2).

Dès le commencement du XIIIe siècle, et peut-être auparavant, Saint-Pierre servait de lieu de réunion au clergé secondaire.

A partir de l'an 922, les prébendes furent au nombre de trente, mais, à diverses reprises, une ou plusieurs d'entre elles furent appliquées à l'augmentation des revenus de la fabrique ou à la dotation de certains offices (3).

---

(1) Par privilège spécial de l'évêque Eracle, leur fondateur.

(2) BORMANS et SCHOOLMEESTERS, « Le Liber officiorum ecclesiæ leodiensis » (C. R. H., 5e série, t. II, p. 445). — MONCHAMP, « L'écrit d'Algerus sur la dignité de l'Église liégeoise » (S. A. H., t. XII, p. 207).

(3) Au XVIIe siècle, une de ces prébendes appartenait aux jésuites.

Le nombre des chanoines résidents était de 16 à 24; la plupart d'entre eux étaient capitulaires [1]. Les non-résidents étaient dits *forains :* les uns étaient aux études, d'autres occupaient à l'étranger des fonctions ecclésiastiques; d'autres enfin accomplissaient leur résidence dans quelque autre église dont ils avaient obtenu une prébende.

En 1332, dix-sept maisons claustrales entouraient la collégiale Saint-Pierre.

La composition du chapitre de Saint-Pierre, de même que celle des chapitres des autres collégiales liégeoises, subit une modification radicale durant le schisme de Thierri de Perwez. Au moment où l'usurpateur devint maître de la cité, en 1406, le chapitre comprenait vingt-neuf chanoines, dont seize résidents et treize absents; l'un des premiers, Léonard Le Maire, mourut le 17 avril 1407. Sur les vingt-huit survivants, vingt-six restèrent fidèles à Jean de Bavière : ils durent abandonner leur prébende et s'expatrier. Les deux autres, Renier de Borsem et Jean Alar, adhérèrent à Thierri de Perwez et gardèrent leur canonicat. Pour reconstituer le chapitre, le prétendant nomma, indépendamment d'un doyen, dont le nom n'est pas connu, dix-sept nouveaux chanoines, dont le registre aux comptes de l'année 1407-1408 n'indique le nom que d'une façon généralement incomplète. C'étaient probablement, sauf quelques-uns d'entre eux, comme ce fut le cas dans les autres églises, des adolescents, peut-être même des enfants, qu'un avancement rapide et inespéré porta

[1] Une décision prise par le chapitre, le 14 février 1628, porte que nul chanoine n'était admis comme capitulaire avant d'avoir atteint l'âge de 25 ans et d'avoir reçu les ordres sacrés, c'est-à-dire au moins le sous-diaconat.

seul à solliciter ou à accepter ces bénéfices. Ils s'appelaient Roland, Otton, Simon, Gérard de Liers, Pierre de Mosa, Jean de Harens, chantre, Lambert de Rocour, Reneward, Léonard, Nicolas, Jean Gentilhe, H. de Loen, Beaumont, Wigier, Crawehé, Maleplomme et Trafortis.

En septembre 1407, les chanoines intrus se firent faire un seel aux causes, dont le coût fut de huit livres seize sols; durant le schisme, ils furent constamment en relation avec l'armée liégeoise campée à Wonck, à Heure-le-Romain, à Maestricht, etc.

Après la bataille d'Othée (23 septembre 1408) et le retour de Jean de Bavière, on ne trouve plus aucune mention des chanoines factieux; d'autre part, les anciens chanoines rentrent à Liége et reprennent leurs fonctions comme si rien ne s'était passé. Borsem et Alar moururent à cette époque.

Faut-il y voir une simple coïncidence? Périrent-ils à Othée, les armes à la main, ou expièrent-ils leur trahison par le supplice?

Les documents sont muets à cet égard On sait seulement que, si Jean de Bavière usa de clémence à l'égard de ceux qui s'étaient ralliés aux de Perwez par la crainte ou par la violence, sa sévérité fut assez grande contre ceux qui avaient librement accepté, des mains de l'intrus, des bénéfices ecclésiastiques [1].

En vertu d'un privilège ou d'un usage remontant, à tout le moins, au commencement du XV[e] siècle [2], le chapitre de Saint-Pierre ne pouvait admettre dans son sein aucun

[1] C. R. H., 4-XV, 6-63; LXXIV, p. 179. — *Saint-Pierre,* payes (Reg. n° 848).

[2] Reg. intitulé : *Statuta Sancti Petri,* fol. 27. Un acte du 11 mars 1637 atteste que le chapitre jouissait de ce privilège depuis toujours.

chanoine qui ne fût de naissance légitime et dont les parents, pendant et avant leur mariage, n'eussent joui d'une réputation sans tache : deux chanoines, délégués à cet effet, assistés d'un notaire, procédaient à une enquête minutieuse sur le récipiendaire et sur ses ascendants paternels et maternels. On trouve quelques exemples de refus d'admission, soit pour motif d'illégitimité, soit parce que la mère du candidat n'avait pas eu, avant son mariage, une conduite exemplaire (1).

Une discipline sévère s'exerçait par le chapitre sur ses membres, tant au point de vue des mœurs qu'au sujet de la tenue, de la coiffure et des habits (2).

Au commencement du XIVe siècle, le nombre des bénéficiers ou communs chapelains était de dix-huit ; ils avaient des revenus distincts de ceux du chapitre et une part de certaines distributions. Un secrétaire particulier dressait le procès-verbal de leurs assemblées et de leurs recès. Les choraux laïcs étaient au nombre de huit (3). Il y avait, soit parmi les bénéficiers et choraux, soit en dehors d'eux, un marguillier, un claustrier, un maître d'école, un maître du chant et plusieurs *servientes*.

Voici l'état du personnel présent à Saint-Pierre, en 1507 : le prévôt, seize chanoines résidents (4), treize chapelains, huit conseillers, huit choraux, un maïeur et

---

(1) *Conclusions capitulaires*, 1619, 11 mars 1637, 25 juin 1659.

(2) *Id.* 17 avril 1629, 17 mai 1630, 7 février 1631, 1634.

(3) En 1515, ces huit choraux comprenaient deux docteurs en droit, avocats de la cour de Liége, deux bourgmestres de Liége, deux commissaires de la cité et deux notaires de la cour (Reg. n° 454).

(4) Parmi les chanoines résidents, étaient choisis deux grands compteurs et deux maîtres de fabrique.

sept tenants de la cour jurée, avec leurs assistants : un clerc et un valet, un notaire du chapitre, un bâtonnier, un syndic, un gardien, un compteur, onze officiers ou *servientes*, savoir deux hebdomadaires, un évangéliaire, un épistolaire, un recteur des écoles, un *dexter*, un *sinister*, un trésorier, un barbier, un couvreur et un maçon.

Possessions du chapitre.

L'église Saint-Pierre était la moins bien dotée des sept collégiales de Liége (1). Son domaine comprenait, au XIIIe siècle, en tout ou en partie, les seigneuries de Blehen, Cerexhe-Heuseux, Corroy-le-Grand, Grand-Rechain, Glons, Hombourg, Flémalle-Haute, Jodoigne-Souveraine, Wavreille et Vivegnis.

Elle avait des dîmes, patronats d'église ou collations de cures à Ans et Mollin (2), Jodoigne, Natoye, Cerexhe, Flémalle-Haute, Corroy, Hombourg, Wavreille, Gesves, Sorée, Mebele, Skeuvre, Jamblinnes, Emptinne, Spaz et Walais, Xhovémont, Lezfontaine et dans les paroisses de Saint-Servais et de Saint-Clément à Liége.

Quant aux immeubles et aux revenus de nature non seigneuriale, ils étaient situés à Aelst, Houthalen, Meeuwen en Campine, Midelher, Bommershoven, Ulbeck, Hendricken, Lille en Campine, Thys, Otrange, Nomerange, Aaz, Vottem, Herck, Horpmael, Vechmael, Aubremez, Restée, Gemenne,

(1) En 1778, ses revenus étaient évalués à 1,704 muids; tandis que ceux de l'église Saint-Paul étaient de 3,607 muids; ceux de Saint-Denis, de 3,004 muids, etc. Daris, *Notices*, t. XIII, p. 251.

(2) Le 20 septembre 1630, le chapitre protesta contre la fondation ou érection d'une nouvelle église en Glain (*Conclus. capitul.*, reg. n° 40).

Lausele, Bonsin, Rolloux, Oncc-sur-Geer, Boirs, Havelange, Lantin, Herstal, Liége, Slins, Milmort, Havrennes, Huy, Jandrain-le-Hérut, Tilleur, Pousset, Crotteux, Gramptine et dans ses diverses seigneuries.

Archives. — Sources du présent inventaire.

Il existait, à Saint-Pierre, quatre dépôts d'archives complètement distincts. Dans le premier, étaient conservés les sceaux et les titres les plus importants; les trois clefs en étaient confiées au doyen et à deux des plus anciens chanoines. Dans le second, se trouvaient les registres et les actes servant à l'administration journalière de la collégiale; les deux grands compteurs et le petit compteur ou receveur en détenaient les clefs (1). Le troisième dépôt était celui des archives des communs chapelains et le quatrième celui du clergé secondaire.

Les titres primitifs de fondation et de propriété de l'église Saint-Pierre sont détruits depuis longtemps; nous voulons parler non-seulement des titres antérieurs au IXe siècle, qui ont péri lors de l'invasion des Normands, mais aussi de ceux des Xe, XIe et XIIe siècles, tels que les diplômes délivrés, en 922, par l'évêque Richaire, et, le 1er octobre 1117, par Otbert.

Au milieu du XVIe siècle, le chapitre conservait encore une importante collection de chartes originales; elle comprenait 3 documents du XIIe siècle, 20 du XIIIe, 140 du XIVe, 220 du XVe et 107 du XVIe, plus 5 très anciennes chartes dont la date n'est pas connue, soit, en tout, 495 originaux.

(1) *Conclusions capitulaires*, reg. n° 40 (3 déc. 1627).

Un membre du personnel de l'église dressa, vers 1535 ([1]), un inventaire analytique assez détaillé de ces chartes, avec leurs dates.

Saint-Pierre avait aussi, à cette époque, un beau cartulaire, rédigé au commencement du XIVe siècle, composé de 90 feuillets de parchemin et contenant, au moins, 130 chartes des XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles; la table en est inscrite à la suite de l'inventaire des chartes originales ([2]). Ce cartulaire existait encore à la fin du XVIIIe siècle; le doyen Devaulx en a extrait de nombreuses annotations relatives aux dignitaires des églises liégeoises.

D'autres documents, séparés des premiers, concernent les chapelains et les bénéficiers; on en possède aussi un répertoire datant du XVIIe siècle (n°.782), mais dressé avec moins de soin que celui des chartes du chapitre.

La collégiale Saint-Pierre est celle dont les chartes ont été le moins bien conservées; celles arrivées jusqu'à nous sont au nombre de 264, savoir : 3 du XIIIe siècle, 72 du XIVe, 138 du XVe, 36 du XVIe, 10 du XVIIe et 5 du XVIIIe. Encore ces titres sont-ils, pour la plupart, relatifs, non à l'église Saint-Pierre elle-même, mais à ses bénéficiers.

Les actes sur parchemin ont souffert de l'humidité et du manque de soin; l'encre en est pâlie; plusieurs sont endommagés et presque tous sont privés de leurs sceaux.

De cartulaire, il n'en reste plus un seul.

Parmi les autres séries de registres et de documents, les

([1]) Cet inventaire fut continué à plusieurs reprises; le dernier acte qui s'y trouve mentionné est du 17 novembre 1547.

([2]) Nous publions la table du cartulaire, comme annexe, à la fin de cet inventaire. On forma encore, dans la suite, de nouveaux cartulaires : au dos d'un acte du 25 mai 1753, il est écrit : « Lib. 5, fol. 154 ».

unes sont restées presque complètes à partir du XIVe siècle, d'autres ont presque entièrement disparu. On possède 9 registres de la cour des tenants, de 1313 à 1775 (nos 48 à 56); plus de 550 registres aux payes, de 1324 à 1790 (nos 304-832); un très grand nombre de registres et de liasses aux comptes et aux revenus du chapitre et de ses divers bénéfices. Il n'existe plus que 8 volumes aux actes capitulaires, comprenant les années 1618-1773, et une liste sommaire des obits. Quant aux registres aux testaments et aux réceptions des chanoines, ils ont tous disparu. La collection des livres aux payes est intéressante pour l'étude de la situation économique de la collégiale [1]; de plus, on y trouve, année par année, la nomenclature des chanoines; les receveurs y ont ajouté de nombreuses annotations relatives aux réceptions et aux décès des membres du chapitre [2]; au XIVe siècle, les anniversaires y sont renseignés mois par mois, ce qui répare, en partie, l'absence d'obituaires.

La perte des chartes et des cartulaires, et les lacunes existant dans d'autres catégories de documents remonte à l'époque de la Révolution. A un certain moment, les chanoines terrifiés décidèrent de sauver les archives et les objets d'art. Les archives, renfermées dans huit caisses,

---

(1) Parmi les fêtes, on trouve signalées, en 1332, celle de la *Cour des Petits*, le jour des Innocents; en 1477, le jeu dit *Veterem hominem*, à l'occasion duquel on fait faire un étendard dont la peinture coûta 64 livres, etc. (Reg. nos 63 et 305).

(2) On y voit que l'année, ***secundum datam registrorum ecclesiarum leodiensium***, commençait le 1er août, fête de saint Pierre aux Liens. D'après ce style, les dates du 1er janvier au 1er août appartenaient à l'année suivant celle indiquée : sire Hubert, reçu chanoine le 30 août 1419, se présente à la résidence le 30 avril 1419 *secund. registra*, c'est-à-dire 1420 (Reg. 360, fol. 1).

furent transportées et cachées à Wyck (Maestricht); elles s'y trouvaient encore le 1er pluviôse an III (20 janvier 1795), date où elles furent mises à la disposition des agents des domaines nationaux. Il est certain que les chanoines s'efforcèrent de soustraire aux fonctionnaires de la République les titres qui leur semblaient les plus importants. Ceux qui furent ainsi célés au fisc sont restés introuvables jusqu'à présent.

* * *

Par suite de la disparition des documents les plus précieux de l'église Saint-Pierre, l'inventaire de ses chartes présentait des difficultés que nous nous sommes efforcés de vaincre : certains passages, extraits des chroniques les plus dignes de foi, nous ont permis de suppléer, en partie, à l'absence des actes capitaux des premiers temps de la collégiale. D'autre part, le dépouillement des chassereaux, des registres aux revenus et des nombreuses fardes de procédures nous a procuré, en copie, des titres dont les originaux sont perdus. Enfin, l'inventaire dressé, au XVIe siècle, par l'archiviste du chapitre, nous a mis à même de donner, au moins, une courte analyse des chartes existant à cette époque.

A partir du XIVe siècle, on ne trouve plus, pour Saint-Pierre, de diplômes proprement dits : le nombre des donations importantes diminue et les chartes, tout en fournissant, pour les monographies locales, des renseignements de valeur, n'offrent plus, pour l'histoire générale, qu'un intérêt secondaire. Toutefois, pris dans leur ensemble, les actes présentent, jusqu'au milieu du XVe siècle, une importance suffisante pour mériter une analyse détaillée.

A partir du 30 octobre 1468, date du sac de Liége par

la soldatesque bourguignonne, nous n'avons plus, sauf exceptions, donné, des chartes, qu'une analyse succincte, suffisante toutefois pour faire connaître les actes relatifs aux immeubles, aux revenus et à l'administration spirituelle et économique de l'église Saint-Pierre.

Les baux et les reliefs, quoique ne pouvant être considérés comme chartes, ne devaient pas être complètement négligés : nous en avons dressé un tableau chronologique à la suite de l'inventaire des chartes.

*
* *

Le présent ouvrage avait été commencé par M. S. Bormans, président de la Commission; d'autres travaux réclamant toute son activité, il voulut bien nous confier le soin de continuer l'œuvre qu'il avait entrepris, mais c'est à M. Bormans que revient, en grande partie, le mérite d'avoir pu, à force de patientes recherches, constituer un inventaire tel que celui-ci, pour une institution dont on ne possède ni chartrier ni cartulaire.

LISTE DES DIGNITAIRES & DES CHANOINES DE SAINT-PIERRE.

Prévôts.

LANZON, XIe siècle. On ignore la date exacte de sa dignité. Il fut un insigne bienfaiteur de l'église Saint-Pierre; l'on en faisait, tous les jours, mémoire aux *Pretiosa*. Son anniversaire était inscrit à la date du 26 septembre. Il y eut, au chapitre de Saint-Lambert, des dignitaires du nom de Lanzon, durant les années 1029, 1031, 1044-1046, 1092-1095 (1).

GODEFROID, 1058. Il rapporta, de Rome, un morceau de la vraie croix, dont le pape Etienne X, précédemment archidiacre de Liége, faisait présent à l'église Saint-Lambert. Cette relique est encore conservée dans le trésor de la cathédrale de Liége. L'anniversaire de Godefroid était célébré en décembre (2).

JEAN DE MONTAIGU, 1079. Il était frère du comte Conon (3).

---

(1) L. D. — S. P. 48, fol. 7 vo. — *Analectes*, XXV, 437-442; XXVI, 384.

(2) GILLES D'ORVAL. M. G. H. *SS*. XXV. — CHAPEAVILLE, II, p. 25. — L. D. — KURTH, *Chartes de Saint-Hubert*, I, p 47. — Invent , p. 2. — S. P., reg. 305.

(3) KURTH, *Chartes de Saint-Hubert*, I, p. 47. — L. D.

ANDRÉ DE CUYCK, 1111-1127. Un des chefs du parti hostile à Alexandre de Juliers; il intervint dans le conflit, dont nous avons parlé ci-dessus, qui éclata, en 1112, entre le chapitre de Saint-Lambert et celui de Saint-Pierre. Archidiacre de 1096 à 1127, prévôt de Saint-Lambert, de 1121 à 1127, évêque d'Utrecht en 1127 (1).

LIETBERT, 1128. Mentionné, à cette date, dans la charte (perdue) de confraternité entre le chapitre de Saint-Pierre et l'abbaye de Saint-Gilles (2)

ALBERT DE LOUVAIN, 1189-1191. Archidiacre de Brabant, dès 1183; aussi prévôt de Saint-Jean. En 1191, il devint évêque de Liége (3).

LAMBERT DE WAHA, 1196-1228. Son anniversaire à Saint-Pierre, de même que celui de son frère Simon, était célébré en décembre. Il mourut probablement le 24 décembre 1228, car tel était le jour de sa commémoraison à Saint-Lambert. Son sceau, appendu à trois chartes du prieuré d'Oignies, de l'an 1217, porte un fleuron accosté de deux oiseaux affrontés, avec la légende : « *Lambertus prepositus S. Petri in Leodio* » (4).

HENRI DE BEAUMONT, 1229. Archidiacre de Hainaut, de 1230

---

(1) *Abbaye de Saint-Jacques*, charte de 1112. — *Cartulaire de Saint-Paul*, p. 3. — *Analectes*, XXV, 442-446; XXVI, 385.

(2) L. D.

(3) *Analectes*, X, 287 ; XXV, 458. — DE MARNEFFE, *Afflighem*, p. 276. — S. A. H., I, 194.

(4) V. S. L , chartes 12, 31, 74. — *Sainte-Croix*, cartul. A, fol. 20. — B. et S., I, 127, 131, 156, 158, 160, 194. — KURTH, *Chartes de Saint-Hubert*, I, 233, 234, 249. — *Cartulaire de Saint-Paul*, 30, 31. — I. A. L., IX, 349, 350. — Invent., pp. 7-10. — L. D.

à 1238, prévôt de Saint-Lambert de 1239 à 1242, mort le 16 octobre 1242. Le contre-sceau de ce dignitaire était orné des armoiries des de Beaumont en Hainaut : deux poissons (1).

G., 1258. Etait mentionné, comme prévôt, dans une charte insérée au Lib. chart. de S.-Pierre, fol. 17. Il s'agit, probablement de Gérard de Bierset, chantre de Saint-Lambert de 1247 à 1260, mort le 29 avril 1260. L'anniversaire de Gérard de Bierset (sans qualification) était célébré à S.-Pierre, en avril. Peut-être, toutefois, ce G. devrait-il être identifié avec le personnage qui suit (2).

GÉRARD DE NASSAU, 1278. Il était mentionné, comme prévôt, dans le Lib. chart. de S.-Pierre, fol. 31. Archidiacre de Campine, de 1259 à 1318 (3).

JEAN DE HOCSEM, 1318 (?)-1348. Ecolâtre de Liége. Il a écrit les Gestes des évêques de Liége depuis Henri de Gueldre jusqu'à Englebert de la Marck. Mort le 2 octobre 1348 (4).

HERMAN DE XANCTIS, 1350-1364. Résigna la prévôté, vers 1364, pour devenir abbé séculier de Visé et mourut le 12 septembre 1382 (5).

WALTER DE CHARNEUX, 1366, 1368. Il mourut le 7 juillet 1392, mais, dans son épitaphe en vers léonins, il n'est

---

(1) C. R. H., 2-III, 295. — *Analectes*, XXV, 466-470; XXVI, 401.

(2) L. D. — *Analectes*, XXV, 471; XXVI, 391. — *Saint-Pierre*, reg. 305.

(3) L. D. — *Analectes*, XXV, 474; XXVI, 405.

(4) Notice de G. Kurth, dans la *Biographie nationale*, t. IX, p. 395.

(5) B. et S., IV, 123, 149, 153, 157, 160, 408. — I. A. L., XVI, 343. — T. C. S. L.

plus qualifié prévôt de S.-Pierre, mais bien prévôt de N.-D. à Maestricht [1].

JEAN DE WIHOGNE, 1402-1408. Il était chanoine forain et prévôt de S.-Pierre, en 1402. Mort le 27 août 1408 [2].

HENRI DE HUFFEL, 1409, 1413. La liste Devaulx donne comme référence un reg. de S.-Pierre intitulé : *Variæ receptiones*. Chanoine de Saint-Lambert, de 1409 à 1459, mais, lors de son décès, il n'était plus prévôt de S.-Pierre depuis longtemps [3].

GUILLAUME DE LIBERMÉ, 1434. Elu prévôt de S.-Pierre, le 15 décembre 1434. Mort le 9 décembre 1489, ayant, dès avant 1443, résigné sa dignité [4].

GODENOUL D'ELDEREN, 1467, 1477. Docteur ès lois, reçu chanoine de Saint-Lambert le 19 décembre 1444. Ecolâtre de Liége en 1477, 1478 [5].

Maître JOSSE ROYER, 1482 (?). Licencié en droits, admis chanoine de Saint-Pierre, le 29 août 1464, et chanoine de Saint-Lambert et official de Liége, le 14 mars 1482. Mort le 7 novembre 1515 [6]. Fut aussi chanoine de Saint-Denis.

---

[1] Invent., p. 75. — *Leodium*, 1re année, p. 95. (Notice du baron de Chestret.)

[2] P., 1402-1409. — T. C. S. L.

[3] L. D. — T. C. L. S.

[4] P., no 375.

[5] T. C. S. L. — LE FORT, 1re série, t. VIII. — DE RAM, *Troubles du pays de Liége*, 637. — *Analectes*, XXVI, 338.

[6] L. D. — T. C. S. L. — P. 1464. — *Conclus. capitul. de Saint-Lambert*, no 111, fol. 6 vo, 116 vo, etc.

Maître LAMBERT D'OUPEYE, 1513. Admis chanoine de Saint-Lambert, le 22 mars 1503. Archidiacre de Brabant, de 1503 à 1515. Nommé chancelier et vicaire-général de l'évêque, le 4 août 1506. Mort le 9 août 1515 (1).

GÉRARD EX PALUDE, 1515-1527. Docteur en décrets. Admis chanoine de Saint-Lambert, le 20 avril 1511. Mort le 10 janvier 1527 (2).

JACQUES DU BUISSON, du Quesnoy, 1527-1543. Licencié en droits. Reçu chanoine de Saint-Lambert, le 20 novembre 1512. Ecolâtre de Liége en 1541, 1543. Mort le 22 août 1543 (3).

NICOLAS PONSARD DE MARVILLE, 1543-1546. Reçu chanoine de Saint-Lambert, le 16 août 1537; élu prévôt de Saint-Pierre, le 7 septembre 1543. Mort en octobre 1546. Il fut official de Liége (4).

Maître JEAN HUET, 1546-1554. Licencié en décrets, official de Liége. Reçu chanoine de Saint-Pierre, le 7 décembre 1541. Elu prévôt de Saint-Pierre, le 4 novembre 1546; intronisé solennellement, le 21 décembre suivant, en présence du prince Georges d'Autriche. Scelleur et vicaire-général de l'évêque, abbé séculier de Dinant. Résigna, le 1er avril 1553, son canonicat et sa prébende de

---

(1) V. S. L., charte 1632. — *Analectes*, XXVI, 342. — T. C. S. L.

(2) L. D. — T. C. S. L.

(3) L. D., qui donne comme référence le *Lib. chart. de Saint-Pierre*, fol. 40. — *Analectes*, XXVI, 346. — T. C. S. L. Devaulx cite comme prévôt, à cette époque, Corneille de Berghes, qui était prévôt de Saint-Pierre à Lille, et non à Liége.

(4) *Analectes*, VI, 244. — T. C. S. L.

Saint-Pierre, en faveur de maître Martin Huetius, son frère (1).

Gabriel de Bournel, 1554-1579. Reçu chanoine de Saint-Lambert, le 24 décembre 1546. Il y eut des contestations au sujet de la prévôté de Saint-Pierre, entre Bournel et Lambert de Blitterswyck, jusqu'au moment où le premier étant venu à mourir, après deux sentences favorables, le 6 novembre 1579, le second lui succéda (2).

Lambert de Blitterswyck dit Passart, 1579-1589. Reçu chanoine de Saint-Lambert, le 4 octobre 1559. Mort le 10 janvier 1589 (3).

Georges de Thourinne, 1589. Chanoine de Saint-Pierre de 1582 à 1595, admis le 2 mai 1582. Reçu chanoine de Saint-Lambert, le 2 septembre 1587. Elu écolâtre de Liége, le 24 février 1588. Il fut, en janvier 1589, élu prévôt de Saint-Pierre, en compétition avec Gilles d'Heur, par les voix du doyen, du chantre et de quelques chanoines, mais d'Heur l'emporta. Mort le 14 avril 1595 (4).

Gilles d'Heur ou Oranus, 1589-1599. Reçu chanoine de Saint-Lambert, le 27 juillet 1584. Archidiacre de Campine, en 1585. Mort le 7 mai 1599 (5).

---

(1) L. D. — P., 1541, 1546. — T. C. S. L. — Chapeaville, III, 370.

(2) L. D., qui renvoie à un registre de Saint-Pierre, fol. 46 v°. — T. C. S. L.

(3) L. D. — T. C. S. L.

(4) L. D. — T. C. S. L. — *Concl. capitul. de Saint-Lambert*, reg. 117.

(5) L. D. — T. C. S. L., III, 175. — Chapeaville, III, 612.

Jean Chapeaville, 1599-1617. Curé de Saint-Michel en 1579, chanoine de Saint-Pierre en 1582 et de Saint-Lambert le 3 septembre 1587; vicaire-général en 1598, archidiacre de Famenne le 5 juin 1600. Mort le 11 mai 1617 (1).

Christophe de Blocquerie, 1617-1646. Reçu chanoine de Saint-Lambert, le 8 juin 1607. Ecolâtre de Liége de 1611 à 1613; archidiacre de Famenne de 1617 à 1646. Chancelier du prince de 1613 à 1646. Elu prévôt de Saint-Pierre par le chapitre, le 26 mai 1617; admis comme tel le 20 novembre suivant. Mort le 28 juin 1646 (2).

Ferdinand de Bocholtz, 1646-1669. Reçu chanoine de Saint-Lambert, le 15 avril 1633. Archidiacre de Brabant en 1634. Elu prévôt de Saint-Pierre le 17 juillet 1646, installé comme tel le 2 mars suivant. Elu doyen de Saint-Lambert le 19 octobre 1650. Mort le 21 janvier 1669 (3).

Jean-Pierre de Sprimont, 1669-1671. Reçu chanoine de Saint-Lambert, le 12 octobre 1663. Elu prévôt de Saint-Pierre, à l'unanimité, le 11 février 1669, installé le 15 novembre 1670. Renonça à cette dignité, le 31 août 1671, pour devenir abbé séculier de Ciney. Mort le 9 mars 1707 (4).

---

(1) P. -- L. D. — T. C. S. L., III, 186. — *Biographie nationale*, III, 2e partie, p. 427. En la maison de M. del Vaux, place Saint-Pierre, se trouve, sur le linteau d'une porte d'un bâtiment intérieur, les armoiries de Chapeaville.

(2) L. D. — T. C. S. L., III, 214. — *Analectes*, XXVI, 365. — Poswick, *Conseil ordinaire*, p. 61.

(3) L. D. — T. C. S. L., III, 268.

(4) L. D. — T. C. S. L.

Louis Rossius de Libois, 1671-1702. Marié deux fois avant d'entrer dans l'ordre ecclésiastique. Reçu chanoine de Saint-Lambert, le 19 juin 1669. Il donna à Saint-Pierre le jubé de marbre avec les autels collatéraux. Mort le 11 janvier 1702 (1).

Mathias Clercx, 1702-1715. Reçu chanoine de Saint-Lambert, le 14 mai 1687. Ecolâtre de Saint-Lambert de 1694 à 1707; archidiacre de Condroz, de 1707 à 1744. Elu prévôt de Saint-Pierre le 2 janvier 1702; il renonça à cette dignité pour passer à la prévôté de Fosses. Mort le 12 août 1744 (2).

Fabius-Erard de Schell, 1715-1741. Reçu chanoine de Saint-Lambert, le 8 mai 1093. Élu prévôt de Saint-Pierre le 25 avril 1715. Mort le 25 août 1741 (3).

Arnold-Bernard de Woot de Tinlot, 1741-1763. Reçu chanoine de Saint-Lambert, le 23 janvier 1714. Élu prévôt de Saint-Pierre, le 18 septembre 1741. Il donna les voûtes et les fenêtres des chapelles à côté du chœur. Mort le 3 juillet 1763 (4).

Charles-Antoine de Grady, 1763-1767. Reçu chanoine de Saint-Lambert, le 6 novembre 1750. Évêque de Philadelphie, suffragant de Liége; mort le 9 juillet 1767. Il était aussi chanoine de Saint-Pierre (5).

---

(1) L. D. — T. C. S. L.
(2) L. D. — T. C. S. L., III, 344. — *Analectes*, XXVI, 371, 375.
(3) L. D. — T. C. S. L.
(4) *Id.*
(5) *Id.*

HYACINTHE-BARTHÉLEMI DE HAXHE DE BIERSET, 1767-1781. Reçu chanoine de Saint-Lambert, le 19 janvier 1728. Mort le 29 mars 1781 (1).

ALEXANDRE-CONSTANTIN-JOSEPH COMTE DE NASSAU CORROY, 1781-1804. Reçu chanoine de Saint-Lambert, le 10 avril 1769. Archidiacre de Famenne de 1769 à 1787. Élu doyen de Saint-Lambert, le 4 juin 1787 (2).

Doyens (3).

LAMBERT, 1043. Il assista, en 1044, à la fondation de dix prébendes en l'église Saint-Barthélemi (4).

RIBERT, 1088; était mentionné dans le Lib. chart. de Saint-Pierre, p. 29 (5).

ROBERT, 1100 (6).

PIERRE, vers 1115. Renonça à sa dignité de doyen pour devenir moine de Saint-Gilles en Publémont, abbaye dont il était prieur vers 1120-1127 (7).

---

(1) L. D. — T. C S. L.

(2) *Id.* — *Analectes*, XXVI, 378-380.

(3) Parmi les anniversaires célébrés à Saint-Pierre en 1332, on trouve mentionnés, avec la qualification de doyen, les personnages suivants dont nous n'avons pu préciser l'époque : Ade (anniv. en février), Simon (août), Simon de Louvain (août), Wolbodon (juillet). La liste de Devaulx est incomplète et erronée; il donne comme doyens : Hippolyte, en 1231, Philippe de Mest, Simon dit Scoeneman de Louvain, Ade ou de Adamis, Godefroid de Gadineto.

(4) L. D. — MIRAEUS, II, 810.

(5) L. D.

(6) L. D. — *Colleg. Saint-Jean*, cartul. n° 463, fol. 154 v°.

(7) *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. III, p. 158.

GODEFROID, 1128, 1130. Un Godefroid est mentionné comme chanoine de Saint-Pierre en 1107 (1).

ROBERT, 1143 (2).

EVERARD, 1152 (3).

JEAN, 1153 (4).

FRANCON, 1171, 1178. Il figura, à la tête des doyens des collégiales, dans un acte de 1177, relatif à la cession de l'église Saint-Médard de Jodoigne en faveur des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem (5).

JEAN, 1182, 1189. Il signa, en 1187, la cession de l'autel de Gennetinnes en faveur de l'abbaye de Bonne-Espérance (6).

WARNIER, 1193, 1205. Il est à croire, dit Devaulx, qu'il était doyen lors de la dislocation des cloîtres et de la cessation de la vie commune. Il assista à l'acte de la translation des chanoines de Saint-Materne dans l'église cathédrale, en 1204. G. (Guarnerus?) était, d'après Devaulx, mentionné comme doyen, dans une charte de l'an 1205, indict. 8, insérée à la page 15 du Lib. chart. de Saint-Pierre (7). Voir la liste des chanoines.

---

(1) L. D. — S. A. H., XIII, 469. — *Colleg. Saint-Jean*, cartul. n° 463, fol. 154 v°.

(2) *Colleg. Sainte-Croix*, cartul. A, fol. 84 v°.

(3) Invent., p. 5.

(4) *Chartes de Saint-Paul*, p. 7.

(5) S. A. H., I, 154, 156, 158, 163, 164. — I. A. L., IX, 344. — *Chartes de Saint-Paul*, p. 11. — L. D.

(6) S. A. H., I, 177, 189. — *Chartes de Saint-Paul*, pp. 14, 17. — *Abbaye de Bonne-Espérance*, orig. — Invent., p. 6.

(7) *Chartes de Saint-Paul*, p. 23. — B. et S., I, 123, 137, 138. — L. D.

H., 1217 (1).

Mathieu, 1225, 1232. Devaulx qui, d'ailleurs, ne connaît pas l'époque de ce doyen, dit qu'il laissa pour son anniversaire, 8 muids d'épeautre de rente, hors desquels devait être prélevé le prix des chandelles du jour de Saint-Nicolas, « deditque casulam bonam de samitto crocei coloris » (2). Son anniversaire se célébrait le 23 janvier.

Maître Rigaud, 1239, 1242. Son sceau portait pour légende : « *S. Rigaldi scolastici de Los* » (3).

Maître Gérard de Behaing, 1251 (4).

Jean Offet, 1253 (5).

Maître Simon de Reims, 1253-1276. Mort le 12 mars 1276 (6).

Jean de Restées, 1276-1298. Mort le 2 novembre 1298. En 1332, son anniversaire se célébrait en novembre (7).

Oste ou Otton de Villers, 1302-1315. Mort avant le 17 juin

---

(1) Invent., pp. 8-9. Y aurait-il quelque relation entre cet H. et Hippolite, que Devaulx donne comme doyen en 1231, d'après le fol. 14 du *Lib. chart. de Saint-Pierre ?*

(2) V. S. L., n° 83. — *Chartes de Vivegnis,* p. 22. — Invent., pp. 10, 12.

(3) Cuvelier, *Val-Benoit,* n° 57. — B. et S., I, 429, 430, 433. — L. D., qui donne comme référence un acte qui se trouvait au fol. 14 du *Lib. chart. de Saint-Pierre.*

(4) Delescluse et Brouwers, *Régestes de Henri de Gueldre,* p. 178.

(5) B. et S., II, 43. — *Chartes de Saint-Paul,* p. 57. — L. D.

(6) B. et S., II, 63. — V. S. L., n° 72. — Guiraud, *Régestes d'Urbain IV,* n°s 399, 414. — Invent., p. 17. — *Ms. Jos. de Theux.*

(7) V. S. L., n° 349. — L. D. — *Ms. Jos. de Theux.*

1315. Fils d'Eustache Frognut de Villers-l'Évêque. Anniversaire en avril (1).

Maître JEAN DE NUCERIO, 1324-1343. Docteur de l'université de Paris. Devint chanoine de Saint-Lambert où il possédait une prébende en 1338 et où il exerçait les fonctions d'archidiacre en 1343. Lambert de Dinant était vice-doyen en 1343 (2).

HERMAN DE COLOGNE, 1343-1363. Chanoine de Saint-Pierre dès 1329, mort doyen le 28 novembre 1363. Anniversaire en novembre (3).

Maître DENIS MINNINC dit DE LOUVAIN, 1363-1365. Chanoine dès 1360, mort en octobre 1365 (4).

JEAN DE WIHOGNE, 1366, 1391. Admis à une prébende et au décanat le 28 mai 1366 (5).

JEAN DE DRUENEN, 1403-1410. Chanoine dès 1390. Il donna au chapitre la maison décanale et mourut le 23 mars 1410 (6).

JEAN DE GOYER, dit aussi de Petit-Goyer, 1410-1428. Chapelain en 1397, chanoine-prêtre en 1399. Mort le 18 avril 1428 (7).

GÉRARD POLSLAWER ou POELSLAUWER, de Os, 1428-1437. Admis chanoine le 31 mars 1424; accepta le décanat le

---

(1) PONCELET, *Fiefs d'Adolphe de la Marck*, p. 26.

(2) *Id.* — *Analectes*, XV, 11. — Invent., p. 31.

(3) P. — B. et S., IV, 21.

(4) P. — L. D. — B. et S., IV, 273.

(5) *Id.*

(6) *Id.* — *Ms. Jos. de Theux.*

(7) P. — Invent., pp. 113, 118, 131, 144, 147, 155, 160, 167, 180, 184, 190, 191. — *Ms. Jos. de Theux.*

11 septembre 1428, intronisé le 14 octobre suivant. Signa au synode diocésain de 1445. Mort le 22 juillet 1447 (1).

NICOLAS GHEYSTER, 1447-1463. Fils de Henri Gheyster. Admis chanoine sous-diacre, le 15 janvier 1437. Élu doyen, il présenta, le 23 août 1447, au chapitre Saint-Lambert, son décret d'élection. Mort le 14 octobre 1463 (2).

Maître EUSTACHE DE ATRIO OU DE L'AITRE OU VAN DEN KERCKHOVEN, 1463-1467. Licencié en décrets, avocat de la cour de Liége. Reçu chanoine le 7 juin 1452, à la prébende de Jean de Jamblinne possédée auparavant par Orlandi. Mort le 11 février 1467. D'après Devaulx, il fut député à Rome lors des troubles du pays et, à son retour, insulté cruellement par les factieux (3).

Maître GODEFROID DE HANNUT, 1467-1470. Admis, le 12 mars 1460, à la prébende et à la chanterie que possédait Siger de Beskerez. Doyen en 1467. Député à Bruxelles, en 1468, pour porter la caution des deux clergés au duc de Bourgogne vainqueur. Mort le 25 octobre 1470 (4).

JEAN MAROTONS, 1470-1481. Scelleur de l'évêque. Absous de la première résidence le 25 février 1470. Élu doyen le 18 novembre 1470, intronisé le 25 mars suivant. Le

---

(1) L. D. — P. — Invent., p. 201.

(2) P. — *Ms. Jos. de Theux.*

(3) P. — L. D. Son sceau, appendu à un acte de 1454, porte un écu à quatre oiseaux rangés, en chef, et cinq losanges rangées en fasce en pointe. DE RAADT, *Sceaux armoriés*, II, 201.

(4) P. — L. D. — *Mémoires d'Onufrius* (édition Bormans), p. 77, où il est erronément nommé Pierre de Hannut. — DE RAM, *Documents relatifs aux troubles*, p. 574.

5 février 1481, en qualité de conservateur de la juridiction et des biens de l'évêque Louis de Bourbon, il délégua Josse Royer, official de Liége, pour décider la cause pendante entre ledit évêque et Gilles de Platea, archidiacre de Hainaut (1).

Maître RENIER BORMANS, 1482-1488. Admis, le 24 février 1479, à la prébende de feu Godefroid de Xheneumont, par résignation de maître Henri Bormans, qui avait obtenu cette prébende du Siège apostolique et n'avait pas été reçu. Élu doyen le 23 août 1482. Pourvu d'une prébende à S.-Lambert, le 16 décembre 1488. Conseiller de Jean de Horn. Mort le 10 septembre 1519 (2).

ROBERT DE MOGE, 1489-1513. Admis, le 2 septembre 1471, à la prébende de feu Mathias Boesman. Élu doyen le 12 février 1489. Il représenta Erard de la Marck à la réception de celui-ci comme évêque de Liége. Il était curé de Sainte-Marie-Magdeleine. Mort le 20 janvier 1513 (3).

Maître MICHEL LORENDORP, 1513-1519. Chanoine dès 1474 ; se présenta à la première résidence le 26 janvier 1475. Exhiba, le 26 avril 1476, un privilège de l'Université de Trèves pour justifier son absence. Élu doyen le 3 février 1513. Mort le 3 mars 1519 ou environ (4).

Maître JEAN CARIDDER, 1521-1532. Maître ès arts et licencié

---

(1) P. — L. D. — *Analectes*, VI, 38.

(2) *Chapitre Saint-Lambert*, conclus. capitul. n° 112, fol. 73, 104 v°, 109. — P. — L. D.

(3) *Analectes*, VI, 229. — P. — L. D.

(4) P. — L. D.

11 septembre 1428, intronisé [illegible] de S.-Pierre en 1492, au synode diocésain de [illegible] doyen le 21 mars 1521. Fut aussi [illegible] Mort le 1er juillet 1532 (1).

NICOLAS GHEYSTER [illegible] BARDOUL, 1532-1539. Fils d'Henri Bardoul. Admis cha[illegible] à une prébende en 1501 ; écolâtre de 1524 à [illegible] doyen, [illegible] 1532; mort le 17 septembre 1539 (1). Lam[illegible]

M[illegible] PHOLIEN DE VAULX ou DE VALLE, 1539-1560. Admis, le 9 juin 1531, à la prébende de Jacques d'Ans, par résignation; élu doyen le 26 septembre 1539; intronisé le 17 novembre suivant. Mort le 3 ou le 10 décembre 1560 (1).

Maître JEAN HUBART, le jeune, de Flémalle, 1560-1573. Licencié en droit et avocat de la cour de Liége. Admis chanoine le 23 avril 1548, par résignation de Jean Hubart, l'aîné, son frère. Élu doyen le 20 décembre 1560; intronisé le 27 janvier suivant. Mort le 13 juillet 1573.

MARTIN HALLOIX, 1573-1577. Admis chanoine-écolier le 29 mai 1536; chanoine-prêtre en 1544. Élu doyen le 3 août 1573; intronisé le 22 septembre suivant. Mort doyen de S.-Pierre et curé de Neeritter le 13 ou 14 juillet 1577 (1).

HENRI PIRLINCK, 1577. Chanoine dès 1556. Élu doyen à la mort de Martin Halloix, il renonça immédiatement à cette dignité, le décanat revenant ainsi à la disposition du chapitre. Mort le 5 avril 1604 (1).

MARTIN DIDDEN, 1577-1610. Admis chanoine-prêtre le

(1) P. — L. D.

25 février 1574. Élu doyen le 16 septembre 1577, après résignation de Pirlinck; intronisé le 22 octobre suivant. Était confesseur de l'évêque Ernest de Bavière. Mort le 28 janvier 1610. Sa mère était Marguerite Offerman (1).

Nicolas Gérard a Muno, 1610-1626. Docteur en droit; chanoine de Saint-Pierre, notaire apostolique et impérial dès 1587. Elu doyen le 31 août et le 1er septembre 1610, nonobstant la coadjutorerie qui avait été concédée par le Saint-Siège à Mathias Baille, à la demande du doyen précédent. Il y eut, à ce sujet, entre le clergé liégeois, les deux candidats et les chanoines capitulaires, de longs tiraillements qui se terminèrent à l'intervention d'Ernest de Bavière : Muno conserva le décanat et Baille obtint une prébende à Saint-Paul. Muno mourut le 27 août 1626, après avoir exercé les fonctions de secrétaire du synode et de notaire du grand sceau du prince (2).

Arnoul Raymundt, appelé parfois Raymundi a Muno, 1626-1648. Admis chanoine-écolier le 14 septembre 1599, par résignation d'Antoine de Querceu. Avocat de la cour de Liége et vice-écolâtre en 1616. Admis à la costrie le 13 janvier 1623, par décès d'Herman de Fléron. Élu doyen le 4 septembre 1626, il accepta cette dignité le 3 octobre. Confirmé doyen le 29 octobre, par acte signé du vicaire général, il fut intronisé le lendemain. Il cumula jusqu'à sa mort, arrivée le 4 septembre 1648, les fonctions de doyen et de costre (3).

(1) P. — L. D.

(2) P. — L. D. — V. S. L., nos 1976, 2070.

(3) P. — L. D. — Invent., p. 364. — *Saint-Pierre*, conclus. capitul. no 40. — *Cathédrale*, nominations aux emplois, no 38, fol. 15.

LÉONARD STOCKIS, 1648-1657. Né le 20 septembre 1589. D'abord professeur de théologie au séminaire et curé de Saint-Servais. Admis à une prébende et à l'écolâtrie de Saint-Pierre le 3 février 1624, par décès de Masset. Élu doyen en septembre 1648. Mort le 21 octobre 1657 (1).

PIERRE DE SLINS, 1657-1663. Fils de Henri de Slins dit de Stordeur. D'abord professeur au séminaire. Admis chanoine en 1620. Élu doyen, *vià spiritus sancti*, le 5 novembre 1657 (2). Mort le 17 janvier 1663 (3).

JEAN-FRANÇOIS DE SPRIMONT, 1663-1695. Fils de Louis de Sprimont et de Marie Walkener. Admis à une prébende le 2 avril 1642, à l'âge de 20 ans. Élu doyen en février 1663, mort en décembre 1695 (3). Il cumula, depuis 1685, les fonctions de costre avec celles de doyen.

MATHIEU-JACQUES HASEN OU HAZENNE, 1696-1709. Fils de Mathieu Hasen et de Catherine Gouverneur. Fit ses études à Douai. Admis chanoine le 10 janvier 1666, à l'âge de 22 ans. Elu doyen le 2 janvier 1696. Mort le 3 ou 4 janvier 1709 (3).

GUILLAUME-HUBERT DE HODEIGE, 1709-1734. Chanoine en 1677. Elu doyen en janvier 1709. Etait protonotaire apostolique et proviseur du séminaire. Mort le 26 mai 1734 (3).

---

(1) P. — L. D. — *Conclus. capitul.*

(2) Le secrétaire du chapitre improvisa aussitôt ce chronogramme : eDes DeCanaLes aDIVIt.

(3) L. D. — *Conclus. capitul.*

Jean-François-Joseph de Moraicken, 1734-1779. Chanoine-prêtre admis le 11 octobre 1722. Elu doyen le 2 juillet 1734. Etait neveu, par sa mère, du défunt doyen qui lui avait résigné sa prébende. Il donna à l'église Saint-Pierre le jubé, quatre portes, un nouveau pavé et des lambris, le tout de marbre, un riche ornement de velours brodé d'or et plusieurs pièces d'argenterie pour l'autel [1].

François-Nicolas-Joseph Devaulx, 1780-1800. Admis chanoine vers 1745. Elu doyen unanimement le 10 janvier 1780. Mort à Liége le 15 mars 1800 [2].

Chanoines-Chantres [3].

Lambert, 1143 [4].

Jean, 1152 [5].

Warnier, 1188, 1189 [6].

Wéderic, date inconnue. Son anniversaire se célébrait au mois de mars [7].

---

(1) L. D. — *Conclus. capitul.*

(2) L. D. — I. A. L., XXIV, p. 85.

(3) Sauf indication contraire, les renseignements qui suivent sont puisés dans les registres aux payes, dans les listes du doyen Devaulx et dans le présent inventaire.

(4) *Colleg. Sainte-Croix*, cartul. A, fol. 84 v°.

(5) Inventaire, p. 5.

(6) *Chartes de Saint-Barthélémi*, p. 20.

(7) P., 1332.

BAUDOUIN, 1225 (1).

THIERRI, date inconnue. Son anniversaire se célébrait en novembre (2).

GILLES, 1252. La liste des anniversaires mentionne en octobre, Gilles de Gavre, chantre (3).

LAMBERT COLONS, 1315, mort en 1332 (4).

GILLES, 1332, 1334 (5).

JEAN DELLE HASTE, 1345, 1368, vice-doyen en 1373.

JEAN DE RYCKE, 1395. Chanoine dès 1381. Il est aussi appelé Jean Rike de Palatio.

GÉRARD DE MOLINS, 1411. Chanoine en 1390. Mort le 19 avril 1427.

HERMAN D'ASPEREN OU DE HASPEREN, 1428-1449. Admis chanoine le 28 septembre 1421; reçu à l'office de chantre le 9 novembre 1428. Mort le 16 septembre 1449.

Mre JEAN DE GOUDA, 1449-1455. Admis chanoine et chantre le 7 octobre 1449. Résigne sa prébende et son office le 17 juillet 1455.

SIGER DE BESKEREZ, 1455-1460. Admis chanoine et chantre le 17 juillet 1455.

GODEFROID DE HANNUT, 1460-1467. Doyen, Voir p. XXXIV.

---

(1) Inventaire, p. 10.

(2) P., 1332.

(3) PIRENNE, *Le livre de Guillaume de Ryckel*, p. 43.

(4) *Collég. Saint-Martin*, charte 158.

(5) P. — La liste Devaulx mentionne comme ayant été chantres, avant 1391, G. de Bors, et sans indication de date, Jean de Meclinia.

Charles Ladoens ou Laduyns, 1467-1483. Admis chanoine le 22 décembre 1463. Mort en 1483.

Jean Bottier, 1483-1507. Le 19 juin 1481, il obtient une prébende à Saint-Pierre, par échange fait avec Jean Copis à qui il cède le rectorat de Rolloux et de Thys. Admis le 4 juillet 1482. Élu chantre le 11 juillet 1483. Résigne sa prébende et son office vers décembre 1507.

Franck Clercx ou Clerici, dit aussi François de Thenis, 1507-1520. Mort le 7 mars 1507. Il était fils de Lambert Clercx.

Lambert de Champion, 1520-1551. Chanoine dès 1513, mort le 1er juin 1551.

Jean Brictii ou Brixius. 1551-1568 (?). Il était doyen de Saint-Denis; admis chanoine de Saint-Pierre le 24 mai 1547. Admis à la costrie de Saint-Pierre le 4 juin 1575. D. M. 1578.

Mre Jean Kemmel de Bersselk, 1568-1599. Admis chanoine le 23 juin 1542. Mort le 27 août 1599, jubilaire et le plus ancien chanoine de tout le clergé liégeois.

Christian van der Heyden a Blisia, 1599-1610. Chanoine en 1592, élu chantre le 2 septembre 1599; mort le 11 octobre 1610.

Antoine Randaxhe, 1610-1657. Admis chanoine le 6 août 1601. Mort jubilaire le 19 juin 1657.

Henri Randaxhe, 1657-1664. Admis chanoine le 11 avril 1644, ayant été précédemment chanoine de Saint-Barthélemi. Elu chantre le 26 juin 1657; mort le 10 mars 1664.

Lambert Crickelmans, 1665-1694. Né le 1er janvier 1618; admis à une prébende le 5 décembre 1637, alors qu'il

était étudiant *in Cathena;* admis chanoine capitulaire le 2 janvier 1643; élu chantre le 20 mai 1664. Mort vers 1694.

THOMAS DE PLAYE, 1696-1707. Admis le 26 février 1671, âgé d'environ 44 ans, après avoir été à l'école au monastère de Beaufays, puis aux jésuites. Prêtre. Élu chantre le 5 octobre 1696. Mort en 1707. Il était fils d'André de Playe et de Catherine le Marichal.

ERASME-GÉRARD BERTHO, 1707-1721. Chanoine dès 1693, élu chantre le 11 août 1707.

MICHEL LE GROS, 1722-1746. Chanoine dès 1708; élu chantre le 13 juin 1722; mort en janvier 1746.

JEAN-FRANÇOIS CANTO, 1746-1779. Admis vers 1740.

J.-P. CHEFNAY, 1782-1806. Admis chanoine en janvier 1762.

Ecolâtres (1).

GODEFROID, 1128.

JEAN DE BORCHLO, 1313.

GILLES CHABOT, ...-1410. Il résigna l'écolâtrie le 30 juin 1410.

JACQUES DE CELLIER, 1410-1445. Chanoine dès 1398. Mort le 24 janvier 1445.

EUSTACHE DE ATRIO, 1460-1463. Doyen. Voir p. XXXIV.

Mre MATHIAS DE LEWIS, 1463-1472. Admis chanoine le

(1) Sauf indication contraire, les renseignements qui suivent sont puisés dans les registres aux payes, dans les listes du doyen Devaulx et dans le présent inventaire.

15 mai 1445. Résigne sa prébende et l'écolâtrie le 25 décembre 1472.

Mre ARNOUL DE GHENICK, 1472-1492. Admis chanoine et écolâtre le 25 décembre 1472. Mort en 1492.

Mre JEAN COPPIN, 1492-1524. Admis chanoine et écolâtre en 1492. Mort le 18 juin 1524.

Mre JEAN BARDOUL, 1524-1532. Doyen. Voir p. XXXVI.

ARNOUL DE MELLE, 1533-1536. Admis à la résidence, le 8 janvier 1533, sous les auspices du cardinal de Liége. Mort le 29 août 1536.

JEAN JACOBI, 1538-1554. Admis chanoine le 24 juin 1536; mort le 31 décembre 1554.

HUBERT GAILET, 1555-1556. Admis chanoine le 25 juin 1546; écolâtre le 7 janvier 1555. Mort le 10 décembre 1556

Mre ROBERT CHAINÉE, dit aussi Quercensis et Quercentius, 1556-1565. Admis écolâtre le 19 décembre 1556; résigna le 2 avril 1565.

JEAN GODEFRIDI DE MONTE, 1565-1614. Admis chanoine écolier le 13 janvier 1557. Mort jubilaire le 13 mars 1614.

FRÉDÉRIC MASSET, 1614-1623. Admis chanoine le 16 septembre 1614, mort le 4 juin 1623. Ne vint jamais à la résidence.

LÉONARD STOCKIS, 1624-1648. Doyen. *Voir* p. XXXVIII.

HERMAN BEX, 1650 (?)-1676. Bachelier de l'Université de Douai, fils d'Adam Bex et de Jeanne de Hodeige dite de Coir. Admis chanoine le 15 juin 1639. Mort le 17 août 1676.

PIERRE-PAUL WALDOR, 1676. Admis à une prébende, le 9 avril 1675, âgé d'environ 23 ans. Il était fils de Jean

Waldor, sculpteur d'images, jadis agent diplomatique du prince de Liége auprès du Roi très chrétien, et de Catherine Jansen d'Anvers. Ses grands parents paternels étaient Jean Waldor et Catherine Warnotte; son aïeul maternel était Abraham Jansen, peintre anversois. Il fut nommé écolâtre en septembre 1676, mais je pense qu'il n'accepta pas cette fonction. Il figure encore comme chanoine de Saint-Pierre, en 1684, et obtint ensuite une prébende à Saint-Denis ([1]).

MATHIAS-HERMAN BEX, 1678-1692. Neveu de Herman; fils de Laurent Bex et de Catherine-Barbe de Rossius. Admis chanoine le 11 nov. 1676, à l'âge de 14 ans.

MATHIEU-JACQUES HASENNE, 1692-1696. Doyen. *Voir* p. XXXVIII.

NICOLAS SOUGNÉ, 1696-1711. Chanoine dès 1687. Mort le 6 avril 1711.

NICOLAS CANTO, 1711-1739.

PIERRE-JOSEPH CATOIR, 1740-1797. Ex-chanoine en 1806.

Costres ([2]).

Maître LAMBERT DE IHSSE, 1188, 1189 ([3]).

ULRIC, clerc, 1207, 1220. Nommé costre, par le pape, le 2 mars 1207 ([4]).

([1]) DARIS, *Notices*, XII, 82.

([2]) Sauf indication contraire, les renseignements qui suivent sont puisés dans les registres aux comptes, dans les conclusions capitulaires et dans le présent inventaire.

([3]) DARIS, *Notices*, VI, 184. — *Chartes de Saint-Paul*, p. 20.

([4]) CUVELIER, *Inventaire des archives du Val Benoit*, n° 12.

Jean de Guise, 1225. La charte de 1225 que nous analysons ci-après, p. 10, donne la forme Jean de Puiche, mais la liste des anniversaires (1) mentionne, au mois de janvier, la commémoration de *Johan. de Guiso sacerdos, custos noster*.

Maître **Nicolas de Querceto**, archidiacre de Metz et costre de Saint-Pierre, date inconnue. Son anniversaire se célébrait le 25 janvier.

Macaire, 1305. Il était chanoine de Saint-Lambert. Anniversaire en septembre.

Bernard de Kenswilre, 1342.

Guillaume Cossen d'Amay, 1394-1410. Il résigna la costrie le 30 juin 1410.

Jean de Ryck, 1410-1424. Admis à la costrie le 30 juin 1410; mort le 2 juillet 1424.

Christophe de Reate. 1424-1425. Admis chanoine et costre le 10 juillet 1424; résigne sa prébende et son office l'année suivante.

Maître **Arnoul Block**, 1426-1428. Admis à la résidence le 17 juillet 1410 et à la costrie le 24 avril 1426. Mort le 19 août 1428.

Guillaume de Wihogne, 1428-1470. Chanoine dès 1406; admis à la costrie le 19 août 1428; mort le 23 décembre 1470.

Maître **Louis de Hemmomez** alias **Marotons**, 1477-1519. Admis chanoine écolier le 30 juin 1475. Reçu chanoine de Saint-Lambert le 28 mars 1519.

---

(1) La même liste mentionne, au mois d'août, l'obit de Jean de Obtay, chanoine de Liége et costre de Saint-Pierre.

SERVAIS DE MONTENAEKEN, 1519-1536. Admis chanoine le 24 octobre 1519. Mort le 20 septembre 1536.

HERMAN D'EYNATTEN, 1537-1539. Admis chanoine le 24 octobre 1537 et costre le 11 novembre suivant. Résigne le tout le 3 juillet 1539.

LOUIS VAN DEN BOSCH DE MILLEN, dit aussi DE BUSCO, 1539-1574. Admis chanoine et costre le 3 juillet 1539; mort le 11 avril 1579.

JEAN DE TERMONIA, 1574-1575. Admis à une prébende le 30 décembre 1563. Résigne le canonicat et la costrie le 3 juin 1575.

JEAN BRICTII, 1575-1578. Chantre. Voir p. XLI.

Maître JEAN PONTEGONIO, 1580(?)-1605. Chanoine dès 1580. Mort le 15 février 1605.

Maître HERMAN DE FLÉRON, 1605-1622. Admis chanoine le 20 février 1579, et costre le 18 mars 1605. Mort le 20 septembre 1622.

ARNOUL RAYMUNDT, 1623-1648. Doyen. Voir p. XXXVII.

PIERRE-ABACUCK DE RAYMUNDT, 1648-1684. Admis à une prébende et à la costrie le 13 novembre 1648. Il était fils de Daniel de Raymundt et de Marie Noppis.

JEAN-FRANÇOIS DE SPRIMONT, 1685-1695. Nommé costre par Maximilien-Henri de Bavière, le 11 janvier 1685. Doyen. Voir p. XXXVIII.

JEAN-PASCHASE DU MONT, 1695 1704. Chanoine dès 1684.

LAMBERT-IGNACE MARCHANT, 1704-1709.

JEAN-LAMBERT DOSQUET, 1709-1737.

N*** CATOIR. 1739; admis chanoine et costre en 1739.

ADRIEN-FRANÇOIS MOUILHET, 1744-1771, mort le 24 août 1771.

M. BROCAL, 1771-1793.

LISTE DES CHANOINES (1)

A

ADAMIS (de). Voir ci-dessus p. XXX, note 3.

ADE, doyen. Voir p. XXX.

ADE (Henri), 1334, 1335. Douteux. Il y avait un chapelain de ce nom en 1314.

AERSCHOT (Jean d'), adm. 27 juill. 1553, par échange avec Guill. Boes. D. M. 1554.

AFFERONIMUS (mre Remi), *regressarius* de la prébende de feu Eustache de Castro Résigne avant le 2 sept. 1561. Le 12 mars 1553, il avait été admis bénéficier à l'autel de Saint-Servais.

AITRE (Eustache de l'), 1452-1467. Doyen. Voir p. XXXIV, et ATRIO.

AIX (d'). Voir SEYTS.

ALAR ou Alardi (Jean), 1402, 1409.

ALBERT, 1107, 1112 (2).

ALBERTINUS, 1330-1332.

ALBUS (Jean), prêtre, date inconnue (3).

ALDENHOOFF (Nicolas), prêtre, fils de Jean et d'Anne fille de Clocet le Maréchal. Admis le 29 octobre 1657. D. M. 1703.

ALEXANDRE, 1345 (4).

ALEXANDRE, admis 1493 (5).

---

(1) Sauf indication contraire, tous les renseignements qui suivent sont puisés dans les registres aux comptes, dans les conclusions capitulaires et dans le présent inventaire.

(2) *Collég. Saint-Jean*, cartul. 463, fol. 154 v°. — B. S. A. H. XII, 214.

(3) Son anniversaire se célébrait le 22 janvier.

(4) *Saint-Pierre*, reg. 5, fol. 5.

(5) *Saint-Pierre*, reg 63.

ALEXANDRE (Guillaume), admis le 26 mars 1669, par résignation de Jean, son frère.

ALEXANDRE (Jean), fils de Guillaume et de Clémence Loncin. Admis le 7 mars 1665; résigne le 16 décembre 1668.

ALGER, 1112 (1).

ALLEC ou ALLET, 1373 (2).

ALTHENIS ou Alchenio (Godescalc de), 1360, 1367. On trouve, en 1366, Godescalc de Zanctis, qui doit être le même. Voir aussi ELTRE.

AMALRIC, 1225.

AMBREMONT (N*** D'), 1774.

AMORET (Jacques), mort le 17 février 1477.

ANDRÉ (maitre), date inconnue (3).

ANDREE (Paul), admis en 1484 (4).

ANS (mre Gérard Renkin, alias d'), 1598, 1633.

ANS (mre Jacques d'), résigne le 9 juin 1531.

ANS (Jean d'), admis en novembre 1497. N'est plus cité en 1511. Voir LIMBOURG.

ANS (Lambert d'), fils d'Eustache et de Marguerite Thonnar. Admis le 10 janvier 1642. Mort vers 1693.

ANTOINE (Jacques), admis le 22 janvier 1756, chanoine de S. Pierre et de S. Martin, en 1772. D. M. 1806.

ARNAR ou Arnoldi (Jean), d'Avroy, vint résider 22 juillet 1383; mort vers 1395 (5).

ARNOLDY (Guillaume-Michel), 1731-1750.

ARNOUL, prévôt d'Amay, 1225, 1229 (6).

ASCELIN (mre), 1152.

ASPEREN. Voir HASPEREN.

ASSELEN (Everard de), 1363, mort vers 1383.

ATRIO (Gilles de), mort avant 1329.

ATRIO (Jean de), 1329-1334. Voir AITRE.

---

(1) *Collég. Sainte-Croix*, cartul. A, fol. 39 vo.

(2) *Saint-Pierre*, reg. 316.

(3) Son anniversaire se célébrait le 26 janvier.

(4) *Ibid.* reg. 63.

(5) *V. S. L.*, charte 803.

(6) *Id.*, charte 83.

B

BACKE (Giselbert), 1420, résigne en 1421, par échange.

BAEST (m^re Nicolas de) admis 7 juin 1428; interrompt sa résid. le 1er décembre 1430, pour aller au chap. S. Lambert; résigne en décembre 1442.

BAET, Batte ou Batius (m^re Jean), 1570, mort vers 1587.

BAILHE ou Baille (Jean de), admis le 10 février 1606. D. M. 1642.

BAILHE ou Baille (Mathias de), prêtre, admis le 8 août 1600. D. M. 1614.

BAILHON ou Baillon (m^re Pierre), clerc tournaisien; admis le 6 juin 1506, mort le 20 novembre 1534.

BALAES (N***), coadjuteur de Fallize; pourvu le 22 avril 1763. Seule mention.

BALTHIS (Simon), admis le 5 juin 1563, mort de la peste le 21 novembre 1574.

BARDOUL (Jean), 1501 - 1539. Doyen. Voir p. XXXVI.

BARDOUL (Léonard), junior, clerc, admis le 27 août 1548, émancipé le 12 juin 1555. Mort en 1558.

BARONIUS (Guillaume), admis le 7 juin 1607. Il s'était déjà présenté à l'admission le 18 avril 1605; mort vers 1615.

BASSA CURTE ou Bassecour (Guillaume de), 1329, 1334.

BASTOGNE (Gilles de), 1329, 1334.

BASTONIA (N***), 1519.

BATENSOEN ou Bathezoen (Giselbert), 1411, mort vers et avant le 28 mars 1414.

BAUDOUIN, 1225, chantre. Voir p. XL.

BEALMONT ou Beymont (Laurent de), admis le 27 oct. 1473; curé de Ste-Catherine en 1477; mort en 1498 (1).

BECHET (m^re Erasme), admis le 27 décembre 1581; résigne le 10 février 1606.

BECKMAN (m^re Georges), cousin du suffragant. Admis le 30 juin 1559; résigne le 5 octobre 1573.

BEGHYN (Gilles), dit de Hannonia, mort vers 1360.

---

(1) *Ech. de Liége*, reg. 37, fol. 191 v°.

Behaing (Gérard de), 1251. Doyen. Voir p. xxxii.

Beke (Englebert de), 1329 ([1]).

Beke ou Beek (m[re] Thierri), admis le 14 mars 1449. N'était plus chanoine le 9 août 1456, soit par résignation, soit par décès.

Belke (m[re] Jean) ou de Belke, 1399, mort le 5 mars 1428.

Bellefroid (Jean-Louis-Théodore), pourvu en août 1775, admis le 27 novembre suivant. D. M. 1797.

Benjamin (Jean), 1317, 1334.

Benzelin, 1152.

Beringhen (Jean de), admis le 29 déc. 1417; résigne le 2 déc. 1426.

Berlier (m[re] Barthélemi), prêtre, 1587, mort le 1[er] oct. 1620.

Bernalmont (Humbert de), 1373, mort vers 1398.

Bertho (André), fils de Gilles et de Jeanne Fivé. Admis les 9-12 sept. 1659, âgé de 40 ans, prêtre et ancien secrétaire du grand-vicaire Chocquier. Il avait été précédemment chanoine de N.-D. à Maestricht, puis de Visé; résigne en 1693

Bertho (Erasme-Gérard), 1693-1721. Chantre. Voir p. xlii.

Bertrand (Jean) de Horion, dit aussi Jean de Horion, 1330, 1345. C'est probablement le même personnage auquel, sous le nom de Jean Bertrand de Huy (?), le pape Benoît réserva, en 1337, un canonicat à St-Denis ([2]).

Bertrandi (Jean), admis le 31 août 1473. Plus cité en 1492.

Beskerez (Siger de), 1455-1460. Chantre. Voir p. xl.

Bethins ou Bethinus, 1332, partit le 10 nov. 1334, après avoir fait sa résidence.

Beustka (Barthélemi), admis chanoine-écolier le 2 mars 1575. Mort vers 1580.

Bex (Herman), 1639-1676. Ecolâtre. Voir p. xliii.

Bex (Mathias-F.-Herman), 1676-1692. Ecolâtre Voir p. xliv.

([1]) Schoonbroodt, *Invent. des chartes de Saint-Martin*, p. 262. Son anniversaire était célébré le 28 décembre.

([2]) *Vatikanische Akten*, p. 618.

BIERSET (Jacques de); il vient à la résidence le 11 janvier 1409.

BIERSET (Jacques de), vient à la résid. le 20 mars 1417 et meurt le 23 juill. suivant.

BIERSET (Warnier de), 1403, mort le 1er mai 1447.

BILSTAIN (Quirin de), 1617, 1651.

BINCHE ou Binchio (mre Nicolas de), licencié en droits, admis le 6 avril 1495. D. M. 1513.

BLAESEL, Blasen, (Pierre de), 1511, résigne en 1531 et meurt le 11 oct. de la même année.

BLEHEN (Everard de), 1363, 1390. En 1394, il avait quitté l'habit religieux et portait le titre d'écuyer

BLEHEN (Philippe de), 1360; mort vers 1385.

BLEHEN (Thomas de), 1545 (1).

BLERET ou Blarey (Godefroid de), sous-diacre, 1390, 1406.

BLERET ou Blarey (Jean de), admis le 6 déc. 1426 ; mort le 2 oct. 1469.

BLISIA (Jacques de), admis chanoine-écolier le 9 août 1456. Plus cité en 1470.

BLOCKE (Arnoul), 1410-1428. Costre. Voir p. XLV.

BLOEMARD (Jean), nommé en 1534 ; résigne le 26 avril de la même année avant d'avoir pris possession de sa prébende.

BOES (Guillaume), admis le 13 déc. 1542, résigne le 27 juill. 1553, par échange avec Jean d'Aerschot. Voir GODEFRIDI (Jean).

BOESLINTER (mre Jean), 1409, commença sa résidence le 30 sept. 1410 et la termina le 20 janvier 1411; résigna sa prébende le 11 mai 1418. Devint chanoine et official de Liége.

BOESMAN (Mathias), admis le 18 mars 1445, par échange avec Colensoen; résigne le 7 fév. 1455, par échange avec Rosendale; réadmis le 9 août 1456, mort le 11 juin 1471. Il se pourrait, mais la chose est improbable, que ce fussent deux personnages différents. Voir CORTIS

BOEST (Edmond), 1382, official de Liége (2). Voir EMUNDUS et VOESTINC.

---

(1) *Saint-Pierre*, reg. 52, fol. 60 v°. — Ne figure pas dans les reg. aux payes.

(2) C. R. H. 4, IX, 347.

Bois (Christian-Philippe de ou du), admis le 10 sept. 1676. Fils de Jean du Bois et de Catherine Durnelle. Plus cité en 1677.

Bolland (J. A. de), admis le 6 sept. 1768. D. M. 1797.

Bomel (Jacques de), vint à la résidence le 27 oct. 1367.

Boni Amici (Jacques), admis le 20 avril 1463, en vertu d'une grâce de l'évêque; mort le 4 nov. 1484 ou 1485.

Bonler (Thierri de), 1189 (1)

Borchlo (Jean de), 1313. Écolâtre. Voir p. XLII.

Bormans (Renier), 1479-1488. Doyen. Voir p. XXXV.

Borre (François de), né le 11 mars 1603, pourvu d'un canonicat, par l'évêque, en fév. 1624. Fils de Henri de Borre, secrétaire du prince, et de Marie Muno. Admis le 13 février 1624, sauf les droits de Pierre Everardi. D. M. 1631.

Borre (Jean de), 1640, 1642.

Borsem (Renier de), 1371, 1408.

Borsoit (Louis de), 1329. C'est probablement le même personnage qui est mentionné dans un acte de 1350, où il ne reste plus que le nom patronymique (2).

Bosch (Louis van den), 1539-1569. Costre. Voir p. XLVI.

Botins (Warnier), 1225.

Boitier (Jean de Marchiet de la Boverie, dit) junior. Admis en déc. 1507, par échange avec Jean Bottier senior. D. M. 1509.

Bottier (Jean), senior, 1481-1507. Chantre. Voir p. XLI.

Bouilhe (Gérard), pourvu en mars 1637. Malgré de vives instances, il ne put être admis, à cause d'une faute commise, avant le mariage, par sa mère, et résigna sa prébende.

Boullon ou Buillon (François), admis chanoine-écolier le 6 nov. 1579; résigne en 1582

Bourdon (Henri-Clément), 1739-1761.

Bourdon (Jean-Louis), chanoine de St-Pierre et bénéficier de St-Paul, 1758-1760, frère de Henri-Clément.

---

(1) *Chartes de Saint-Paul*, p. 20.

(2) *Collég. Sainte-Croix*, reg. 50, fol. 5.

BOURDON (Louis), 1713-1757.

BOURDON (Louis Gabriel), 1757-1806.

BOURGHINON (m[re] Pierre de), 1240 (1).

BOURGOGNE (la prébende du duc de), 1434, 1435.

BOVENISTIER (Charles), pourvu en 1625; résigne en 1626, avant d'avoir été admis.

BOVERIE (m[re] Gilles de la), 1360; vice-doyen en 1365-1366; mort vers 1371.

BOVERIE (Jean de la). Voir BOTTIER.

BRABANCHON (Pierre), 1360, 1363.

BRACONNIER à MUNO (François), pourvu le 2 août 1626; demande, sans succès, à être admis, le 10 oct. 1626.

BRANT (m[re] Jacques), 1525, mort en 1532.

BRANT (Jordan), 1363; résigne le 11 mars 1366.

BRAQUIS. Voir LIBARDI.

BRASSINNES (Renkin des), admis le 12 sept. 1635. Fils de Renkin et de Marie Lonchin.

BREDE (N***), chanoine, absent en 1405.

BRICTII (Jean), 1547-1578. Chantre. Voir p. XLI.

BRIERS (N*** de), 1785, 1788.

BRIFFOZ (m[re] Alexandre), 1587; démissionnaire le 23 sept. 1604.

BRIFFOZ (Jean), admis chanoine-écolier le 25 févr. 1578. D. M. 1584.

BROCAL (M.), 1771-1793. Costre. Voir p. XLVI.

BROEGHEL (Henri), 1519; mort le 6 sept. 1543.

BROEGHEL (Josse). Voir VOGHELS.

BROUWER. Voir BRUWIER.

BRUDONIS (Rodolphe), admis le 30 juin 1436; résigne entre les mains du pape en fév. 1440.

BRUGHART (Guillaume), admis le 12 août 1555, par échange avec Hubert Milemans, chanoine de Ste-Croix; résigne le 11 avril 1561.

BRUNE DE DIEST (Gérard), dit aussi Gérard de Diest, 1358, 1363.

BRUWIER, Bruwer ou Brouwer (Henri), admis le 15 déc. 1544; résigne le 20 juin 1570.

BRUXELLES (Guillaume de), 1360, 1367.

BRUXELLES (Jean de), 1323, 1347 (1).

BRUZ (Jean-Luc de), fils d'André de Bruz, dit Le Keu, cuisinier de l'abbé de Flône, et de

(1) KURTH, *Chartes de Saint-Hubert*, t. I, p. 291.

Sente Hodeige. Admis, après diverses remises, en juillet 1663. Il avait exercé la pratique en cour de Rome, où il se trouvait encore en oct. 1663. Ne figure pas parmi les résidents

BUKELSTEYNE (Pierre), admis le 28 mars 1413. Plus cité en août 1419.

BUSCO (Jean de), admis chanoine-écolier le 16 nov. 1447; mort ou démissionnaire le 26 sept. 1448. Voir BOSCH.

BYE ALIAS VOECHT (m^re Henri), 1425, 1426.

BYE (m^re Jean), vint à la résidence le 28 août 1395; prêtre, vice-doyen en 1402; mort vers 1406.

C

CAERS ou Cars, alias Caldenborch (Frambert), sous-diacre, admis, le 22 déc. 1572; mort le 11 sept. 1623.

CAMBIIS (Pierre de), 1277.

CAMPIS (Renier de), admis en 1386.

CAMPO (Guillaume de), 1394, 1399.

CANIVET (Eustache), admis le 12 juin 1506; retenu en prison, par ordre d'Érard de la Marck, en 1511 D. M. 1519.

CANTO (Jean-François), 1690-1735; mort le 31 déc. 1735.

CANTO (Jean-François), 1740-1779. Chantre. Voir p. XLII.

CANTO (Nicolas), 1711-1739. Écolâtre. Voir p XLIV. Il fut convaincu, en 1728, d'avoir fabriqué de faux louis d'or, au coin du roi de France.

CAPITULO (Jean de). Voir CHAPITRE.

CARIDDER (Jean), 1492-1532. Doyen. Voir p XXXV.

CARPENA, 1334.

CARREGA (Aurelius), pourvu en 1617; résigne, la même année, avant d'avoir été admis.

CASTRO (Eustache de), admis en sept. 1550; malheureusement tué, à Herstal, le 2 oct. 1559.

CASTRO (Jean de), 1463-1512; mort le 19 fév. 1512.

CATHENA (Georges de), appelé communément sire Georges,

---

(1) *Collég. Saint-Pierre*, reg. 5, fol. 5.

1366, 1390. Chanoine de St-Paul le 22 mai 1394.

CATOIR (Pierre-Joseph), 1740-1797. Écolâtre. Voir p. XLIV.

CATOIR (N.), 1739. Costre. Voir p. XLVI.

CELLIER (Jacques de), 1398-1445. Écolâtre. Voir p. XLII.

CHABOT (Gilles), 1410. Écolâtre. Voir p. XLII.

CHABOT (Laurent), sous-diacre, admis le 5 oct. 1573; démissionnaire le 15 juillet 1604.

CHABOT (Noël), 1521, mort le 21 oct. 1526.

CHAINÉE (Robert), 1556-1565. Écolâtre. Voir p. XLIII.

CHAISNE (m^re^ Antoine de), ou de Quercu, admis le 1er mai 1579, par décès de m^re^ Jean de Quercu; résigne le 14 sept. 1599.

CHAISNE (Bertrand de), ou de Quercu, admis le 17 sept. 1506; mort le 12 mars 1537.

CHAISNE (m^re^ Hubert de) ou de Quercu, admis le 21 déc. 1547; mort le 11 nov. 1561. Il avait résigné le 20 octobre précédent, en faveur de Jean de Quercu, son neveu.

CHAISNE (Jean de), ou de Quercu, admis en 1473; demande au chapitre les études volontaires à Trèves, le 31 juillet 1477. Blessé, en sa maison, par ses hôtes, le dimanche des Rameaux, 11 avril 1484, il mourut le 14 avril suivant en allant chercher un médecin, près de la tour de l'Official.

CHAISNE (m^re^ Jean de), ou de Quercu, pourvu d'une prébende le 20 oct. 1561; admis chanoine-écolier le 4 juin 1562; mort le 8 sept. 1578.

CHAMONT (Denis de), fils de Gilles de Vineto et de Marie de Chamont, 1360, vice-doyen en 1366-1367. Testament du 19 mai 1369, approuvé, le 8 nov. suivant, par les échevins de Liége. Voir DENIS.

CHAMPBANDON (m^re^ Guillaume de), admis le 24 janv 1427. D. M. 1429. Dans la liste de 1427, on l'avait d'abord inscrit sous le nom de Guillaume de France.

CHAMPION (Lambert de), 1513-1551. Chantre. Voir p. XLI.

CHAMPS (des). Voir DESCHAMPS.

CHAPEAVILLE (Guillaume), frère de l'historien, 1587; mort le 30 avril 1617.

CHAPEAVILLE (Jean), 1582-1617. Prévôt. Voir p. XXVIII.

CHAPELLE (Henri-Joseph), 1793, 1806.

CHAPITRE (Jean du), 1327; mort

en 1332, le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix.

CHATELAIN (Louis), junior, admis le 18 avril 1752. D. M. 1797.

CHATELAIN (N***), senior, pourvu en 1723. D. M. 1751.

CHEFNAY (J.-P.), 1762-1806. Chantre. Voir p. XLII.

CHEFNEUX (Henri-N.), 1713, 1728.

CHINSTRÉE ou Canistrata (Jean de), 1329.

CIMITERIO (Godescalc de), admis le 21 nov. 1421.

CINEY ou Chiney (Godefroid de), admis le 9 déc. 1507 ; résigne le 19 oct. 1543.

CLEINEDANC (Jean), admis en juillet 1332. D. M. 1545 (1).

CLERCX (Franck), 1507-1520. Chantre. Voir p. XLI.

CLERCX ou Clericx (Godefroid), admis le 31 mars 1457, curé de Cerexhe en 1461 ; mort le 2 janv. 1473 (2).

CLOSSE (N***), 1797.

COCQ (N*** le), 1697, 1711.

COELS (Zacharie), fils de Zacharie et de Marie Herk. Fait ses preuves le 13 août 1641, âgé de 50 ans. Il résigne en mai 1645.

COEN, Coing ou Cuen (Jean), admis le 7 février 1366; mort vers 1390.

COEX, Cockez ou Koex (Guillaume), admis à la résidence le 15 mars 1412; va aux études en Allemagne, pour trois ans, le 24 avril 1413; résigne en 1423.

COEX (Jean), admis le 20 nov. 1423, par résignation de Guillaume Coex, son frère; admis à la résidence comme écolier le 3 janvier 1424; révoqué par la Curie Romaine en mars 1427.

COLENSOEN (Guillaume), admis le 13 juil. 1444, par échange avec Ghislain de Sart ; résigne le 18 mars 1445, par échange avec Mathias Boesman

COLLIENNE (Jean), admis en 1496 ; mort le 26 mars 1525.

COLMON (N***). 1519.

COLOGNE (Herman de), 1329-1363. Doyen. Voir p. XXXIII.

COLOGNE (m^re^ Jean de), admis le 13 mai 1418; mort vers et avant le 12 déc. 1419.

COLON. Voir VISÉ.

COLONS (Lambert), 1315-1332. Chantre. Voir p. XL.

---

(1) *Colleg. Saint-Pierre*, reg. n° 5, fol. 5.

(2) *Éch. de Liége*, reg. 27, fol. 42. — *Chapitre Saint-Lambert*, concl. capit., reg. 109, fol. 330 v°.

Coperdraet (Jean), 1390, 1409.

Copis (Jean), 1479; résigne le 12 juill 1482. Voir Bottier senior et Everardi.

Coppin (Jean), 1492-1524 Écolâtre Voir p xliii.

Corbeau. Voir Neuforge

Corbion (Jean), 1708, 1747.

Corswarem (Guillaume de), 1329, 1334.

Cortis (Libert de), dit Boesman, 1366, 1368.

Cossen (Guillaume), 1394-1410.

Costre. Voir p. xlv.

Counotte (Gilles), admis chanoine-écolier le 20 janv. 1614. D. M. 1642

Crassawe (Jean), 1260 (1).

Crickelmans (Lambert), 1637-1693. Chantre. Voir p. xli.

Cruck (mre Eustache de), 1458, avocat de la cour de Liége (2). Il s'agit, presque certainement, d'Eustache de Atrio

Curia (de). Voir Houxhe.

Curia (Jacques de), admis à la résidence le 1er août 1410; mort le 14 oct. suivant.

Curvifonte (mre Jean de), chanoine de St-Denis; admis à une prébende de St-Pierre, le 16 avril 1395.

Cusen ou Cuesken (Henri), fils de Henri Cuysken de Vreden; admis le 25 juill. 1410; mort le 8 sept. 1420.

D

Daniel, 1334, 1345 (3).

Daniel (Jean), résigne le 15 mars 1543, probablement avant prise de possession.

Darchis ou Darcis (Eustache), sous-diacre; admis le 23 juin 1650; mort le 15 avril 1661.

Defays (Philippe-Antoine), 1746-1797.

Defraisne (Hubert), né à Louvain, fils de Hubert de Fraisne, avocat, et d'Anne Theobaldi; admis le 16 oct. 1658, à l'âge de 24 ans; licencié à Reims, après avoir étudié à Liége et cinq ans à Cologne. D. M. 1678.

Delattre (Toussaint), 1772-1806, protonotaire apostolique en 1784.

---

(1) C. R. H., 3, xiv, 326.

(2) *Collég. Saint-Pierre*, reg. 5, fol. 5.

(3) *Chap. Saint-Lambert*, Concl. capit., no 109, fol. 320 vo.

DELPIERRE (J.-L.), admis le 15 févr. 1770; mort le 20 mars 1782.

DELREZ (Jean-Jacques), dit aussi delle Rée, fils de Jaspar et et d'Anne Lamy ; admis le 6 juill. 1662, à l'âge de 19 ans, ayant étudié à Sittard, à Liége et à Huy. Il alla continuer ses études à l'université de Paris. D. M. 1673.

DENIS, 1345 ([1]). Il s'agit, peut-être, de Denis de Chamont ou de Denis de Louvain.

DENIS, neveu du doyen de Saint-Martin ; admis en 1480.

DEPAIX (Hubert-Joseph), admis le 28 nov. 1758; coadjuteur de St-Lambert en 1776; abandonne sa prébende de St-Pierre le 8 avril 1782.

DESCHAMPS (Godefroid), dit aussi Dechamps, fils de Barthold Deschamps et de Marie Goeswin; admis le 26 avril 1640, âgé de 14 ans environ, étudiant tonsuré. Le 22 mai 1643, il est autorisé à continuer ses études aux Jésuites, tout en assistant aux offices à Saint-Pierre les dimanches et jours fériés. Testament du 3 fév. 1697, approuvé le 15 juin suivant. Mort en juin 1697.

DESTER (Arnold). Voir STER

DEVAULX (Fçois-Nic.-Jos.-Barth.), 1746-1800. Doyen. Voir p. XXXIX.

DEVAUX (N***), 1783, 1794.

DEYN (Lambert), 1363; résigne le 24 février 1364.

DICKBIER (Godefroid), 1433 ; résigne en juin 1436, par échange.

DIDDEN (Martin), 1574-1610. Doyen. Voir p. XXXVI

DIEST (Jean van), 21 février 1532 ([2]). C'est probablement la désignation d'un chanoine par son lieu d'origine.

DIEST (de). Voir BRUNE et WYGERS.

DINANT (m^re^ Arnoul de), 1360, 1383. Annivers. le 19 janvier.

DINANT (Barthélemi de), 1362, 1382

DINANT (Godefroid de), originaire de Dinant, 1329; mort le jour de St-Ignace, vers la Ste-Lucie, 1332.

DINANT (Lambert de), 1314,

([1]) *Colleg. Saint-Pierre*, reg. 5, fol. 5.
([2]) *Ech. de Liége*, reg. 121, fol. 371.

vice-doyen en 1343. D. M. 1348 (1).

Dister. Voir Ster.

Divrs (Jean), 1381, 1386.

Dolhen (Denis de), prêtre, admis le 15 mars 1543; résigne le 20 déc. 1563. Voir Everardi.

Donck (Jean in der), admis vers 1501 D M 1506.

Dony (Jean-Jacques), admis en 1782. D. M. 1806.

Dormael (Henri de), docteur en droit, chanoine en 1616, revient de Rome en 1619. Le 29 août 1620, il est autorisé à suivre la milice sacrée contre les ennemis de la foi, en Allemagne et en Bohême, tant que la guerre durera. Bibliothécaire à Rome, en 1627. Résident en 1632. D. M. 1633.

Doskket (m^re Henri le), 1500; admis à la résid. le 23 juin 1511; mort le 22 mars 1536.

Doskket (Lambert), 1709-1737. Costre. Voir p. XLVI.

Drunen (Amel de), 1376; mort vers 1406.

Drunen (Jean de), 1390-1410. Doyen. Voir p. XXXIII.

Drunen (Thierri de), 1390; mort vers 1393, neveu du doyen Jean de Drunen.

Dumez. Voir Mez.

Dumont. Voir Mont.

Duprilh (m^re Guilbert), admis le 14 oct. 1459, mort, *ultra montes*, le 7 sept. 1463.

Duytz (Robert de) ou de Tuitio, 1329 (2).

Dyck (m^re Thierri de), ou delle Dyeke, admis le 4 janv. 1443, par échange avec Jean de Kerckem; résigne en mars 1449.

Dycke (Thomas van den), admis le 11 sept. 1543; résigne le 15 déc. 1544.

E

Eertwecht (Denis van den), 18 juill. 1481 (3); seule mention.

Eldreren (m^re Godenoul d'), ou Eldris, 1386, 1406.

---

(1) *Colleg. Saint-Martin*, charte 224.

(2) Ennen et Eckertz, *Quellen zur geschichte der stadt Koln*, t. IV, p. 158.

(3) *Chap. Saint-Lambert*, concl. capitul., reg. 112, fol. 53.

ELTRE (Godescalc d'), 1354. Peut-être le même que Godescalc d'Althenis.

EMUNDUS (maître), 1381; cède sa prébende à m^re^ Gerlache, en 1386, par échange. Peut-être le même qu'Edmond Boest.

ENGELBERTI (Denis), mort avant 1360.

ENGIHOUL (N*** d'), 1685, 1687.

ENGLEBERT, 1329, 1334.

EPISCOPUS (*dominus*), 1323. Prébende réservée à l'évêque?

ERNOTTE (N***), admis en 1731. D. M. 1768.

ERP (Rutger de), admis le 13 sept. 1560.

ERPECOM (m^re^ Gérard de), clerc liégeois; admis le 27 févr. 1506. D. M. 1514.

ERPECOM (Gérard de), admis le 1er juill. 1524, mort en 1534.

ERPICOM (m^re^ Pierre), 1496; « habuit scolas » à Orléans, le 3 mai 1513.

ERTWECHT (Herman van den), admis en nov. 1494; résigne le 6 août 1522.

ERTWECHT (Pierre van den), 1494; mort le 25 août 1520.

ESTAVART (m^re^ Reginald), 1477; il fut, cette année, condamné aux écoles pendant un an, pour avoir pris le sous-diaconat sans l'autorisation du chapitre; mort le 17 févr. 1524.

ESTOKART ou Estolart (Pierre), appelé aussi Rohart ou Rohault; admis le 20 déc. 1479, par échange avec Jean Groet Plus cité en 1492.

EVERARD, 1130 (1).

EVERARD, 1152. Doyen. Voir p XXXI.

EVERARDI (Gilles), prêtre, admis le 18 oct. 1581; mort le 20 janv. 1624.

EVERARDI (Guillaume), admis en janv. 1635, âgé de plus de 50 ans, à titre d'indemnité pour la mort de son fils tué en Hollande (2). D. M. 1642.

EVERARDI (Henri), fils de Guillaume; admis chanoine-écolier le 5 déc. 1631, âgé de 19 ans. D. M. 1633. Fils du précédent? Voir FALCON.

EVERARDI (Jacques) de Dolhen, prêtre; admis le 25 juill. 1575 par décès de son frère Jean. D. M. 1592.

EVERARDI (Jean), fils de Jean

---

(1) S. A. H., XIII, 469

(2) *Recès de la Cité*, IX, 56.

Everardi de Saint-Remi. alias de Dolhen; admis le 20 déc. 1563; mort le 23 juill. 1575.

EVERARDI (Pierre), prêtre, pourvu précédemment par résignation de feu Gilles Everardi, janv.-nov. 1624. Je pense qu'il ne se présenta jamais à la résidence.

EVERARDI (Tilman), admis le 3 juin 1475. Le 16 juin 1479, ordre lui fut donné de laisser ce canonicat à Jean Copis, en vertu de lettres apostoliques (1).

EYMUNDI (maître Jean) de Ghiffen, admis le 12 déc. 1558 au canonicat lui conféré par l'évêque; résigne le 30 juin 1559.

EYNATTEN (Herman d'), 1537-1539. Costre. Voir p. XLVI.

F

FABER (maître Jean) ou Fabri, 1395.

FABER (Pierre), 1295 (2).

FABRI (Jacques), admis le 3 sept. 1451, par échange avec Godefroid de Waya; mort le 30 mai 1492, prêtre. C'est sans doute lui qui, dans un acte du 13 sept. 1482, porte le sobriquet de Jacottin (3).

FABRI (Jean), 1609, 1647.

FABRI (Jean Jaquemin ou Jacobi dit), frère aîné de Jacques; admis le 21 mai 1445; mort vice-doyen le 9 janv. 1483 (4).

FABRI (Renier), de Bierset, admis le 31 août 1531, par échange avec Pierre de Blasel; mort curé (de Bierset?) le 5 mars 1562.

FABRITIUS (Eustache-François de), jurisconsulte ayant passé ses licences à Louvain; admis le 1er juin 1661, mort en novembre 1697. Il était fils de Gilles Fabritius et de Catherine de Bellevallée, fille du seigneur de Bernincourt lez-Douai.

FABRITIUS (Henri), prêtre, fils de Jean Fabritius, avocat, et

---

(1) *Chap. Saint-Lambert*, concl. capit., reg. 111, fol. 159.

(2) *Chartes de Saint-Paul*, p. 104.

(3) *Chap. Saint-Lambert*, concl. cap., reg. 112, fol. 73.

(4) *Ibid.*, reg. 110, fol. 25, 26 v°, 95; reg. 111, fol. 35 v°, 358; reg. 112, fol. 73.

d'Helwige Vanden Roye ; admis le 14 mai 1638. D. M. 1660.

FALCON ou Faucon (Adam de), dit aussi Falconius, 1587. Le 29 oct. 1622, le chapitre lui ordonna de remettre les clefs, les ornements et les archives de la crypte St-Hubert, et lui défendit de faire des exorcismes et de distribuer des potions et des médicaments. Il résigna, en 1629, en faveur d'Henri Everardi, mais cette résignation ne fut approuvée que plus d'un an après.

FALIZE (M.), admis le 11 nov. 1758; mort le 17 mai 1786.

FERAUGE (N***), 1727.

FERRETTE (Jean), admis en 1735. D. M. 1756.

FERUETO ou Serueto (Pierre de), résigne par échange le 7 févr. 1479.

FEXHE (Guillaume de), de Fexhe-le Voué, admis le 30 avril 1387. D. M. 1390.

FEXHE (Libert de), 1329, 1334.

FINE (Nicolas de), admis le 30 janv. 1430 ; mort le 14 août 1459.

FISENNE (N*** de), admis le 9 juill. 1767. D. M. 1794.

FIZE (Jean de), 1365, 1382.

FIZE (Philippe de), vint à la résid. le 8 janv. 1366. D. M. 1368.

FLAMINNE (delle). Voir SALME.

FLANDRE (Jean de), admis le 18 sept. 1539; résigne le 27 août 1548.

FLÉMALLE. Voir HUBART.

FLÉRON (Herman de), 1579-1622. Costre. Voir p. XLVI.

FLÉRON (m^re^ Servais de), admis le 1er mai 1570; résigne le 20 févr. 1579.

FLORINNES (Nicolas de), vint à la résid. en 1377; mort vers 1398.

FOURNEAU (Mathieu), 1679, 1712.

FRANCISCI (Jean), admis le 6 août 1522; mort le 15 mars 1537.

FRANCON, 1143 (1).

FRANCON, 1171-1178. Doyen. Voir p. XXXI.

FRÉDERIC, jadis chantre de Saint-Jean; résigne le jour de Saint-Pantaléon, 27 juill. 1332.

FREDERICI (Fréderic), 1580, 1584.

FREEREN, Frerez ou Freris (m^re^ Jean de), 1377, curé de Donceel en 1391; mort le 12 avril 1395 (2). Voir FRERES.

FRÉRAR (Jean), alias de Rosut, admis le 19 sept. 1423; mort

(1) *Colleg. Sainte-Croix*, cartul. A., fol. 54 v°.
(2) V. S. L., charte 803.

le 28 févr. 1458 ou 1459.

FRERES ou Freris (m^re^ Thomas de), 1433; mort le 22 nov. 1435.

FRESON (Simon), 1797, ex-chanoine en 1806.

FROIDMONT (Godefroid de), admis le 13 avril 1646; résigne le 11 févr. 1650.

FROIDMONT (Jean), pourvu en 1650; résigne avant son admission.

FROMANTEAU (Denis), 1742; mort le 27 juin 1771.

FROMANTEAU (N***), admis en 1730. D. M. 1762.

FURNIUS (Jean), 1582, 1584.

FURNO (Jean de), dit Gammara, admis le 31 juin 1582; le même que le précédent?

G

G. sous-diacre, prétendant à un canonicat, 1213.

GADINETO (Godefroid de) Voir ci-dessus p. XXX. note 3.

GAILET (Hubert), 1546-1556. Éco'âtre. Voir p. XLIII.

GALLÉ (Ferdinand) alias Gallez, admis le 2 mars 1655; mort le 26 oct. 1666.

GALLÉ (François), alias Gallez, admis le 25 janv. 1667, âgé d'environ 33 ans, après avoir étudié les humanités et la philosophie à la Chaîne. Lors de sa réception, il s'adonnait à la peinture. Il était fils de François Gallé, dont les mérites étaient fort appréciés du prince de Liége, des souverains des Pays-Bas et du roi très-chrétien. Sa mère était Marie Salme. D. M. 1706.

GARINS. Voir ROBESII.

GENTIS ou Jonete (Jonatas), de Tongres, admis le 9 janv. 1473. D. M. 1482 (1).

GÉRARD, 1193 (2).

GÉRARDI. Voir MUNO.

GERLACHE (m^re^), 1386.

GERMEAU (m^re^ Gérard), sous-diacre, admis le 25 juin 1576, par échange avec Jean Germeau; mort à Douai le 26 mars 1579.

---

(1) *Chap. Saint-Lambert*, concl. capit., reg. 112. fol. 73.

(2) *Colléq. Saint-Martin*, charte n° 9.

GERMEAU (Jean), admis le 20 mars 1575; résigne le 25 juin 1576.

GERMELLI (H.), 1399, 1406. Probablement le même que Henri de Wez.

GERSCHOVEN (Guillaume), admis le 2 sept. 1561. D. M. 1563.

GHENICK (Arnoul de), 1472-1492. Écolâtre. Voir p. XLIII.

GHEYSTER (Nicolas), 1437 1463. Doyen. Voir p. XXXIV.

GIGOT (Henri-Lambert), 1747, 1788.

GIGOT (Perpète), 1696, 1744.

GILKINS (Lambert), résigne le 18 oct. 1581, avant d'avoir été admis.

GILLES, 1332, 1334. Chantre. Voir p. XL.

GILLES, 1390. Probablement le même que Gilles Wynandi.

GILLIS (Jean-Gilles-Bernard-Henri de), admis le 10 juin 1737; mort le 10 févr. 1782.

GILLIS (Pierre-Joseph de), 1702-1729; mort le 10 juin 1737.

GIVAR (Georges), sous-diacre, admis le 3 juin 1575; mort vers 1615.

GLONS (Gilles de), 1314.

GOCHONCOURT (N*** de), mort avant 1360 Douteux.

GODEFRIDI DE MONTE (Jean), 1557-1614. Écolâtre. Voir p XLIII.

GODEFROID, 1107. Voir les doyens, p. XXXI.

GODEFROID, 1128-1130 Doyen. Voir p. XXXI.

GODEFROID, 1128. Écolâtre. Voir p. XLII.

GODEFROID, 1236 (1).

GODEFROID, 1383.

GODEFROID (N***), admis en 1730. D. M. 1761.

GODESCALC, 1329, 1345 (2).

GONTHERI. Voir HASSELT.

GOUDA (Jean de), 1449-1455. Chantre. Voir p. XL.

GOUDA (m^re Walter de), admis le 1er févr. 1451. Plus cité en 1474.

GOUVERNEUR (Nicolas), admis le 13 déc. 1657, après des études faites à Liége, à Louvain et ailleurs. D. M. 1685. Il était fils de Toussaint Gouverneur et d'Élisabeth de Tiège.

GOUVERNEUR (Toussaint), junior, 1679-1689.

---

(1) B. et S., t. I, p. 356.

(2) *Collég. Saint-Pierre*, reg. 5, fol. 5,

Gouvy (m^re Guillaume), de Bois-le-Duc, maître ès arts et licencié en droit canon; admis le 28 juin 1436 à la prébende de Thierri Gouvy, son oncle; mort le 12 oct. 1470.

Gouvy (Thierri), admis à la résidence le 12 déc. 1414; résigne en juin 1436.

Goyer (Jean de), 1399-1428. Doyen. Voir p. XXXIII.

Grace (Louis de), 1329, 1332.

Grace (Wéri de), 1321 (1).

Gracht (Hubert van der), curé de St-Nicolas à Maestricht; admis le 30 août 1419. D. M. 1449.

Grady (Charles-Antoine de), admis en 1730. D. M. 1761.

Grady (Charles-Antoine-Ferdinand de), junior, 1779, 1806, fils d'Albert de Grady, ancien bourgmestre de Liége.

Grady (Jean-Louis de), senior, admis le 6 sept. 1768. D. M. 1806, frère aîné du précédent.

Grandaaz (Jean), ou Grandza, admis le 3 juill. 1657 âgé de 45 ans. Après avoir fréquenté les écoles, il s'était mis au service du bourgmestre Rausin, puis avait pris l'ordre de prêtrise; mort le 19 juill. 1673. Il était fils de Thierri Grandaaz et de Jeanne Hollet.

Grandchamps (N*** de), 1793, 1797.

Grani (m^re Jean), 1372; mort avant 1376.

Graus (Bastin de), ou de Grais, chanoine, étudiant à Louvain en 1363. D. M. 1367.

Gravia (m^re Bado de), admis à la résidence le 30 juill, 1535; résigne le 9 août 1554.

Gravia (Henri de), admis le 9 août 1554, par résignation de Bado de Gravia, son oncle. D. M. 1555.

Gravia (Jean de), 1377-1378.

Gregorii (Jean), admis en 1483. D M. 1484.

Grimont. Voir Grymont.

Grisart (J.-F.), coadjuteur de D. Halleux, le 3 sept. 1761, admis le 4 déc. 1761; mort vers 1782.

Groet ou Groot (m^re Jean), chanoine forain en 1478, résigne en 1479.

Groit (Mathias), admis en 1485.

Gropengiesser, 1709-1729.

Gros (Michel le), 1708-1746. Chantre. Voir p. XLII.

---

(1) Poncelet, *Le Livre des Fiefs d'Adolphe de la March*, p. 247.

Groutars (Godefroid), 1732-1758.

Groutars (N***), 1704-1726.

Grutkes (Mathias), 1390, 1391.

Grymont (Guillaume), 1608, 1614.

Guise (Jean de), 1225. Costre. Voir p. xlv.

Guldenvoet (mre Thomas), admis le 22 juin 1426 ; mourut ou résigna peu avant le 31 mars 1456.

H

H., 1217. Doyen. Voir p. xxxii.

Haccourt (N***), 1709, 1730.

Haccourt (Richard ou Rigaud de), admis le 23 août 1538 ; résigne le 26 janvier 1543.

Hacke ou Haecke (Arnoul), 1435, 1449.

Haesdael (mre Jean), prêtre, admis le 9 sept. 1579 ; mort le 4 oct. 1579.

Haesdael (Pierre), admis le 1er déc. 1579, par décès du précédent. D. M. 1591.

Haesen. Voir Hasenne.

Haex ou Haxhe (Mathias, admis le 19 oct. 1543 ; mort le 17 janv. 1562.

Halleux (Daniel), admis en 1727. D. M. 1761.

Halloix (Martin), 1544-1577. Doyen. Voir p. xxxvi.

Hamoir (Henri), admis en 1498. Plus cité en 1511.

Hanesanc (Henri), 1334.

Hanneffe (Pierre de), admis en 1511. Plus cité en 1525.

Hannonia. Voir Beghyn.

Hanosset (Guillaume), 1680, 1705.

Hannut (Godefroid de), 1460-1470. Chantre, puis doyen. Voir pp. xxxiv et xl.

Harenne (Guillaume de), admis le 4 févr. 1666, âgé de 17 ans et aux études à Louvain. D. M. 1673. Il était fils de Guillaume de Harenne, commissaire de la cité, et de Catherine Collette.

Harenne (N*** de), 1680, 1686.

Harsées (Louis de), 1329, 1345 (1).

Hasenne ou Haesen (Mathieu-Jacques), 1666-1709. Doyen. Voir p. xxxviii.

---

(1) *Collég. Saint-Pierre,* reg. 5, fol. 5.

HASPEREN (Herman de), 1421-1449. Chantre. Voir p. XL.

HASSELT (Gunther de), admis le 31 janv. 1513. C'est sans doute lui qui resta chanoine, sous le nom de Gonthier Gonteri, jusqu'à sa mort survenue le 13 mars 1566.

HASSELT (Walter de), 1er mai 1307 (1).

HASTE (Jean delle), 1345-1373. Chantre. Voir p. XL.

HAULT (Antoine), du diocèse de Tournai, admis le 24 févr. 1540.

HAVELANGE (Jean de), admis le 7 février 1409. Aux études pour trois ans, en 1411. Mort en 1431. Il était fils de Jean de Havelange, de Huy, et cousin de Jean de Oxhen, écolâtre de S. Lambert (2)

HELMINC, 1353 (3).

HEMERLING (Quirin), admis le 10 avril 1614; prêtre en 1623; mort le 4 avril 1640.

HEMMOMEZ (Louis de), 1475-1519. Costre. Voir p. XLV.

HENRI, date inconnue. Annivers. le 8 janvier.

HERCK (Denis de), admis le 23 sept. 1473; résigne par échange le 4 août 1477.

HERCKENRODE (Servais de), 1519; mort le 13 oct. 1541.

HERENGIER (Nicolas), résigne, par échange, le 12 juin 1506, en faveur de Canivet.

HERENS (Gilles de), 1372, 1375.

HERMALLE (Pierre de), admis à la résidence le 31 juill. 1363; mort en 1365.

HERMAN, chanoine absent en 1496; seule mention.

HERSTAL (Corneille de), 1528; mort le 10 juin 1548.

HERSTAL (Walter de), 1381, 1408.

HERSTAL (Walter de), admis le 1er oct. 1410. Il part pour Constance le 12 avril 1418. Mort le 5 sept. 1421.

HERVE (N... de), 1676, 1678.

HERVIA (Guillaume), 1599, 1607.

HEUR (mre Gilles d') ou Oranus, admis chanoine-écolier, le 20 déc. 1569, par résignation de Pierre, son frère. D. M. 1584.

HEUR (mre Pierre d'), dit Oranus ou de Ora, clerc, admis le

(1) I. A. L., t. XI, p. 26.

(2) Maître Jean de Oxhen occupait une maison claustrale de Saint-Pierre en 1394-1398.

(3) B. et S., IV, 184.

1er oct. 1550; autorisé, le 30 juin 1562, à visiter, pendant deux ans, les écoles, *in loco famoso*. Docteur en droit. Résigne le 20 déc. 1569.

Heyden a Blisia (Christian van der), 1592 - 1610. Chantre. Voir p. XLI.

Heymans (Laurent), 1597; mort le 26 mars 1605.

Heynen (Antoine), mort avant 1475 (1).

Heynsberg (Rolmold ou Roland de), admis le 14 fév. 1438; résigne en oct. 1439.

Hippolyte, 1213, douteux. Voir pp. XXX et XXXII.

Hock ou Hoex (Philippe), admis le 7 fév. 1650; *ad limina* à Rome en 1658.

Hodeige (Guillaume-Hubert de), 1677 - 1734. Doyen. Voir p. XXXVIII.

Hodeige (Nicolas), pourvu en 1618; résigne, la même année, avant son admission.

Hoert, Hourt (Jean de), admis en janv. 1363.

Hoff ou Hove (François van) ou van den Hoeve, admis le 5 févr. 1665, âgé de 45 ans et après avoir été marié. Fils de Jean van Hoeve, négociant, et de Digna Herinx. D. M. 1684.

Holy (Gilles), admis le 20 mars 1538; résigne en 1581.

Horion (Jean de). Voir Bertrand.

Horne (mre Jacques de), sous-diacre, admis le 12 déc. 1562; tué le 30 juin 1570 (2).

Houcke, Houxke ou Hayxke (Thierri), admis le 18 déc. 1411; mort ou démissionnaire en 1414.

Hourt (Anseal de), 1314.

Hoyoux (François), 1707-1723.

Hoyoux (Philippe), admis le 3 août 1775. D M. 1806.

Hoyoux (Thomas), admis en 1729; mort le 26 août 1774.

Hubart (mre Jean), de Flémalle, l'aîné, dit aussi Jean de Flémalle, 1526; résigne, le 23 avril 1548, en faveur de Jean Hubart, le jeune, son frère.

Hubart (Jean), le jeune, 1548-1573. Doyen. Voir p. XXXVI.

Hubens (Jacques-Ignace de), junior, 1740; mort en juill. 1777.

Hubens (N***), senior, admis en 1737. D. M 1740.

---

(1) *Invent.* p. 281.

(2) *Ech. de Liége*, cris du Perron, reg. 267*bis*, fol. 41.

I

J

« accidents ». Ils conservèrent les profits de cette prébende jusqu'à la suppression du chapitre.

JONETE. Voir GENTIS.

JOSSE, 1326, 1334. Peut-être le même que Josse de Valle.

JUDON (Jean-Philippe), admis en 1714. D. M. 1752.

JUDON (Philippe-Joseph), 1735-1742.

K

KEMEXHE (Pierre de), vers 1376.

KEMMEL (Jean), 1542-1599. Chantre. Voir p. XLI.

KENSWILRE (Bernard de), 1342. Costre. Voir p. XLV.

KERCKEM (m^re Jean de), junior, official de Liége; admis le 18 févr. 1444, par collation de l'évêque. Résigne, le 27 déc. 1445, la prébende de S. Pierre et la cure de Montenaken, en faveur de Gompard Rotariis, en échange d'un canonicat de l'église de Looz.

KERCKEM (m^re Jean de), senior, admis le 29 sept. 1427; résigne en janvier 1443, par échange avec Thierri de Dyck.

KESTEL (Jean), 1362; résigne le 9 oct. 1363.

KEYART (Antoine), admis le 20 janv. 1448, par échange avec Adam de Papenhoven; mort le 7 avril 1461.

KINABLE (François), admis le 6 juill. 1648, âgé de 27 ans, après avoir étudié *in Cathena*. D. M. 1658. Il était fils de Bastien Kinable, procureur, et de Marie Everardi.

KOEX. Voir COEX.

KORENSUYDER (m^re Gilles), admis le 18 févr. 1471. Plus cité en 1492.

L

LABRICQUE (Maximilien de), pourvu le 29 mars 1624; admis le 13 mars 1625. Docteur en droit. D. M. 1633.

LACU (Jean-François de), sous-diacre, admis le 29 déc. 1617; mort le 17 mars 1626.

LADOENS (Charles), 1463-1483. Chantre. Voir p. XLI.

LADOENS (Eustache), 1496, curé

de Corswarem; mort le 2 juin 1530 [1].

LAENEN (m^re Gérard), 1519; résigne le 16 déc. 1536.

LAMBERT, 1043, 1044. Doyen. Voir p. XXX.

LAMBERT, 1143. Chantre. Voir p. XXXIX.

LAMBERT DE IHSSE, 1188, 1189, Costre. Voir p. XLIV.

LAMBERTI (Jacques), admis le 18 août 1562, par résignation de Lampson; tué le 17 juin 1579.

LAMPSON (Dominique), secrétaire du prince; admis le 24 juill. 1561; résigne le 18 août 1562.

LANGDRIS (m^re Walter de), 1314.

LANOY (Jean-François), 1684, 1720.

LANTIN (Jean de), 1360.

LANTREMANGE (Robert de), fils de Robert; admis chanoine-écolier le 15 avril 1579. Plus cité en 1587.

LAPIDE (Gosuin de), 1411.

LARDIER (Jean de), 1329, 1334.

LARMOYER (Jean-Ferdinand), junior, 1692, 1712.

LARMOYER (N***), admis, le 20 mai 1722, à la place de son oncle.

LARMOYER (Thomas), 1683, 1699-1714.

LATOUR (Mathias de), admis chanoine-écolier le 10 déc. 1562; résigne le 30 déc. 1563.

LE CLERQ (Jean), admis à la résidence le 28 mars 1646; curé de St-Séverin en 1661. Plus cité en 1669.

LEDEGANCK ou Legant (m^re Jean), docteur en droit canon, admis le 19 janv. 1428. D. M. 1433.

LEDUCQ (Charles-Joseph), junior, admis le 17 mai 1761, au lieu de de Miche; mort le 18 mars 1794.

LEDUCQ (N***), senior, admis le 2 nov. 1757. D. M. 1806.

LEGROS (Michel), 1708-1746. Chantre. Voir p. XLII.

LENTASSEIT (Pierre fils de H.), 1225.

LEO CUIDO (Jean de), mort le 28 oct. 1522 [2]; douteux.

LÉONARD (m^re). Voir MAIRE (le).

LERINES (Jean de), admis à la résidence comme écolier en 1377; mort vers 1386.

LEVESQUE (Jean), 1686, 1694; mort le 23 fév. 1695.

LEWIS (Mathias de), 1445-1472. Écolâtre. Voir p. XLIII.

---

(1) NAVEAU, *Épitaphes*, p. 61.

(2) L. D.

Lewis (Walter de), 1360; mort vers le 6 juill. 1363.

Lexhy (Guillaume de), 1359; mort en 1362 (1).

Libardi de Braquis (Nicolas), 1375.

Librrmeit (Jacques de), admis chanoine-écolier le 6 avril 1462, par échange avec Walter de Gouda; résigne le 31 août 1473.

Liégrois (N.), 1698, 1707.

Liers (Jean ou Jean Philippi de), admis le 26 fév. 1366. D. M. 1368.

Liers (Philippe de), 1377, mort vers 1409.

Lievens (m^re Jean-Philippe), admis le 16 juill. 1573. D. M. 1587.

Lifrid, 1152.

Limbourg (Albert de). Voir Lymborch.

Limbourg (Fachin de), 1329, 1363.

Limbourg (Jean de), dit d'Ans, prêtre, admis le 5 mai 1439 par échange avec Gérard de Pas. Il fut longtemps et mourut curé d'Ans, le 12 juill. 1480.

Linden (Charles), pourvu en 1579, par décès de Gérard Germeau; mort peu de temps après.

Linden (Thierri), pourvu vers 1580, par décès de Charles Linden ; résigne le 27 déc. 1581.

Linden (van der). Voir Tihut.

Lingno (Alexandre de), appelé ordinairement sire Alexandre, 1492; mort le 16 juin 1507.

Lonchins (Pierre de), 1396; mort vers 1406.

Loncin (Mathias), jurisconsulte; admis le 5 fév. 1624; mort le 8 avril 1658.

Lorendorp (Michel), 1474-1519. Doyen. Voir p. xxxv.

Louvain (Barthélemi de). Voir Nova Terra.

Louvain (Denis de), dit Minninc, 1360-1365. Doyen. Voir p. xxxiii.

Louvain (m^re Godefroid de), 1360; mort vers et avant le 18 nov. 1363.

Louvain (Simon de). Doyen. Voir ci-dessus, p. xxx, note 3.

Luce (Jean), admis le 10 août 1568; résigne le 22 déc. 1572, par échange avec Frambert Caers.

Lupart (m^re Jacques de), admis

(1) B. et S., IV, 308. — L. D.

le 30 sept. 1522, *vigore primarum precum imperatoris;* mort en 1531.

LUPI (Jean), 1473 [1].

LUPUS (Henri), 1360; résigne le 7 sept. 1366.

LYMBORCH (Albert de), fils d'Albert; admis le 11 févr. 1626; à l'université de Cologne en juill. 1627; licencié en droits en 1633.

M

MACAIRE, 1305. Costre. Voir p. XLV.

MAGIS (E.-J. de), admis le 17 mars 1750. D. M. 1787.

MAGNUS (m^re^ Simon), admis le 1er août 1581. D. M. 1582.

MAIRE (Léonard le). Voir TIHUT.

MALIS (Fastré de), 1363; résigne le 4 juin 1366.

MALLEANUS (m^re^ Herman), 1592; avocat de la cour; mort le 29 mai 1606.

MALLEANUS (Mathias), 1600; mort le 25 nov. 1623.

MANEKENS (Arnoul), pourvu, en janvier 1664, d'autorité du doyen de la faculté des arts à Louvain. Le même mois, un échange eut lieu entre le dit Manekens et Herman Marcelis. Ces chanoines ne figurent pas dans la liste des résidents.

MANNE (H.), admis à la résidence le 28 juin 1334.

MARC ou Marcus, 1492-1497.

MARCELIS (Herman), 1664. Voir MANEKENS.

MARCHANT (Lambert-Ignace). Costre. Voir p. XLVI.

MARCHIET (de). Voir BOTTIER.

MARCKE (Josse de la), achève sa première résidence le 27 avril 1433; à Rome en 1441. D. M. 1445. Il fut chanoine de S. Lambert.

MARCUS ou Marcius, fait ses *preces* en 1746; résigne en 1748.

MARÉCHAL (Jean-Jérôme), 1780, 1794.

MARIOTTE (Jean-François), admis le 19 oct. 1669, âgé d'environ 25 ans, fils de Jacques Mariotte et d'Anne-Marie Counotte. Il fit, jusqu'en 1672, des études de théologie morale au collége liégeois des Jésuites anglais. D. M. 1714.

---

[1] *Coll. Saint-Pierre*, reg. 9, fol. 73.

MAROTONS (Jean), 1470-1481. Doyen. Voir p. XXXIV.

MAROTONS (Louis). Voir HEMMOMEZ.

MARTEAU (Jean du), 1728, 1746.

MARTIN (mre), 1250, 1267 (1); son anniversaire se célébrait le 29 décembre.

MASICHE (Jacques le), 1372; mort le 1er août 1416.

MASSET (Frédéric), 1614-1623. Écolâtre. Voir p. XLIII.

MASSILLON (Gilles), né le 8 févr. 1625, de Jean Massillon et d'Anne Fanchon; admis, le 7 mai 1644, alors qu'il étudiait la philosophie à Louvain; résigne le 20 avril 1649.

MATERNI (Gilles), praticien ou avant-parlier près la cour des échevins de Liége, fils de Lambert et de Marguerite de Loncin; admis le 25 mai 1657, âgé de 40 ans. D. M. 1678. Il était originaire de Lantremange.

MATHIEU, 1225, 1232. Doyen. Voir p. XXXII.

MATHIEU ou Matheus, 1383.

MÉAN (François de), pourvu d'une prébende par résignation de Roland le Ruitte; résigne, le 3 janvier 1601, avant d'avoir été admis, en faveur de Georges de Méan, son frère.

MÉAN (Georges de), admis chanoine-écolier le 3 janvier 1601; mort à Rome le 9 août 1604.

MÉAN (Jean de), pourvu d'une prébende vers 1587; résigne quelques années après, sans avoir été admis.

MEEFFE (Baudouin de), 1330, 1334.

MÉLAR (Perpète), de Dinant, admis le 16 déc. 1560; résigne en 1568.

MELLE (Arnoul de), 1533-1536. Écolâtre. Voir p. XLIII.

MENJOIE (mre Gilles), curé de Bleret, admis le 26 avril 1524; prêtre, mort le 3 janv. 1557. On l'appelait parfois Gilles de Bleret.

MEREN (N*** de), admis le 22 août 1755. D. M. 1797.

MESSEN (maître Nicolas de), ou Messia, 1395; mort vers et avant le 6 mai 1415.

MEST (Philippe de), doyen (?). Voir ci-dessus p. XXX, note 3.

MEYS (François), de Maestricht; résigne peu avant le 15 févr. 1520.

MEYS (Pierre), fils de François,

---

(1) *Maison de Cornillon*, cartul. 3, fol. 30 v° et 40.

admis le 6 oct. 1625; mort subitement le 15 févr. 1657.

MEZ (N*** du), admis le 2 août 1755. D. M. 1775.

MICHE (Gilles-François de), 1719, 1761.

MICHEL (Henri), 1705, 1715; mort en 1737.

MICHEL (N***), junior, admis le 18 juill. 1721. D. M. 1730.

MILLEMANS (Hubert), 1544. Le 12 août 1555, étant chanoine de Ste Croix, il résigne sa prébende de S. Pierre en faveur de Guillaume Bruggart, par échange.

MILLEN (Balthazar), admis à la première résidence le 31 août 1565. D. M. 1580.

MILMORT (m^re Jean), prêtre, admis le 17 mai 1618, par échange avec Saliceti. D. M. 1633.

MINKEN (Gérard), 1377-1390.

MINNINC (m^re Denis), 1360-1365. Doyen. Voir p. XXXIII.

MOFFARTS (N*** de), 1783-1797.

MOGE (Robert de), 1471-1513. Doyen. Voir p. XXXV.

MOLINS (Gérard de), 1390-1427. Chantre. Voir p. XL.

MOMALLE (Arnoul de), 1360; mort le 20 juin 1393.

MOMALLE (m^re Robert de), admis le 31 mars 1428; mort le 16 sept. 1439.

MOMBEEK (Arnoul-Théodore de), pourvu en sept. 1664. Ne figure pas parmi les résidents.

MOMBEEK (Ernest-Michel de), pourvu en janv. 1664. Ne figure pas parmi les résidents.

MONETIUS (Bernard), admis le 24 juill. 1604; mort en 1641.

MONT (Paschase du), 1684-1704. Costre. Voir p. XLVI.

MONTANUS, 1587, 1595.

MONTE (m^re Jean de), 1395; mort en 1425.

MONTE (Jean de), admis le 1er avril 1454; résigne, par échange, le 27 oct. 1473.

MONTE (Renier de), admis chanoine-écolier le 29 mai 1482. D. M. 1491.

MONTE (Robert de), admis en 1496. Plus cité en 1500.

MONTE (de). Voir CASTRO, GODEFRIDI.

MONTENAKEN (Baudouin de), admis vers juillet 1364.

MONTENAKEN (Libert de), 1373.

MONTENAKEN (Servais de), 1519-1536. Costre. Voir p. XLVI.

MONTIBUS (Simon de), 1256 [1].

---

[1] CUVELIER, *Cartulaire de l'abbaye du Val-Benoit*, p. 143.

Montmorency (mre Denis de), admis le 6 août 1438; résigne en juin 1443.

Montulet (N***), 1797.

Moraicken (J.-F.-Jos. de), 1722-1780. Doyen. Voir p. XXXIX.

Moreaz (Jean), 1323.

Morelli (Jean), admis le 19 oct. 1429; mort le 29 août 1459.

Motmans (Corneille), fils de Henri; admis chanoine-écolier le 6 août 1601, par résignation de son frère Pierre; résigne, le 4 mai 1607, en faveur de son frère Guillaume.

Motmans (Guillaume-Adam), admis chanoine-écolier le 4 mai 1607; mort le 23 oct. 1657.

Motmans (mre Pierre), 1593; résigne le 6 août 1601.

Mouilhet (Adrien-François), 1735-1771. Costre. Voir p. XLVI.

Moustiers ou Monasteriis (mre Jean de), 1329, 1345 (1).

Moustiers ou Monasteriis (Walter de), de Moustier-sur-Sambre, 1362; mort avant 1377.

Muno (Jean), 1612; mort vers 1633.

Muno (Nicolas Gerardi a), 1587-1626. Doyen. Voir p. XXXVII.

Muro (Jean de), 1324.

Murro (Jacques de). Jean, évêque de Tusculum, veut le faire admettre en 1295 (2).

Mynbier ou Minbier (Jean), admis le 16 mars 1456, résigne vers 1474. Ratifie, le 22 août 1477, l'échange fait précédemment entre lui et Jean Tylbyer.

Mynnen ou Minnen (Jean), admis le 25 déc. 1472; mort le 19 mai 1482.

Mynten ou Menten (mre Jean), admis à la résidence le 23 avril 1516; mort en 1522.

N

Namur (N*** de), 1743.

Namur (Pierre-Jean de), 1696, 1706.

Natalis (Théobald), sous-diacre, admis le 7 déc. 1568. D. M. 1575, cette prébende ayant, depuis trois ans, été contestée à Natalis.

Neufforge (Corbel de), prêtre, admis le 26 janv. 1543. Fut

(1) B. et S., III, 526.

(2) B. et S., II, 521.

aussi chanoine de S. Barthélemi et prévôt de S. Monon à Nassogne; mort le 29 avril 1570.

NOBLET (m^re Jean), d'Anvers, sous-diacre, admis, le 23 févr. 1570, par échange avec Jean Seytz; mort le 7 juin 1576.

NOEL (Thomas), admis le 10 janv. 1531; résigne le 24 mai 1547.

NOVA TERRA (m^re Barthélemi de), dit de Louvain; admis à la résidence le 24 août 1365. D. M. 1367. Voir NUWELANT.

NOVILLE (m^re Jean de), admis le 6 févr. 1523; mort le 6 mai 1536.

NOYT (Walter), 1377.

NUCERIO (Jean de), 1324-1343. Doyen. Voir p. XXXIII.

NUWELANT (Giselbert de), dit aussi de Nova Terra, d'abord chanoine de N.-D. à Ciney et de N.-D. à Thorn; admis le 20 sept. 1410; mort le 17 août 1423.

O

OBOLO (Jean), 1334.

OBOLO (Jean), 1360, 1368. Le même que le précédent?

OBTAY (Jean de), costre. Voir p. XLV, note 1.

OCKIER (Noel d'), admis le 29 juill. 1507. D. M. 1513.

OFFET (Denis ou Jean); mort avant 1360. Douteux. Il occupait une maison claustrale.

OFFET (Jean), 1253. Doyen. Voir p. XXXII.

OIVE (Adolphe d'), 1354.

OLEYE (Godefroid d'), fils de Gilles; sous-diacre, admis le 26 juin 1626. D. M. 1652.

OMALIUS (Charles), 1684, 1705.

OMALIUS (Emond), 1651; à Rome en 1651 et 1652; mort le 9 juin 1662. Il était fils de Jacques Omalius, souverain greffier des Échevins de Liége, et d'Anne d'Eyck.

OMALIUS (Henri), pourvu et admis en mars 1637. D. M. 1682. Il était fils d'Arnold Omalius, avocat, et petit-fils de Jean Omalius, avocat célèbre.

OMALIUS (Herman), admis le 18 juillet 1619; part pour une université fameuse en 1623; à Rome en 1633, 1639, 1640, 1650; il y mourut en 1651. Il était fils de Jean Omalius, avocat, et d'Élisabeth d'Awans.

OPPAGNE (Raes d'), admis le 9

avril 1534; résigne le 7 déc. 1541.

Opplewe (Jean), 1628.

Opplewe (Martin), admis chanoine-écolier le 22 janv. 1614, bien qu'il eût reçu les ordres sacrés avant sa réception (il y était entré après sa provision); mort chanoine jubilaire et senior le 10 déc. 1665.

Orlandi (Nicolas), clerc liégeois, *expeditor* et commensal du pape Nicolas V; pourvu par le pape le 26 juin 1449; admis le 22 juin 1450. Plus cité en 1452.

Ortem ou Orten (Siger de), admis chanoine-écolier le 27 juill. 1452; mort en juill. 1474.

Orten (m^re Guillaume de), admis le 17 juill. 1424; mort le 17 févr. 1444.

Os (m^re Jean de), 1398; chanoine-p être en 1402; résigne en févr. 1428. Chanoine de S. Lambert, de 1413 à 1431.

Oupeye (Henri d'), fils d'Henri; admis chanoine-écolier le 6 févr. 1580. Seule mention.

Oupeye (m^re Jean d'), pourvu le 4 oct. 1624; résigne avant son admission.

Outremeuse (Jean d'), 1390.

P

Pacquier (Gaspar). Voir Valkeneer (Georges).

Palude (Arnoul de), admis le 21 août 1538. Seule mention.

Papenhoven (Adam de), admis, le 13 juin 1436, par échange avec Godefroid Dickbier. Sigillifer de Liége en 1443. Résigne par échange le 20 janv. 1448

Papenhoven (Emond de), alias Gruysen, admis le 6 oct. 1439, par échange avec Roland de Heynsberg. En 1440, il demeurait au palais épiscopal. Résigne, le 13 juillet 1446, par échange avec Henri de Prailhe.

Parent (Martin), 1728; mort vers 1757.

Paris (Godefroid) dit de Thorn, chapelain de la dame de Thorn; admis le 12 janv. 1451; mort en 1496.

Parme (Jean de), 1360; mort vers 1394.

Pas (Gérard de), admis le 24 nov. 1435; résigne en mai

1439. En 1438, il était aussi chanoine de S. Barthélemi.

PASCASE, admis le 24 juillet 1480. D. M. 1492.

PATIN (Pierre), 1421; mort le 10 févr. 1429.

PEREYE (André-Bernard), 1694-1714.

PERSIN ou Persyn (Jean), prêtre, admis le 18 juill. 1573; mort en 1575.

PHIBBE (Roland), dit aussi Phible, admis le 9 sept. 1425; résigne en sept. 1427.

PHILIPPE, 1190 (1).

PIERRE, vers 1115. Doyen. Voir p. XXX.

PIERRE, 1187 (2).

PINTA, Pinte (Jean), 1371, 1386.

PIRLINCK (Henri), 1556. Doyen. Voir p. XXXVI.

PISCIS, Pisson, Poisson (Jean), 1360; mort vers 1363.

PISTORIS (Jean), 1495, 1506.

PLANCHAR (Arnold-François), 1696, 1746.

PLANCHAR (J.), admis en 1746, à la place de son frère Arnold. D. M. 1797.

PLAYE (Thomas de), 1671-1707. Chantre. Voir p. XLII.

PLENEVAULX (Arnold de), 1691, 1694.

PLENEVAULX (François), admis, le 15 avril 1648, âgé de 27 ans, comme écolier, en attendant qu'il ait prouvé qu'il est gradué. D. M. 1657; était fils de Gilles Plenevaulx, sentencier, et de Marie Le Rond.

PLENEVAULX (Nicolas), junior, puis senior, fils de Nicolas, admis le 8 janv. 1652. D. M. 1673.

PLENEVAULX (Nicolas), junior, admis le 11 déc. 1669. D. M. 1689. Il était fils de Charles Pleuevaulx, notaire, et d'Élisabeth Bormans, fille d'Arnoul Bormans, procureur.

PLENEVAULX (Nicolas), senior, dit aussi Nicolas-Gilles, praticien et avocat de la cour, admis le 4 sept. 1657, âgé de 50 ans, en remplacement de François Plenevaulx, son frère. Aux eaux de Spa en 1659. Plus cité en 1669.

POLLAIN (N***), 1679, 1691; résigna en juin 1692.

POLSLAWER (Gérard), 1424-1447. Doyen. Voir p. XXXIII.

---

(1) B. et S., I, 117.

(2) B. I. A. L., IX, 346.

PONSART (Gérard-François), admis le 22 déc. 1674, âgé de 21 ans; mort le 28 févr. 1727. Il était fils de Jean Ponsart, commissaire de la Cité, et d'Anne Peters.

PONTE (Jean de), admis le 4 août 1477, par échange avec Denis de Herck. D. M. 1480.

PONTEGONIO (Jean), 1580-1605. Costre. Voir p. XLVI.

PONTEGONIO (Marin de), du diocèse de Chartres, admis le 26 avril 1535; prêtre ; vice-écolâtre en 1562 ; mort en 1566.

PORTA (Tilman), 1584 ; mort noyé le 2 juin 1604.

PORTE (Jean delle), 1478, 1511.

PRAILHE ou Preelles (Henri de), admis le 13 juill. 1446. Le 27 juin 1457, eut lieu un arrangement entre lui et Henri Werici, au sujet de l'échange de leurs bénéfices, fait 12 ans auparavant [1]. Mort le 9 sept. 1480.

PRINTHAYE (m^re^ Gérard), professeur de théologie au séminaire et curé de Hodeige; admis âgé de plus de 50 ans le 24 sept. 1658 ; n'était plus chanoine de S. Pierre le 26 juin 1659. Il était fils de Guillaume Printhaye, de Hodeige, et d'Idelette Coemans.

PROESMANS (Nicolas-Gisbert), 1695, 1715.

PUICHE (Jean de). Voir p. XLV.

PUTHEM (Henri), fils de Thierri ; admis le 19 févr. 1428; résigne par échange en janv. 1437.

Q

QUAREMME (Henri), admis le 22 mai 1488 ; mort vers 1500.

QUARRÉ (Jean), admis le 5 févr. 1470. D. M. 1493 ou 1483.

QUERCENTIUS. Voir CHAINÉE.

QUERCETO (Nicolas de). Costre. Voir p. XLV.

QUERCU (de). Voir CHESNE.

---

(1) *Chap. Saint-Lambert*, concl. capit., reg. 109, fol. 301 v°; 110, fol. 102 v°; 112, fol. 24.

R

Richard, 1112 [1].

Richardi (Nicolas), 1365; résigne en févr. 1366.

Richen (Jean de); à Reims en 1330 et à Rome en 1332.

Ricke. Voir Ryck.

Riczo ou Richezo 1152, 1178 [2].

Rigaud (mre), 1225, 1229 [3].

Rigaud, 1239-1242. Doyen. Voir p. xxxii.

Rivo (mre Jean de), 1406; résigne le 29 janv. 1430.

Rivo (mre Lambert de), 1390, 1395.

Robert, 1100, 1101. Doyen. Voir p. xxx.

Robert, 1143. Doyen. Voir p. xxxi.

Robert, 1293 [4].

Robert, 1332.

Robesii (Léger ou Léodegaire); admis le 20 avril 1531, sous le nom d'Eligius Robesii; admis à la résid. le 12 nov. 1534, sous le nom de Léodegaire Garins; mort le 14 mars 1541.

Rocourt (Jacques de), admis le 17 mai 1361; mort vers 1380.

Rodulphe, 1130 [5].

Rogeri (Bertrand), admis le 15 oct. 1520. Prêtre; mort le 23 juin 1559.

Rogeri (Gilles), mentionné comme défunt dans les obits de 1327 et 1332.

Rohart (mre Nicolas), admis le 15 sept. 1461, à la prébende d'Antoine Keyart; remplacé, en 1464, par Josse Royer; admis de nouveau le 8 mars 1468. D. M. 1478.

Rohart (Pierre). Voir Estokart.

Rohault (Réginald), admis le 28 juill. 1478.

Roiez (mre Jean li), archiprêtre de Liége, 1260, 1269 [6].

Roileit (Arnoul de) ou de Rolet; mort le 12 sept. 1519.

Roismel (Guillaume de), 1390, 1406.

Roland (mre), admis le 24 mars 1410.

Rolandi (N***), 1492.

---

(1) *Collég. Sainte Croix*, cartul. A, fol. 39 vo.

(2) B. et S., I, 98.

(3) V. S. L., charte 83.

(4) B. et S., II, 508.

(5) B. S. A. H., XIII, 469.

(6) V. S. L., chartes 262, 267. — B. et S., II, 128, — Cuvelier, *Inventaire du Val-Benoît*, nos 100, 104, 107, 109, 114, 118, 120.

ROLET. Voir ROILEIT.

RONCHIS (Arnoul de), alias Rouxhices, admis chanoine-écolier le 7 mars 1531 ; prêtre en 1544; mort le 22 oct. 1579.

ROSCIUS (François), admis le 20 mars 1647, âgé de 23 ans; mort vers 1673. Il était fils de François Roscius et de Barbe Rouffar dite Haccour.

ROSCIUS (Lambert de), admis, le 4 oct. 1644, à l'âge de 46 ans; mort à Spa, chanoine jubilaire le 24 juin 1666. Il était fils de François Roscius et d'Helwige Plenevaulx; petit-fils de Pierre le Rosseau et oncle du seigneur de Libois, second fondateur de S. Pierre. Il fut déclaré jubilaire, le 4 févr. 1665, à raison de sa résidence canoniale semi-séculaire à S. Barthélemi et à S. Pierre.

ROSCIUS (N***), pourvu en 1610; résigne le 10 avril 1614, sans avoir demandé son admission.

ROSE (Herman de), pourvu en 1568; résigne le 10 août de la même année, en faveur de Jean Luce.

ROSENDAEL (Antoine de), fils de Jean ; admis le 7 févr. 1455 ; en pélerinage à Rome, en 1481 ; mort en 1506.

ROSENDAEL (m^re^ Corneille de), fils de Jean ; admis le 23 oct. 1458, par échange avec Corneille Saudoyer. Décédé en cour de Rome, en déc. 1472.

ROSSELET (m^re^ Nicolas), prêtre, admis le 10 janv. 1471. Le 9 juin 1479, il vendit sa maison claustrale à l'évêque ; mort le 16 mars 1506.

ROSSEM (Mathias Wilhelmi de), admis le 15 oct. 1520.

ROSSINI (Jean), admis le 13 mars 1366.

ROSUT (de). Voir FRÉRAR.

ROTARIIS (m^re^ Gompard), chanoine de Looz, pourvu d'une prébende à S. Pierre et de la cure de Montenaeken, le 27 déc. 1445, moyennant résignation de son canonicat de Looz. Admis le 4 janv. 1446. N'était plus chanoine de S. Pierre en août 1456.

ROTELEIR (N***), chanoine absent en mai 1477.

ROTSELAER (Gérard de), 1305; mort en 1334; son anniversaire se célébrait le 18 janvier.

ROULANTS (Louis), admis le 7 févr. 1479. D. M. 1500.

ROUXHICES. Voir RONCHIS.

ROYER (Josse), 1464-1515. Prévôt. Voir p. xxv.

RUDOLPHUS, 1587, 1590. Les comptes de 1654 mentionnent

une bourse fondée par Gérard Rudolphi.

RUELLE (Jean de), admis le 16 févr. 1476, par échange avec de Vivario. Plus cité en 1492.

RUET (Jacques-Henri), 1694, 1726.

RUITTE (Roland le), prieur de l'hôpital à la Chaîne, pourvu en 1600; résigne avant d'avoir été admis.

RYCK (Arnoul), 1411, 1419.

RYCK (Guillaume), admis à la résid. le 31 juill. 1409, doyen du concile de Maestricht en 1420; mort chanoine de S. Pierre le 20 déc. 1437.

RYCK (Jean de), 1410-1424. Costre. Voir p. XLV.

RYCKE (Jean die), 1381-1395. Chantre. Voir p. XL.

RYSEN ou Risen (m^re Jean de), sous-diacre, admis le 5 déc. 1442, par échange avec Nicolas Baest; résigne ou meurt en févr. 1451.

S

SAINT-GEORGES (Jean de); résigne le 6 août 1601, avant d'avoir été admis.

SAINT-JACQUES (Francon de), 1375; mort vers 1382.

SAINT-LÉONARD (Robert de), date inconnue; anniv. le 27 janvier.

SAINT-MARTIN (Arnoul de), écuyer, 1390; mort le 10 juin 1426.

SAINT-SERVAIS (Baudouin de), 1360.

SAINT-SERVAIS (Jean de), date inconnue; anniv. le 30 décembre.

SAINT-TROND (Laurent de), mort le 12 mars 1361.

SAIVE (Gilles de), 1677, 1718.

SAIVE (Jacques de), pourvu par Clément X; admis le 31 mars 1674. Il était fils de Gilles de Saive et d'Helwige-Isabelle de Roscius. D. M. 1720.

SAIVE (Jacques de), junior, 1687, 1718; mort le 1er déc. 1732.

SALICETI (Jordan), résigne en mai 1618, avant d'avoir été admis.

SALME (Charles de), fils d'Henri; admis chanoine-écolier le 15 mars 1606; résigne et meurt en 1633.

SALME (Étienne de), résigne le 15 mars 1606, très peu de temps après sa nomination. Frère du précédent.

SALME (Jean de), alias del Flaminne, admis chanoine-écolier, le 11 avril 1561; résigne le 8 août 1600.

SALMIS (Nicolas de), 1277, 1279 (1).

SAPATA (Pierre), pourvu le 7 juil. 1622; confère ses droits à Jordan Remigii.

SART (Ghislain de), doyen de S. Denis. Admis le 2 avril 1429; chanoine forain en 1431; réadmis le 28 mai 1442; résigne le 26 juin 1444 et meurt 20 jours après, le 16 juil. 1444.

SART (N*** de), admis en 1715; mort en 1723.

SARTA. Voir SCRY.

SAUDOIER (Corneille), résigne le 23 oct. 1458, avant d'avoir été admis.

SAULCY (Jean), 1492; mort en 1506.

SAVELANDE. Voir ZAVELANT.

SCAFFER (Jean), admis à la résid. le 12 avril 1412; mort le 25 mars 1424.

SCHATZ (Guillaume), admis en 1492. Plus cité en 1500.

SCHETER (mre Henri), admis à la résid. le 1er avril 1409.

SCHINNE (Goblion de), 1260, 1288. En 1260, il était, en même temps, écolâtre de S. Martin (2).

SCLACHINS (Thomas de), admis le 13 nov. 1439; mort le 2 déc. 1450.

SCOPPE (Jean), admis en 1497; mort en 1500. Douteux.

SCOTAERS (N***), admis en 1727. D. M. 1735.

SCRY (Henri de), alias de Sarta, admis le 12 mai 1536; résigne le 9 oct. 1544.

SDROEGHEN (N***), 1587, 1592.

SEGRY (mre Guillaume de), admis le 11 nov. 1470; mort le 26 juin 1475.

SERAINCHAMP (Jean de), 1329, 1345 (3).

SERON (Robert de), 1398; résigne le 19 sept. 1410.

SERUETO. Voir FERUETO.

SERVAIS, 1225. L'anniversaire d'un chanoine Servais, prêtre, était célébré le 11 janvier.

SEYTS ou Zeyts (Jean), d'Aix-la-Chapelle, dit aussi Jean d'Aix, admis le 16 déc. 1556; résigne le 23 févr. 1570.

SIMON, doyen. Voir p. XXX, note 3.

SIMON, 1225.

SIMONIS (François); résigne le 23 juin 1542.

(1) C. R. H., 3, XIV, 332.

(2) *Maison de Cornillon*, stock n° 3, fol. 42.

(3) *Colleg. Saint-Pierre*, reg. 5, fol. 5.

SITTARD (Wenceslas de), 1515, 1524.

SLINS (Pierre de), 1620-1663. Doyen. Voir p. XXXVIII.

SOMBROUCK (Gilles de), 1358. Il était official de Liége [1].

SOPSTEYNE (m^re^ Thomas), admis à la résid. le 9 sept. 1386.

SORTES (Philippe), mort avant 1360. Douteux.

SOUGNÉ (Nicolas de), 1687-1711. Écolâtre. Voir p. XLIV.

SPOYMAN (Guillaume), 1396.

SPREWELLE (Nicolas de), pourvu, le 1er mars 1447, par échange fait avec Walter Rompart; admis le 2 mars 1447; mort le 28 mars 1454.

SPRIMONT (Jean-François de), 1642-1695. Doyen. Voir p. XXXVIII.

SPRIMONT (Louis de), admis le 15 juil. 1604. D. M. 1619.

STADEN (Henri de), curé de Saint-Séverin à Liége; admis en 1420; étudiant en théologie à Cologne, en 1440; mort le 27 févr. 1456.

STASSIN ou Stassyns (mre Jean), sous-diacre, admis le 12 juil. 1575. D. M. 1593.

STAVRE ou Stavria (Jean de), 1360; mort avant 1365.

STEEHELLINCK (Guillaume), admis chanoine-écolier le 14 mars 1606; démissionnaire le 22 janv. 1614.

STEEL (Pierre de) ou Stelsius, admis en 1611; mort le 4 juin 1624.

STEEVOORT. Voir STEYNVORDT.

STEINWEGHE (Jean de), admis le 22 déc. 1419; supplanté, en janv. 1422, par Simon de Terimo.

STELSIUS. Voir STEEL.

STEMBERT (Emmanuel), résigne le 5 juin 1563.

STER (Arnold de), 1687-1730.

STEYNVORDT (Guillaume de), admis chanoine-écolier le 21 nov. 1439. D. M. 1449.

STOCKIS (Léonard), 1624-1657. Doyen. Voir p. XXXVIII.

STRASSERS (N***), 1696; résigne la même année.

STRECHEUS (Étienne), licencié en théologie, admis le 15 mars 1611. Suffragant de Liége et tréfoncier, il obtient, le 13 août 1618, de faire, en même temps, sa résidence à S. Lambert et à S. Pierre.

---

(1) DARIS, *Histoire de Looz*, documents historiques, 2e série, p. 28.

STREEL (N***), admis le 30 oct. 1758 ; mort le 23 oct. 1782.

STREEL (N***), junior, 1784, 1786.

STREPEN (m^re Jean) ou Verstrepen, licencié en droit et avocat de la Cour, admis le 20 sept. 1555 ; mort le 11 déc. 1560.

SWENNEN (Jean-Baptiste), 1717 ; mort en 1745.

T

TALAMANDUS, chan. forain en 1332.

TAVERNIER (Corneille), 1567, 1574.

TAVERNIER (Corneille), prêtre, admis le 11 déc. 1578. D. M. 1593.

TEREMO ou Terimo (m^re Simon de), avocat consistorial de la curie romaine ; admis le 23 janv. 1421 ; résigne et se marie en 1425.

TERMONIA (Jean de), admis à une prébende le 30 déc. 1563 ; résigne le 3 juin 1575.

TESTELMAN (Léonard), 1406.

THÉOBALD (sire), 1561, 1562.

THIERRI (m^re), clerc de l'archidiacre de Hainaut Englebert d'Isenbourg, 1267, 1277.

THIERRI, chantre. Voir p. XL.

THOURINNE (m^re Georges de), 1582-1595. Prévôt. Voir p. XXVII.

TIÈGE (Herman de), 1609 ; mort le 12 juin 1659.

TIHANGE (m^re Jean de), 1295, 1314 (1).

TIHOUL (m^re Jean de), 1354, 1363.

TIHUT (m^re Léonard du), ou Tilloux, ou van der Linden, appelé communément Léonard Le Maire, Léonard Villicus, ou m^re Léonard, licencié en décrets et bachelier ès lois, admis en 1371 ; mort le 17 avril 1407. Il eut, antérieurement à son entrée dans l'état ecclésiastique, deux filles légitimes, Maroie et Yde, qui, du nom de leur mère, sans doute, s'appelaient parfois Surlet. La 1re fut mariée à

(1) *Colleg. Saint-Jean*, cartul. n° 463, fol. 154 v°. — *Colleg. Sainte-Croix*, cartul. A, fol. 39 v°.

m[re] Jean de Cuttecoven, dit de Looz, avocat de la cour ; la 2[de] épousa Libert Fastrard de Looz (1).

TILIA (Gangulphe de), 1526 ; mort le 30 août 1532.

TILHYER. Voir TYLHYER.

TILLEUR (Renier de), admis le 16 déc. 1536, élu abbé (?) de la chambre apostolique le 27 déc. 1542 ; mort en 1581.

TILLOUX. Voir TIHUT.

TINCTORIS (Walter), admis le 31 déc. 1493 ; résigne le 10 janv. 1531.

TONGRES (Jean de), prêtre, 1259 (2). Son anniversaire se célébrait le 10 janvier.

TONGRIS (TH.), 1329, 1332.

TORRENTIUS (Liévin), docteur, archidiacre de Brabant. Admis le 19 mars 1563, et réadmis le 8 mars 1564.

TRAPPE (Henri delle), admis le 9 juil. 1666, âgé d'environ 20 ans. D. M. 1673. Il était fils de France delle Trappe, commissaire, et de Marie delle Haexhe.

TRAZEGNIES (m[re] Jacques de), admis le 20 sept. 1459 et à la résid. le 11 juil. 1462. Plus cité en 1474.

TRIEXHE (Renier de), admis le 26 févr. 1647. D. M. 1682.

TROEST (Robert), admis le 30 juil. 1417 ; mort le 27 juil. 1446.

TROPHARDI ou Trohardi (Nicolas), 1375 ; mort vers 1381.

TUITIO. Voir DUYTZ.

TYHU. Voir TIHUT.

TYLHYER ou Tylhy (m[re] Jean de), 1477. Ratifie, le 14 août 1478, l'échange fait entre lui et Réginald Rohault.

TYPOET (m[re]), admis à la résid. le 5 mars 1383. D. M. 1390.

U

ULRIC, 1207, 1220. Costre. Voir p. XLIV.

---

(1) *Collég. Sainte-Croix*, cartul. IV, fol. 229, 230 v°, 232 v°, 233, 234.
(2) CUVELIER, *Cartulaire de l'abbaye du Val-Benoit*, p. 154.

V

VILLERS (Oste de), 1302-1315. Doyen. Voir p. XXXII.

VILLERS (Simon de), 1322 ; mort le 7 juil. 1333.

VILLICUS. Voir Tihut.

VISÉ (Nicolas ou Nicolas Colon de), 1431 ; achève sa résidence le 6 nov. 1432, jour de S. Léonard ; mort le 13 janv. 1442.

VIVARIO (Arnoul de), admis le 15 févr. 1471, par résignation de son oncle mre Thierri de Vivario. Résigne par échange, le 16 févr. 1476. Il avait d'abord été admis à la prébende de Henri de Wihogne mort le 7 oct. 1466, mais on y reçut, ensuite, Walter de Huesden.

VIVARIO (mre Thierri de) ; résigne le 15 févr. 1471, probablement sans avoir demandé son admission.

VLECKEN (N***), 1797.

VOECHT (Henri). Voir BYE.

VOECHT (mre Nicolas), admis le 6 mai 1415 ; part pour Rome le 14 avril 1423 ; mort le 22 déc. 1463.

VOERST ou Vorst (Thierri de), 1360, 1363.

VOESTINC (Giselbert), official de Liége, admis à la première résidence le 1er mai 1378. D. M. 1383. Les registres de S. Pierre ne le mentionnent que sous le titre de *l'Official de Liége*. Or, Voestinc est qualifié tel le 23 févr. 1377 (1) et le 16 juin 1378 (2) ; il fut chanoine de S. Lambert jusque vers 1401. D'autre part, Edmond Boest est qualifié chanoine de S. Pierre et official de Liége en 1382. Voir BOEST et EMUNDUS.

VOGHELS DE BRUEGHEL (mre Josse), 1541 ; mort le 12 avr. 1576.

VOLANT (Michel), admis le 28 mai 1459 ; mort peu avant le 23 sept. 1473.

VOSBERGEN (Corneille à), admis chanoine-écolier le 15 avril 1562 ; résigne le 19 mars 1563.

---

(1) *Collégiale Sainte-Croix*, cartul. A, fol. 311.
(2) *Chapitre S. Lambert*, charte no 847.

W

WACHTENDONCK (Jean de), admis le 21 juin 1426 ; résigne par échange en juin 1436.

WAGHEMANS (Herman), 1587 ; mort le 13 mai 1603.

WALCOUR (Guillaume - Bernard de), 1708, 1728.

WALDOR (Pierre-Paul), 1675-1684. Écolâtre. Voir p. XLIII.

WALENCURIA (m[re] François de), 1360, 1363.

WALTER, 1107, 1113 (1).

WALTER, 1189. Il était curé de Saint-Servais, à Liége (2).

WALTER, 1225. Prêtre.

WALTHERI (Henri), clerc et sous-diacre du diocèse de Cologne, tonsuré le 8 juil. 1566 ; d'abord recteur de l'autel Ste Catherine en l'église paroissiale de S. Martin à Sinnich. Gérard de Groesbeeck lui conféra une prébende de S. Pierre, le 19 juin 1570, en échange de son rectorat. Admis le 20 juin 1570 ; mort de la peste, aux Lollards, le 31 août 1579.

WARNIER (m[re]), 1152.

WARNIER, 1193, 1205. Doyen. Voir p XXXI.

WARNIER, 1188, 1189. Chantre. Voir p. XXXIX.

WAYA (Godefroid de), admis chanoine-écolier, le 26 sept. 1448 ; résigne par échange le 3 sept. 1451.

WÉDÉRIC, date inconnue. Chantre. Voir p. XXXIX.

WEERT ou Wert (Lambert de), 1390.

WELLE ou Welt (Jean de), frère du suivant ; admis le 31 juil. 1634, âgé de 32 ans. D. M. 1642.

WELLE ou Welt (Raphaël de), pourvu le 3 sept. 1626 et admis le 24 oct. suivant, âgé de 26 ans. Maître ès arts en 1628. D. M. 1643. Il était fils de Raphaël et de Jeanne de Hilst.

WÉRARD (Pierre), 1458, admis à la résid. le 3 juin 1460 ; mort le 1[er] juil. 1467.

---

(1) *Colleg. S. Jean*, cartul. n° 463, fol. 154 v°. — *Colleg. Sainte-Croix*, cartul. A, fol. 39 v°.

(2) *Chartes de Saint-Paul*, p. 20.

Wéri, vicaire de l'archidiacre G. de Peis, 1245, 1246 (1).

Weterbeke (Francon de), admis le 5 août 1447 ; résigne en juin 1450 et est pourvu d'une prébende et du décanat de S. Germain à Tirlemont.

Wez (G. de), 1406.

Wez (Henri de), 1399, 1406. Voir Germelli.

Wiggers. Voir Wygers.

Wihogne (Gérard de), admis le 13 mars 1427. D. M. juil. 1447.

Wihogne (Guillaume de), 1406-1470. Costre. Voir p. xlv.

Wihogne (Henri de), fils d'Arnoul ; admis le 29 juil. 1447, à la prébende de son oncle, Gérard de Wihogne ; mort le 7 oct. 1466.

Wihogne (Jean de), 1394, 1396.

Wihogne (Jean de), 1366-1391. Doyen. Voir p. xxxiii.

Wihogne (Jean de), 1402-1408. Prévôt. Voir p. xxv.

Willersies (Jacques de), 1344 ; résigne le 6 févr. 1366.

Winandi. Voir Wynants.

Wolbodon, doyen. Voir p. xxx, note 3.

Wonck (Philippe de), 1314, 1317.

Wygers ou Wiggers (mre Jean), de Diest, docteur en théologie, 1er président du séminaire Admis le 23 sept. 1604; résigne le 15 mars 1611.

Wynants ou Winandi (mre Gilles), dit d'Alken, 1381, 1393. Il était curé d'Alken.

Wysipple (Jean de), 1381.

Wysshoeft (mre Mathias), admis le 26 nov. 1548 ; résigne en sept. 1550.

X

Xheneumont (Godefroid de), chanoine forain en 1451. Plus cité en 1474.

Xheneumont (Jean de), chanoine forain en 1450 ; résigne le 27 juil. 1452.

---

(1) Coll. Ste-Croix, cartul. A, fol. 273 v°, 281.

Y

YMSEN (André de), 1383. Voir VERSEN.

YTZENWELT (Léonard de), admis le 16 juin 1426 ; mort le 10 nov. 1439.

YVIA (Baudouin de), admis à la résid. le 13 oct. 1366. D. M. 1386.

YVIA (Jean de), 1365.

Z

ZANOTIS. Voir ALTHENIS.

ZAVELANT (mre Gossuin), avocat de la cour ; admis le 15 févr. 1520. d'abord par décès de Canivet, puis par résignation de Meys ; mort le 28 oct. 1535.

ZÉLANDE (Rodolphe de), admis à la résid. le 24 juil. 1412. Part pour le concile de Constance le 4 janv. 1418 et revient le 18 mars; mort le 28 juil. 1438.

ZEYTS. Voir SEYTS.

ZITTERT (Wenceslas de), 1500 ; mort le 25 nov. 1548.

ZUYLRE (Thomas de), pourvu par le pape en 1481 (1) Pas d'autre mention.

---

(1) *Chap. Saint-Lambert,* conclus. capitul., reg. 111, fol 289 v°.



INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES

CHARTES DE LA COLLÉGIALE DE SAINT-PIERRE

A LIÉGE

INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES

CHARTES DE LA COLLÉGIALE DE SAINT-PIERRE

A LIÉGE

1. — 714.

* Saint Hubert, évêque de Tongres, construit et dote de revenus le « monasterium » de Saint-Pierre, à Liége.

Vita sancti Huberti, n° 11, dans *Acta Sanctorum*, t. I de novembre, p. 801. — *Auctarium Gemblacense ad Sigeberti chronicon*. MGH. SS. t. VI, p. 391. GILLES D'ORVAL, *Gesta episcop. Leod.* MGH. SS., t. XXV, p. 44. — ANSELME, *Gesta episcop. Leod.* MGH. SS., t. VII, p. 198.

2. — 743, 3 novembre.

* Carloman, maire du palais, duc d'Austrasie, assiste à l'exaltation des reliques de saint Hubert, en l'église Saint-Pierre. Il enrichit cette église d'ornements précieux et lui fait, par des chartes authentiques, donation de biens-fonds de son domaine, avec les personnes et les terres en dépendant.

Vita sancti Huberti, n° 22, dans *Acta Sanctorum*, t. I de novembre, p. 805.

3. — **922**, 29 mai.

* Richaire, évêque de Liége, reconstruit l'église Saint-Pierre détruite par les Normands; il consacre ce sanctuaire, y institue un chapitre de trente chanoines et lui fait donation de son patrimoine au diocèse de Metz, savoir l'alleu de Norroy-le-Veneur (*Nouroit*), avec les dépendances, vignes, cens, hommes, et de la villa de Wavreille (*Wavereis*) avec toute la paroisse.

Il donne encore à la costrie de Saint-Pierre toute la dîme d'Ans et de Hombroux.

Gesta episcoporum Leodiensium abbreviata, MGH SS., t. XXV, p. 130. — ANSELME, *Gesta episc. Leod.*, MGH. SS., t. VII, p. 201. — GILLES D'ORVAL, MGH. SS., t. XXV, p. 52

4. — **1079**. — *Actum publice anno Dominicæ incarnationis millesimo septuagesimo nono, indictione secunda, episcopatus autem domni Heinrici quinto.*

Henri, évêque de Liége, termine la contestation qui s'est élevée entre l'église Saint-Pierre, de Liége, et l'abbaye de Saint-Hubert, au sujet d'une dîme à *Verterina* et Wavreille (*Wauverelia*), en la paroisse de Bure en Famenne, dîme dont ce monastère a paisiblement joui pendant environ deux cent-soixante et quatorze ans, et que Godefroid, prévôt de Saint-Pierre, et Jean de Rochefort, son successeur, avaient voulu lui ôter.

Archives du gouvernement, à Luxembourg. Original sur parchemin, muni d'un sceau plaqué devenu fruste. — A. G. R., Copie dans le cartulaire 112bis, fol. 196.

KURTH, *Les Chartes de l'abbaye de Saint-Hubert*, t. Ier, p. 46. — MARTÈNE ET DURAND, *Amplissima Collectio*, t. Ier, col. 498. — BERTHOLET, t. III, preuves, p. XXXIV.

5. — **1086**. — *Acta sunt hec anno incarnationis dominice MLXXXVI, indictione VIIII, imperante Heinrico III^{cio}.*

Henri, évêque de Liége, obtient de Jean, prévôt, et des frères de l'église Saint-Pierre à Liége qu'ils cèdent à l'abbaye de Saint-Jacques une terre sise à Chockier (*Calcharie*), couverte de taillis (*raspalia*) et propre à être convertie en vignobles, en échange d'un bois contigu à celui que le chapitre de Saint-Pierre possédait à Flémalle (*Fleimala*). La terre susdite était située sous la paroisse d'Awirs (*infra terminos ejus ecclesie que sita est in villa Auguria*) (1).

Témoins : Théoduin et Henri, archidiacres, Étienne, chanoine, le comte Arnoul, avoué de l'église, le comte Baudouin de Mons (*de Monte Castri loco*), Renier, avoué, et son frère, Liebert, Arnoul de Morialmé, Lambert de Fouron.

A. E. L. Original sur parchemin, muni d'un fragment de sceau. (Fonds de l'abbaye de Saint-Jacques, à Liége.)

6. — **1117, 1er octobre.**

*** Otbert, évêque de Liége, fait la dédicace de l'église Saint-Pierre et lui donne deux *villas* situées au comté de Looz, savoir Houthaelen (*Hallu*) et Genck (*Geneste*).**

Annales Aureaevallenses, M.G.H. SS., t. XVI, p. 683. — Gilles d'Orval, *Ibid.*, t. XXV, p. 92.

---

(1) Le texte original de cette convention est précédé d'une charte de 1184, par laquelle Henri de Verdun confirme à l'abbaye de Saint-Jacques la donation du bien de Donceel (*Donum Cyrici*).

7. — **1124**. — *Datum XI^c XXIIII, regnante Henrico V°.*

Carta una docens de cujus familia esse debet willicus in Homborgh (Hombourg).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 17 v°.

8. — **1128**. — *Datum XI^c XXVIII°, indictione VI^a, regnante Lothario III.*

Charta de XXV solidis quos debet ecclesia Sancti Egidii in Publico monte, pro hereditate quam tenet dicta ecclesia in villa que dicitur Abrimes (Aubremé), *una cum relivio cum solutione unius dimidie ame vini.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 19 v°.

9. — **1128**.

Lettre de confraternité entre le chapitre de Saint-Pierre et l'abbaye de Saint-Gilles.

B. U. L. *Manuscrit du doyen Devaulx*, t. I, p. 721.

10. — **1147**. — *Actum est hoc anno ab incarnatione Domini MCXLVII, indictione X, Henrico Conradi regis filio in sede regali Aquisgrani locato, anno Henrici Leodiensis episcopi secundo, ducatus autem mei III.*

Godefroid, duc de Louvain, autorise les chanoines de l'église Saint-Pierre à transférer un moulin situé sur leur propre bien, à Herstal, moyennant un denier de cens.

Texte incomplet dans Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. III. p. 105, note 2. — A. E. L. Mention dans le registre n° 10, fol. 13*a*.

11. — **1152.** — *Actum est hoc Leodii, in capitulo Sancti Petri, anno verbi incarnati M° C° L° II°, indictione XV°.*

Simon, prévôt de Saint-Pierre à Liége, déclare que son église a cédé à Godescalc, abbé d'Affligem, la dîme de la paroisse de Corroy-le-Grand (*Colroit*), à charge de payer un cens annuel de vingt sous liégeois. Après le décès de Godescalc, chacun de ses successeurs devra venir à Liége, au chapitre de Saint-Pierre, recevoir l'investiture des mains du prévôt, et payer, en guise de reconnaissance, audit chapitre (*fratribus*), une mesure (*emina*) de vin et au prévôt une livre de poivre.

La dîme de Corroy-le-Grand, paroisse soumise à l'église Saint-Pierre de Liége, avait été donnée à cette collégiale par Hescelon et ses cohéritiers.

Témoins : Simon, prévôt, Everard, doyen, Jean, chantre, Ascelin, maître, Warnier, maître, Jean, Lifrid, Benzelin, Radulphe, Riczo, chanoines de Saint-Pierre, Baudouin de Corroy, Hériman de Saint-Paul, Meingot, mayeur.

A. G. R. Original sur parchemin, par chirographe, muni d'un sceau à double lemnisque de cuir blanc. (Chartrier de l'abbaye d'Affligem.)

DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Afflighem*, p. 137.

12. — **1188.** — *Actum est hoc in capitulo Sancti Petri Leodii, anno verbi incarnati M° C° LXXXVIII.*

Godescalc, abbé d'Afflighem, fait savoir qu'il a repris d'Albert, prévôt de Saint-Pierre à Liége, du consentement des frères de cette église réunis capitulairement, une dîme en la paroisse de Corroy-le-Grand (*Colroit*), laquelle dépend de l'église Saint-Pierre, moyennant un cens annuel de vingt sous monnaie liégeoise. Après le décès de Godescalc, ses

successeurs se présenteront au chapitre de Saint-Pierre, recevront, des mains du prévôt, l'investiture de la dîme en question, et payeront, comme reconnaissance, aux chanoines (*fratribus*) une mesure (*emina*) de vin et un setier, et au prévôt une livre de poivre. L'abbé d'Afflighem, pour apaiser le différend existant entre les deux églises, déclare ajouter trois sous : deux pour Saint-Pierre et douze deniers pour le prêtre de Corroy, afin que si l'abbaye venait à faire construire une maison à Corroy, celle-ci soit quitte de toute dîme.

Témoins : Albert, prévôt, Jean, doyen, Guarnier, chantre et maître; Lambert, costre, Heriman, Servais, Remi, Pierre, Thierry, Jean, Philippe, Mathieu, Adam, Martin, Henri.

A. G. R. Chirographe original sur parchemin, muni de deux sceaux. (Chartrier de l'abbaye d'Afflighem.)
DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Afflighem*, p. 276.

13. — XIIe siècle.

Item, quinque antiquissime littere decime de Hambrou (Hombroux), *tangentes redemptionem, cum confirmationibus diversorum episcoporum antiquissimorum.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 4 v°.

14. — 1200. — *Datum XII*.

Littera Hugonis episcopi Leodiensis, occasione decime de Hembroes (Hombroux), *cum sigillo ecclesie Sancti Lamberti et specialiter custodie Sancti Petri.*

A. E. L. Reg. [illegible] 4 v°.

15. — 1205.

De l'autorité de l'évêque Hugues, de Lambert, prévôt de Saint-Pierre et du chapitre cathédral, l'office de cellérier de Saint-Pierre est réuni à la mense capitulaire.

Témoins : Arnoul, chantre de Saint-Paul, maître Pierre, écolâtre de Sainte-Croix.

B. U. L. *Manuscrit du doyen Derauls*, t. I, p. 721. Cette charte était transcrite au *Cartulaire de Saint-Pierre*, fol. 14.

16. — 1207, 2 mars. — *Datum Romæ, apud Sanctum Petrum, VI nonas martii, anno decimo.*

Le pape Innocent, à la demande du clerc Ulric, lui confirme la dignité de costre de l'église Saint-Pierre, qui lui avait été conférée par Hugues, évêque de Liége.

BALUZE, *Epistolarum Innocentii III libri undecim*, t. II, p. 5. — MIGNE, *Innocentii III, Romani pontificis, opera omnia*, t. II, col. 1110.

17. — 1208. — *Actum est autem hoc anno incarnationis Dominice MCC VIII°.*

Hugues, évêque de Liége, fait savoir que l'église Saint-Pierre, à Liége, étant depuis longtemps mal payée de ses revenus de la pêche de Flémalle (*Flemala*), tenue héréditairement par Lambert de Flémalle et son fils Thierri, chevaliers, elle a trouvé un moyen de mettre fin à cet état de choses en vendant à l'abbaye du Val-Saint-Lambert la susdite pêche, que Thierry avait reportée en mains de Lambert, prévôt de Saint-Pierre; celui-ci en a investi, dans le lieu capitulaire de cette église, l'abbaye précitée.

Il est exprimé ensuite qu'à chaque relief il sera payé au prévôt quatre sous et au chapitre une demi-aime et un demi-setier de vin, et qu'en acquittant un cens de vingt-quatre sous au chapitre de Saint-Pierre, elle sera exempte de toute autre obligation.

Vient enfin la mention que l'abbaye et la collégiale de Saint-Pierre se sont unies par les liens de la confraternité.

A. E. L. Original sur parchemin, muni des sceaux de l'évêque, du chapitre de Saint-Pierre et de Lambert, prévôt de cette église. (Chartrier de l'abbaye du Val-Saint-Lambert, n° 31.)

18. — **1213, 24** décembre. — *Datum Laterani, IX kalendas januarii, pontificatus nostri anno decimo sexto.*

Le pape Innocent III termine, en faveur de Jean, chanoine de Saint-Pierre, le différend qui s'était élevé entre lui et le sous-diacre G., au sujet d'une prébende de cette église.

Baluze, *Epistolarum Innocentii III libri undecim,* t. II, p. 822. — Migne, *Innocentii III Romani pontificis, opera omnia,* t. III, col. 945.

19. — **1217,** 3 juillet. — *Actum anno gratie M° CC° XVII°, V° nonas julii.*

L. prévôt, H. doyen et tout le chapitre de Saint-Pierre à Liége font savoir que Lambert, clerc, et Adam de Graux, son frère, ont vendu au prieuré d'Oignies, la terre qu'ils possédaient à Roselies (*Rohiliez*); le chapitre de Saint-Pierre confirme cette vente, sous le témoignage de ses

masuyers, sauf le cens annuel de cinq sous liégeois qui lui était dû pour cette terre.

A. E. M. Original sur parchemin, muni du sceau du chapitre de Saint-Pierre et de celui de Lambert, prévôt de cette église. (Chartrier du prieuré d'Oignies.)

20. — 1217, 3 juillet-1er novembre. — *Actum anno gratie M° CC° XVII°, quinto nonas julii, et renovatum et perfectum kalendis novembris.*

L. prévôt, maître H. doyen et tout le chapitre de Saint-Pierre à Liége confirment la vente faite au prieuré d'Oignies par Lambert, clerc, et Adam de Graux, son frère, d'une terre sise à Roselies (*Rohiliez*), et relevant dudit chapitre pour un cens annuel de cinq sous liégeois.

A. E. M. Original sur parchemin, muni du sceau du chapitre de Saint-Pierre et de celui de son prévôt Lambert. (Chartrier du prieuré d'Oignies.)

21. — 1217. — *Actum anno gratie M° CC° XVII°.*

L. prévôt, maître H. doyen et tout le chapitre de Saint-Pierre à Liége font savoir que Lambert, clerc, et Adam de Graux, son frère, ont vendu au prieuré d'Oignies la terre qu'ils possédaient à Roselies (*Rohilz*), sauf le droit dudit chapitre et le payement d'un cens annuel de cinq sous liégeois.

A. E. M. Original sur parchemin, muni du sceau du chapitre de Saint-Pierre et de celui de son prévôt Lambert. (Chartrier du prieuré d'Oignies.)

22. — 1221.

Littera de aque ductu molendini Blockeaumollin (à Corroy-

le-Grand) *et de fonte sito in territorio de Chamont* (Chaumont) *cum prefato aque ductu defluente.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 11.

23. — **1224.**

Privilegium hominum de Wivengnis (Vivegnis) *simile illis de Herstallio, datum per ducem Lotringie.*

A. E. L. Reg. n° 10. fol. 13.

24. — 1225, 6 avril. — *Faict l'an del incarnation nostre saingneur MCC et XXV, en mois d'avrilh, ens es octaves delle resurrection.*

L. prévôt, M. doyen et le chapitre de Saint-Pierre font connaître la donation faite au monastère de Beaufays, de douze bonniers de terre et d'une cour situés à Vivegnis.

Témoins : Messire Servais, messire Walthère, prêtres, sire Jean de Puiche, costre (?), Jean Balduiens, chantre, Ar., prévôt d'Amay, Simon, maître Rigaud, Warnier Botins, Amalric, Pierre fils de H. L'entasseit, chanoines de Saint-Pierre.

A. E. L. Copie dans un registre de l'abbaye de Vivegnis, n° 1467, fol. 35.

PONCELET, *L'abbaye de Vivegnis* B. S. A. H., t. X, p. 22.

25. — **1228**, juillet. — *Actum anno Domini M° CC° XXVIII°, mense julio.*

Guillaume, abbé de l'église des Saints-Apôtres du Mont-Cornillon, et son couvent font savoir qu'ils ont vendu à Gérard, prêtre de la crypte de l'église Saint-Pierre, un demi-bonnier, un demi-journal et treize petites verges de

terre de leur alleu d'Aaz, pour quatre marcs de Liége, moins quinze deniers. Cet argent a été appliqué à l'achat d'un pré et d'une *curtis* avec bois.

A. E. L. Original sur parchemin, sceau enlevé.

26. — **1229.**

Henri, prévôt de Saint-Pierre, réunit à la mense capitulaire les offices de la recette ou vouerie de campagne (*villicationis*), de la charpenterie, de la grande boulangerie, de cavier, de camérier et de claustrier. Les appointements et bénéfices de ces fonctionnaires sont annexés aux revenus des prébendes, ces offices étant devenus inutiles depuis la cessation de la vie commune.

B. U. L. Manuscrit Devaulx, t. Ier, p. 721. Cette charte était transcrite au cartulaire de Saint-Pierre, fol. 14.

27. — **1230**, juin. — *XII^c XXX, de mense junii.*

Littera monasterii Sancti Vitonis Virdunensis super permutatione bonorum de Geves (Gesves), *Sorrees* (Sorée), *Corioule* (Corioulle) *et Herviam* (Ève) *ad eundem monasterium pertinentium et bonorum existentium apud Noheron* (Norroy le Veneur), *Leuignoulz et apud Fenerels cum omnibus appenditiis et pertinentiis, in episcopatu Metensi jacentibus et capitulo Sancti Petri pertinentibus.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 13.

28. — **1230.**

Item littera episcopi Virdunensis super assensu permutationis et littera episcopi Leodiensis, necnon majoris ecclesie et capituli Sancti Petri. (Voir la charte précédente.)

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 13.

29. — 1231, 23 juin. — *Datum Leodii, anno Domini millesimo ducentesimo tricesimo primo, in vigilia Sancti Johannis Baptiste.*

Ansericus, archidiacre de Liége, à la demande du chapitre de Saint-Lambert, accorde aux chanoines de Saint-Pierre de pouvoir appliquer à l'augmentation de leurs prébendes les revenus de l'église de Gesves, dont la collation leur appartient.

A. E. L. Copie sur papier.

30. — **1231.** — *Datum anno gratie millesimo ducentesimo trigesimo primo.*

Jean, prévôt et le chapitre de Saint-Lambert accordent aux chanoines de Saint-Pierre la faculté d'appliquer à l'augmentation de leurs prébendes les fruits de toutes les églises dont ils ont la collation.

A. E. L. Copie sur papier.

31. — **1232,** 8 juin. — *Actum feria tercia post Trinitatem, anno dominice incarnationis M° CC° XXX° secundo.*

H. prévôt, M. doyen et tout le chapitre de Saint-Pierre déclarent que, moyennant le payement d'une redevance annuelle de trois sous de Louvain, l'abbaye d'Afflighem est exempte de payer la dîme sur quatre bonniers de terre contigus à la ferme qu'elle possédait à Lauselle (*curti sue de Ausele*), terre que ladite abbaye avait laissée en friche pour y faire pâturer ses bestiaux.

Si ces quatre bonniers étaient mis en culture, la dîme en

serait payée au chapitre de Saint-Pierre, et le cens de trois sous cesserait d'être acquitté.

A. G. R. Chirographe original sur parchemin, sceau détruit. (Chartrier d'Afflighem.)

DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Afflighem*, p. 491.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 11 (s. m.).

32. — **1235**, 5 juin. — *XII^c XXXV, mensis junii die quinta.*

Reportatio decime de Xhovemont per duos milites.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 1 vº.

33. — **1237**.

Littera super juridictione de Veteri vineto (Vivegnis).

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 13.

34. — **1245**, 8 septembre. — *Datum Lugduni, VI idus septembris, anno tertio.*

Le pape Innocent IV, à la demande du comte de Luxembourg, permet à Godefroid de Hubinnes, chanoine de Saint-Pierre, de posséder à la fois plusieurs bénéfices.

RODENBERG, *Epistolae saeculi XIII, e regestis pontificum Romanorum selectae*, t. II, p. 105.

35. — **1245**.

Littera braxine bannalis quam debent habere domini Sancti Petri (à Vivegnis).

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 13 vº.

36. — **1248**, 12 janvier. — *Datum Leodii, II idus januarii, anno Domini M° CC° XL° VIII°.*

Pierre, cardinal diacre de Saint-Georges au voile d'or, légat du Saint-Siége, fait savoir au chantre de Saint-Barthélemi et à Jean dit Frumont, chanoine de cette église, que le chapitre de Saint-Pierre s'est plaint de ce que l'abbé de Rolduc, le duc d'Ardenne et d'autres clercs et laïcs des villes et diocèses de Liége, Cologne et Cambrai, leur avaient fait du tort dans leurs revenus, leurs terres, leurs dîmes, etc. Il leur mande d'examiner cette affaire, les avertissant de ne pas jeter l'interdit sur les terres dudit duc sans l'autorisation du Saint-Siége ou la sienne.

A. E. L. Original sur parchemin.

37. — **1250.**

Littera XXX presbiterorum de quadam domo sita in Sabuleto (la Sauvenière).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 19.

38. — **1252.**

Littera pro tribus bonuariis terre apud Blarey (Bleret) *jacentibus, qualiter venerunt ad capitulum.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 2 v°.

39. — **1255.**

Littera processus investiti de Wavelrailh (Wavreille), *super novalibus ac aliis decimis.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 13 v°.

40. — **1259**, juillet. — *Datum anno Domini M° CC° L° nono, mense julio.*

Le chapitre de Tongres conclut un acte de confraternité avec celui de l'église Saint-Pierre de Liége; si l'un des deux, pour défendre son droit et ses libertés, cesse la célébration des offices divins, l'autre la cessera aussi.

A. E. L. Cartulaire du clergé secondaire de Liége, fol. 7. — Collégiale Sainte-Croix, cartul. II, fol. 288 v°.

Voir C. R. H. 3e série, t. XIV, p. 325.

41. — **1260**, 26 juin. — *Ce fut fait l'an delle incarnation nostre sangnor mille CCLX, le semedy apres le Nativiteit saint Johan Baptiste.*

Arnoul de Rixingen, chevalier, maréchal de l'évêché de Liége, déclare avoir été présent, en l'église Saint-Pierre, lorsque le chapitre de cette collégiale envoya à Lantin le chanoine Gilles Radu, pour donner aux enfants de Libert de Lantin l'investiture d'un héritage que ceux-ci destinaient à la léproserie de Cornillon.

A. E. L. *Léproserie de Cornillon*, reg. n° 934, fol. 15 v°. — PONCELET, *Les maréchaux d'armée de l'évêché de Liége.* I. A. L., t. XXXII, p. 287.

42. — **1261.**

Littera piscatorie Vallis Sancti Lamberti in Chokir (Chockier), *et eocirca.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 20 v°.

43. — **1263.**

Una littera de IX bonuariis terre in Chereit (Cerexhe).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 16.

44. — **1266**, 6 décembre. — *XIIc LXVI, die Nicholai.*

Littera de II modiis spelte emptis a monasterio Vallis Benedicte pro anniversario quondam domini Gerardi de Bierses.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 19.

45. — **1267**, 30 juin. — *Datum anno Domini M° CC° LXmo septimo, in crastino beatorum Petri et Pauli apostolorum.*

Colard de Reims et Thierri, clerc de E. de Ysenbruc, archidiacre de Liége, chanoines de Saint-Pierre, arbitres désignés par Pierre de Wavreille, d'une part, et par Jean dit Gossial de Havrenne (?) (*Hannine*) et Lambert dit le Maistre, frères, d'autre part, font savoir qu'une contestation s'était élevée devant le chapitre de Saint-Pierre au sujet de huit bonniers de terre situés à Wavreille (*Wavrelhe*) mouvants dudit chapitre; qu'en présence de maître Martin, de Gilles dit Radu et de Gilles de Reims, chanoines et pairs de l'église Saint-Pierre, les parties se sont engagées à observer leur sentence sous peine de dix marcs à payer par celui qui s'y refuserait à celui qui l'observerait et de la perte de sa cause. Après avoir interrogé des jurisconsultes, les arbitres décident que les deux frères payeront à Pierre de Wavreille soixante sous de blanc avant le mois d'août et quatre après la fête de la Toussaint, pour ladite terre, qui appartiendra aux frères Jean et Lambert.

A. E. L. Reg. n° 48, fol. 134 v°.

46. — **1274**, 1er octobre. — *XIIc LXXIIIIo, octobris Ia.*

Littera conquestus super molestiis et infestationibus

Evruini advocati de Chereit (Cerexhe) *et Heusur* (Heuseux), *ecclesie factis.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 15 v°.

47. — **1274**, 26 juillet. — *XII^c LXXIIII, feria V post festum domini Jacobi.*

Littera conventionis molendini de Belva (Belvaux, dépendance de Wavreille).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 13 v°.

48. — **1277**, 28 juillet. — *Datum anno Domini M° CC° septuagesimo septimo, feria quarta post festum beatorum Jacobi et Christofori.*

Frère Herbert, abbé de Beaulieu (*Belli loci*), fait savoir à frère Gilles, moine du Val-Saint-Lambert, à Pierre dit de Cambiis, à Nicolas dit de Salmis et à maître Thierri, chanoines de Saint-Pierre, exécuteurs testamentaires de maître Simon, doyen de cette collégiale, que ledit doyen avait emprunté à son monastère quarante livres tournois et qu'à titre de restitution, de compensation et d'aumône, il lui avait légué huit volumes de droit canon et de droit civil. Il envoie frère Lambert, moine et infirmier de son monastère, pour régler cette affaire, et fait sceller cette lettre par l'official de Verdun.

A. E. L. Original sur parchemin, sceau disparu.

49. — **1281**, 1er avril. — *XII^c IIII^{xx}I, aprilis I^a.*

Littera de V journalibus terre jacentibus desos Beariwe (Beaurieux).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 13 v°.

50. — **1288**, 1er décembre. — *Datum et actum in crastino beati Andree apostoli anno Domini M° CC° octuagesimo octavo.*

Testament de Goblion de Schinne, chanoine de Saint-Pierre.

Analysé dans FRANQUINET, *Inventaire des archives du monastère de Saint-Gerlache*, p. 28.

51. — **1290**.

Littera super villa nostra de Nedrehen (Nederheim).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 6.

52. — **1290**.

Littera de vinea Sancti Petri prope ecclesiam Sancti Servatii, reddita in emphetheosim, mediante X libris turonensibus.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 18 v°.

53. — **1293**, 28 janvier. — *Datum anno Domini M° CC° nonagesimo secundo, feria quarta ante festum Purificationis beate Marie virginis.*

Le chapitre de Saint-Pierre approuve le transfert, fait en faveur de l'église de Saint-Lambert par Jean de Jupille, chanoine de la cathédrale, d'une terre sise à Wandre, dépendant dudit chapitre de Saint-Pierre et possédée précédemment par Jean Hanepins de Jupille, chevalier, qui

de ce chef, payait à Saint-Pierre un cens annuel de douze sous liégeois.

A. E. L. *Cathédrale Saint-Lambert*, original avec sceau. *Lib. chartarum*, n° 634, fol. 306.

BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert*, t. II, p. 503.

54. — **1293.**

Littera qualiter dux (Brabantie) quittavit villam de Blehen XII^c LXXX et XIII, de advocatia alias per unum ballivum de Nivella empta pro duce Brabantie.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 11 v°.

55. — **1296**, 21 janvier. — *XII^c IIII^{xx}XV, sabbato ante Conversionem Pauli.*

Charta allodialis pro prato dicto Cent mars jacente a Mollin sub Heuseur (Heuseux), *continente dimidium bonuarium.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 16.

56. — **1296**, 14 décembre. — *XII^c XCVI, altera Lucie.*

Littera terrarum de Verlenes (Verlaine), *que sunt allodium.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 8.

57. — **1299.**

Charta Eustachii de Verlenes qui tenet VII jornalia, I virgam magnam, etc., pro concordia.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 8.

58. — **1300, 21 avril.** — *Datum anno Domini millesimo trecentesimo, feria 5ª post dominicam qua cantatur Quasimodo.*

Le chapitre de Saint-Pierre ayant décidé de remplacer par des vicaires perpétuels les vicaires annuels chargés de desservir les églises de Natoye et de Gesves et ayant fixé les émoluments et la résidence assignés à ces desservants, demande à maître W. d'Arras, archidiacre de Liége, d'approuver cette décision. Celui-ci y consent et y appose son sceau. Dans la paroisse de Natoye, il y aura deux vicaires, l'un pour Emptinne, Champion, Skeuvre, l'autre pour Natoye, Lez-Fontaine, Gemène et Restées. A Gesves, un seul vicaire sera établi.

A. E. L. Copie simple sur papier.

59. — **XIIIe siècle.**

Item, una permutatio advocatiae de Wivegnis in pergameno rotundo et longo.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 13.

60. — **XIIIe siècle.**

Littera concordie inter capitulum Sancti Petri et monasterium Vallis Sancti Lamberti, occasione insule dicte Lileaux, una cum diversis reliviis piscarie de Flemalia.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 20 vº.

61. — **1303, 4 avril.** — *Doneit l'an de grasce M. CCC et doiz, le jour delle Cene.*

Oste, doyen de Saint-Pierre et tout le chapitre de cette collégiale, font savoir que Jean, dit Salee de Wavreille

(*Wavrelhe*), a transporté en leurs mains six bonniers de terre qu'il tenait d'eux dans leur justice de Wavreille, en faveur de Jean et Alard le Bresseur, fils de Hanar le Forestier de Wavreille, savoir à chacun trois bonniers.

A. E. L. Reg. nº 48, fol. 134 vº.

62. — **1304**, 19 février. — *Datum anno Domini millesimo trecentesimo tertio, feria 4ª post dominicam qua cantatur Invocavit me.*

Thibaud, évêque de Liége, ratifie la décision du chapitre de Saint-Pierre, en date du 21 avril 1300, relative aux vicaires des églises de Natoye et de Gesves.

A. E. L. Copie simple sur papier.

63. — **1304**, 19 février. — *Datum XIIIᶜ III, feria quarta post Invocavit.*

Littera qualiter ecclesia de Correto (Corroy-le-Grand) *fuit ecclesie Sancti Petri annexa.*

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 10 vº.

64. — **1305**, 29 avril.

Lettres en français sur parchemin, pardevant les eschevins de Herstal, de deux muids spelte sur plusieurs pièces de terre en susdit territoire. (Pour les chapelains.)

A. E. L. Reg. nº 782.

65. — **1305**, 2 août. — *Anno Domini millesimo trecentesimo quinto, indictione tertia, secunda die mensis augusti. Actum apud predictas villas, in predictis curiis et coram*

predictis villicis et scabinis ac hominibus allodialibus necnon testibus supradictis. Renovatum et datum Leodii, apud Sanctam Crucem, in hospitio Henrici notarii...

L'official de Liége fait savoir que, en présence du notaire Henri dit Crenken de Hasselt, chanoine de Sainte-Croix, Guillaume, fils de Sophie de Middelhere, a reconnu être redevable envers Gérard de Rotselar, chanoine de Saint-Pierre, d'une rente de huit muids d'épeautre en échange d'une somme de soixante-quatre livres parisis qu'il a reçue. Il donne en hypothèque : 1° une terre allodiale située à Looz, mouvant de la « curia » du comte de Looz; le transport eut lieu dans le cimetière de Looz, devant Guillaume de Plughere, juge ou maire et échevin de la cour allodiale du comte, et les membres de cette cour : Gilbert, Henri Kempe et Leonius, échevins, Jean Blumhousheren, etc.; 2° quinze verges de terre à Fologne, situées au lieu dit Suwe; 3° quinze boisseaux de froment de rente sur une terre à Middelhere, près de Bremstrote, auxquels renoncent la femme et le fils dudit Guillaume et dont Hemeric, frère de Gérard de Rotselar est mis en possession « more solito, juxta capellam dicte ville de Follonia, sub tylia ubi est sedes scabinorum, » par Lambert de Curia, maire, Jean dit Kempenere, Jean Guthans, etc., échevins; 4° dix-huit verges de terres relevant de la cour que le chapitre de Saint-Martin, de Liége, possède à Horpmael (*Horpale*) et situées à Hovene; « et dixerunt villicus et scabini quod non esset necesse in eorum curia de renunciatione uxoris et filii ipsius Wilhelmi ». Après quoi, Gérard de Rotselar rendit ces mêmes biens en lansage audit Guillaume pour ladite rente de huit muids d'épeautre. Sont cités dans l'acte : « Arnuldus, filius comitis; domicella Aleydis de Hers castri »; Jean, curé de Heers; Henri de Hamme, prêtre de Heers; maître

Everard de Louvain, avocat; Jean, clerc du comte et chanoine de Looz; Godefroid, curé de Niel (*Nile Sancti Servatii*); les moines de Op-Heers (*Op Here*); Guillaume de Bettes et Jean de Saint-Trond, chanoines de Sainte-Croix, etc.

A cette pièce est jointe une cédule du 30 juillet (*feria sexta ante Petri ad vincula*), par laquelle l'official de la cour de Liége mande au chanoine Henri de Hasselt, de procéder à ces œuvres de loi et de rédiger l'acte.

A. E. L. Original sur parchemin, sceau enlevé.

66. — **1305**, 14 août. — *Datum anno Domini millesimo trecentesimo quinto, in vigilia Assumptionis beate Marie virginis.*

Arnoul de Blankenheim, prévôt de Saint-Lambert, maître Macaire, chanoine de Saint-Lambert, coste de Saint-Pierre et collateur de la cure de Saint-Servais, et Jean Scafer, curé de cette paroisse, font savoir que Gilles dit des Beghines, chanoine de Saint-Denis, a fondé dans l'église Saint-Servais, et doté de ses biens, situés à Awans, un autel en l'honneur de la Sainte-Trinité, de Notre-Dame, de Saint-Denis, de Saint-Laurent et de Saint-Gilles. Conditions mises à cette fondation.

A. E. L. *Collégiale de Saint-Denis*, cartulaire V, fol. III v°.
Analysée dans Bormans, *Notice des cartulaires de la collégiale de Saint-Denis, à Liége*. CRH., 3e série, t. XIV, p. 91.

67. — **1306**, 6 avril. — *Faites l'an de grasce mil trois cens et sis, le merquedi après le Resurrexion nostre saignour Jhesu Crist.*

Le maire et les échevins de la ville de Huy font savoir que Gilbert dit Sinloc a vendu à maître Jean de Tihange,

chanoine de Saint-Pierre, une rente d'un muid d'épeautre qu'il possédait sur cinq journaux de terre situés dans la franchise de Huy, « deleis Belle fontaine, a cortis d'Amurs », etc.

Jean le Clokier, maire; Hubin de Saint-Martin, Henri le Soris, Jean de Monroal, Gilet et Jean de Fanchon, Gilet le Clokier et Guillaume Hubin, échevins de Huy.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

68. — **1306**, 25 octobre. — *Faites et donees l'an de grasce mil trois cens et sis, le mardi devant le feste Tos les Sains.*

Le maire et les échevins de la ville de Huy font savoir que Jean dit de Crennuis, demeurant à Tihange, a vendu à maître Jean de Tihange, chanoine de Saint-Pierre, un muid d'épeautre hypothéqué sur la moitié de la cour et assise qui fut à Jean Male-œuvre, à Tihange, et sur une terre située « sor le Golette », dans la même localité. La cour était composée comme dans l'acte du 6 avril.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

69. — **1306**, 2 novembre.

Lettres en français sur parchemin, pardevant la cour de Herstal, de trois muids spelte sur une maison et jardin, et plusieurs pièces de terre gisantes audit territoire.

(Pour les chapelains de Saint-Pierre.)

A. E. L. Reg. nº 782.

70. — **1307**, 13 janvier. — *XIII^{c} VI, in die octavarum Epiphanie.*

Instrumentum VI modiorum spelte venditorum ecclesie per Garsilium super terras jacentes in territorio de Horion

et Roloulx. sub accensa de Roloux, pro uno denario et obulo.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 7.

71. — **1307.**

Littere II modiorum spelte hereditariorum in villa de Hallembay.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 4 vº.

72. — **1309**, 28 octobre. — *Chu fut fait et doneit l'an de grausce milhe trois cens et nuef, le jour delle fieste saint Symon et saint Jude, apostles.*

Guillaume abbé de Saint-Jacques, à Liége, et son couvent cèdent à Gérard, écuyer, fils de feu Jean châtelain de Hozémont, chevalier, le droit qu'ils avaient en la terre de Chokier, en cens, deniers et pêcherie, moyennant 90 livres de parisis, qui ont été employés à l'acquisition d'une terre à Omal, etc.

Thibaud, évêque de Liége, confirme cette convention.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis*, copie du xvᵉ siècle.

73. — **1309**, 24 novembre. — *Datum anno Domini mº trecentesimo nono, in vigilia Katerine virginis.*

Clause du testament de seigneur Jacques Angulo, en faveur de l'autel Sainte-Pétronille.

A. E. L. Reg. nº 48, fol. 87.

74. — **1310.**

Littera de XX deniers ligois a Avroit et II cappons.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 18 vº.

75. — **1312**, 1er juillet. — *XIIIc XII, sabbato Petri et Pauli.*

Littera qualiter canonici fuerunt investiti coram allodiali, inter ecclesiam Beate Marie Virginis et ecclesiam Sancti Lamberti, de uno prato jacente inter Lamminnez (Laminne) *et Hoddegge* (Hodeige), *continente dimidium bonuarium, de quo habemus V solidos fortis.*

A. E. L. Reg. no 10, fol. 5 vo.

76. — **1314**, 10 décembre. — *Faites et donees l'an de grace mil CCC et XIIII, le mardi après la feste saint Nicolai.*

Le chapitre de Saint-Pierre déclare que sa cour de tenants a fait savoir par record à Jean Skimot, chapelain de l'autel Saint-Denis et Saint-Vincent dans cette église, que feu Nogier de Saint-Servais et Jacquemin Sevars, escohier, exécuteurs testamentaires de Colai Sevar, frère dudit Jaquemin, avaient reçu en lansage, comme mambours dudit autel, environ dix bonniers de fief mouvant du « maistre del Temple de Haneffe », et situés à Dommartin et à Horion, et dont Gilles de Glons, chanoine de Saint-Pierre, avait été investi moyennant une rente de vingt muids d'épeautre à payer intégralement audit chapelain, sans en déduire les droits de relief que devront payer Nogier et Jaquemin Sevars « ou chis ki ledit hiretage tenront ». Maire : Anseal de Hoiat, chanoine de Saint-Pierre, « deputet a chu si ke maieur depar nos maistre Johans de Tiehange, nostre conchanoine, signour Henri de Fehe et signour Leone, chapelains et tenans de nostre eglise, ki as uevres chi desos escrites avoent estet si ke tenans ».

Tenants : Lóren Pikart, Jean Pikar son fils et Remi dit Pangnon arbalétrier. Témoins : Walter de Landris, Lambert de Dynant, Philippe de Wone, chanoines de Saint-Pierre, Henri Ade, Weri Wabeur, chapelains, et André « li enclostrier ». Le chapitre append son sceau.

A. E. L. Reg. n° 48, fol. 136 v°.

77. — **1315**, 4 mars.

Littere pro hereditate videlicet XXII virgarum terre de Verlenes (Verlaine), *quas Gerardus de Rocelaer acquisivit a Johanne Mechlinia. Est allodium de Verlene.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol, 8.

78. — **1315**, 17 juin.

Eustache, frère du chevalier Libert de Villers, relève, comme mambour de l'autel Sainte-Agnès, construit en l'église Saint-Pierre par feu sire Otton de Villers, doyen de cette église, six bonniers de terre arable, sis au territoire de Hognoul.

A. E. L. *Cour féodale de Liége*, reg. n° 39, fol. 4 v°.
PONCELET, *Le livre des fiefs de l'église de Liége sous Adolphe de la Marck*, p. 26.

79. — **1317**, 6 mars. — *A chest diomanche devant le mei quarremme, l'an de grase mil CCC et sause.*

Pierre de Chinvilhe, chevalier, et Arnoul del Vals, bailli de Limbourg, font savoir qu'Olivier dit Hoke, fils de feu Gérard delle Berlier, chevalier, ayant demandé au chapitre de Saint-Pierre d'être dédommagé pour les frais que son père avait faits à l'occasion de l'accense des biens de Hom-

bourg (*Humbour*) et d'un moulin banal, ils l'ont assigné pour fournir ses preuves. En présence de Gérard de Rochelaer, de Philippe de Wonch et de Jean dit Benjamin, chanoines de Saint-Pierre, Olivier déclare qu'il n'a rien à réclamer et qu'il a agi « par mal conselh ».

Présents : Gérard, avoué de Galoppe (*del Gulpe*), Nicolas del Plancte, Pierre de Chinvilhe, écuyer, et Clos del Vals, maire de Hombourg (*Humbor*).

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

80. — **1318**, 10 mai.

Littera IX caponum et IX dozinos avene ac XII denariorum census, in quibus dux Brabantie tenetur dominis annuatim.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 10 vº.

81. — **1318**, 13 et 25 mai.

Charte tres XVIII bonuariorum terre ab illis de Villari (l'abbaye de Villers) *emptis in Coreto* (Corroy-le-Grand) *jacentibus XIII*

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 10 vº.

82. — **1320**, 26 février. — *Che fuit fait et doneit l'an Nostre Signoir mil trois cens et dise nuef, le mardit après le domenie c'on chantat Reminiscere, quatre jours de fevrir al yswe.*

Le maire et les échevins de Liége font savoir que les tenants héréditaires de Gertrude, veuve de Gilles Rigoul,

échevin de Liége, savoir : Jean de Vaus, Jean de Granpreit, brasseur, Henri dit delle Boiste et Gilles li Roseaus de la rue du Pont, cuvelier, « remis en feialteit par seriment sour che fait, » sont venus déclarer que, d'après une rencharge obtenue autrefois des dits maire et échevins de Liége, Jean de Tihul ne doit à ladite Gertrude que quarante sols de cens pour la location de la moitié de la maison et brasserie situées en lieu dit « a pont d'Avroit ». Jean Buchars, maire de Liége, met cette déclaration en garde de loi.

A. E. L. Original sur parchemin, avec trois fragments de sceaux.

83. — **1320**, 27 octobre. — *XIII^c XX, in vigilia Symonis et Jude.*

Charta seu chyrographus de datione in emphetheosim perpetuam Wynando de Hennedale dicto de Wylhonryew, de XVI bonuariis terre pro XV modiis spelte annui redditus et perpetui, et una commissio facta Conrardo, perpetuo vicario de Homborch, pro recipiendis conventionibus inter capitulum et Vynandum de Wilhonriew.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 17.

84. — **1320**, 25 décembre.

Littera antiqua de XIII sextariis spelte super hereditatibus Lowy Surlet de Heuseur (Heuseux).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 15 v°.

85. — **1323**, 28 juillet. — *Fait et doneit l'an de grace milhe trois cent et vingte trois, le jeudi devant la feste sains Pier auoust entrant.*

Adolphe, évêque de Liége, ayant eu des difficultés avec

le chapitre de Saint-Pierre au sujet de sa juridiction comme avoué de Wavreille (*Wavereilhe*), sur l'avis des cours de Wavreille et de Bure, déclare que ledit chapitre est seigneur tréfoncier de ladite localité, qu'il y nomme le maire, les échevins et les forestiers, qu'il y exerce le droit de bornage, que l'avoué ne peut arrêter aucun habitant si ce n'est à la requête du maire devant deux échevins, que les habitants ne doivent ni ost ni chevauchée sans y être requis par le maire, qu'ils ne doivent répondre a cry ni a hahay en dehors du ban [1]. Suivent les droits de l'avoué.

A. E. L. Reg. n° 177, fol. 5 (xvie s.). — Idem, reg. n° 176, fol. 5.

Kurth, *Chartes de Saint-Hubert*, t. I, p. 503, « d'après une copie extrêmement fautive, jusque dans la formule de la date ».

86. — **1324**, 1er avril.

Littera XIIII sextariorum spelte ab abbatissa et conventu monasterii de Veteri vineto, supra XVI bonuaria terre jacentia in Wegge (Lowaige), *acquisitorum, pro anniversario domini Gerardi de Bierses canonici.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 17 v°.

87. — **1324**, 16 octobre. — *XIII^c XXIIII, feria 3^a post Dyonisii.*

Littera domine Margarete ducisse Brabantie super affectatione molendini de Geldonia (Jodoigne-Souveraine).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 9 v°.

[1] La spécification, en 13 articles, de la juridiction du chapitre Saint-Pierre à Wavreille, se trouve au reg. n° 176, fol. 1

88. — **1324.**

Littera emptionis XIIII sextariorum spelte emptorum a XXX presbyteris Leodiensibus, que habebant supra terras del Wegge (Lowaige).

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 18 vº.

89. — **1324.**

Littera XIIII sextariorum spelte delle Wegge (Lowaige), *acquisitorum a Valle Beate Marie Scholarium.*

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 18 vº.

90. — **1324**, environ.

Le chapitre de Saint-Pierre à Liége recommande au pape son doyen, maître Jean de Nucerio, bachelier et docteur de l'université de Paris, qui se rend à Rome.

A. E. L. *Collégiale Sainte-Croix*, reg. nº 15, fol. 179 vº.
Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XV, p. 11.

91. — **1325**, 4 février. — *XIII^c XXIIII, feria 2ª post Purificationem.*

Littera acquisitionis VIII vel circiter bonnariorum terre, jacentium in territorio de Waremia et descendunt in feodum a domino Leodiensi episcopo.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 8.

92. — **1325**, 11 février. — *In castro Hoyensi, II^a post octavas Purificationis.*

Maître Jean de Nucerio, doyen de Saint-Pierre, relève en

fief de l'évêque de Liége, au nom de son chapitre, huit bonniers et trois et demi verges petites, sises entre Waremme, Faîmes et Bleret, et acquises à Hubin de Saint-Martin, échevin de Huy.

Témoins : Jean de Marbais fils de feu Hubin de Saint-Martin, Arnekin le Pannetier, Godenoul de Modave, Gossuin de Gossoncourt et Olivier de Camera.

A. E. L. *Cour féodale de Liege*, reg. n° 39, fol. 64.
PONCELET, *Le livre des fiefs de l'église de Liége sous Adolphe de la Marck*, p. 299.

93. — **1325**, 28 février. — *Che fut fait l'an de grasce M. CCC et vint quatre, le dierain jour de fevrier.*

Everard dit delle Ramée, vinier, maire de la cour de Thierri, abbé de Saint-Gilles en Publemont, et de son couvent, fait savoir que Jean Barbeaz de Saint-Hubert, « li osteliers », tient à trescens de ce monastère, pour quatre marcs liégeois de rente, un vignoble et la moitié d'un « stoirdeur » situés sous la grosse tour de Saint-Martin en Mont, entre les vignobles de Bertrand delle Loge et de l'abbaye de Saint-Laurent; il en est légalement investi.

Tenants jurés de la cour : Amel de Wonc, Henri Loindos, Lambechon de Chaîeneez, Conrar de Saint-Jehanstrée, Henri Troneaz, Goffin Goceles, Jean li Cherier.

A. E. L. Copie sur parchemin (écrite par Th. de Hemricourt), donnée par les échevins de Liége, le 25 août 1351, sous les sceaux de Henri le Beal, chevalier, et de Hubin Hardewin, maitres pour le temps des échevins.

94. — **1325**, 20 mars. — *Datum XIII^c XXIIII, quarta post Letare.*

Littera scabinorum de Geldonia Superiori (Jodoigne-Sou-

veraine) *super quittatione molendini, quam fecerunt scabini de Geldonia Superiori ac etiam mansionarii ejusdem ville.*

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 9 vº.

95. — **1325.**

Littera abbatisse Roberti montis super redemptione XIIII sextariorum spelte, pro anniversario saingnor Bieses.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 18 vº.

96. — **1326**, 26 février. — *Datum Avinione, IV kalendas martii anno X°.*

Le pape Jean XXII mande à l'archevêque de Trèves de conférer, selon la nomination qu'en fera Jean, roi de Bohême, à deux personnes idoines, les canonicats de Sainte-Marie-Madeleine à Verdun et de Saint-Pierre à Liége, ainsi que d'autres prébendes qui seront vacantes.

DUDIK, *Iter romanum*. Vienne, 1855, t. II, p. 99. — WÜRTH-PAQUET, *Table chronologique des chartes et diplômes relatifs à l'ancien duché de Luxembourg*. Publications de l'Institut de Luxembourg, t. XIX, p. 38, nº 646.

97. — **1326**, 10 juillet.

Littera XIIII sextariorum spelte ab hospitale Sancti Lamberti supra Mosam emptorum, pro anniversario Bieses.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 18 vº.

98. — **1326**, 27 décembre.

Littera trium modiorum jacentium in Kemexhe, supra curtim, jardinum, coram justicia de Kemexhe.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 5 vº.

99. — **1327**, 16 octobre. — *Che fuit fait et donneit l'an de grasce milh trois cens et vinte sept, le jour des octaves saint Denis en mois d'octobre.*

Gilles dit Gilemans, chapelain de Saint-Barthélemi, à Liége, et Colin dit a Poles, tenants héréditaires des chapelains « renteis » de Saint-Pierre, font savoir que Jean dit le Skimos, receveur desdits chapelains, a donné en lansage à Denis dit Nihere Bade, une cour, maison et assise appelées Hurtebise situées « en lieu c'on dist en Faiis desoire le Glen », pour une rente de vingt setiers d'épeautre; plus un bonnier de terre, pour quinze deniers et « le septième part de trois deniers de cens, et parmi dois chapons et demi et le septième part de demi chapon », plus un demi bonnier à l'avenant.

A. E. L. Original par chirographe, sur parchemin. — *Item*, reg. n° 784, fol. 25 v°.

100. — **1328**, 9 avril.

Littere hereditatum de Herstaples d'alloux et illi de Riwson (Russon) *volunt facere censualem, de quibus domini habent VI modios spelte.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 4 v°.

101. — **1329**, 16 août. — *XIII^c XXIX, altera Assumptionis.*

Littera super collatione ecclesie de Geldonia Superiori (Jodoigne-Souveraine).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 9.

102. — **1329.**

Littera XXX solidorum bone supra domum Johannis de Juppilia, en Noeffvis (Neuvice).

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 18 vº.

103. — **1330,** 19 mai. — *XIIIᶜ XXX, sabbato post Ascensionem.*

Copia instrumenti sub sigillo episcopi Leodiensis super decem bonuariis contrawagiorum terre, acquisitis a Johanne Scardelet de Geldonia Superiori. (Jodoigne-Souveraine.)

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 10.

104. — **1331,** 28 avril. — *XIIIᶜ XXXI, in die Translationis Lamberti.*

Charta de XII grossis antiquis, acquisitis ab Ancelmo de Homborch pro XII solidis grossorum.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 17.

105. — **1331,** 23 août. — *Che fut fait l'an de grasce M. CCC et trente onk, VIIII jors a l'issue d'awost.*

Jean de Rocour fait savoir que devant lui et sa cour de tenants, sire Lyones, chapelain de Saint-Pierre, transporta au chapitre de cette église une cour, maison, jardin et assise situés à Hocheporte (*defurs Hachaporte*), en lieu dit à Bordeal, entre les tenures Jean Rogir et Gilon Hochet, (sauf les mines de houilles s'il y en a et qui appartiendraient à l'abbaye de Saint-Gilles), pour un cens annuel d'un denier.

Tenants : Jean Hamerea, de la rue du Pont, Gérard et

Weri de Lavoir. Chanoines de Saint-Pierre : Gérard de Rochelée, Jean de Chapitle, Herman de Cologne.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

106. — **1332**, 8 juillet.

Littera V modiorum abbatie Grandisprati super curte de Nova curia et Borc...

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 13A vº.

107. — **1333**, 9 juillet.

Copia charte domine duxisse Brabantie pro molendino de Geldonia (Jodoigne), *sub sigillo domini episcopi Leodiensis.*

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 9 vº.

108. — **1334**, 4 avril. — *Donné le quart jour de avril, l'an de grace mil trois cens trente quatre.*

Jean, duc de Brabant, fait savoir qu'il a pris « a trescens hiretablement » du chapitre de Saint-Pierre, à Liége, un moulin situé à Jodoigne-Souveraine, pour une rente perpétuelle de six muids de nu grain, « tel que moulture ». Il s'engage à entretenir le moulin, à tenir en paix le chapitre et ses biens contre ses masuyers de Jodoigne-Souveraine et contre ceux de Grand-Molembais, de Molembais le Saint-Pierre, et de Joudongne le Marchie, qui sont de son duché.

A. E. L. Reg. nº 9, fol. 17 vº.

109. — **1334**, 30 septembre. — *XIIIᶜ XXXIIII, in vigilia Remigii.*

Item littera permutationum censuum de Viregnis per

dominam Beatricem de Lovanio cum dominis Sancti Petri, de XXX modiis spelte per ipsam dominam assignatis, et de octo marcis cum V solidis per ipsos dominos eidem domine assignatis.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 13A v°.

110. — **1334**, 1er octobre.

Copia jurium ducis Brabantie, que habet in Cherey (Cerexhe), *ratione advocatie, primo III modios de quibus tres partes sunt spelta, quarta pars avene; item I sextarium ordei, mensure de Chereit; item XII solidos I denarium, sicut recipitur in Chereit, et ung loycol de son cheval.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 16 v°.

111. — **1334**, 1er octobre.

Instrumentum factum ad relationem schabinorum de Cheresse (Cerexhe), *in quo est insertum unum recordium scabinorum dicte ville, quod villa de Cherisse est pura patria Leodiensis.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 16 v°

112. — **1334.**

Una charta accense decime de Homborgh (Hombourg) *versus Aquisgranum* (Aix-la-Chapelle) *pro et mediante IIII^{xx} XII modiis spelte et avene.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 17 v°.

113. — **1334.**

Alia charta decime de Homborgh (Hombourg), *versus Leodium situate, pro et mediantibus CXII modiis, partim*

spelte, partim avene, ad stutum; adhuc una alia, pro parte versus Leodium, pro CXX modiis, mediatim (spelte et avene), et una ama vini semel, ad stutum.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 17 v°.

114. — **1334.**

Alia littera molendini de Geldonia redditi domino Johanni duci Brabantie.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 9 v°.

115. — **1335,** 28 mars. — *L'an delle nativiteit nostre saingneur milhe trois cens et trente chinq, quatre jours dedens le moys de marche alle yssuwe.*

Devant la cour allodiale de Liége, Jean Surlet, fils du chevalier Jean de Lardier, fait savoir que feu Gérard de Hozémont, dont il a épousé la fille, a acquis, de l'abbaye de Saint-Jacques, certains alleux sis à Chokier, comme le fossé de l'église, la pêche, etc., et demande comment il pourra avoir pleine connaissance de la chose. L'acte est inachevé.

Maire : Gilles Castras; hommes allodiaux : Jean de Haccourt, Jean Assons de Waroux.

A. E. L. *Recueil* n° *4bis* (écriture du xv° siècle).

116. — **1336,** 19 septembre.

Littera unius bonuarii terre allodialis in Wotrenge (Otrange).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 8 v°.

117. — 1338, 2 avril.

Copia permutationis census de Vivegnis.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 13B.

118. — 1339, 20 février.

Littera Henrici le Bastar, V modiorum spelte, pro certis terris in litteris specificatis, deliberandis in granario dominorum, necnon des Bruyeres in Coreto (Corroy-le-Grand) *et de la Chiennerey qui on doit a duc de Brabant, pro molendino dicto Bockeau mollin.*

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 10 vº.

119. — 1339, 13 avril. — *Doneit l'an de la nativiteit nostre sangnur Jhesu-Crist mille CCC et trenthe nuefe, le traseme jour de moys d'avrilhe.*

Le maire et les tenants de la cour Saint-Pierre font savoir que Jeanne de Nuvis, fille de Jean de Nuevis, fondatrice de l'autel Saint-Jean-Baptiste dans l'église Sainte-Catherine, à Liége, en vertu du testament de sa sœur Jeanne, relève une terre située au lieu dit sor Lonbur, à Vottem, entre Henri le Beal, chevalier, échevin de Liége, et les pauvres de la cité; puis elle en fait transport au profit dudit autel, pour lequel figurent Jean de Huten, curé de Sainte-Catherine, à Liége, et Gilles de Berses, prêtre, recteur du même autel, pour deux deniers et une maille de cens que cette terre doit à la collégiale Saint-Pierre.

A. E. L. Reg. nº 48, fol. 67 vº.

120. — 1339, 1er mai.

Littera unius modii siliginis, per ecclesiam Sancti Petri

erga ecclesiam Sancti Bartholomei, acquisiti, jacentis in Velm.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 8.

121. — **1339**, 24 avril.

Littera decani Sancti Dyonisii et capituli, super acquisitione I modii siliginis in Velme.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 8.

122. — **1341**, 26 juin.

Littera trium bonuariorum terre acquisitorum a Henrico Huweneal cive Leodiensi, jacentium in territorio de Noville, pro una parte, et in Jupprelle, pro alia parte, unde littere de VI jornalibus in Noville ligate sunt cum presenti littera.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 6.

123. — **1341**, 31 octobre.

Littera trium aureorum supra pratum Heupini de Homborch, jacens inter pratum ecclesie de Homborch (Hombourg), *ex uno latere et paludem de trisco, ex altero.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 17.

124. — **1342**, 21 janvier. — *Datum anno a nativitate Domini millesimo trecentesimo quadragesimo secundo, mensis januarii die vigesima prima.*

Adolphe de la Marck, évêque de Liége, du consentement de Bernard de Kenswilre, costre de Saint-Pierre, unit l'église paroissiale d'Ans à l'église collégiale de Visé.

A. E L. Reg. n° 10bis *ad finem*. — Reg. n° 10, fol. 20 (S. M.).

125. — **1342**, 23 février et 1[er] avril. — *L'an del nativiteit nostre saignour Jesu Crist mille trois cens quarante et dois, le XXIII[me] jor del mois de fevrier.*

Le maire et les tenants de la cour Saint-Pierre, à Liége, font savoir que Henri dit Dachuel, frère de feu Baudouin Danchuel, avec Hannekin, Ameleis et Baudouin, ses fils, renoncent, au profit de Rausins del Tier, à tout droit qu'ils pourraient avoir à la maison dite de Herens, située à Saint-Servais, à Liége, entre celles d'Alexandre de Saint-Servais, chevalier, échevin de Liége, et dudit feu Baudouin, et qui relève de ladite cour moyennant deux deniers de cens. Le 1[er] avril suivant, Guillaume, fils de feu Renier Parent, de Villers-le-Temple, gendre dudit Henri (dont il avait épousé la fille Marie), fit la même déclaration.

Maire : Simon d'Abeton, chapelain de Saint-Pierre; tenants : Jean Hoche de Jupille, échevin de Liége, Gilles de Lavoir, Henri Troneals, Jean Barbeal, Jean de Salme et Colin Grospiet.

A. E. L. Reg. n° 48, fol. 74.

126. — **1342**, 12 mai.

Littera super quibusdem lapidibus positis in muro retro domum domini quondam Johannis de Atrio.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 19.

127. — **1342**, 27 août. — *Sub anno nativitatis dominice millesimo trecentesimo XL° secundo, mensis augusti die vicesima septima.*

Adolphe, évêque de Liége, voulant aider à la prospérité de la chapelle construite somptueusement en l'honneur de

la Vierge Marie, par maître Elbert de Bettincourt, chanoine de Saint-Lambert, « in loco quondam sordidissimo », entre les degrés de l'église Saint-Pierre et la tour dite de l'official, considérant que le même chanoine veut la doter d'une rente de dix muids d'épeautre et l'enrichir d'un calice, d'un missel et d'autres ornements nécessaires, confie au même Elbert le soin de cette chapelle et l'administration de ses biens, dons, legs, aumônes, etc., la fondation de messes, etc. Après lui, seront mambours de cette chapelle le doyen et le chantre de Saint-Pierre, qui y institueront chaque année un ou plusieurs chapelains pour célébrer tous les jours la messe, et rendront leurs comptes une fois par an au chapitre. Ils prélèveront sur les revenus de la chapelle deux marcs par an pour leurs peines.

A. E. L. Original sur parchemin, sceau enlevé.

128. — **1342**, 20 novembre. — *Datum anno nativitatis dominice millesimo trecentesimo XL° secundo, mensis novembris die vicesima.*

Le doyen et le chapitre de Saint-Pierre, considérant que la chapelle de Notre-Dame-aux-Degrés, récemment construite avec leur permission par Elbert de Bettincourt à l'extrémité de leur cloître (*infra terminos claustri nostri*), contribuera à l'embellissement de ce cloître et à la piété des passants, approuvent l'ordonnance faite par Adolphe, évêque de Liége, à la prière dudit Elbert, pour le régime et l'administration des biens de cette chapelle.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

129. — **1342**, 3 décembre. — *Datum anno Domini millesimo trecentesimo quadragesimo secundo, mensis decembris tercia die.*

Englebert de la Marck, prévôt de Liége, approuve l'ordonnance faite par Adolphe, évêque de Liége, pour l'administration des biens et le régime de la chapelle Notre-Dame-aux-Degrés de Saint-Pierre, laquelle devra être inviolablement observée à l'avenir.

A. E. L. Original sur parchemin, sceau enlevé.

130. — **1343**, 1er avril. — *Che fut fait l'an delle nativiteit nostre Singnor M. CCC et quarante trois, le promir jour d'avril.*

Louis, avoué de Streel, fait savoir que, devant lui et ses hommes de fief, Herman de Streel a renoncé en faveur de Libert, fils de Jean l'Anneit de Fexhe (et mari de Marie, fille dudit Herman), à l'usufruit qu'il avait sur huit verges grandes de terre situées à Streel « deseur le bressine », entre Libert de Streel et Guillaume de Horion, de Fexhe. Après en avoir fait relief, ledit Libert transporte ce franc fief à Elbert de Bettincourt, au profit de la chapelle « Notre-Dame des Greis desous Saint-Pire », à Liége.

Ledit Elbert fait relief devant Jean Pexhon, chanoine de Saint-Materne, Marsil de Frelues, Jean fils de Thierri delle Tur et Collar Pinte le Scohir, hommes de fief.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

131. — **1343**, 19 juillet. — *XIIIc XLIII, sabbato ante Jacobi.*

Littera de acquisitione terre in Stallo, retro domos claustri nostri.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 20.

132. — **1343**, 4 septembre. — *Anno nativitatis Domini millesimo trecentesimo XLIII°, mensis septembris die quarta.*

Vidimus de l'acte du 1er avril 1343 (n° 130 ci-dessus), donné par le chapitre de Saint-Lambert.

A. E. L. Original sur parchemin, sceau brisé.

133. — **1344**, 7 avril.

Littera unius dimidii bonnuarii prati in Droihe siti, in loco dicto en Milereal.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 19.

134. — **1344**, 11 avril.

Littera II modiorum spelte jacentium supra duas petias terre in territorio de Herderen prope Tongrim.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 4 v°.

135. — **1344**, 8 mai.

Littera II florenorum aureorum hereditariorum, acquisitorum a Johanne Hanepon, pro ecclesia de Homborch, affectatorum super 1 1/2 (jornale) prati apud Homborch (Hombourg).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 17.

136. — **1344**, 7 juin. — *L'an delle nativiteit nostre Signeur mil trois cens quarante et quatre, sept jours devens resalhemois.*

La cour allodiale de Liége fait savoir que demoiselle Maron, fille de feu Gautier de Saive (*Seves*), a transporté à

Jean dit de Tyhu, clerc de la cour de Liége et notaire, un demi-bonnier de pré « qui jadis fut le membree », situé en Droixhe, en lieu dit en Millereal, entre Agnès de Chestial et Warnier de Lavoir, qui lui venait de son père et dont elle avait fait relief comme de son bon alleu.

Maire : Colon Textor; hommes allodiaux : Poncheles Briffous, Wéri Braibechon de Milmort, Goffin Roleaus, clerc, Jean Scalofreaus de Chaienees, Piron de Falehi le vinier; Gérard de Sart, archiprêtre de Liége.

A. E. L Original sur parchemin, avec un sceau.

137. — **1345**, 26 janvier. — *Che fut fait l'an del nativiteit nostre Saingnor M. CCC et quarante chinq, XXVI jours devens jenvir.*

Le maire et les échevins d'Oleye (*Oleis*) font savoir que Stasse, prêtre, fils de Stasse d'Oleye, a transporté à Jean Mangneies, le flokenier de Saint-Lambert fontaine, bourgeois de Liége : 1° une cour, maison, jardin et assise situés à Oleye, près de Jean Vairink et contre la brasserie d'Oleye, pour une rente de dix-sept setiers d'épeautre; 2° une autre cour, maison, jardin et assise situés à Oleye « deleis le pont et deleis Gere », pour une rente de trois vieux gros tournois et de quatre chapons.

Maire : Baudouin Boide, de Hartain, mis en féauté par Ernar de Lonchamp; échevins : Louis de Hartain, Ernar de Manys, Lambert le Fèvre, Jean Jomkehiert, Renier le Damoiseau le Bressoir, Henri Brugart.

Original sur parchemin, fort endommagé.

138. — **1345**, 14 février. — *Ce fut fait l'an del nativiteit nostre Signeur M. CCC et quarante chinq, en mi fevrir.*

Rausin del Tier de Saint-Servais fait savoir qu'il a vendu à maître Jean de Tybu, clerc, notaire, une rente de quarante-deux sous de cens qu'il possédait sur les maisons dudit Jean et de Jacques de Chokires, chanoine de la Table, situées à Liége, dans la rue de Chodelierstrée à Treiste. Dans le cas où on en ferait le retrait lignager, il lui payerait en dédommagement huit florins royaux et seize sous « al cange à Liége ». Si, dans l'intervalle, maître Jean recevait « rins des jamas », il devrait le décompter desdis huit florins. Rausin fournit Otte d'Ilhe et Jean de Flémalle, boulanger, comme cautions, qui s'engagent à se rendre « en I hosteit à Liége », pour l'accomplissement éventuel de cette promesse.

A. E. L. Original sur parchemin, avec deux sceaux.

139. — 1345, 7 juillet. — *Anno Domini M° CCC° XL quinto, crastino octavarum Petri et Pauli.*

Le chapitre de Saint-Pierre vend à Jean Sortes la maison joignant à l'église Sainte-Croix que lui avait léguée Godefroid de Dinant pour la fondation de son anniversaire.

A. E. L. Reg. nº 5, fol. 32 [illegible].

140. — 1345, 21 novembre.

Littera II bonuariorum terre allodialis cum XV virgatis magnis et XV parvis cum dimidio, jacentibus in territorio de Male Mall, emptis a domino Arnoldo de Rivo, milite, sub sigillo hominum allodialium de Lois Looz.

A. E. L. Reg. nº 16, fol. 6 vº.

141. — 1346, 15 juin.

Littera de IIII caponibus XII denariis fortis in Wagge (Lowaige).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 8 v°.

142. — 1347, 4 juin. — *Datum XIII^c XLVII, resilmoy IIIIe.*

Littera de VI journalibus terre in Houten Sancti Symeonis (Houtain-Saint-Siméon), *super quibus habent domini II modios spelte et capellani II modios.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 4 v°.

143. — 1347, 20 juin.

Littera qualiter capitulum reddidit Henrico Coppeit de Machlinia, ad opus Margarete sue filie, molendinum in Coroit (Corroy-le-Grand), *pro XIIII modiis nudi grani hereditariis.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 10.

144. — 1347, 23 juin.

Littera reddituum molendini de Coreto (Corroy-le-Grand), *per capitulum in emphitheozim, pro XIIII modiis nudi grani, mensure Wavrensis, exsolvendis singulis annis, cum contrapignore Henrico Coppeit pro parte Margarete sue filie super granarium.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 10 v°.

145. — 1348, 22 mars. — *L'an del nativiteit nostre Singnor M. CCC quarante owit, XXII jours devens marche.*

La cour allodiale de Liége fait savoir que Maron, veuve

de Jean del Abbie d'Once sur Geer, (fils de Hennike de Huten), en qualité d'exécutrice testamentaire de son mari, a transporté à son gendre Renier, fils de Pierre de Falle (mari de sa fille Maguis), un bonnier de terre situé à Houtain-Saint-Siméon, entre les terres de Cornillon et de Jean, avoué de Liers, chevalier.

Maire : Henri de Jalhir, de Hermalle; hommes allodiaux : Libert l'Arballestrir de Vileir, Matelhon de Pont, Colon Textor, Givar fils d'Alexandre d'Ilhe, Jean le Bressoir de Vies puche, maitre Pierre de Wonc, l'entalhoir; Gérard de Sart, archiprêtre de Liége.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés. — *Item*, reg. n° 779, pp. 99 et 105.

146. — **1348**, 18 mai. — *Ce fut fait l'an delle nativiteit nostre Sigeur M. CCC quarante et owijt, XVIII jours en mois de may.*

Le maire et les échevins de Momalle (*Mumale*) font savoir que Oude, fille de feu Hubert de Mumale, clerc, laquelle demeure avec Catherine de Gottehem, béguine de Saint-Christophe, a transporté à Gilles Bacheleir, clerc, au profit de la chapelle N.-D. « seante al piet des greis Saint-Piere », une rente de quatre setiers d'épeautre qu'elle possédait sur la cour, maison, jardin et assise de Jean Kilhe, situés à Mossonruwe, à Momalle, sauf l'usufruit qu'elle se réserve sa vie durant.

Maire : Jean de Saint-Georges; échevins : Goffin de Mummelette, Jean delle Vaz, Gilles Perrins, Denis Taverne et Jean Hannule.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

147. — **1348**, 28 juin. — *XIII^c XLVIII, in vigilia Petri et Pauli.*

Cyrographus terrarum jacentium in territorio de Veteri vineto (Vivegnis), *pro quibus Huardus Huweneauz debet hereditarie XI modios, II sextarios, III quartas spelte, XV solidos bone.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 13A v°.

148. — **1349**, 23 mars. — *Che fut fait l'an del nativiteit nostre Singnor M CCC et quarante noef, XXIII jours devens marche.*

Le maire et les tenants de la cour que Wéri de Limont, chevalier, possède à Momelette (*Mumelette*), font savoir que Maron, femme de Jean de Malle de Villers, a transporté à ses deux fils, Jean et Gilles, l'usufruit qu'elle avait de six journaux de terre situés à Momelette, entre Gérard Pirekin de Freloux et Jean Qualier. En conséquence, le maire met les deux frères, chacun pour une moitié, en possession de cette terre, pour laquelle ils payeront à Wéri de Limont une rente de quinze deniers « al espine ki stat entre Geneffe et Mumelette ». Puis, lesdits Jean et Gilles en font transport à Henri, fils de Henri Polarde, bourgeois de Liége, lequel, reconnaissant avoir acheté ces six journaux au moyen des cinq cents livres tournois que sa sœur Jeanne devait apporter en dot à son mari Laurent, fils de Jean Picar, les transporte audit Laurent, en accomplissement de ses convenances de mariage. Il est stipulé que si Jeanne et Laurent décèdent sans hoirs, lesdits biens iront au plus proche de l'épouse.

Maire : Fastrulet de Limont; tenants : Goffin de Mome-

lette, Henri Velhar, Jean Nare, Gilar de Harduemont, Jean Qualier, etc.

A. E. L. Original, par chirographe, sur parchemin.

149. — **1349**, 28 mars. — *Che fut fait et donneit l'an dele nativiteit nostre Signour mil CCC et quantenoef* (sic), *vinte owit jours en mois de marche.*

Eustache de Preit, fils d'Alit de Rahiers, fait savoir que, devant lui et ses tenants, Isabelle, veuve de Collin de Vottem, l'entailleur, a transporté à Maron dite la Petite, de Peville, veuve de Gilbot de Robermont, un courtil dit le Fosse, situé à Peville, entre le vignoble de Beaurepart et Jamolet de Peville, et mouvant de sa cour, à raison de huit sols et une poule de cens.

Tenants : Jean Paniot, Jean dit Caboche, Hankin dit Malvoisien, etc.

A. E. L. Original sur parchemin, avec deux sceaux et un fragment d'un troisième.

150. — **1349**, 28 mars. — *Che fut fait et doneit en l'an dele nativiteit nostre Signour M CCC et quarante noef, vinte owit jours en mois de marche.*

Isabelle, veuve de Colin de Vottem, l'entailleur, fait savoir que, devant ses tenants, elle a donné à Maron dite la Petite de Peville, veuve de Gilbot de Robermont, un jardin situé à Peville, entre Ailit de Rahier, Thierri de Mampar et Hanon dit Maghien, pour une rente de quatre setiers d'épeautre.

Tenants : Denis, fils de Jakemot de Lembor, corbesier, Colar de Falcon, Jean del Parvis, clerc notaire.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

151. — **1350**, 23 février. — *L'an delle nativiteit nostre Singnour M CCC et chinquante, vint trois jours devens le mois de fevrir.*

La cour allodiale de Liége fait savoir que Renier, fils de Pierre de Falle, a transporté à Simon d'Abetton, chapelain de Saint-Pierre, au profit des chapelains « renteis » de cette église, le bonnier de terre mentionné dans l'acte du 22 mars 1348.

Maire : Rigoles de Geneffe; hommes allodiaux : Henri de Solir, Bastin Bidar de Hemricourt, Fastré Rondeal de Lamines, Arnoul de Betincort, Gautier d'Aienoir, Abraham Wyons, Goffin de Fetines li selirs, Bauduin Radeles.

A. E. L. Original sur parchemin, attaché par un scéau à l'acte du 22 mars 1348 (nº 145 ci-dessus). — *Item*, reg. nº 779, pp. 100 et 107.

152. — **1350**, 24 avril. — *Sub anno a nativitate Domini M° CCC^mo quinquagesimo, mensis aprilis die XXIIII.*

Le doyen et le chapitre de Saint-Pierre font savoir que le chanoine Elbert de Bettincourt a donné, sans réserve, à la chapelle de Notre-Dame située sur les degrés de leur église, des terres mouvant de la cour de Velm (*Velmes prope Corwaremme*); mais, en considération des bienfaits qu'il n'a cessé de prodiguer à cette chapelle depuis sa fondation, ils ordonnent au doyen et au chantre, mambours de ladite chapelle, de laisser Elbert toucher les revenus de ces terres sa vie durant [1].

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

---

[1] Cette pièce était annexée à l'acte de donation que faisait connaître l'official de Liége, acte qui a disparu.

153. — **1350, 24** mai.

Copia littere qualiter capitulum ecclesie Sancti Petri fuit affectatum de terris, hereditatibus in littera contentis, per Johannem Scardelet, de Geldonia superiori (Jodoigne-Souveraine).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 9 v°.

154. — **1350,** 9 juillet.

Littera una de curia abbatis Sancti Egidii de certis bonis in Noville relevatis.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 6 v°.

155. — **1350,** 26 août. — *L'an del nativiteit nostre Singnour M CCC et chinquante, vint sies jours devens awost.*

La cour allodiale de Liége fait savoir au maire et aux échevins de Flémalle, que Nicole de Hanappes, chapelain de Saint-Pierre, a porté plainte devant elle contre Badans, fils d'Ernar de Mons dit d'Anys, qui l'empêche de toucher les revenus de quatre bonniers d'alleux situés en Pinchoncamp. Elle les prie de faire respecter les droits dudit Nicole, et, si Badans a des raisons à faire valoir, à lui assigner journée à quinzaine par devant elle; en attendant de saisir le bien en litige. Elle leur envoie Baudouin Nadelet et Rigole de Geneffe, membres de la cour, pour donner des explications.

Hommes allodiaux : Guillaume Stassar, Jean Pevrea, Colon Textor, Humbelot de Frelus.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

156. — 1350, 26 août.

Copia qualiter molendinum de Geldonia (Jodoigne-Souveraine) *redditum fuit domino duci Brabantie, videlicet Johanni.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 9 v°.

157. — 1350, 24 novembre. — *XIII^c L, in vigilia Katherine.*

Littera de tribus jornalibus sub Hollonia ad Lapides (Hollogne-aux-Pierres), *jacentibus, juxta Lonchin, et sunt opera scripta in libro tenantium Sancti Petri, fol. CXVIII.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 5.

158. — 1350.

Littere de XII virgatis magnis feodalibus in Fexhe.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 3 v°.

159. - 1350 environ.

Littera sive instrumentum per quod Johannes Scartelet debebat renunciare bonis nostris de Geldonia (Jodoigne) *et Jandren* (Jandrain).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 9.

160. — 1350 environ.

Instrumentum XXIIII modiorum spelte a Johanne Scardelet acquisitorum (in Brabantia).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 9 v°.

161. — **1350 environ.**

Instrumentum de XXIIII modiis spelte emptis a Johanne Scardelet de Geldonia Superiori (Jodoigne-Souveraine).

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 10.

162. — **1351, 27** février.

Littera XL solidorum bone monete supra domum, jardinum et alia, jacentia in Monte Sancti Martini (à Liége).

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 19.

163. — **1351,** 28 avril.

Littera duorum domorum existentium in Stal retro Sanctum Petrum, supra quas habet ecclesia XL solidos bone; item adhuc, ex certo legato, X solidos bone monete.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 18.

164. — **1352,** 6 janvier.

Instrumentum confectum super judicio relato per scabinos dominorum Sancti Petri, quos habent in villa de Geldonia (Jodoigne), *in qua sunt domini feodi, occasione quorumdam molendinorum.*

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 9 vº.

165. — **1352.**

Littera de domo et braxina in vico de Avroto (Avroy).

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 18 vº.

166. — **1353**, 25 juin. — *Che fut fait l'an del nativiteit nostre Singnour M CCC et chinquante trois, lendemain delle nativiteit saint Johan-Baptiste.*

Le maire et les échevins de la cour que l'abbé et le couvent de Saint-Jacques possèdent à Roclenge (*Rokelenges*) font savoir que Catherine de Dynant, béguine, a transporté à Nicole de Hanappes, prêtre, partie faisant pour les chapelains « renteis » de Saint-Pierre, un bonnier de terre situé à Roclenge, « al espine deleis Maires, contremont le voie entre les terres delle eglise saint Johan Ewengeliste et le terre d'on alteit ki est fondeis en le eglise Saint Estevene », pour huit deniers de cens.

Maire : Savereau de Bachenges; échevins : Colin li Bovir, Bode li Bergir, Henrar de Ewalhe, Colin Michar, Werote de Meers.

A. E. L. Original sur parchemin, avec un sceau.

167. — **1354**, 30 janvier.

Littera duorum bonuariorum terre allodialis jacentis in territorio de Harstaples (Herstaple) *et coram justicia de Riwechon* (Russon) ; *est relivium factum et habetur in dorso.*

A. E. L. Reg n° 10, fol. 4 v°.

168. — **1354**, 8 mars.

Littera curie de Voroux Sainct Lambert juxta Bierses, de curte dicta Gyerlache sita in Voroux Saint Lambert prope Bierses (Voroux-Goreux).

A. E. L. Reg n° 10, fol. 8 v°.

169. — **1354**, 20 mars.

Littera bonorum que habemus apud Lewys (Léau).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 11.

170. — **1354**, 30 mars. — *Ce fut fait l'an delle nativiteit nostre Singneur M CCC chinquante et quatre, XXX jours en mois de marche.*

Catherine, veuve de Thierri Quaremeal, clerc, fait savoir que, devant ses tenants, elle a donné à bail, pour vingt sols de cens par an, à Colar de Sainte-Marguerite, le scohir, sa maison située derrière Saint-Pierre, dans la paroisse Saint-Servais, à Liége, entre Henri de Wazeige et Humblet de Vorous. Il est stipulé que Colar devra avoir l'usage d'une « bavechine » d'une maison voisine pour les réparations à faire à sa toiture et ailleurs.

Tenants : Jean le Kokin, Baudouin Nadeles de Herstal, Colar Pingnoles, etc.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

171. — **1354**, 24 juillet. — *Datum anno a nativitate Domini M^{mo} CCC^{mo} quinquagesimo quarto, in vigilia beatorum Jacobi et Christofori.*

Herman, doyen de Saint-Pierre, et le chapitre de cette église, font savoir qu'ils ont vendu à Josse de Valle, leur confrère, une rente de quatre muids d'épeautre pour soixante-douze petits florins. Cette somme a été employée, notamment, à l'achat de l'avouerie de leur village de Hombourg (*Humborgh*). Après la mort dudit Josse, la rente reviendra au doyen et au chapitre qui l'emploieront à la fondation de l'anniversaire de leur confrère.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

172. — 1354, 1er août.

Instrumentum super acquisitione et per curiam affectatione advocatie de Homborch (Hombourg).

A. E. L. Reg. no 10, fol. 17.

173. — 1354, 12 août. — *Ce fust faict l'an de la nativite nostre seigneur 1354, le mardy devant la feste del Assumption nostre Dame.*

Raes de Brouck, écuyer, fils de feu Simon de Brouck, chevalier, vend au chapitre de Saint-Pierre, l'avouerie de Hombourg, avec tous les cens, rentes et profits qui en dépendent, moyennant trois cents florins d'or vieux, à l'écu.

Témoins : Maître Renard de Hulsberghe, prêtre, homme de fief du prévôt de Saint-Albert d'Aix, Guillaume de Sainte-Marguerite, chanoine et écolâtre de Saint-Servais à Maestricht, Jean son frère, échevin de l'évêque de Liége à Maestricht, hommes de fief du prévôt d'Aix, Herman de Cologne, chanoine de Saint-Servais, Tilman d'Opehem, Gilis d'Oye, écuyer, Arnould Rixsem. Chanoines de Saint-Pierre : Herman de Cologne, doyen, Josse, Adolphe d'Oive (?) et Godescale d'Eltre.

A. E. L. Copie sur papier, *Recueil* no 4*bis* ; reg. no 10, fol. 17 (s. m.).

174. — 1354, 14 août. — *Datum anno a nativitate Domini Mmo CCCmo quinquagesimo quarto, in vigilia Assumptionis beate Marie virginis.*

Herman, doyen de Saint-Pierre, et le chapitre de cette église, font savoir qu'ils ont vendu à Facin de Lemborgh,

leur confrère, une rente d'un muid d'épeautre pour dix-huit florins, lesquels ont été appliqués notamment à l'achat de l'avouerie de leur ville de Hombourg. Après la mort de Facin, cette rente sera employée pour la fondation de son anniversaire.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

175. — 1355, 14 janvier.

Littere de XV solidis supra unam domum situatam a Chanal (à Liége).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 18.

176. — 1355, 3 mars. — *Ce fut fait l'an delle nativiteit nostre Singnour M CCC chinquante et chinq, III jours en mois de marche.*

Ywens de Ghiskem, maire de la cour de l'abbé et du couvent d'Averbode (*Ewrebuode*), fait savoir que, devant les tenants de cette cour, Adam et Watelet Mailhet, fils de Jean Mailhet, mercier, ont transporté à Piron Samonet une maison et ses dépendances situées derrière l'église Saint-Pierre, entre Juliane le Corduenir et la brasserie de Henri de Chennaz, pour quinze sols de cens. Philipotte le Cofferir et Lorette, sa femme, mère desdits Adam et Watelet, donnent leur consentement.

Tenants : Jean Pesson, chanoine de Saint-Materne, Jean Boreit, chapelain, etc.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

177. — 1355, 3 mars. — *L'an milhe trois cens et LV, le tier jour de mois de marche.*

Le chapitre de Saint-Pierre donne en accense à Mathieu,

Warnier et **Colar Mathos**, frères, pour un stuit de douze ans, et à raison de cinquante muids d'épeautre, les terres qu'il possède à Crotteux.

A. E. L. Reg. n° 5, fol. 29 v° (2de pagin.).

178. — **1355**, mars.

Littera decani et capituli Sancti Dionysii super acquisitione XIIII sextariorum spelte, necnon XXI sextariorum spelte supra VI bonuariis terre jacentibus in Wegge (Lowaige) *pro anniversario Lansonis.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 18.

179. — **1355**, avril.

Littera super XIIII sextariis, II tertiis spelte, emptis a capitulo Sancti Bertholomei super V bonuariis jacentibus in Lanthins, pro anniversario saingnour Lansonis.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 19.

180. — **1355** environ.

Littera de XIIII sextariis, II tertiis spelte hereditariis, acquisitis ab abbate et conventu Sancti Jacobi Leodiensis pro anniversario Lansonis, supra V bonuaria terre jacentia in territorio de Lanthin, per dominos de Sancto Petro debitis.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 17 v°.

181. — **1356**, 28 juin. — *Ce fut fait l'an delle nativiteit nostre Sigoeur M trois cens chinquante et siez, le vigile delle feste saint Piere et saint Poul en resalhe mois.*

Herman de Colongne, doyen, et **Jean delle Haaste**,

chantre de l'église Saint-Pierre, mambours de la chapelle de N.-D. « al piet des greis Saint-Piere », font savoir que, devant leur cour de tenants, ils ont donné « a tenir delle capelle mismes hiretablement a trescens si k'en lansage », à Robin Martin, de Bettincourt, une rente sur une propriété située à Bettincourt et mouvant de la cour de Waremme, et différentes terres situées à Wellen (*Welline deleis Bierlouz*), en lieux dits Scuerhoven derrière Corswarem, alle Hierstroite, ou Milehof, etc., pour plusieurs cens qui sont indiqués, notamment un « coulpeit » à payer à la haute cour de Waremme.

Maire : Jean de Dommartin; tenants : Guillaume Bottin, Jean de Sames, Guillaume Mottar d'Alloir, Gilles de Begynes, Watier d'Aieneur, Jean Bengamin.

A. E. L. Original par chirographe, sur parchemin. Cet acte se trouve aussi en copie, donnée par le chapitre de Saint-Lambert, le 14 septembre 1356.

182. — **1356**, 16 juillet.

Littera admissionis domini Alexandri de Curie ad ecclesiam parochialem de Geldonia (Jodoigne-Souveraine) *ex presentatione abbatis monasterii Helecinensis, Premonstratensis ordinis, et decani et capituli ecclesie Dituriensis communiter facta.*

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 9.

183. — **1357**, 7 juillet.

Littera XL solidorum bone monete supra domum et brexinam prope pontem Avroti, acquisitorum a dominis de Barviaz (Barvaux-Condroz).

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 19.

184. — **1357,** 16 septembre. — *L'an delle nativiteit nostre Saingnour milh trois cens et cinquante sept, le vigile Saint Lambier.*

Le maire et les échevins de Liége font savoir que, devant eux, entre Sainte-Marie et Saint-Lambert, Jean de Chier, seigneur de Barvaux, chevalier, a transporté à Herman de Coloingne, doyen de Saint-Pierre, une rente de quarante sous qu'il possédait sur la maison occupée par Barde, veuve de Thonar de Hollegnoule, écuyer, et son fils Jakemote de Hollegnoule, changeur, située dans la ruelle du Pont, et dont ledit Jean de Chier avait hérité à raison de sa femme Agnès.

Maire en féauté : Raskin de Warouz pour Jacques Chabot, maire.

A. E. L. Reg. n° 5. fol. 48 (2de pagin.).

185. — **1358,** 17 avril. — *Che fuit fait en l'an delle nativiteit nostre saingnour Jhesu Crist milhe trois cens chinquante owit, diisept jours dedens le mois d'avry.*

Le maire et les échevins de Herstal font savoir que Baudouin de Crommusse, demeurant à Milmorte, auquel feu Liois Haveie de Morealvas devait une rente de quinze setiers d'épeautre sur des terres situées à Herstal, en lieux dits en Marexhe devant Jupilhe, desous les Sachis, etc., a vendu un muid de cette rente à Simon d'Abeton, agissant au nom des chapelains de Saint-Pierre.

A. E. L. Original sur parchemin, sceau enlevé. — *Item*, Reg. n° 779, p. 54.

186. — **1358,** 20 avril. — *Anno Domini M° CCC° L° octavo, die vicesima mensis aprilis.*

Le chapitre de Saint-Pierre vend à Gérard de Diest la

maison de Lambert de Dinant, qui avait appartenu à feu Jean de Tihange, chanoine de cette église. Le 31 juillet 1361, Gerard Brune de Diest, chanoine de Saint-Pierre, fait un accord avec le chapitre au sujet de sa résidence

A. E. L. Reg. n° 5, fol. 4 (2de pagin.).

187. — **1358**, 17 octobre.

Littera unius domus retro les Ayers (à Liége).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 19.

188. — **1358**, 8 novembre.

Littera unius vinee retro Sanctum Thomam (à Liége).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 19 v°.

189. — **1359**, 27 mars.

Littera acquisitionis XIII sextariorum et II terciarum spelte facte a monasterio Sancti Laurentii, que erant tref-fund. supra V bonnaria jacentia in Lanthins.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 18 v°.

190. — **1359**, 1er novembre. — *Ce fut fait l'an delle nativiteit nostre Singneur M CCC chinquante et noef, le jour del Tossains.*

Collechon, fils de Collines de Grivegnée (*Grimengnees*), fait savoir qu'il a donné à tenir de lui en lansage, devant ses tenants, à Evruin de Herves, une cour, maison, jardin et assise situés à Peville, joignant les terres de Beaurepart et de Hannet Maghin (et sur lesquels il doit à Isabelle de

Vottem une rente d'un demi muid d'épeautre et huit sols, et à Eustache de Rahir une poule de cens), pour une maille de « cruy cens » par an, à payer à Noël, outre les « treffons » susdits.

Tenants : Clarin de Lieriv, Jamoles li Muveal, Evrar de Herves.

A. E. L. Original sur parchemin, avec un fragment de sceau.

191. — **1359**, 12 novembre. — *Anno nativitatis dominice M CCC° L° nono, XII die mensis novembris.*

Le chapitre de Saint-Pierre donne en accense perpétuelle à Jean de Stavre la maison claustrale de Gilles de Hanonia, chanoine de cette église pour dix muids d'épeautre annuellement.

A. E. L. Reg. n° 5, fol. 2 v° (2de pagin.).

192. — **1360**, 20 février. — *Doneit l'an de la nativiteit nostre saingnour Jhesu Crist milh trois cens et seissante, le vinteime jour du mois de febrier.*

Jean Bocheruez, curé de Saint-Michel, à Liége, et Goffin Martiaz, mambour des pauvres de cette paroisse, font savoir que, devant leurs tenants, Hugues de Vigneez, chapelain de Saint-Pierre, Nicole Gilbars, chapelain de Saint-Denis, et Uris delle Fontaine de Saint-Servais, exécuteurs testamentaires de Thierri de Resteez, chanoine de Saint-Denis, ont transporté à Herman de Coloingne, doyen de Saint-Pierre, la maison de Hannet Staffanon, autrefois occupée par Lorins de Bruges, située en Basse-Sauvenière, à Liége, pour deux sous et six deniers de rente.

Tenants : Arnoul Polhons le mangon, Watier de Vileir le Scohier.

A. E. L. Reg. nº 5, fol. 48 vº (2de pagin.).

193. — **1360**, juin.

Littera de uno floreno quod oppidum Leuense (Léau *tenetur dominis.*

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 11.

194. — **1360**, 11 septembre.

Littera curie de Puchey super VI jornalibus jacentibus ibidem, acquisitis ab executoribus domini Johannis de Harelanges et tenet ad accensam Egidius Pirkin de Pucey.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 6 vº.

195. — **1360.**

Littera de XXXI solidis bone monete pro anniversario domini Hermanni de Colonia decani ecclesie, in Basso Sabuleto (Basse-Sauvenière, à Liége).

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 17 vº.

196. — **1361**, 10 janvier.

Littera de XVII modiis acquisitis ab executoribus Servatii Huweneal, jacentibus in Houtain Sancti Symeonis.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 4 vº.

197. — 1361, 4 février. — *L'an dele nativiteit nostre sigeur M CCC sissante et unc, le quar jour de mois de fevrier.*

La cour allodiale de Liége fait savoir que Nicole Moreaz, de Bierset, curé de Hodeige, et Guillaume Pannée, son frère, exécuteurs testamentaires de Jean Pannée, leur frère, ont transporté à Jean de Tyhul, chanoine de Saint-Pierre, trois bonniers et deux grandes verges et demie de terre, situés en plusieurs pièces, à Bierset, en lieux dits Sor le Pereuzo, en Wibier-Fosse, Sor le Tier, à Gros fosseit, en Brouk, etc., sur le chemin d'Awans à Clermont, entre Fooz, Bierset et Voroux, joignant les terres des moines de Beaufays, des hospitaliers, de l'église Saint-Martin, etc. Guillaume Willekars, d'Awans, qui avait épousé Adilhe, sœur du testateur et de ses exécuteurs testamentaires, déclare qu'il n'a aucun droit à exercer sur ces biens.

Maire : Jean li Kokin; hommes allodiaux : Gérard de Bierset, chevalier, Colar de Vauz, Fastré Rondeaz, Jean Kanne, Jean de Houtain, Guillaume Polles, maïeur d'Awans, Gérard Pinte, Watier Sotteaz, Colar des Temples, Lienard dit le Maire, Jean dele Cariteit, Baudouin N...oles, Rigoles de Jeneffe, Gilon Bachelers.

A. E. L. Original sur parchemin, endommagé.

198. — 1361, 22 avril. — *Doneit l'an del nativiteit nostre saingnor Jhesu Crist M CCC et LXI, XXII jour de mois de avrilhe.*

Le maire et les tenants de la cour Saint-Pierre font connaître la déclaration de Jean de Saint-Laurent, chanoine de Saint-Martin, portant que, le 21 février, feu Marie de

Saint-Laurent, sa fille naturelle, avait laissé par testament à Catherine de Gore, sa mère, l'usufruit des biens qu'elle tenait du « mandeit » de l'église Saint-Pierre; elle lègue à ses frères naturels, Jean et Arnoul, des biens situés à Fooz (*Fous*), à condition qu'ils ne pourront les aliéner du vivant de leurs père et mère, et que Catherine, leur sœur naturelle, en héritera s'ils meurent sans faire de testament. Elle désigne son père comme exécuteur testamentaire. Étaient présentes : Perone Fare, Maron de Melen, Ode de Melen, Ode de Lemborgh, Aelis d'Awir et Aelis dele Saus. Après avoir fait relief de ces biens, ledit Jean de Saint-Laurent en fait transport à ses fils, qui reconnaissent l'usufruit de leurs parents.

Maire : Gilles del Boverie, chanoine de Saint-Pierre; tenants : Simon d'Abetons, chapelain, Walter d'Aieneur, Gilles des Begines, Jean Bengamin, Jaquemin de Toies et Bertholeis li Bastenir.

A. E. L. Reg. nº 48, fol. 15*bis*.

199. — **1361**, 10 juillet. — *L'an dele nativiteit nostre Sigeur M CCC sissante et unk, X jours en fenalmois.*

La cour allodiale de Liége fait savoir que Lorette, veuve de Colar Frère-Mennoir de Villers-l'Evêque, a transporté à Jean del Haste, chanoine de Saint-Pierre, mambour de la chapelle de Notre-Dame aux degrés, le tiers d'une cour, maison, jardin et assise, situés en lieu dit en Bertemont, à Villers-l'Évêque, entre les cours Petitpas vers Treit, Arnoul Chokonier et Libre Quatre-et-Mailhe « vers le mostir ». Colar Moreaz, varlet de messire Adam de Chokier, maire de la cour, fait don et vesture audit Jean del Haste de ce bien « si comme de son bon alluz, partant ki li jadis

Freres-Mennoirs avoit racquis al prieuz et al covent des freres des Carmes en Liege, les disewit denirs et trois cappons de cens que maistres Henris li Blavirs, jadis canones de Sain-Lambert, avoit a eaz lassies et almonneis sor leditte court ».

Hommes allodiaux : Thiri de Flemalle, Watir Hupain, de Flemalle, Jean de Freres, échevin d'Avroy, Perrin le Lombard, Jean d'Ouffet, Gilon Bacheleir, clerc.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

200. — 1361, 14 octobre et 20 novembre. — *L'an dele nativiteit nostre Sigeur M CCC sissante et unc, le XIIIIe jour de mois d'octembre.*

La cour allodiale de Liége fait savoir que Nicolle, dit Moreaz, de Bierset, curé de Hodeige, a déclaré que lui, son frère Guillaume Pannée et leur beau-frère Guillaume Wilkars avaient précédemment donné en alleu à Jean de Tyhu, chanoine de Saint-Pierre, huit verges grandes de terre situées sur le chemin d'Awans à Clermont, près de la route menant de Bierset à Hollogne, non loin du Gros fosseit. Et comme ledit Jean avait été dépossédé, Nicolle susdit lui transporte la moitié de huit verges grandes situées en lieu dit al Chayeneal, « parmi le riwaul delle fosse de preit », joignant à Jean de Daverdiche et André de Bierset, fils de Gérard del Puich.

Maire : Jean le Kokin; hommes allodiaux : Jean Alissandre, Jean Michir, Colar de Hermée, Massone de Jehay, Lambert del Tour, Guillaume Polles, d'Awans, Guillaume Willekars, Gilles Textor.

Le 20 novembre suivant, Guillaume Willekars trans-

porte à Jean de Tyhul l'autre moitié desdites huit verges de terre.

Hommes allodiaux : Guillaume, chapelain de Saint-Pierre, Jean d'Awir, Gilles Gilluwar, Colar de Liwon, Lambert del Arbespinne, maître Adam le Machon, Baudouin le Fèvre de Loncin, Gilles Bacheleir, clerc de la cour.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

201. — **1361**, 4 décembre. — *Che fut fait et doneit l'an delle nativiteit nostre Sangneur milhe trois cens soisant et onc, a quatreme jour du mois de decembre.*

Le maire et les échevins de Bierset font savoir que Jean le Kokin, maire de la cour allodiale, Gilles Bacheleir, Gilles Textor, Gérard Pinte, Rigoles de Geneffe, Guillaume curé de « Vileir-Singnour-Symon », membres de la même cour, ont attesté par record que Nicole Morias, de Bierset, curé de Hodeige, Guillaume Pannée, son frère, et Guillaume Wilkars d'Awans, leur beau-frère, avaient précédemment transporté à Jean dit de Tihu, chanoine de Saint-Pierre, trois bonniers, etc., de terre situées à Bierset.

Maire : Renechon li Via; échevins : Thonar Anteniaz, Pirotte le Chambrir, Renechon Sadelore, etc.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

202. — **1362**, 28 mars. — *Chu fut fait l'an delle nativiteis nostre Saingnour milhe III^{c} LXII, XXVIII jour del moys de marche.*

Maron, veuve de Goffin Scorteit de Velroux, fait savoir qu'elle a « lanssagiet et donneit a tenir de my hiretable-

ment a trechent si que lansaige », devant ses tenants, à Guillaume le Damoiseal, une maison, située au lieu dit alle Croihet, à Lexhy, et des terres qui sont spécifiées, pour une maille de cruycens, outre le tréfond.

Jean de Rouvroy, chevalier, a scellé l'acte.

A. E. L. Reg. n° 8, fol. 35 v°.

203. — 1362, 18 juillet. — *Chu fut fait l'an delle nativiteit nostre Saingnour milhe III^c LXII, XVIII jour de fenalmois.*

Le maire et les échevins de Lexhy font savoir que « li lansaige, vesture, oevres, affaitemens », contenus dans l'acte du 28 mars 1362, furent attestés par Amel le Dammoiseal de Velroux et par maître Amel li Cerpentier de Rouvroy, tenants « remis par nous en fealteit comme de promiers par seriment sour chu fait; adjosteit toutes lez solempniteis a chu afferantes et requises, par le recort et tesmoingnage desqueis lez oevres deseuredictes furent bin approveez et advoiriiez, si avant que li loy ensengne. »

Maire : Jean Jacquemiens; échevins : Walter del Cariteit, Jean dele Keverterie, Jean d'Aigremont, etc.

A. E. L. Reg. n° 8, fol. 36.

204. — 1362, 21 septembre. — *Faitez, donneez en l'an de grausce et del nativiteit nostre singnor Jhesu Crist mille CCC LXII, vint et unc jour en mois de septembre.*

Le maire et les échevins de la cour que le chapitre de Saint-Pierre possède à Jodoigne (*Jodongne le soveraine*) font savoir que Henri dit de Parke, de Jodoigne, a transporté

audit chapitre, représenté par Walter de Moustier-sur-Sambre et Barthélemy de Dynant, chanoines, une rente de trois muids lovegnis de froment, affectée sur des terres qui sont désignées. « Et por plus grand segurteit de bien payer, reportat lidis Henris, par le sommonse de mayeur et par l'ensengnement des eskevins, fours de sa main et par unk fistulle en le main de mayeur del dicte court, une maison, etc., » située à Jodoigne. Après quoi, ces biens sont donnés en lansage par le chapitre audit Henri.

A. E. L. Reg. nº 5, fol. 69 (2de pagin.).

205. — **1363**, 23 février. — *Sour l'an delle nativiteit nostre sangnour M CCC sissante et trois, del mois de fevrier le XXIIIe jour.*

Le maire et les tenants de Saint-Pierre font savoir que Bertrand de Tier de Saint-Servais a vendu à Fachien de Lemborgh, chanoine de cette église, une pension annuelle et viagère de deux muids et demi d'épeautre, payable le jour de Saint-André. Il donne en garantie la maison de la paroisse Saint-Servais occupée par Jean de Soverendeaus, avocat, située entre Alexandre de Saint-Servais, chevalier et échevin de Liége, et feu Gilles de Rocourt, et sur laquelle Raes de Haccourt, chevalier et échevin de Liége, possède une rente.

Maire : Gilles delle Boverie, chanoine de Saint-Pierre; tenants : Simon d'Abeton, chapelain, Gilet des Beghines, Jean Benjamiens, changeur à Liége, Jean Paniot, Alexandre de Lexhy, Jacquemin de Teus, Bertoul le bastenier.

A. E. L. Reg. nº 48, dernier feuillet.

206. — **1364**, 22 janvier. — *Ce fut fait l'an del nativiteit nostre Saingnor M CCC sissante et quatre, XXII jours del mois de genvir.*

Jean de Rouvroy, chevalier, fait savoir que, devant ses tenants, il a transporté à Guillaume, fils de Guillaume damoiseau de Velroux, au profit de Louis, son frère, bourgeois de Liége, neuf journaux de terre situés à Fontaine et à Rouvroy, entre Jean del Koverterie et Louis Braibechon, de Milmort, pour quatre deniers de cens.

Tenants : Colar li Fèvre de Fontaine, Hankine son fils, Etienne li Ketraise (var. Quetrais) de Fontaine, Wilhemot Marchans « li texranz de dras ». Est cité : Anseau de Lexhy, vicaire de Fontaine.

A. E. L. Original sur parchemin, auquel sont annexés par sept sceaux deux autres actes du 12 janvier 1365 et du 12 juillet 1372.

207. — **1365**, 12 janvier. — *Che fut fait l'an del nativiteit nostre Singeur M CCC sissante et chinq, XII jours del mois de genvier.*

Le maire et les échevins de Rouvroy (*Rovereur*) font savoir que Hankines, fils le Fèvre de Fontaine, et Etienne le Ketraus de Fontaine, « remis par nos en feauteit par serment », ont confirmé par record l'acte du 22 janvier 1364, qui est approuvé « si avant que loys ensengne et que li lansaige avoit pooir de ce a faire ».

Maire : Guillaume le damoiseau de Lexhy; échevins : Jean del Keverterie, Wautier del Carriteit, Milar li Cerpentier de Rouvroy et Ernaur de Brumesorde.

A. E. L. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 22 janvier 1364.

208. — 1365, 14 janvier.

Littere de XV solidis supra unam domum situatam a Chanal (rue aux Chenaux, à Liége).

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 18.

209. — 1365, 21 février. — *L'an delle nativiteit nostre Sigeur M CCC sissante et chienq, XXI jour en mois de fevrier.*

La cour allodiale de Liége fait savoir que Pirotte de Melen, fils de feu Jean Skardeit, a transporté à Gilles Pollarde, curé de Sainte-Catherine, partie faisant pour lui et pour les autres chapelains de l'église Saint-Pierre, une rente de dix setiers et deux tierces d'épeautre qu'il possédait sur une cour, maison, jardin et assise situés en lieu dit en Mont, à Melen, joignant au « wangnage » du Val-Benoît et au « werissas ».

Maire : Jean delle Kariteit; hommes allodiaux : Henri de Moylant, Jean Flokelet, Goffin de Fettinnes, Henri Halbadu, Jean Alwotte, Guillaume de Havelanges.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

210. — 1366, 5 février. — *Anno, etc... Acta fuerunt... in palacio episcopatus Leodiensis, in aula alta existente juxta cameram dicti reverendi patris...*

Acte du notaire Jean dit Jonet, fils de feu Gérard d'Ave, faisant connaître que des difficultés avaient surgi entre Jean, évêque de Liége, et les églises collégiales de cette ville, et aussi entre le même évêque et les chapitres de Saint-Pierre et de Saint-Jean lesquels, étant respectivement

seigneurs de Blehen et de Rommershoven, soutenaient que les habitants de ces localités avaient été, de tout temps, exempts de l'obligation de suivre l'évêque à la guerre et veillaient à la défense de leur village, jusqu'au moment où les officiers de l'évêque les forcèrent à se rendre au siège du château de Rummen (*Rumines*). Ils demandent à présenter à ce sujet certains articles. L'évêque leur fait répondre par la voix du doyen de Saint-Lambert, qu'il ne veut en rien aller à l'encontre des privilèges dont jouissent les chapitres de Saint-Pierre et de Saint-Jean dans leurs seigneuries, et que la participation des habitants de Blehen et de Rommershoven au siège de Rummen ne doit leur porter aucun préjudice.

Témoins : Herman de Xanctis, Baudouin de Montenaken, chanoines de Saint-Lambert, et maître Alard de Limbourg, notaire et secrétaire de l'évêque.

A. E. L. Reg. nº 36, fol. 21 vº. — *Collégiale Sainte-Croix*, cartulaire II, fol. 207.

Voir Bormans et Schoolmeesters, *Cartulaire du clergé secondaire*, CRH., 3e série, t. XIV, p. 351.

211. — **1366**, 5 février. — *Anno a nativitate ejusdem (Domini) millesimo tricentesimo sexagesimo sexto, indictione quarta, mensis februarii die quinta,... pontificatus... domini Urbani... pape quinti anno quarto.*

Acte notarié faisant connaître que les doyens et chapitres des églises secondaires de Liége ont présenté à Jean, évêque de Liége, un projet d'accord pour mettre fin à leurs débats, lui demandant de le rédiger en forme d'acte public. L'évêque ordonne au notaire d'en faire deux copies, une

pour lui et une pour les chapitres, à fin d'exécution du contenu.

A. E. L. Reg. n° 36, fol. 21, où on lit : « Ex libro privilegiorum secundariarum ecclesiarum Leod. in archivis eccl. colleg. Sti Petri existente, fol. LV. ». — *Collégiale Sainte-Croix*, cartulaire II, fol. 207. — *Clergé secondaire*, cartulaire, fol. 54 v°.

212. — 1366, 10 mai.

Littera civitatis Leodiensis pro terra retro columnas, commenchant al pont condist al Sause, revenant aval juxes al altre pont devant le rualle que on dist Pisseraiche, et jondant a frons al cauchie de l'unc pont al altre, salveit l'aisemence de riwe et sens le buze ne suspiral del fontaine de marchy de riens empechyer, parmi ung denis de bonne monoye de cens, moyty au signeur, et l'autre a la citeit.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 19.

213. — 1366, 16 mai. — ***Anno a nativitate Domini millesimo trecentesimo sexagesimo sexto, indictione quarta, mensis maii die sexta decima.***

Acte notarié faisant savoir que Conrard, fils de Jeanne de Hognoul (*Hollengoil*) et parent de Hubert dit Corbeau de Hognoul, bailli de Hesbaye, avait, par ordre dudit bailli, extorqué différentes sommes d'argent à des hommes du chapitre de Saint-Pierre habitant Glons, savoir : quatre livres à Jean de Gelhier, un mouton à Arnoul de Elest, huit sols à Henri Hottin, douze sols à Colar Hanpoie et autant à Jean dit Hanne de Fexhe, neuf sols à Walter Scortin, sous prétexte qu'ils ne s'étaient pas rendus, comme il

l'avait ordonné, à l'armée lorsque Jean d'Arckel, évêque de Liége, assiégeait le château de Rummen. A la suite des réclamations du chapitre, Gilles de la Boverie, vice-doyen, Denis de Chamont, Arnoul de Dinant, Philippe de Blehen, Jean de Fies et Jean dit Coing, chanoines de Saint-Pierre, délégués du chapitre, maître Gilles dit de Dymenges, prévôt de l'église de Sclayn et receveur de l'aide payée par le clergé liégeois audit évêque à l'occasion du siége de Rummen et de sa joyeuse entrée, délégué de l'évêque, se réunirent en présence du notaire Jean de Havere, fils de feu Josse de Havere, clerc de Tournai et notaire; et là, sur l'avis de Walter de Charnoir, chanoine de Saint-Lambert, et de Guillaume de Ora, doyen de Saint-Martin, conseillers de l'évêque, ledit receveur restitua au chapitre les neuf livres et onze sols qui avaient été extorqués à ses hommes de Glons. La restitution eut lieu à Liége, en la chambre dudit receveur, dans la maison claustrale de Nicolas de Montibus, située près de Saint-Denis, en présence dudit Nicolas, chanoine de cette église, de Thomas dit Masson, chapelain de l'église paroissiale de Saint-Séverin, et de Nicolas de Monasteriis, clerc du receveur.

A. E. L. Copie sur parchemin, donnée par le chapitre de Saint-Pierre, le 20 juillet 1367.

214. — 1366, 3 juin. — *Datum anno a nativitate Domini M° CCC° LX sexto, mensis juni die tertia.*

Walter de Charnour, chanoine de Saint-Lambert et prévôt de Saint-Pierre, fait savoir au doyen ou au vice-doyen et au chapitre de cette collégiale, que Henri de Xanctis, clerc, recteur de l'autel Notre-Dame situé dans la crypte de la même église, a résigné son bénéfice entre ses mains,

pour l'échanger contre celui d'écolâtre de Saint-Adalbert, à Aix-la-Chapelle, qu'abandonne Jean de Xanctis, clerc. La collation de l'autel en question appartenant audit Walter de Charnour en sa qualité de prévôt, il présente Jean de Xanctis (ou Denis d'Othée, chanoine de Sainte-Croix, son procureur,) au chapitre, en le priant de l'admettre au bénéfice vacant.

A. E. L. Original sur parchemin, sceau enlevé.

215. — **1366**, 26 juillet. — *Che fut fait l'an delle nativiteit nostre Saingneur mille CCC sissante et siies, XXVI jours de fenal mois.*

Simon, curé de Hozémont (*Hoisemont*), fait savoir que, devant lui et ses tenants, Ansiau de Lexhy a transporté à Colar delle Tour d'Abursins, son futur gendre, et à Marie, sa fille, un bonnier de terre situé à Hozémont, en lieu dit à l'angle à Lexhy, sur la route de Velroux. Colar devra payer audit Simon une rente de quatre deniers de fort cens, et audit Ansiau de Lexhy et à Mabille, sa femme, leur vie durant, une autre rente de vingt muids d'épeautre.

Tenants : Jean del Cariteit, Jean de Stirs, fils de feu Wigiet de Bernalmont, Jean Alewoite, merchenir, Colar de Puichey, clerc.

A. E. L. Original sur parchemin, auquel sont annexés deux actes du 15 septembre 1397, et un autre du 3 février 1398. — Item, reg. n° 779, p. 141.

216. — **1366**, 4 août. — *Ces ovres furent faites en l'an delle nativiteit nostre saingnur Jhesu Crist milhe trois cens et sissante siez, quatre jours dedens le mois d'awost.*

Le maire et les échevins de la franche ville de Herstal

font savoir que Humbele, fils de feu Godar de Herstal, a vendu à Arnoul de Montegnée, chapelain de Saint-Pierre, pour tous les chapelains *renteis* de cette église, une rente de deux muids d'épeautre, pour laquelle il donne en hypothèque la cour, maison, tour, grange, jardin et assise qu'il possède à Herstal, joignant la maison des pauvres qui appartenait autrefois à Gérard d'Udonmolin, « et les dois ruwalles ki tendent d'Udon molin, asavoir li une des ruwalles venante sor le grande stree ki tent delle Licour vers Liege, et l'atre ruwalle ki tent dedit liwe d'Udon molin parmi le cour et assiese les ors Gerar le Maistre ».

A. E. L. Copie du 1[er] novembre 1368, date d'un second acte figurant dans la même pièce. — Item, reg. nº 779, p. 50 (XVIII[e] siècle).

217. — **1366**, 30 novembre.

Littera scabinorum de Owffey (Ouffet), *de bonis acquisitis in Hembres* (Himbes). *Item una copia censuum de Hembres dominis pertinentium.*

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 14.

218. — **1367**, 31 mars. — *Datum XIII[c] LXVII, mensis martii, die ultima.*

Littera continens mediam pro indiviso decime IIII bonuariorum terre arabilis situm extra portam Sancte Walburgis Leodiensis, inter crucem illic erectam et braximam novam.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 2, sous la rubrique : *Scovemont.*

219. — 1367, 5 mai.

Littera scabinorum Lewensium (Léau), *de XXXII virgatis parvis.*

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 11.

220. — 1367, 22 mai. — *Che fut fait l'an delle nativiteit nostre saingneur Jhesu Crist milh CCC sissante sept, XXII jours en mois de may.*

Le maire et les échevins de la cour de l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem à Haneffe font savoir que Clousse delle Chivre a transporté à Jean Blan moyne, mangon de Liége, vingt-deux verges grandes de terre situées entre Limont et Jeneffe, en lieu dit Derrière le bois az saaz Goffineaz, joignant à une terre de l'autel Saint-Jacques dans l'église de Jeneffe et à une autre du couvent de la Paix-Dieu, pour sept deniers de cens par bonnier à payer audit hôpital.

Maire : Walter de Chasteau de Stiers; échevins : Guillaume Cornus de Stiers, Baudouin de delà l'eaiwe, Rassekin de Doncheire, Eirmens de Tamboir, Eirnar de Harduemont, Jean de Villers.

A. E. L. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 18 octobre 1396. — Item, reg. nº 779, p. 92.

221. — 1367, 27 juillet.

Item sententia domini archidiaconi Hasbanie contra vicarium de Homborgh, occasione novalium que pertinent dominis.

A. E. L. Reg. nº 10, fol 17 vº.

222. — 1367, 26 octobre.

Littere XII virgarum terre quas tenet in allodium Johannes de Fosseit de Lamminnez, pro XIII sextariis II quartis spelte, I denario fortis (Laminne).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 5 v°.

223. — 1368, 12 septembre.

Copia littere domini ducis Brabantie, de advocatia de Blehen, cum renunciatione actionis.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 11 v°.

224. — 1368, 1er novembre. — *En l'an delle nativiteit nostre saingnour Jhesu Crist milhe trois cens et sissante owit, le jour delle feste de Tous les Sains.*

Le maire et les échevins de Herstal font savoir que Colin le Comanderes de Herstal a transporté à Jean Aly, à ses deux enfants et à André de Laceal d'Awans, son gendre, une rente d'un muid d'épeautre que les héritiers d'Ernar Le laid, brasseur, lui devaient sur deux bonniers de terre, en trois pièces, à Herstal, en lieu dit elle Komine, etc. Après quoi, Jean Aly, ses enfants et son gendre en firent don aux chapelains « renteis » de Saint-Pierre, représentés par Arnoul de Montegnée; sauf le droit de Godefroid de Jardin et de Gérard le Maistre, échevins de Herstal, et aussi d'Alys, femme de Jean de Jardin, qui ont des rentes sur ces mêmes terres.

A. E. L. Original sur parchemin, dans lequel figure l'acte du 4 août 1366. — Item, reg. n° 779, p. 51.

225. — 1369, 19 mai. — *Anno a nativitate Domini millesimo trecentesimo sexagesimo nono, indictione septima, mensis maii die decima nona,.. pontificatus... Urbani pape quinti anno septimo.*

Le notaire Gérard d'Andenne fait connaître les dispositions testamentaires de Denis de Chamont, chanoine de Saint-Pierre. Il laisse, pour la fondation de son anniversaire, sa maison claustrale, laquelle devra être vendue; il fonde l'anniversaire de ses parents, Gilles de Vineto et Marie de Chamont, sur ses biens d'Angleur, de Chamont et de Romsée; il laisse ses vignobles devant Saint-Thomas aux hôpitaux de Saint-Julien et de Saint-Jean-Baptiste et aux frères Chartreux; il fonde une messe quotidienne après sa mort, avec ses biens situés à Geest-Gerompont, mouvant de la cour que l'église Saint-Barthélemi a dans cette localité; il laisse d'autres biens qu'il possède à Kemexhe, à Fooz, à Boirs, à Liers, à Enixhe, à Embourg, « in Loysa », etc.; il fait des legs à l'autel Notre-Dame dans l'église de Chênée, aux frères Mineurs et Prêcheurs de Liége, aux Carmélites, aux Croisiers, au couvent de Saint-Guillaume, à Liége, aux hôpitaux de Saint-Guillaume hors de la porte Sainte-Walburge, de feu Jean dit Mostarde, de Sainte-Marguerite, de Tirburse, des infirmes au pied du mont Saint-Gilles, de Saint-Georges au pied de la montagne vers Tilleur, et aux autres hôpitaux. Il mentionne Marie, fille de feu son frère Gilles, et Philippe de Blehen, chanoine de Saint-Pierre, et désigne pour ses exécuteurs testamentaires Nicolas de Herstal, prieur du nouvel hôpital Saint-Lambert-sur-Meuse, Philippe de Liers, chapelain de Saint-Pierre, et Marguerite de Ratier, sa servante.

Témoins : François du Beauportail, prêtre, et Arnoul de Jodoigne, clerc.

A l'acte est jointe une déclaration des échevins de Liége, du 8 novembre 1369, qu'ils ont reçu et approuvé ce testament. Maire en féauté : Gérard delle Marche pour Jean del Valz, chevalier.

A. E. L. Original sur parchemin, sans sceau.

226. — 1369, 26 novembre. — *L'an delle nativiteit nostre Singneur M CCC sissante et nuef, XXVI jours de mois de novembre.*

La cour allodiale de Liége fait savoir que Baudouin de Crommuese a transporté à Jean Derier les aires, le lormier (mari d'Isabelle, fille dudit Baudouin), à Sente et à Roger, ses enfants, l'usufruit qu'il avait d'un demi-bonnier de terre situé à Milmort, « droit ale croize », joignant aux terres de Beaurepart et de Masset de Milmort. Après avoir fait relief, Sente et Roger transportent leur part de cet alleu à leur beau-frère Jean ci-dessus.

Maire : Jean le Kokin; hommes allodiaux : Stassar de Novilhe le sellier, Jean Doutchamp, le sellier, Jean Alewotte, maître Gilles le Taxhir, Thiri le damoiseau de Herstal.

A. E. L. Original auquel étaient annexés des actes du 26 janvier 1372, du 15 novembre 1382, du 28 mai 1384 et du 29 juin 1415.

227. — 1369, 6 décembre. — *L'an milh trois cens sissante noef, siies jours en mois de decembre.*

Ywain de Kistekemme, maire de la cour de l'abbé et du couvent d'Averbode (*Ewrebuode*), fait savoir que Gilles delle Boverie, chanoine de Saint-Pierre, Henri de Frères, moine de Saint-Jacques, et Thomas de Frères, chanoine de Saint-Martin en Mont, exécuteurs testamentaires de Henri

Marchans, transportent à Guillaume delle Boverie, partie faisant pour Nicole Gillebar, deux maisons situées derrière le « mostir » Saint Pierre, entre Arnoul Julianne et la brasserie de la veuve Henri de Chenauz, et qui sont mouvantes de ladite cour. Après quoi, Nicole susdit en fait transport audit Guillaume.

Tenants : Desiers de Latinne et Gérard le Cokien.

A. E. L. Original sur parchemin, avec un sceau; annexé par deux sceaux à un autre acte du 25 novembre 1379.

228. — **1370**, 5 novembre. — *Anno a nativitate ejusdem Domini millesimo trecentesimo septuagesimo, indictione octava secundum stilum curie Leodiensis, mensis novembris die quinta, pontificatus.. Urbani.. pape quinti anno octavo.*

Le notaire Gilles Eustacii de Zighinis, fait savoir que Walter de Monasteriis, chanoine de Saint-Pierre, délégué du chapitre de cette collégiale, ayant rencontré à l'entrée du cimetière de l'église de Flémalle-Haute, Corbellus dit Corbeal de Hognoul, bailli de l'évêque de Liége, et Alexandre de Jardin, délégués dudit évêque pour enquérir au sujet d'une accusation d'homicide contre Henri dit Joliit, masuir dudit chapitre, il protesta contre l'empiètement de l'évêque sur la juridiction de l'église Saint-Pierre, déclarant que cette affaire devait être remise entre les mains du maire du chapitre. Fait à Flémalle en présence d'Amel de Profondrive, de Jean Galrea, de Colar del Hedere, etc.

A. E. L. Original sur parchemin, sans sceau.

229. — **1370**, 8 décembre.

Littere de IX virgatis terre in territorio de Feyxche.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 3 v°.

230. — 1370.

Item antiquum registrum investiti Sancti Martini in Bonchin, de redditibus ecclesie, de decimis tam dominorum quam curati, de novalibus, de aliis etiam juribus.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 13A.

231. — 1371, 5 juin. — *Che fut fait l'an delle nativiteit nostre Saingneur milh CCC septante et onk, V jours en mois de june c'on dist resailhemois.*

Guillaume Bareit de Velroux et Colar Moreal, son frère, font savoir que, devant leurs tenants, Agnès, veuve de Jean Hanotin, a pris d'eux en héritage une cour, maison, jardin et assise situés à Crotteux (*Croteur*), pour une rente de six muids d'épeautre, dont ladite Agnès leur en rachète deux. Il est stipulé que, si le curé de Hollogne, qui tenait précédemment ce bien pour six muids de rente, en était remis en possession, ils ne devraient restituer à ladite Agnès que quatre muids, et elle devrait avoir « cens et amende al rapreppier ».

Tenants : Mathier dit Mathos de Crotteux, Herman Wasse et Fastré fils de Clouz Loelhe, de Velroux.

A. E. L. Original sur parchemin, auquel est annexé un acte du 20 juin 1509.

232. — 1372, 26 janvier. — *Che fut fait et approveit l'an de grasce XIII^c^ septante et dois, XXVI jours de mois de jenviers.*

Le maire et les échevins de Milmort font savoir que Stassar de Noville le sellier, Jean Doutchamp, Jean de Pont d'Ilhe et Jean Alewotte, mercier, hommes allodiaux,

ont déclaré par record qu'ils furent présents lorsque Sente et Roger, enfants de Baudouin de Crommuese, transportèrent à Jean Derier les Aires un demi-bonnier de terre à Milmort.

Maire : Piron Gierbeloy; échevins : Guillaume Gobart, Renson fils de Monette del Tiier, Jean le Bechuez, Godar del Puich, Hannekar fils de feu Renotte Colar de Milmort le retondeur, Renkin Gilot.

A. E. L. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 26 novembre 1369.

233. — 1372, 4 avril. — *Faites et doneys l'an delle nativiteit nostre Sangnour mille CCC septante et deuz, le quatreme jour de mois d'avrille.*

Le chapitre de Saint-Pierre fait savoir au maire, aux échevins et aux masuyers de Wavreille et de Belvaux qu'il a donné en rendage à Jakemart de Poelvoerde, un demi-journal de terre situé en lieu dit au Viez molin, à Belvaux [1], à condition d'appliquer pendant un an la valeur de six florins à l'amélioration dudit héritage.

A. E. L. Reg. n° 5, fol. 10 v° (2de pagin.).

234. — 1372, 12 juillet. — *Che fut fait l'an delle nativiteit nostre Singneur milh CCC seiptante et dois, le XIIme jour de fenal moys.*

Guillaume de Flémalle, chevalier, désigné judiciairement comme mambour de Catherine et Marguerite, filles mineures de feu Jean de Rouvroy, chevalier, fait savoir que,

---

[1] *Li follerie*, dit le titre.

devant les tenants des dites sœurs, Louis de Velroux, fils de feu Guillaume damoiseau de Velroux, transporta à Jean Noiel, le corduanier, neuf journaux de terre situés à Fontaine et à Rouvroy, joignant à Jean delle Convertriie et à Louis Braibechon de Milmort, pour quatre deniers de cens à payer chaque année auxdites filles mineures.

Tenants : Colar del Champ, écuyer, Jean de Huz le mangon, Jean de Lexhy.

A. E. L. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 22 janvier 1364.

235. — 1373, 13 décembre. — *Datum anno a nativitate Domini millesimo CCCmo LXX tercio, die XIII mensis decembris.*

Jean delle Haste, vice-doyen de Saint-Pierre, et le chapitre de cette église, font savoir en séance capitulaire que Jean de Wihogne, doyen, et Jean de Fiez, chanoine, pour éviter des difficultés au sujet des fenêtres qui éclairent le vestibule de la maison claustrale dudit de Fiez (voisine de celle de Jean Cuen) et qui donnent sur le verger du doyen, ont convenu de ce qui suit : Jean de Fiez aura la jouissance des fenêtres, mais elles seront arrangées de telle façon que les habitants ne pourront avoir vue sur le verger ni dans la maison du doyen.

A. E L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

236. — 1374, 17 mai. — *Che fuit fait en l'an delle nativiteit nostre saingnor Jhesu Criste mil trois cens septant quatre, XVII jours dedens le mois de may.*

Le maire et les échevins de la franche ville de Herstal font savoir que Jean de Jardin a vendu à Jean de Fiez, cha-

noine de Saint-Pierre, pour le chapitre de cette collégiale, une rente de sept muids d'épeautre hypothéquée sur les biens de sa femme Ayli et de sa belle-sœur Catherine, situés « en terroiz de preis sous Herstal, a tier condist Roleal, a desouz le voie de haies de Bruk, sor le voie de Reis, a Buxhon, sor Ovileir, alle scavee deleiz Vivegnis, en preiz entre le voie et le riwe, en font de Vivegnis, entre le cortilz Maroson et Blanc piere, elle Comine, sor le voie de preit Savaige, sor les Bruwirs, sor le vaus en Manchins, à roy tier », joignant à l'hôpital sur Meuse, à Gérard le Maistre, à Jean Colchon, à Henri Rennote, aux Ecoliers de Liége, à Jean Lambins, à Lucie de Licourt, à l'abbaye de Vivegnis, ale terre de mon de Joie et au bonnier del Olifan, à Jean de Jardien, à la damoiselle de Fléron, à Henri Damme Yde, etc.

A. E. L. Reg. nº 5, fol. 70 vº.

237. — 1377, 27 janvier. — *Recordium scabinorum ville de Cheresse* (Cerexhe) *concernens francissias dicte ville.*

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 16 vº.

238 — 1377, 19 avril.

Littera cum proclamationibus factis de tribus modiis cum IIII sextariis, super V jornalibus terre in territorio de Chovemont, acquisitis ab heredibus domini Balduini de Sancto Servatio.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 2.

239. — 1378, 28 février. — *Datum XIII^c LXXVIII, ultima februarii.*

Littere IIe hereditatum de Fyez emptorum a Johanne Pint

coram justicia dominorum parve mense in ecclesia majori, existentium in Fyez (Fize le Marsal).

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 3 vº.

240. — 1378, 12 mai.

Littere quamplures de L solidis II caponibus, supra domum sitam (à Liége), *en le Vesquecourt* (*et tenet Hans le Marichalle*).

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 19 vº.

241. — 1379, 18 mars.

Littera trium modiorum spelte acquisitorum a Godefrido de Blehen.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 11 vº.

242. — 1379, 25 novembre. — *Che fut fait l'an delle nativiteit nostre saingnour Jhesu Crist mille CCC septante et nuef, XXV jours en mois de novembre.*

Henri de Hotehalen, notaire de la cour de Liége, maire de la cour de l'abbé et du couvent d'Averbode (*Evrebuode*), fait savoir que Nicole d'Awans, chanoine de Saint-Martin, et Jaquemin de Touz, boulanger, exécuteurs testamentaires de Gilles delle Boverie, chanoine de Saint-Pierre, ont transporté à Arnoul de Montegnée, chapelain de Saint-Pierre, stipulant pour ses confrères, les deux maisons désignées dans l'acte du 6 décembre 1369, en « recompensation » de la rente d'un muid d'épeautre que ledit testateur leur avait léguée.

Tenants : Bierto Behurdeal, fèvre, Henri d'Othée, etc

A. E. L. Original sur parchemin, attaché par trois sceaux à un acte du 6 décembre 1369.

243. — 1380, 15 mars.

Littera trium denariorum census fortis cum uno capone supra unam curtem sitam in Glons.

A. E. L. Reg. nº 10, fol, 4.

244. — 1381, 16 février.

Lettre de domo delle Monoye in Nowis (rue Neuvice, à Liége).

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 19.

245. — 1381, 17 février.

Littera VII modiorum spelte jacentium super III bonuariis tam terre quam prati in territorio de Fyez (Fize-le-Marsal), *acquisitorum a Thonardo filio Wilhelmi Philippot de Fyez, moventium de curia tam dominorum Sancti Dyonisii, Crucis, quam parve mense Leodiensis, existentium in Fyez.*

A. E. L. Reg. nº 10, fol 3 vº.

246. — 1381, 20 juillet. — *Che fut fait l'an delle nativiteit nostre Saigeur mille CCC quatrevins et unc, XX jours de fenal mois.*

Le maire et les tenants de la cour jurée que le chapitre de Saint-Pierre possède à Vivegnis font savoir qu'Isabelle, fille de feu Clairin de Vivegnis, a donné à ses enfants Guillaume et Griete, âgés de plus de quinze ans, l'usufruit de la moitié de plusieurs terres situées entre Vivegnis et Cheratte, près de celle des frères Croisiers de Liége. Ils sont mis en possession et payeront au chapitre un denier de cens par bonier. Puis, la dite Griete transporte sa part

à son frère Guillaume, lequel en cède la moitié à Raussekien de Brouke de Haccourt et à sa femme; ceux-ci, à leur tour, transportent ces terres aux pauvres de Liége, représentés par Houbin Loiren, drapier.

Tenants : Raudut Gilbon, Stassaire Griete, Rigaul le Cler, Jaquemin de Pontiche, Stassaire Pivion et Jakemin, fils de Guillaume Crafroumaige.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

247. — 1381, 15 décembre. — ***Che fut fait et donneit sour l'an del nativiteit nostre saingnour Jhesu Crist mille CCC IIII^{xx} et onke, X V jours en décembre.***

Le maire et les échevins de la franche ville de Herstal font savoir que Humble Godare, de Herstal, a vendu à Arnoul de Montegnée, partie faisant pour les chapelains rentés et bénéficiers de Saint-Pierre une rente de trois muids d'épeautre hypothéquée sur des terres désignées dans un autre acte.

Maire : Gilles dit Touneit; échevins : Jean d'Amay, Jean le Cornut, Jean Lambin, Radus Gilbon, Jean dele Monnoie.

A. E. L. Original sur parchemin, sceau enlevé.

248. — 1382, 10 avril.

Quittantia facta capitulo per Johannem Biernaus, de molendino de Coreto (Corroy), baillivum dominarum de Nivelle Sancte Gertrudis in Brabantia.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 10 v°.

249. — **1382**, 8 juillet. — *Che fut fait l'an delle nativiteit nostre Saingnour Jhesu Crist mille trois cens quatreviens et dois, owiit jours en moys de julet c'on dist fenalmoys.*

Le maire et les tenants de la cour jurée que le chapitre de Saint-Pierre possède à Vivegnis (*Viesvengis*) font savoir que Hubiens dit Loren, drapier, faisant partie pour les pauvres de Liége, a transporté à Jean, fils de feu Winand de Lemborch, qui en fait la « rescosse », la moitié de plusieurs terres situées entre Vivegnis et Cheratte, etc., pour la moitié de huit deniers qu'il devra payer chaque année au receveur dudit chapitre à Vivegnis.

Maire : Jean de Fiies; tenants comme dans l'acte du 20 juillet 1381.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

250. — **1382**, 15 novembre. — *Che fut fait l'an delle nativiteit nostre saingnour Jhesu Crist mille trois cens quatreviens et dois, quiense jours en moys de novembre.*

Le maire et les échevins de Milmort (*Mirmorte*) font savoir que Simon, fils de Moneton de Tier, de Milmort, « par le raison » de Sente sa femme, fille de Baudouin de Cronmuese, a fait relief de la moitié d'une terre de seize verges grandes située à Milmort, derrière le cortil de feu Jean Goffreneal, joignant aux terres de Saint-Materne (et sur laquelle ledit Baudouin avait renoncé à exercer aucun droit), pour huit deniers de cens par bonnier, plus un denier de cens pour la « vowerie ». Après quoi, Simon en fait transport à Jean de Drière les eaires, li « lormier », qui possédait l'autre moitié.

Maire : Jean Bechu de Milmort; échevins : Renekin de

Tier, Jean dit Hanekart, Renekin Gilos, Piron Gerblos, Jaquemin fils de feu Masset de Milmort, Pirar Gobart.

A. E. L. Original sur parchemin, avec un sceau, annexé à l'acte du 26 novembre 1369.

251. — 1383, 16 février.

Littera XII modiorum spelte acquisitorum a Radoul Gilbon de Vivegnis. (Modo tenet Johan Lambin.)

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 13B.

252. — 1383, 8 juin. — *Che fut fait l'an delle nativiteit nostre saingnor Jhesu Christ mille CCC quatrevins et trois, VIII jours en resailhe mois.*

Le maire et les tenants de la cour jurée que le chapitre de Saint-Martin, de Liége, possède à Heure le Romain (*Eure deleis Hermeez*), font savoir que Bastin de Haccourt, fèvre, a reporté à Goffin Walgrins, maçon, huit verges grandes de terres situées à Heure, entre Beaurieux et Heure, pour un denier et une maille de fort cens et deux quarteaux et demi d'avoine de rente à payer à ladite cour.

Maire : Guillaume de Brus ; tenants : Gillebar de Spause, le sendrier, Lambert de Lytrenge, Gérard de Laytre, Jean fils d'Arnoul de l'Abie et Gilles Lotimar.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

253. — 1383, 18 juillet. *Sour l'an de grasce mil CCC quatrevins et trois, XVIII jours en fenaul moys.*

Colar dit li Voweis de Puchey, clerc, fait savoir que, devant ses tenants, il a donné à tenir à trescens à Goffin

Walgrien trois journaux et trois verges de pré situés à Heure-le-Romain (*Hoire*), en lieu dit à Trixh « sour le riu de molien me damme d'Uppey », joignant aux terres du chapitre de Saint-Martin et des dames du Val-Benoît, pour un denier et une maille de fort cens et un demi setier d'avoine de rente à payer, à sa place, à la cour de Saint-Martin à Heure, plus une rente de trois muids d'épeautre audit Colar.

Tenants : Jean Allewote, mercier, Goffin Bacheleir, Lambert d'Alleur, brasseur.

A. E. L. Original sur parchemin, avec un sceau et un fragment d'un autre.

254. — **1383**, 27 juillet. — *Sour l'an de grasce mil CCC quatrevins et trois, XXVII jours en fenalmoys.*

Goffin Walgrins, bourgeois de Liége, fait savoir que, devant ses tenants, il a donné à trescens à Jean Rigaul d'Heure, des terres situées à Heure-le-Romain (*Hoire, Oire, Eure*), en lieu dit a Triex « sour le riu de molien me dame d'Upey », etc., joignant aux terres des dames du Val-Benoît et du chapitre de Saint-Martin, pour les redevances qu'il devra payer à sa place aux cours ou seigneurs treffonciers dont elles meuvent, plus une rente de quatre muids et demi d'épeautre audit Goffin.

Tenants : Jean Allewote, mercier, Goffin Bacheleir, Lambert d'Alleur, le brasseur.

A. E. L. Original par chirographe sur parchemin.

255. — **1383**, 18 octobre. — *Che fuit fait et donneit sour l'an del incarnation nostre sangnour Jhesu Crist mille trois cens quatrevins et trois, XVIII jours en mois d'octembre.*

Le maire et les échevins de Herstal font savoir qu'Arnoul dit de Montegnée et Guillaume de Berze, partie faisant pour tous les prêtres et chapelains bénéficiers de Saint-Pierre, leur ont demandé un record sur une rente de deux muids d'épeautre que Jean dit Scuffars, Marie, sa fille, et Gilboton, son gendre, leur avaient vendue et qui faisait partie d'une rente de vingt setiers que Walter le Pellé de Chertal (*Certalles*) leur doit sur une cour, maison, jardin, tenure et assise situés à Chertal (qui appartenaient autrefois à Coley de Cheratte, beau-père de Jean Scuffart) et que ledit Walter tient en héritage de Jean Scuffart moyennant ladite rente de vingt setiers, et sur des terres situées « al Scache sour Muze, pardesoire blanc pire », joignant Colars dit Colundons, et en lieu dit a Buxheteal, derrière Chertal, « en mi les chains »; sur lesquelles ledit Walter doit deux setiers au prieur et au couvent de l'hôpital sur Meuse et deux autres à Jean de Koire, écuyer et échevin de Liége.

La cour répond que, devant elle, Jean dit Scuffart, de Herstal, avait cédé à sa fille Marie et à Gilboton, son gendre, ladite rente, en renonçant à l'usufruit, et qu'ensuite Gilboton et sa femme l'avaient transportée aux chapelains de Saint-Pierre.

Maire : Gilles dit Tounet; échevins : Jean d'Amay, Jean le Cornus, Jean Lambin, Radus Gilbon, Jean delle Monnoie, Walter de Scellins et Pirelou de Vinalmont.

A. E. L. Original sur parchemin, sceau enlevé. — Reg. n° 779, p. 48.

256. — **1384**, 28 mai. — *Che fut fait l'an de grassce milhe trois cens quatre viens et quatre, vinte et owiiet jour en mois de may.*

Renier de Bierset, cangier de Liége, fait savoir que,

devant ses tenants, Simon, fils de Moneton de Milmort, a transporté à Jean Drier les eyres le sporonier, une cour et assise situées à Milmort, joignant à Hanekin le Bechut, moyennant douze deniers de cens et deux chapons de rente.

Tenants : Renekin, fils dudit Renier, cangier de Liége, Piron Gerbelot.

A. E. L. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 26 novembre 1369.

257. — **1384**, 26 juillet. — *L'an milh CCCLXXXIIII, XXVI jour de mois de julet.*

Jacques et Laurent, fils de Collar de Jalheal, relèvent de l'autel Saint-Remi et Saint-Vincent dans l'église Saint-Pierre, pour quinze sous de rente, le petit moulin de Jottry, situé Outre Meuse, près de l'église des Ecoliers.

A. E. L. Reg nº 52, fol. 86.

258. — **1385**, 14 janvier. — *Sour l'an de grasce mille trois cens quatreviens et chienque, quatuorse jours en moys de genvier.*

Jean de Derrière les Aeres, le lormier, bourgeois de Liége, fait savoir que, devant ses tenants, il a donné à trescens, à Piron dit Gerblot, de Milmort, une cour et assise et la moitié d'une cour, maison, jardin et assise situés à Milmort, joignant « as preis des viviers, » à la cour Colin Branche, à Hanekin dit le Bechut, etc., moyennant les cens, rentes, chapons, dettes et droitures dus aux cours, seigneurs ou personnes dont ces biens meuvent, et une rente de deux muids d'épeautre audit Jean.

Tenants : Thierri dit le damoiseau de Herstal, Jean alle Wotte, merchenier, Lambert d'Alleur dit d'Alvingnon.

A. E. L. Original par chirographe, avec un fragment de sceau.

259. — 1385, 22 avril.

Littera relevationis per ecclesiam Sancti Petri facte, de curia domini Fastrardi Bareis militis, de domo sita in Monte Sancti Servatii (à Liége), *mediantibus IX marcis census Leodiensis.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 19 v°.

260. — 1385, 25 avril. — *Che fuit fait et donneit sour l'an del nativiteit nostre singnour Jhesu Crist milhe trois cens quatrevingt et chinque, le XXVe jour en moys d'avrylh.*

Le maire et les échevins de Herstal font savoir que Godare de Puche, de Milmort, a vendu à Henri dit li Blavires, partie faisant pour les chapelains de Saint-Pierre, une rente d'un muid d'épeautre, qu'il leur payera chaque année, et hypothéquée sur les deux tiers de vingt-deux verges grandes de terre situées « sur les Moins » de Herstal, « vers les haies de Bruke, asseis près de foseit Malhefeir; » à la condition de payer trois setiers et deux quarteaux de regon aux demoiselles dites de Covetiche, etc.

Maire : Guillaume dit de Maiieu, de Herstal; échevins : Jean d'Amay, Jean le Cornut, Jean Lambin, Radus Gilbon, Jean delle Monnoie, Wautier de Sullins et Gilles Touneit.

A. E. L. Original sur parchemin, sceau enlevé. — Reg. n° 779, p. 45.

261. — 1385, 24 septembre.

Littera de domo sur les Ayeres (à Liége), *reddita per proclamationem pro XXIIII solidis bone, II caponibus.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 18.



262. — **1386**, 11 mai. — *Sour l'an de grace delle sainte nativite nostre seigneur Jesus Christ mille trois cens huitante et syes, onze jours en moy de may.*

Arnoul de Horn, évêque de Liége et comte de Looz, donne en accense héréditaire à Jeannekinne d'Anthisnes, une cour, maison, viviers, etc., sis entre Chaumont et Clermont sur Meuse, moyennant 60 muids d'épeautre de rente. Guillaume de Sainte-Marguerite, chanoine de Saint-Servais à Maestricht, était alors receveur général de l'évêché de Liége.

A. E. L. Recueil n° 4 *bis*, dans un record du 6 juin 1446.

263. — **1386**, 6 novembre.

Littera plebani ad Fontes, de domo a Chenaux (rue aux Chenaux, à Liége), *retro Sanctum Petrum.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 19.

264. — **1386**, 26 décembre.

Littera Egidii de Mes, de domo en Basse Sabuleto (Basse-Sauvenière, à Liége), *parmi XXIIII sols.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 19 v°.

265. — **1386**.

Littera scabinorum Leodiensium, de controversia inter capitulum et Jacobum de Geldonia Superiori de deliberando speltam in Leodio, et tenetur deliberare super granarium dominorum in Leodio.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 9 v°.



266. — **1387, 28** mai. — *Che fut fait et ovreit l'an delle nativiteit nostre singnour Jhesu Crist mille trois cens quatreviens et sept, viente owyt jours en mois de may.*

Le maire et les échevins de Kemexhe font savoir que Ydoule dite Audron de Fooz a transporté à Jean de Flovent, corbesier, demeurant à Saint-Séverin, à Liége, deux bonniers de terre situés entre Fooz et Kemexhe (joignant les terres des chapitres de Saint-Jean l'Évangéliste et de Saint-Paul), sur lesquels est hypothéquée une rente de dix muids d'épeautre au profit de la chapelle « que on dist le noeve capelle az miches », dans l'église Saint-Pierre.

Maire : Jean Rigoul, de Kemexhe, en féauté pour Rigaul, son frère; échevins : Henri Palhe, Amel, fils naturel de feu messire Amel de Kemexhe, Guillaume Kynot, Lambert del Valz, Robert fils de feu François de Fiez et Lambert del Favarge, de Kemexhe.

A. E. L. Original sur parchemin avec un sceau. — Reg. nº 784, fol. 48. — Reg nº 779, page. 137.

267. — **1387, 27** décembre.

Littere allodiales de IIII modiis cum III sextariis spelte jacentibus in territorio de Jupprelle, super uno bonnuario cum dimidio terre acquisito ab Henrico Huueneaux.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 5 vº.

268. — **1387, 27** décembre.

Littere I 1/2 bonnuarii, in duabus petiis jacentibus in Jupprelle, pro V modiis II sextariis spelte ad stutum.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 5 vº.



269. — **1388**, 5 juin.

Littera Henrici Huweneal de III bonuariis III virgatis terre in Noville jacentibus.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 6.

270. — **1388**, 10 juin.

Littera unius bonuarii cum dimidio terre moventis de curia Gontheri d'Umal a Momelet, jacentis in Noville in Hasbania, de quibus domini habent ad accensam III $^1/_2$ modios spelte.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 6.

271. — **1388**, 20 juin. — *Che fut fail et declareit l'an mil trois cents quatre vingt et huit, en mois de rosailhe, le vingtiesme jour.*

Record de la cour de Vivegnis faisant connaître les limites de cette « haulteur » et seigneurie, et déclarant qu'elle reconnaît comme authentique le « papier » de la cour de Saint-Pierre en cette localité; moyennant quoi, elle a droit à un banquet annuellement, appelé *syearie*, où les maire, échevins, clerc et forestier doivent être servis de pain, de viande, de vin, de graisse et de rôti, etc.

A. E. L. *Greffe échevinal de Vivegnis*; reg. n° 2, p. 7. — Recueil n° 4*bis*, dans un record du 2 décembre 1509 (incomplet).

272. — **1389**, 10 février.

Littera XV bonuariorum redditorum Gerardo Liese pro summa X modiorum spelte in territorio de Jandren, super granarium dominorum in civitate Leodiensi.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 10.



273. — 1389, 1[er] novembre. — *Che fut fait l'an de grais milhe trois cens quatreviens et nuffe, le promir jour de mois de novembre.*

Le maire et les échevins de Lantin (*Lantiens*) font savoir que Lambert de Tilhu, de Lantin, a transporté à Jean dit Precheoir trois journaux de terre situés *alle Vaieis.*

Maire : Lambert, fils de Maron Lamboteal; échevins : Huecon dit Clers Huweneal, Gilles Lambecon, Lambert de Tilhu, Colar Arnus, Guillaume del Haie, Henri li Aneis et Jean Gairien de Vottem.

A. E. L. Original sur parchemin, avec cinq sceaux.

274. — 1389, 2 décembre. — *Che fut fait l'an delle nativiteit nostre saingnour Jhesu Crist mille trois cens quatrevins et nuef, le second jour del moys de decembre.*

Jean de Spiroul, clerc, maire de la cour de tenants de Wyet de Lovenchi, lombard, bourgeois de Liége, fait savoir que Julien de Sorozée a transporté à Jean alle Wotte, mercier, une maison contenant deux *demoraiges,* située au lieu dit al Postiche, dans la paroisse de Saint-Servais, joignant à Colar dit Crespien, corbesier, à Henri Halbadeaul et à Guillaume de Bierset, et donnant par derrière sur le *faus riwe,* pour trente-six sols de cens de treffond, à payer aux chapelains, à la fabrique et à l'aumône de l'église Saint-Pierre, huit marcs et quatre sols audit Julien, et quatre sols de relief. Après quoi, ledit alle Wotte en fait transport à Guillaume de Bierset, prêtre, chapelain de Saint-Pierre.

Tenants : Wéri de Cressant, vinier, Guillaume de Have-



lange, clerc, Lambert d'Alleur, brasseur, et Colar de Liers.

A. E. L. Original sur parchemin, muni de quatre sceaux.

275. — 1389.

Littera de domo de Heaylme prope le rualle de Couveit mollin, prope Sanctam Margaretam (à Liége).

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 19 vº

276. — Vers 1391, février.

Jean de Wihogne, doyen, et le chapitre de Saint-Pierre font savoir qu'avec le produit de la vente de quatre muids d'épeautre qu'ils ont cédés à leur confrère Denis de Chamont, on distribuera à perpétuité de la cervoise au personnel de l'église pendant tout le carême.

B. U. L. Manuscrit Devaux, t. I, après la table des matières.

277. — 1391, 29 avril.

Littera de cletis certarum terrarum allodialium jacentium in Hemricourt et Lamminnez.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 5.

278. — 1391, 21 mai.

Littera sententie scabinorum Leodiensium de controversia inter ecclesian et mansionarios ville de Vivengnis, occasione census.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 13B.



279. — **1391, 20 juin.** — *L'an delle nativiteit nostre saignour Jhesu Crist mille troiz cens nonante et onk, l'indiction quatuozeme, le mardy devant le fieste sain Johan Baptiste, assavoir le vinteme jour de mois de june.*

La collégiale Saint-Pierre et l'abbaye du Val Saint-Lambert choisissent des arbitres pour décider une contestation existant entre elles, relativement à une île située entre Flémalle et Ivoz. Ces arbitres, savoir Henri Coen, bourgmestre de Liége et Jacques de Theux ou de Salmez, ancien bourgmestre de la même ville, choisis par la collégiale; Jacques de Hemricourt, aussi ancien bourgmestre de Liége, et Guillaume de Waroux, demeurant à Ramet, élus par l'abbaye, devront prononcer leur sentence avant la fête de Saint-Gilles, si trois au moins d'eux sont d'accord; dans le cas contraire, ils renverront les pièces aux échevins de Liége, qui décideront définitivement la contestation.

A. E. L. Chirographe original sur parchemin, troué, muni de la signature et du monogramme du notaire Gérard d'Andenne. (Chartrier de l'abbaye du Val Saint-Lambert).

280. — **1391, 28 juillet.** — *Datum Rome apud Sanctum Petrum, V kal. augusti, pontificatus nostri anno octavo* (1).

Le pape Boniface IX fait connaître aux doyens de Saint-Georges, à Cologne, du Saint-Sauveur, à Utrecht, et de Saint-Martin, à Liége, qu'il a reçu du chapitre de Saint-Pierre, à Liége, des plaintes contre les archevêques, évêques, ducs, comtes et autres personnages ecclésiastiques et laïcs qui se sont emparés de châteaux, villes, terres, revenus, droits et juridictions dudit chapitre ou qui pro-

(1) Lisez *secundo*.

tègent ceux qui les détiennent. [Le reste est omis jusqu'à la date.]

A. E. L. Dans un acte du 22 novembre 1391, analysé ci-après.

281. — **1391**, 19 septembre. — *Chu fut fait l'an delle nativiteit nostre saingnour Jhesu Crist mille trois cens nonante et unk, XIX jours en mois de septembre.*

Dom Jean le Germeaz, moine profès de l'abbaye du Val Saint-Lambert et fondé de procuration de ce monastère, produit, à la cour jurée de la collégiale Saint-Pierre, à Liége, la sentence portée par les arbitres nommés en vertu de l'acte du 20 juin 1391 analysé ci-dessus. Par cette sentence, il est décidé que l'île située entre Flémalle et Ivoz appartiendra au Val Saint-Lambert, mais que ce monastère devra payer annuellement à la collégiale Saint-Pierre quarante sous de rente.

Composaient la cour : Jean d'Avroy, Arnoul de Montegnée, prêtre et chapelain de Saint-Pierre, Hombier de Freloux, Baudouin de Saint-Servais, écuyer et ancien bourgmestre de Liége, Jaquemien de Theus le vieux, Wéri de Rocour dit de Cressant, Jean li Massice et Biertoles, ancien bâtonnier de Saint-Pierre.

A. E. L. Chirographe original sur parchemin, troué (Chartrier de l'abbaye du Val Saint-Lambert, n° 805).

282. — **1391**, 28 octobre.

Littera scabinorum Leodiensium super differentia occasione census in Vivegnis.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 13B.

283. — **1391, 22** novembre. — *Datum ... anno a nativitate Domini millesimo trecentesimo nonagesimo primo, mensis novembris die vicesima secunda.*

Jean d'Attenhoven, doyen de Saint-Martin, à Liége, juge et conservateur des droits, biens et privilèges du chapitre de Saint-Pierre, fait savoir audit chapitre et à ses collègues les doyens de Saint-Georges, à Cologne, et du Saint-Sauveur, à Utrecht, qu'il a reçu de ce même chapitre la bulle du pape Boniface IX, du 28 juillet 1391 (voy. l'analyse n° 280). Il leur mande, en conséquence, de venir en aide sans délai et chacun de son côté, audit chapitre, et de faire en sorte qu'il jouisse de ses droits spirituels et temporels, qu'il rentre en possession de ses biens mobiliers et immobiliers, et perçoive ses revenus, au besoin en ayant recours au bras séculier. Si les personnes en cause prétendaient invoquer des raisons, elles devraient être citées à Liége, pour les exposer et entendre les répliques.

A. E. L. Original sur parchemin endommagé, sceaux enlevés.

284. — **1392**, 21 février.

Littere XV modiorum XII sextariorum spelte contrapignoris in Tylle vel Thys.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 7 v°.

285. — **1392**, 12 août. — *Donnet l'an delle nativiteit nostre Signeur mille trois cens IIII^xx et XII, en mois d'aoust le doseme jour.*

L'official de Liége mande au curé de Blehen, de la part des échevins de Liége, qu'Arnoul de Kemexhe, prêtre,

Arnoul de Saint-Martin, chanoine de Saint-Pierre, Thonar de Berleur, ancien maître de la cité, et Marie de Couwytisse, béguine, exécuteurs testamentaires d'Yde de Saint-Servais, veuve de Jean de Blehen, chevalier, veulent vendre 70 muids d'épeautre de rente. Everard de Blehen en offre, pour chaque muid, huit doubles moutons (à neuf livres, monnaie de Liège le mouton), plus 14 doubles moutons « pour le vin et heritaige delle present marchandisse ». Spécification des quatorze pièces de terres sises à Blehen, sur lesquelles cette rente est affectée, et qui sont mouvantes de la seigneurie que le chapitre de Saint-Pierre possède en cette localité. On y mentionne Godefroid de Blehen et feu Pierre de Blehen, chevaliers, Godefroid de Hannut, chevalier, etc.

A. E. L. Reg. n° 36, fol. 43. — *Ibidem*, fol. 45.

286. — **1393**, 20 novembre. — *Anno a nativitate Domini millesimo tricentesimo nonagesimo tercio, mensis novembris die XXma*.

Amel de Drunen, chanoine de Saint-Pierre, déclare avoir engagé Hawige de Ciel comme servante, sa vie durant, pour six florins de Hollande (comptés à deux couronnes de France pour trois florins) par an, plus quinze florins qu'il lui avait empruntés. Il reconnaît lui avoir acheté, au prix de sept florins, 55 aunes de toile pour faire des nappes et des essuie-mains, et promet de lui rendre deux lits avec literie, huit coussins et quelques petits objets qu'elle a apportés avec elle.

A. E. L. Reg. n° 8, fol. 19 (2de pagin.).

287. — **1394**, 29 mars.

Littera certarum hereditatum in litteris specificatarum, super quibus domini habent X modios hereditarios magne

mensure pactus ville de Chereiss (Cerexhe), *unde pro tribus partibus est spelta et pro quarta, avena et XX solidos fortis census.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 16.

288. — **1394**, **22** mai. — *Anno a nativitate ejusdem Domini M^a CCC^o XC quarto, indictione secunda, mensis maii die XXII^a,... domini Bonifacii pape noni... anno quinto.*

Acte notarié faisant savoir que Nicolas de Florines, chanoine de Saint-Pierre, a acheté du chapitre de cette collégiale la maison claustrale du chanoine Jean de Parma, située dans le cloître, entre celles de feu le chanoine Léonard Villicus, et de Georges de Cathena, chanoine de Saint-Paul, pour une rente de sept muids d'épeautre pour le tréfond, et une autre de dix-sept muids que ledit Nicolas a immédiatement rachetée à raison de 20 florins d'or de Hollande le muid. Le chanoine Jean Benjamin est cité dans l'acte, et on dit que Nicolas a payé l'aime de vin « solita pro beveragio in consimilibus venditionibus et emptionibus ».

Témoins : Gilles Anthonii, chapelain, Jean, bâtonnier (*baculifer*) de Saint-Pierre, Hubert de Wonck, pelletier, et Jean de Aywelhe, bourgeois de Liége. Notaire : Jean Huberti d'Heur-le-Tiexhe [1].

A. E. L. Reg. n° 8, fol. 9 v° (2de pagin.).

289. — **1394**, 15 juin. — *Anno a nativitate Domini millesimo CCC^o XC quarto, indictione secunda, mensis junii*

[1] Suit un inventaire des meubles restés dans la maison claustrale.

die XV^a, pontificatus.. domini Bonifacii pape noni anno quinto.

Acte notarié faisant savoir que maître Guillaume Blosute, de Hasselt, curé de Halle, a acquis en emphythéose d'Everard de Blehen, écuyer, précédemment chanoine de Saint-Pierre, une maison claustrale située « in covo (?) claustrali Sancti Petri », vers Sainte-Croix, entre la maison de feu Jean Asman, actuellement de Tilman de Waremme, chanoines de Sainte-Croix, et celle de feu Gérard Minken, chanoine de Saint-Pierre, pour une rente de quinze muids d'épeautre et sous certaines conditions, notamment qu'il permettra la visite de la maison et se soumettra au règlement publié par le chapitre pour ses maisons claustrales, comme si il était lui-même chanoine.

A. E. L. Reg. n° 8, fol. 10 v° (2de pagin.).

290. — **1394**, 27 juillet.

Littere de 4 1/2 caponibus in Crotteur et de I jornali vinearum a marmontant de VIII deniers fortis le bonier.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 3.

291. — **1395**, 7 mars. — *L'an milhe trois cents nonante cincq, le septieme jour de mois de marche.*

La cour de Saint-Pierre fait savoir que Jean d'Awans, brasseur, bourgeois de Liége, a relevé, par suite de la mort de son père Piron, une cour, maison, jardin, prés et assise situés à Fooz (*Fouz*) en Hesbaie, comprenant environ six journaux de terre, en payant au mandé de ladite église la moitié de treize muids d'épeautre légués audit mandé par

feu Jean de Tiboul, chanoine de Saint-Pierre, plus vingt setiers d'épeautre aux chapelains « le jour de bon Diouz », c'est-à-dire le jeudi-saint.

A. E. L. Reg. nº 779, page 12.

292. — **1395**, 1er avril. — *Che fuit fait l'an de grasce milh CCC quatrevins et quiense, le promier jour de mois d'avrilh.*

Le maire et les échevins de Voroux-lez-Liers (*Voruz deleis Rocurt*) font savoir que Franckot, fils de Renson de Preit, l'entailleur de draps, a transporté à Gérard, son fils, l'usufruit qu'il avait sur la moitié de trois journaux d'une terre située entre Liers et Milmort, joignant à Mathias de Laiwiche, Lambert de Brouc, de Haccourt, Jean de Liers, doyen de Sainte-Croix, Jean Chaboy, Jean avoué de Liers, etc., moyennant une rente de quatre deniers par bonnier, à payer à ladite cour; après quoi, ledit Gérard fait relief de cette terre, et la transporte à Clérembaud de Momalle, agissant pour ses confrères les chapelains de Saint-Pierre.

Maire : Thonar de Voroux; échevins : Roger de Rocour, Gérard li Anghel, Martin d'Arsiche, Guillaume Boulhon, Daneal de Voroux, et Thonar fils du maire.

A. E. L. Original sur parchemin, avec deux sceaux et un fragment d'un troisième.

293. — **1395**, 4 avril. — *Sour l'an delle nativiteit nostre saingnor Jhesu Crist milh IIIc quatrevins et quinze, IIII jour en moys d'avrilh alle entree comptant.*

Record du maire et des échevins de Vivegnis relatif à la « droiture c'on dist le saerie ». Les *saeries* étaient au nombre de dix-sept (mais dont une est perdue); l'abbaye

de Vivegnis en payait la moitié, et les masuyers de cette localité, « qui tenoient les cours redevables de celi droiture », l'autre moitié. A la suite d'une enquête, faite d'accord avec madame de Saint-Martin, abbesse de Vivegnis, il est prouvé : 1° « que ly abbie en at paiiet owiit et demey, qui furent accompliies : li paste alle Saint Remy l'an mille III^{c} IIII^{xx} et traize, et si paiiat alle sain Andrier tantoist apres ensiwant, sous le grenir Sain Pire a Liege, XIIII stiers de spealt pour le derains trecens delle cours de celi saeriie »; 2° que la *vilhe* de Vivegnis devait sept saeries et demi et avait recommencé à payer, à la Saint-Remi 1394, le repas accoutumé, et à la Saint-André, sur le grenier de Saint-Pierre, 14 setiers d'épeautre de trescens pour une saerie entière. Suit l'indication des huit cours qui sont sujettes à cette redevance.

Maire : Stassar Pivion; échevins : Christian de Kenne, Gérard Loweneal, Jean dit de Seraing, Jean Pivion, Collar fils de Henri Regule, présents; Jean Henrar et Jaquemin Wilhealme, absents.

A. E. L. Reg. n° 9, fol. 43 v°. — Recueil n° 4*bis*, sans pag.

294. — 1395, 4 avril.

Littera dimidii bonuarii prati in territorio de Geldonia Superiori (Jodoigne-Souveraine) *jacentis, acquisiti per dominum Philippum de Blehen.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 9 v°.

295. — 1395, 21 mai. — *Sour l'an de grasche milh CCC quatrevins et quiense, XXI jours de mois de may.*

Walter Gawenaus, juré des eaux à Liége, fait savoir que, devant ses tenants, Chrétienne, veuve de Jean Houtelette de

Xhendremael, a transporté à Yde, veuve de Jean Hannot, partie faisant pour Géradon son fils, 1° des terres situées à Waroux, en lieu dit en Pevilhe, joignant aux terres de Saint-Hubert d'Ardenne, du chapelain d'Alleur, des pauvres de Liége, des dames du Val-Benoît; 2° une cour, maison, jardin et assise situés à Xhendremael, joignant « a werisas qui tent de Liege à Looz », à Walter de Hautepenne et à la cour Jean Houtelette; et ce, en accomplissement du mariage dudit feu Jean Hannot avec ladite Yde; moyennant une rente d'un demi-muid d'épeautre à payer au mambour des pauvres de Xhendremael, etc.

Tenants : Renson de Hanchee, Jean Pikair, Lambert et Jean d'Alleur, Guillaume de Havelange.

A. E. L. Original par chirographe sur parchemin, sceaux enlevés. — Item, reg. n° 779, p. 151.

296. — 1395, 10 juillet. — *L'an de grasce mil trois chens quatrevins et quiense, diies jours de jule condist fenalmois.*

La cour allodiale de Liége fait savoir qu'Arnoul, fils de feu Guillaume Wilkar d'Awans, mari d'Agnès, fille de feu Guillaume dit le Moine de Crisnée, a fait relief d'un bonnier de pré situé à Otrange (*Wotrenge*), joignant à Jean de Horpmal; de trois verges grandes, joignant au seigneur de Momalle et au wérixhas; d'une rente de dix-huit deniers et quatre chapons hypothéqués sur la cour Hanke Lovar à Otrange, joignant au chapitre de Saint-Paul.

Maire : Eustache Frankehomme de Tombeur; hommes allodiaux : Henri delle Charneur, chanoine de Saint-Servais à Maestricht, Guillaume de Grace, Jean Boileawe, Baudouin, sire de Hollogne, Jean Alixandre de Mons, Guillaume de Loncin, Desier de Latinne, Jean de Spiroul,

Jean d'Alleur, Lambert d'Alleur, maîtres Lambert le Noirman et Pierre de Linsen, Jean Allewot.

Le 14 juillet, le même Arnoul, « tant par le vigeure de covenanches del mariaiges Wilheames fils jadit Henry le Moyne de Crissengneez, comme aussi par le virtut de ses covenanches » avec ladite Agnès, fait relief de tous ces alleux.

Hommes allodiaux : Desier de Latinne, Jean Branche de Limont, Evrar de Lieuriwe, Thonar Phillepot, Jean de Voroux, Jean de Spiroul le vieux, Pierre de Linsen, Colart de Liers, Jacquemin de Fairon, Jean Allewot.

A. E. L. Copie du 20 avril 1406 donnée par l'archiprêtre de Liége, et annexée à l'acte du 19 décembre 1405. — Item, reg. nº 784, fol. 64.

297. — 1395, 8 novembre. — *L'an de grasce mil trois cens quatreviens et quinse, owiit jours du mois de novembre.*

La cour allodiale de Liége fait savoir que Jean delle Rameye, entailleur de drap, est venu déclarer que les exécuteurs testamentaires de Jean de Freres, chanoine de Saint-Pierre, lui avaient acheté une rente de deux muids d'épeautre qu'il avait léguée aux chapelains de cette église; en conséquence, Jean delle Rameye transporte à Clerembaud de Momalle, partie faisant pour lesdits chapelains, neuf ou dix verges grandes de terre situées à Kemexhe, en lieu dit à Popleaul, comme hypothèque de ladite rente.

Maire : Louis de Houz d'Alleur, Desier de Latinne, Baudouin de Lardier, Alexandre le Proidomme de Saint-Servais, Herman et Jean d'Alleur, frères, Jean de Voroux, Jacquemin de Fairon.

A. E. L. Original sur parchemin, avec un fragment de sceau.

298. — **1396**, 18 octobre. — *L'an delle nativiteit nostre saingnour Jhesu Crist mille trois cens nonante siies, dyesowiit jours en moys d'octembre, ... l'indiction quarte, sorlonc le stiele delle court de Liege, l'an septeme delle pontification... Boni-fache... noveme, ... Che fut fait en le eigliese collegiaus Sainte-Crois en Liege.*

Acte du notaire Jean de Walhar, faisant savoir que Françoise, femme de Henri de Ramey, « bastenier delle engliese de Liege », étant en bon sens et en bonne santé, a donné par legs « entre les mors et les vifs », à son cousin Guillaume Bogneez, houilleur à Liége, une rente de trois muids d'épeautre que lui devait Gérard de Hodeige sur des terres situées à Jeneffe. Guillaume Bognée, clerc, fils dudit Guillaume Bognée, demande, au nom de son père, un acte public de cette donation.

Témoins : Jean de Dynant, chapelain de Sainte-Croix, Servais de Hochaporte, houilleur, et Herman d'Alleur, clerc.

A. E. L. Original sur parchemin auquel sont annexés par six sceaux des actes du 22 mai 1397, du 19 février 1399, du 25 mai 1399 et du 24 mars 1400. — *Item*, reg. nº 779, p. 89.

299. — **1396**, 9 décembre.

Littere de I journali terre in territorio de Hollonia ad Lapides (Hollogne-aux-Pierres), *comprehenso inter alias terras moventes de justicia de Mons* (Mons-Crotteux), *de quibus sumus reddituri XVI modios spelte. Item est littera curie de Hollonia ad Lapides de terris supra quas capitulum acquisivit XVI modios spelte a Jackmino de Banew.*

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 5.

300. — **1397**, 10 janvier.

Littere hereditatum justicie jurate de domo des Temples prope Corswaremiam; item II alie littere del court Henri... de bonis acquisitis in Corswarem.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 3.

301. — **1397**, 8 mars.

Littere IIII modiorum spelte in territorio de Viller (Villers-l'Evêque) *pro anniversario magistri Johannis de Freris et tenet Johannes Tongris.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 8.

302. — **1397**, 9 mars.

Item (accensa) VIII virgatarum terre jacentis in Villari Episcopi et se moient del haulteur de Odeur prope Villare Episcopi.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 7 v°.

303. — **1397**, 8 mai.

Littera curie de Geldonia Superiori, de tribus modiis spelte hereditariis, emptis per capitulum a Johanne Gilbardi.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 9 v°.

304. — **1397**, 5 août. — *Sour l'an de grasce milh trois cens nonante sept, chinque jours en mois d'awoust.*

Gérard de Fresin, écuyer, maire de la cour que Robert et Gérard de Fresin, frères, écuyers, ont à Bettincourt, fait savoir que, devant sa cour de masuyers, Fastré de Petit-

Mouhin et son mambour ont cédé à Jean de Petit-Goyeit, chapelain de Saint-Pierre, agissant au nom du doyen de cette église et au profit de la chapelle Notre-Dame « al piet des greis delle dite eigliese Saint-Pierre », vingt-deux verges grandes de terre, dite « le bonier de Lintre », située à Bettincourt, pour deux deniers et une maille de rente. Après quoi, Jean de Petit-Goyeit donne audit Fastré cette terre, pour la tenir en héritage de la chapelle aux degrés, moyennant lesdits deux deniers et une maille de fort cens à payer, au nom de ladite chapelle, aux deux frères susdits, plus une rente de deux muids d'épeautre au même oratoire.

Masuyers : Loren Martin de Bettincourt, Henri Jean de Petit-Goyeit, Jean Prime de Rosoux, Tilman Vercogne de « Haske deleis Goyeit, tenans hiretables as dois freres deseure nommeis ».

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

305. - **1397**, 15 septembre. – *Che fut fait l'an de grasce milh CCC quatrevins et diiesept, XV jours en mois de septembre.*

Frérys, curé de Hozémont, fait savoir que, devant lui et ses tenants, Marie, veuve de Colar delle Tour d'Ambresin et fille d'Anseau de Lexhy, pour accomplir un accord fait avec les chapelains de Saint-Pierre à l'occasion d'un procès, transporte à Clarembaud de Momalle, partie faisant pour lesdits chapelains, un bonnier de terre situé à Hozémont. en lieu dit à l'angle à Lexhy. Guillaume d'Awilhichamp (second mari de ladite Marie?), approuve l'acte.

Tenants : Guillaume damoiseau de Lexhy, Renar de Bertinheirs, etc.

A. E. L. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 26 juillet 1366. — Item, reg. nº 779, p. 140.

306. — **1397**, 24 septembre.

Littere quamplures de una domo sita in opposito de Falcon, in foro (à Liége), *que quondam Gerardi Daggar fuit.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 19 v°.

307. — **1397**, 3 décembre. — *Sor l'an de grasce milh trois cens nonante sept, trois jours en mois de décembre.*

Le maire et les échevins de Roloux (*Rollous*) font savoir que Jean de Waroux, demeurant à Hollogne-aux-Pierres, a transporté à Stassar de Noville dix-sept verges grandes de terre (hors de vingt-sept, dont Stassar avait précédemment acquis les dix autres dudit Jean de Waroux), situées à Noville « entre dois sainsons », en lieu dit alle Bruwier, entre les terres de l'abbaye de Saint-Gilles et du seigneur de Momalle, pour quatre deniers de fort cens par bonnier.

Maire : Arnekin, fils de feu Baudouin le Clerc de Roloux; échevins : Guillaume damoiseau de Velroux, demeurant à Lexhy, Jean Hustien de Borsu, demeurant à Roloux, Henri delle Chalchie, Jean Hanepoie, Stassoule, son « seroige », Adam le clerc de Roloux, Ottelles le brasseur.

A. E. L. Original sur parchemin, avec un sceau.

308. — **1398**, 3 février. — *Ce fut fait et recoirdeit l'an de grasce MCCC quatrevins et diiesowiit, le ther* (?) *jour de mois de fevrier.*

Le maire et les échevins de Hozémont, à la demande de Clarembaud de Momalle, chapelain de Saint-Pierre, au nom de ses confrères, font savoir que, le 15 janvier (septembre?) 1397, Hombert, fils de Renard de Bierthinheirs, et Jean Jacquemin, de Lexhy, tenants de Frery, curé de Hozé-

mont, ont déclaré avoir été présents à l'acte par lequel Marie, veuve de Colar delle Tour d'Ambresin, avait mis les chapelains de Saint-Pierre en possession d'un bonnier de terre situé à Hozémont.

Maire : Guillaume, damoiseau de Lexhy ; échevins : Libert Cachelot, Jean le Mingnon, Jean Monar de Jemeppe, clerc, Libert de Waleffe, de Horion, etc.

A. E. L. Original sur parchemin, annexé par 7 sceaux à l'acte du 26 juillet 1366. — Item, reg. nº 779, p. 139, avec la date du 5 février.

309. — **1398**, 1er avril. — *Faites et donneez sour l'an de grasce mille trois cens nonante et owiit, le promier jour de moys d'avrilhe.*

Bertrand, abbé de Saint-Jacques, à Liége, fait savoir que, devant ses féaubles, Henri dit li Berwiers, demeurant à Roloux, après avoir relevé de nouveau seigneur, « comme l'asneit heurs marle par le succession de Johan jadit le Berwier, son pere », dix-neuf verges grandes et seize petites de terre et cortils situés à Heur-le-Tiexhe, « parmi le voie de Riwechon », joignant à Henri de Geven et aux terres de l'autel de sire Evrard de Stochem, prêtre, dans l'église Saint-Jacques, deseur les Comynes, etc , en fait transport à Desier de Corroy-le-Grand, curé de l'église paroissiale de Saint-Trond et Saint-Clément, à Liége, lequel « livrat à nos Giles dis Pagnoul de Montegnée, personne seculee, pour ledit fiies deservir ».

« Fyaubles » : Julien de Mes, Evrard de Stochem, prêtre, François de Meffe, curé de Hermalle, Jean Beuse d'Heur-le-Tiexhe.

A. E. L. Original sur parchemin, avec un sceau. — *Item*, reg. nº 779, p. 97.

310. — **1398, 24 août.** — *Che fut fait l'an de grasce milh CCC quatrevins et diiesoiwiit, XXIIII jours en mois d'aoust.*

Coline dit Braibant de Milmort et Gilles Doubar, son frère, font savoir qu'ils ont « lansaigiet et donneit à tenier de nos hiretablement en lansaige », à Colar de Milmort, le retondeur de Liége, quatorze verges grandes de terre à Hermée, joignant à Fallair de Milmort, à Colay de Rocourt et vers Tilice à Martin d'Arsiche, (sur lesquelles ils doivent une rente de six setiers d'épeautre à Guillaume Kokeaul de Lembourgh), pour une maille de « crui chens » par an, outre le treffond.

Tenants : Piron Gerbeloy, Piron Gobar, emprunté à Gilles, curé de Milmort, et Jean Norey.

A. E. L. Original sur parchemin, avec un sceau.

311. — **1399, 19 février.** — *Sour l'an de grasce mil trois cens nonant noef, diiez noef jours en mois de fevrier.*

Le maire et les échevins de Liége reçoivent le testament de Françoise, femme de Henri de Ramey, en tant qu'elle dispose de ses biens propres, sur le témoignage de Jean de Walhen, notaire, de Herman d'Alleur, clerc, et de Servais Mardo, houilleur, et en présence de Guillaume Boigneez, et de Giloteal le Grand Colon. Ce dernier demande copie du testament et « journée de loy pour dire alencontre ». Cet ajournement ayant été fixé à quinzaine, l'acte fut approuvé, malgré l'opposition dudit Giloteal.

Maire : Henri Coen.

A. E. L. Original, annexé à l'acte du 18 octobre 1396. — *Item*, reg. n° 779, p. 91.

312. — 1399, 10 mai. — *Che fut fait l'an delle nativiteit nostre saingneur Jhesu Crist mille trois cens nonante noef, diiez jours en mois de may.*

Le maire et les échevins de Lantin (*Lanthins*) font savoir que Robert de Saint-Laurent, chanoine de Liége, stipulant au nom du chapitre de Saint-Lambert, a transporté, en suite de proclamations faites, au profit de Jean Noiel de Bleret, chanoine de Saint-Jean l'Évangeliste en Ile, à Liége : 1° différentes terres situées à Lantin, mesurées par Jean Garin de Vottem, en lieux dits alle Tomballe, deseur le Hardichevoie, en le vaaz, mouvant de la cour de Lantin à raison de sept deniers de cens par bonnier, et de cinq deniers par bonnier, de relief; 2° une cour, maison, jardin et assise, dite la court Lardenois, contenant neuf verges grandes et dix petites, « parmi le moitiet de chinque ouz et le moitiet d'une poille de cens par an »; 3° une autre cour, etc., joignant au cimetière de l'église de Lantin, à Jean Prêcheur et au warissas, sur laquelle il est dû une rente d'un muid d'épeautre au chapitre de Saint-Lambert; 4° une autre cour, etc., située à Lantin, « devant le puche emy le ville », qui doit à la cour de Lantin « le quarte part de chinque ouz et le quarte part d'unne poilhe par an ».

Sont cités dans l'acte : Jean le Museir, notaire, Jaquemin de Paifves, boulanger, Wéri le Canone de Bolzée, les terres de Cornillon, l'hôpital Saint-Jean-Baptiste.

Maire : Jean de Walhain; échevins : Lambert de Tilhoul, le clerc Huweneal, Gilles Lambechon, Jean Garin, Lambert, fils de Jean Lambechon, Guillaume delle Haie, Thonar de Voroux.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

313. — 1399, 25 mai. — *Che fut fait l'an delle nativiteit nostre saingnor Jhesu Crist milh trois cens nonante nuef, en mois de may le XXVe jour.*

Le maire et les tenants de la cour jurée que le maître et les frères de la maison de Saint-Jean de Jérusalem ont à Haneffe font savoir que Guillaume Boygneez leur a montré le testament de Françoise femme de Henri de Ramey, approuvé par les échevins de Liége, et laissant audit Guillaume une rente de deux muids sur des propriétés sises à Jeneffe, que feu Jean de Clamoin, mangon, premier mari de ladite Françoise, avait achetées à Clousse delle Chivre. En conséquence, Walter le Lombar de Haneffe, maire de la cour, met Guillaume en possession. Après quoi, ce dernier en fait transport à Jean de Goyet, pour les chapelains de Saint-Pierre.

Échevins : Baudouin, châtelain de Stier, Jean Doyen, Arnoul Huffeneaz, Jaquemin de Tombeur, Servais le Charpentier et Watot Dame Yde de Haneffe.

A. E. L. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 18 octobre 1396. — *Item*, n° 779, p. 93.

314. — 1399, 9 décembre.

Littera XVI modiorum spelte hereditariorum in quibus Walterus Mailherbe tenetur, jacentium super certis hereditatibus in territoriis de Mons, Holloingne et Flemalia (Monslez-Crotteux, Hollogne-aux-Pierres et Flémalle-Haute).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 12 v°.

315. — 1399.

Adhuc similis (littera) de VI eisdem virgatis (magnis terre) jacentibus entre deux tixhe (in territorio de Hanneffe).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 4 v°.

316. — **1400**, 13 février.

Littere de Johanne Bruneall, de II bonuariis terre acquisitis, nescio cui (Alleur ou Waroux).

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 1 vº.

317. — **1400**, 1er mars. — *Che fut fait et recordeit l'an delle nativiteit nostre saingnour Jhesu Crist deseurescript mille et quatre cent, le promier jour dedit mois de marche.*

Le maire et les échevins d'Awans (*delle ville d'Awans en Hesbangne*) donnent à Jean de Floxhe de Bleret, bourgeois de Liége, un record au sujet du transport d'une rente de dix muids et quatre setiers d'épeautre qu'avaient fait en sa faveur Jean Railhechaine de Mons et Jeanne, sa femme (fille de Jean le Polain de Mons et de Marie delle Arbespine). Ils déclarent que Marie delle Arbespine avait renoncé, en faveur de ses enfants Baudouin Ruffar et Jeanne, à son usufruit de la dite rente, hypothéquée sur trois bonniers, onze verges grandes « et le tirche d'une verge petite » de terre situés en plusieurs pièces à Awans, « derrière le braxine de molin à vent » vers Voroux, en Gerchonvauls, à Champeal, en fons de Sart « parmi le riwal », à Berbifosse, derrière le Grand Corty, terres dont ils avaient la propriété par suite du décès de Jean le Polain, leur père. Après quoi, Baudouin Ruffar avait cédé sa part à Jeanne, sa sœur, femme de Jean Railhechaine. Plus tard, le 18 mars 1394, ladite Jeanne et son mari vendirent à Jean de Floxhe (var. Jean de Bleret) la rente en question, hypothéquée sur les biens indiqués; il reconnaît l'usufruit de Marie delle Arbespine. Le 1er mars 1400, Marguerite, veuve de Melar de Fize, demeurant à Awans, reconnaît que elle et son mari, avaient pris en héritage, de Jean Railhechaine et de sa

femme Jeanne, toutes les terres susdites, sur lesquelles ils devaient à Jean de Floxhe la rente de dix muids et quatre setiers, sans compter les autres redevances en blé, argent, orge et *pollaige*. Sont cités dans l'acte, parmi les joignants : Gérard Pinte, Arnoul Wilhekar, Ernar de Fooz, l'hôpital Saint-Jean-Baptiste, le Val-Benoît, les *povres beghines* de Saint-Christophe, etc.

Maire : Guillaume Wilhekar d'Awans, demeurant à Bierset; échevins : Radus de Puseur, Alexandre Polet, Jean de Ramey, Thonar de Lonchin, Jean Thonet, Gérard de Streal, Baudouin, seigneur de Hollogne-aux-Pierres.

A. E. L. Original par chirographe, sur parchemin.

318. — **1400**, 1er mars.

Littere XIX modiorum VI sextariorum II quartarum spelte hereditarie, supra certas hereditates in villa de Auwans (Awans en Hesbaye).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 2.

319. — **1400**, 24 mars.

Littera de VI modiis spelte supra pratum quondam Libier d'Odeur, extra portam Margarete Sancte (Porte Sainte-Marguerite, à Liége) *jacens, per dominum Johannem d'Ans relevatis.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 14.

320. — **1400**, 29 mars. — *Sour l'an milhe quatre cens, en mois de marche le XXIXe jour.*

Le maire et les tenants de la cour que l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem possède à Haneffe font savoir que Gérard le Covreur, mari de Marie Boigney (cousine de

Françoise veuve de Henri le bâtonnier de Saint-Lambert) et Giloteal Grand Colon de Montegnée, mari de Catherine Boigney (cousine de Françoise), ont fait relief, « cascun par ly », des deux tiers d'un muid d'épeautre dont leurs femmes avaient hérité par la mort de ladite Françoise; de son côté, Guillaume Boigney, comme parent au même degré, fait relief de l'autre tiers dudit muid, en même temps que d'une rente de deux muids d'épeautre qui lui avaient été légués par sa cousine Françoise sur vingt-deux verges grandes de terre désignées dans le testament. Après quoi, Gérard et Giloteal transportent leurs parts de la rente d'un muid audit Guillaume, qui lui-même en fait transport à Jean d'Eure, partie faisant pour les chapelains de Saint-Pierre.

Maire : Walter Lambar de Haneffe; tenants : Baudouin le châtelain de Stier, Jean Doyen, Jaquemin de Tombeur, Arnoul Huffeneaz, Servais le Cherpentier, etc.

A. E. L. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 18 octobre 1396. — *Item*, reg. nº 779, p. 95.

321. — **1400**, 19 juin. — *L'an 1400, 19e jour en rosalmois.*

Jean Thonon de Flémalle-Grande trânsporte sept journaux de terre et de vignobles, situés en Pinchochamps, à Bertrand Bonne Coiste, qui en fait relief à raison d'un muid d'épeautre à payer aux chapelains perpétuels de Saint-Pierre.

A. E. L. Reg. nº 779, fol. 67.

322. — **1400**, 20 novembre.

Littere de IIII marcis supra domum unam a posticle versus Sanctum Servatium (à Liége).

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 18 vº.

323. — Sans date, **XIVe siècle.**

Littera concordie domini archidyaconi Hasbanie, inter capitulum et vicarium de Homborgh, occasione census nigrorum turonensium sibi debitorum, ita quod domini solvent IX griffones, X libras et X solidos communis pagamenti Leodiensis pro uno quoque griffone computatos, et hoc, pro sex libris nigrorum turonensium, mediatim, Nativitate et Johannis Baptiste computatorum.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 17 v°.

324. — Sans date, **XIVe siècle.**

Littera pronunciationis occasione discordie per et inter capitulum Sancti Petri et Gerardum Frankyn de Jandren le Herut, coram scabinis de Jauche.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 9 v°.

325. — Sans date, **XIVe siècle.**

Littera unius domus in Novo vico, super qua domini habent XVI solidos bone.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 18 v°.

326. — Sans date, **XIVe siècle.**

Procuratorium abbatis et conventus monasterii Vallis Sancti Lamberti, ad affectandum Johanni Boileawe VI modios spelte apud Vetus Vinetum (Vivegnis) *(et postea acquisivimus a dicto Johanne supra XVIII bonnaria terre).*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 13A v°.

327. — Sans date, **XIVe siècle** (?).

Littera de curte ad Moreauwal (Morinval), *ad quercum, cum vinea, de XIX solidis et IIII caponibus.*

A. E. L. Reg. no 10, fol. 18.

328. — Sans date, **XIVe siècle** (?).

Alia proclamatio nemorum de Coreto (Corroy-le-Grand), *IIIIor bonnuaria continentium, unde dux Brabantie habet unam tertiam partem, domini duas tertias partes, prope Blockeamollin.*

A. E. L. Reg. no 10, fol. 10 vo.

329. — Sans date, **XIVe siècle** (?).

Littera vicarii de Homborch et de ejus portione, videlicet assignando omnes proventiones in altari dicte ecclesie et omnia que possunt et debent vicarium contingere spiritualia ministrantem, et XXIIII modios spelte mensure Leodiensis cum sex libris nigrorum turonensium annis singulis, retentis nobis omnibus decimis tam presentibus quam futuris, cum dote ecclesie supradicte.

A. E. L. Reg. no 10, fol. 17.

330. — Sans date, **XIVe siècle** (?).

Littera super licentia vendendi seu permutandi bona capituli existentia in Brabantia.

A. E. L. Reg. no 10, fol. 10 vo

331. — Sans date, **XIVe siècle** (?).

Sententia arbitralis de discordia inter decanum et capitulum ecclesie Sancti Petri et Henricum le Rust... de Geldonia (Jodoigne).

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 9 vº.

332. — Sans date, **XIVe siècle** (?).

Item plures charte, continentes bona, videlicet capones, redditus, census, ac alia ad dominos pertinentia (in Homborgh); extant in laceta teutonice scripta.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 17 vº.

333. — **1401**, 8 mars. — *L'an de grasce milh quatre cens et unk, VIII jours de mois de marche.*

La cour allodiale de Liége fait savoir que Jean de Bierlooz, échevin de Waremme, a transporté à Jean de Riwe, chapelain de Saint-Pierre, différentes terres et prés situés à Waremme, en lieu dit en le Cuestalle, ale Horite, etc., joignant à Rigaut d'Oleye, Jean Yerteit, Guillaume de Waroux, chevalier, Jean de Longchamp, les terres de Sainte-Croix, etc.

Maire : Jacquemin de Fairon; échevins : Gérard de Sars prêtre, Guillaume Fluez de Waremme, boulanger, Guillaume de Brouke de Bettincourt, vinier de Liége, Lambert Goble, Lambert d'Alleur, Louis de Houz, Jean de Sniroul, Jean Halbadeaul, Eustache de Villeir, Laurent de Doncheire, archiprêtre de Liége, Radoulphe d'Ombray.

A. E. L. Original sur parchemin, avec deux sceaux.

334. — 1401, 23 avril. — *Che fut fait l'an delle nativiteit nostre saingnour Jhesu Crist mille quatre cens et unk, XXIII jours en moys d'avrilhe.*

Renard de Biertinhers, demeurant à Rouvroy (*Roveroit*), fait savoir que, devant ses tenants, Jean de Treit, mercier, mari de Marie, et Jean d'Alleur, corduanier, mari de Catherine, filles de feu Jean Noiel, corduanier, ont fait relief de neuf journaux de terre situés à Fontaine et à Rouvroy, joignant à Jean de Keveirtric et Louis Braibechon de Milmort, pour quatre deniers de fort cens.

Tenants : Badry de Marneffe, demeurant alle Motte à Awir, Humbert fils dudit Renard, Jean Symon de Jemeppe, avant parlier, Simon le Canone de Jemeppe, son père.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux perdus.

335. — 1401, 10 juin. — *L'an de grasce milh quatre cens et unk, X jours de junne con dist resalhemois.*

La cour allodiale de Liége fait savoir que Walter Lambrexhe del Meire, après avoir relevé un bonnier de terre à Montenaken (*Monthengny le tiexhe*), en lieu dit Cascom, joignant à Henri Clouter de Fresin et à Jean Hannar de Saint-Trond, en a fait transport à Godefrin dalle Hamaide de Borleit, bourgeois de Liége.

Maire : Jean dit Pikar; hommes allodiaux : Jean Bolle de Cortis, Baudouin de Limont, Gérard delle Cachie de Jenette, Henri del Meire, Jean Crache de Frehuxaul, Mathieu de Hollogne-sur-Geer, Lambert d'Alleur, Jean de Walhaim, Eustache de Vilheir, Henri Voize, Colien le Fèvre, Robert de Warnant, Jean de Spiroul, Jean de Voroux, Jean Halba-

deal, Arnoul Paulus, Jean de Mellins. Archiprêtre de Liége : Radulphe d'Ombray.

A. E. L. Original sur parchemin, réuni par un sceau à un autre acte de la même date et à un troisième du 4 février 1412.

336. — **1401**, 10 juin. — *Sour l'an de grasce milh quatre cens et unk, X jours de mois de resalhe.*

Le maire et les échevins de Montenaken (*Monthengny le tiexhe*) font savoir que Jean Bolle de Cortis et Baudouin de Limont, membres de la cour allodiale de Liége, « remis en féaulteit par serimens deus », ont déclaré par record avoir été présents à l'acte du même jour.

Maire : Guillaume Nadon, qui met cette déclaration en garde de loi ; échevins : Robert de Warnant, Libert fils de Jean Bolle, Mathieu de Hollogne-sur-Geer, Henri del Meire, Pietre de Houtain-l'Evêque, Pietre Wiseler de Brustem et Baudouin Xhis.

A. E. L. Original sur parchemin, annexé à l'acte qui précède.

337. — **1401**, 15 juin. — *Chu fut fait l'an delle nativiteit nostre saingnour Jhesu Crist mille quatre cens et unk, quienze jours en junet, c'on dist resailhemois.*

Jacques dit li Massiche, chanoine de Saint-Pierre, fait savoir que, devant ses tenants, Jean Pelerin, fils de Lambot de Froidmont d'Heure, mari de Marie fille de Rigaul d'Heure et sœur de Jean Rigaul d'Heure, a demandé, comme plus proche parent dudit Rigaul, à faire le retrait lignager de plusieurs terres et prés situés à Heure-le-Romain (*Eure*), en lieu dit à Triexhe, sur le rieu du moulin d'Adam d'Oupeye, chevalier, joignant aux terres du Val-Benoît, de Saint-

Martin, etc., dont ledit Jacques avait été mis en possession « pour faute de rente et d'amende » dudit Pelerin, à condition que celui-ci payera les « treffons, débittes, droitures et redevabliteis as cours et saingneurs treffonsiers dont lesdis héritaiges muevent », plus quatre muids et quatre setiers d'épeautre de rente audit Jacques le Massiche.

Tenants : Guillaume de Havelange, Jean Pikar, Laurent de Doncheire, Jaquemin de Fairon, Jean de Mollins, clerc.

A. E. L. Original par chirographe sur parchemin, avec un sceau.

338. — 1401, 26 août. — *Chu fuit fait et ordineit l'an de grasce nostre sangnour Jhesu Crist milhe quatre cens et unc, le vintesiiseme jour de mois d'awoust.*

La cour échevinale de Corroy (*Conroit deleis Chastre le bolle*) fait savoir que le chapitre de Saint-Pierre est seigneur tréfoncier de Corroy, qu'il nomme le maire de cette localité, et que le maire nomme les échevins et le forestier « pour wardeir le biens au champs », avec le consentement des habitants ; qu'il y avait trois plaids généraux par an ; qu'au dernier plaid de closes Pâques, le maire, les échevins et les bonnes gens avaient nommé forestier assermenté Colar dit Nobles, à raison de douze deniers. En conséquence, les officiers du duc de Brabant, qui prétendaient qu'il n'avait pas été mis « fostier par loy », avaient eu tort de le « calengier ».

Maire : Renchon Bixheteaz ; échevins : Jean de Tilhou, Pirard de Gailhier, Pirar le Margon, Renchon Bade, Jean Pake.

A. E. L. Reg. nº 8, fol. 3.

339. — **1401**, 24 décembre.

Littera de IX virgatis magnis terre jacentis in Vorous dele Bierses (Voroux-Goreux).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 8 v°.

340. — **1402**, 7 février.

Copia una continens sententiam latam scabinorum Leodiensium super decima curie de Bolzees, debita dominis Sancti Petri et adjudicata.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 1.

341. — **1402**, 6 mars. — *Che fut fait l'an delle nativiteit nostre Saingnour Jhesu Crist mille quattre cens et deuz, siies jours en mois de marche.*

Renard de Biertinhers, demeurant à Rouvroy fait savoir que, devant ses tenants, Jean de Treit, mercier, mari de Marie, et Jean d'Alleur, corduanier, mari de Catherine, filles de feu Jean Noiel, corduanier, ont transporté à Jean de Lavoir, demeurant Hors-Château à Liége, « de greit, ottroy et expresse volenteit leurs deuz dictes femmes là présentes », èt qui renoncent aux droits que pouvait leur donner leur contrat de mariage, neuf journaux de terre à Fontaine et à Rouvroy, joignant à Guillaume de Coire, pour quatre deniers de fort cens.

Tenants : Colar de Champs de Velroux, écuyer, Guillaume de Havelange, clerc, Ernekin fils de Rennechon Rennot de Laminne, Jean de Walhen emprunté à Eustache de Villeir, clerc.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

342. — **1402**, 11 février. — *L'an XIIII^c et deux, XIe jour de febvrier.*

Jean de Bré, vice-doyen, Léonard le Maire, Philippe de Liers, Wathy de Herstal, chanoines de Saint-Pierre, relèvent de Marie de Looz, dame de Lummen, comme avoueresse de Hesbaye, la ville et justice de Blehen et quatre muids d'épeautre. Ils livrent à homme Wathy de Herstal, chanoine susnommé.

Hommes de fief : Renard de Bertinhers, Jean Hubar, Jean de Champ, Humblet de Pas.

A. E. L. Reg. n° 36, fol. 9 (endommagé par l'humidité).

343. — **1402**, 8 mars. — *Sour l'an de grasche mille quatre cens et dois, owiit jours en moys de marche.*

Jean de Treit, mercier et Jean d'Alleur, corduanier, bourgeois de Liége, et Renard de Biertinhers, demeurant à Rouvroy (*Rovroit*), font savoir que les deux premiers ont vendu à Jean de Laveur, de la rue Hors-Château, une rente de quatre muids d'épeautre; mais que, si quelqu'un en faisait le retrait lignager, ils lui livreraient, dans les quinze jours, « por unk doble trescens », huit muids d'épeautre.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés. — Item, reg. n° 779, p. 36.

344. — **1402**, 17 mars. — *Che fut fait l'an delle nativiteit nostre saingnour Jhesu Crist mille quatre cens et dois, diiesept jours en moys de marche.*

Le maire et les échevins de Jupille font savoir que Jean li Puissans, après avoir fait relief, pour quatorze deniers

à payer à la cour de Jupille, de la moitié d'une cour, maison, jardin, vignoble et assise d'environ la moitié de dix journaux, situés à Wez (*Weis*), joignant à la tenure et au vignoble de l'abbaye de Beaurepart, vers le pont d'Amercœur, a transporté cet héritage, du consentement de Marie, sa femme, à Jean de Laveur, demeurant Hors-Château à Liége, « sens ledit heritaiges ni le cens a separeir ».

Maire : Jean de Buhemont en feauté pour Jean delle Chièvre, bailli, receveur et échevin de Jupille; échevins : Jean Midre, Jacquemin de Weys, ancien bourgmestre de Liége, Jean Chabot, Guillaume de Buhemont, Guillaume de Bubais, Baudouin delle Roiche, maître de Liége.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

345. — **1402**, 20 mars. — *Sour l'an delle nativiteit nostre Saingnour mil quatre cens et dois, XX jours en mois de marche.*

Jean de Laveur, bourgeois de Liége, fait savoir que, devant ses tenants, il a donné à tenir de lui perpétuellement à trescens, à Jean le Puissant et à ses héritiers, une cour, maison, jardin, vignoble et assise situés à Wez (*Weys*), contenant la moitié de dix journaux, joignant à la tenure de Beaurepart, pour une rente de douze muids d'épeautre.

Tenants : Jacquemin Surlet, écuyer, emprunté à Jeanne, veuve de Gérard le Pannetier, chevalier, André de Haccourt, « mon cusin », emprunté à Maron, veuve de Coynar de Gentilhomme, Piron del Hamede, « assi mon cusin »,

emprunté à Ottelet de l'Ange, Jean Halbadeal, clerc, emprunté à maître Gérard li Apotikar demeurant en Ile.

A. E. L. Original par chirographe sur parchemin.

346. — **1402**, 12 mai. — ***Che fut dit et recourdeit l'an delle nativiteit nostre saingneur Jhesu Crist mille quatre cens et dois, le XIIe jour de mois de may.***

Le maire et les échevins de Flémalle-Haute (*Petit Flemale*) font savoir que Jean Bye, Jean de Goyer, Jean de Os, prêtres, et Goffar de Bleret, sous-diacre, chanoines de Saint-Pierre, au nom du doyen et du chapitre de cette église, ont demandé, par record, comment ledit chapitre possède quinze bonniers de terre à Flémalle. Les masuyers furent d'abord ajournés à quinzaine pour exhiber « lettres et forches », s'ils en avaient; mais, à cette assemblée, le chapitre renonça « à toutez forches et saielees », s'en rapportant au dire des échevins. Ceux-ci déclarent que le chapitre, qui est seigneur treffoncier de Flémalle, possède, dans cette localité, quinze bonniers qui précédemment étaient cultivés par corvées, tous les lundis de l'année, par toutes les charrues de l'endroit; mais les cheruwiers, trouvant ce servage trop dur, prirent cette terre en héritage à raison de cinq muids de rente, « les dois pars espeaute et le tirche avoyne »; ils donnèrent, en garantie, septante-cinq bonniers de terres, roches et tailhiches appelés « commines », partagés en vingt-cinq parties appelées « massures », taxées, chacune, à trois muids, neuf deniers, une poule et cinq œufs. Parmi les conditions qui sont encore ajoutées, on voit que le chapitre de Saint-Pierre devait faire établir, à Flémalle, deux forestiers par la cour, dont

l'un, en cas de danger de guerre, devait aller prévenir le chapitre et lui demander secours.

Maire en féauté : Etienne, fils de Piron Jamot; échevins : Gilles de Goyham, Jean Hanelo, Renson Dame Sybilhe, Henri delle Haye.

Original par chirographe, endommagé, auquel est annexé un acte du 24 mars 1474. Au dos : « Littera recordamenti. Touchant les communes et masures. » — *Item*, reg. n° 198, p. 3 (XVIe s.).

347. — **1402**, 7 juin. — *Sour l'an de grasce XIIII^c et dois, sept jours en resailhe moys.*

Le maire et les échevins de Wonck font savoir que Franke de Bruest, curé de Wonck, a transporté à Lambert Badus, son fils, un demi-bonnier de terre, « qui est favemens », situé à Wonck, joignant à Henrard Char de Veaul et à Saint-Jean l'Évangéliste. Après quoi, Lambert Badus en fait transport à Jean de Laveur de Hors Château, « pour en faire a tousjours sa lige volonteit si comme de son bon hiretaige et favement ».

Maire : Renson de Horion dit de Chasteaul; échevins : Counekien, fils de feu Counelet, Colar li Bechus, Guillaume de Harche, Gérard Sacket, Ernar Moilhar, Colard de Neufchasteaul, Amelar Gilar.

A. E. L. Original par chirographe, sur parchemin.

348. — **1402**, 7 juin. — *Sour l'an delle nativiteit nostre sangnour Jhesu Crist XIIII^c et dois, sept jours en resailhe moys.*

Le maire et les échevins de Wonck font savoir que Franke de Bruest, curé de cette localité, a transporté à

Jean de Laveur, demeurant Hors-Château à Liége : 1° un bonnier de terre situé « ale spine de Wonk », joignant aux terres de l'autel Saint-Pierre et Saint-Paul dans l'église de Wonck, de Guillaume de Harche et de Wautelet Meloton, contenant quatre verges grandes et seize petites « qui sont favemens » ; 2° trois journaux de terre « sour les plaines de chaiene », joignant à la terre de Pas et à Wautelet Melon de Wonck ; pour les biens censaux, il devra payer à la cour de Wonck dix deniers et une maille de fort cens, plus un denier « de cens de polaige » par bonnier, et sept deniers par bonnier, de relief.

Maire : Renson de Horion dit de Chasteaul ; échevins : Counekien fils de feu Counelet, Colar li Bechus, Guillaume de Harche, Gérard Sacket, Ernar Moilhar, Colar de Nuefchasteal, Melar Gilar.

A. E. L. Original par chirographe, sur parchemin. — *Item*, reg. n° 784, fol. 29 v°.

349. — **1402**, 14 décembre. — *Sor l'an delle nativiteit nostre Saingnour mil quatre cens et dois, XIIII jours en mois de decembre.*

Clouse de Tongres, demeurant derrière Mangonie, à Liége, fait savoir que, devant ses tenants, Colar, fils d'Ulry de Corroy-le-Grand, a exhibé le testament de feue Ude de Corroy, sa tante, et transporté à Désiré de Corroy, curé de l'église Saint-Trond et Saint-Clément à Liége, le tiers d'une maison située dans la paroisse Saint-Servais [1], joignant « a la maison pour Dieu c'on dist les beghines a barbes », et à Jean de Tongres, clerc, pour le tiers de deux

[1] A la table de pierre, dit le registre.

marcs et de dix sols de cens, plus le tiers de cinquante deniers, de relief.

Tenants : Wéri Malhar, « filhaistre » dudit Clouse, boulanger, Jean Floven, Baudouin Gayneteal.

A. E. L. Original sur parchemin, avec deux sceaux et un fragment d'un troisième. — *Item*, reg. nº 779, p. 130.

350. — **1402**, 14 décembre. — ***Sor l'an del nativiteit nostre saingnour mil CCCC et dois, XIIII jours en mois de decembre.***

Clouse de Tongres, demeurant derrière Mangonie, fait savoir que maître Henri de Corroy, prêtre, fils d'Ulry de Corroy-le-Grand, a transporté à Jean de Riwe, chapelain de Saint-Pierre, en exécution du testament d'Ude de Corroy, sa tante, le tiers d'une maison et assise située en la paroisse Saint-Servais, joignant « a la maison pour Dieu c'on dist les beghines a barbes » et à Jean de Tongres, pour le tiers de deux marcs et de dix sols de rente, plus le tiers de cinquante deniers, de relief.

Tenants : Wéri Malhar, « mon filhaistre », boulanger, Jean Floven, Baudouin Gayneteal, emprunté à Ulry Malhar.

A. E. L. Original sur parchemin, avec un sceau.

351. — **1402**.

Item est pratum in Cheresse (Cerexhe), *quod, pro anno XIIII*^{c} *II*^{e}, *valuit dominis tres modios cum dimidio spelte.*

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 20 vº.

352. — **1403**, 27 janvier. — *Che fut fait l'an delle nativiteit nostre saingnour Jhesu Crist mille quatre cens et trois, vintesept jours en mois de janvier.*

Libert d'Odeur, écuyer, fils de feu Libert d'Odeur, chevalier et échevin de Liége, fait savoir que Guillaume de Bubais, mari de Marguerite, fille de feu Jean Pirike de Liers, a relevé, de nouveau seigneur, plusieurs terres situées à Voroux, à Rocour et dans la hauteur de Jean, avoué de Liers, écuyer, en lieux dits en le Comine, en Ronvas, sour le Hardy paseal. Les terres mouvant de la hauteur de Voroux doivent payer quatre deniers par bonnier, chaque année, aux seigneurs de Voroux; celles situées à Rocour doivent ensemble douze deniers et une maille; celles de Liers, mouvant de la cour dite de Saint-Jean de Florennes, à Liers, sont redevables d'un cens de dix deniers par bonnier, plus dix muids d'épeautre. Sont cités dans l'acte : Jean d'Oha, Gérard de Chierf, Bertrand de Liers, Michel d'Yle, Henri de Waroux, changeur, Bertrand le Noble, l'hôpital Mostarde.

Tenants : Jean dit Montaingne, Renson Wéron d'Odeur, Arnoul de Frères, Jean de Frères, entailleur de draps, empruntés à Agnès, mère de Libert d'Odeur. Eustache de Villeir, clerc, scelle l'acte pour Libert d'Odeur.

A. E. L. Original par chirographe, sur parchemin.

353. — **1403**, 14 mars.

Littera de prato dicto le Preit Hustin, jacente prope molendinum de Berthegneez (Betgné?), *jungente alle heys et etiam aliis pratis dominorum, acquisito a filiis Chilkini de Barchon.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 16 v°.

354. – **1403, 24** avril.

Item littera contrapignoris Johannis Theobaldi de Grandtach, de VII bonnuariis terre in territorio de Berloz et Grandtach (Grand-Axhe).

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 2 vº.

355. — **1403, 4** juillet. — *Che fut fait l'an del nativiteit nostre saingnour milhe quatrecens et trois, quatre jours en fenalmois.*

Arnoul Wilkar d'Awans fait savoir que, devant ses tenants, il a donné à tenir de lui à trescens, à Jean Phelippe d'Otrange (*Wotrenge*), un bonnier de pré situé à Otrange, joignant au wérixhas, aux terres de l'autel N.-D., Saint-Pierre et Saint-André dans l'église Saint-André à Liége, et à Pierre de Corswarem, moyennant une rente de quatre muids d'épeautre.

Tenants : Fastré d'Odeur, Louis de Houz dit d'Alleur, Arnoul Paulus, dit le Kokin, Jean Halbadeal, clerc.

A. E. L. Original par chirographe, sur parchemin.

356. — **1403**, 17 août.

Littere de Crotteur (Crotteux), *concernentes turrim in Crotteur.*

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 3.

357. — **1403**, 26 octobre. — *Dit et recordeit l'an delle nativiteit nostre saingneur Jhesu Crist milhe quatrecens et trois, vintesiies jours en mois d'octembre.*

Les échevins de Flémalle-Haute (*Petit Flemalle*) donnent au chapitre de Saint-Pierre un record au sujet de ses

« droitures » sur le pré de Saint-Pierre, situé aux Chaynes à Petite-Flémalle : 1° à la Sainte-Gertrude, en mi-mars, les forestiers de Flémalle « doient sour le preit spandre les fiumiez et aiweir le preit; et doient faire dois triheur chascuns de une verge forech longh »; 2° le pré doit être traversé par une verge de wérixhas allant de la ville aux Chaynes; 3° huit jours avant et huit jours après la Saint Jean-Baptiste, le chapitre de Saint-Pierre doit faire faucher le pré, et les forestiers seront présents « pour l'erbe desandeneir »; puis, les manants et surséans de Flémalle ayant « harnas et cheruwez » pourront prendre un « fay » de la plus belle herbe, autant qu'ils pourront en emporter; lorsque le moment est venu de faner l'herbe, les forestiers doivent aller au moustier « et tappeir le clock »; et aussitôt, une personne de chaque maison, « bien aydaubles », doit, sous peine d'amende, arriver « à toutez forchez ou restiaulz pour ledit four aidier feneir et commourneir », puis le mettre « en grans gocheauz » (var. cocheaulz), sauf les personnes de lignage qui ne sont pas tenues de faire le « servaige » dudit pré; puis, les masuyers et surséans de Flémalle qui ont chars ou harnas doivent, à la requête des forestiers, « mineir et cherir elle fosse à Mousse », au bateau du chapitre ou dans leur grange de Flémalle : les deux forestiers doivent « penseir audit four » sur le bateau, « et quant ilh venroit a rivaige alle Savenir, ly unc doit aller a Saint-Pier, nunchier et dire en teille manire : *Saingneurs, vechi vostre four alle Savenir; mandeille.* Lorsque le foin est emporté, depuis environ huit jours après la Saint Jean-Baptiste jusqu'à la Sainte-Gertrude, le pré doit être commun aux habitants, qui peuvent y « chechier leurs biestez ». Les échevins déclarent ignorer si les gens de lignage jouissent aussi de ce droit.

Maire en féauté : Étienne, fils de Piron Jamot, pour Henri Delle Haye, souverain maire; échevins : Jean Hanlet, Renson Damme Sibille, Pierre, fils de feu le Gros Gilbert, Colar Fiveit, Noel, fils de feu Symon, Jean de Parfontriwe [1].

A. E. L. Copie dans un acte du 29 juillet 1455. — Reg. n° 193, p. 1, dans un acte de 1426.

358. — **1404**, 16 janvier.

Littera de terris existentibus in Lexhi, de quibus domini habent ad accensam IX modios spelte.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 5 v°.

359. — **1404, 20** mai. — *Che fut fait l'an delle nativiteit nostre saingnour Jhesu Crist mille quatre cens et quatre, vinte jours en mois de may.*

Clouz de Tongres, demeurant derrière Mangonie, à Liége, fait savoir que, devant ses tenants, Ulric de Corroy-le-Grand a exhibé le testament d'Ode de Corroy, sa sœur, approuvé par les échevins de Liége, et en vertu duquel il fait relief du tiers d'une maison et assise, située dans la paroisse Saint-Servais à Liége, joignant « alle maison pour Dieu c'on dist les beghines des barbes », et à Jean de Tongres, notaire. Après quoi, ledit Ulric en fait transport à Ide, veuve de Gilles de Corroy, demeurant « en le nuve

(1) Un record semblable parait avoir été donné en 1426 par la cour de Flemalle-Haute, à la demande des masuyers. Était souverain maire : Libert de Quartier; échevins : Gilles de Gohay, Jaquemin de Loiier, Jean Gilon des Chaynes, Gilles le Foyment, Elias de Cuxhan, Etienne fils de Piron Jamot (Même acte).

ruwe drier Saint-Pire à Liege », pour le tiers de cinquante sols de cens à payer audit Clouz, plus le tiers de cinquante deniers, de relief.

Tenants : Jean de Riwe, chapelain de Saint-Pierre, Desier de Corroy, curé de Saint-Trond et Saint-Clément à Liége, Ulric le Bolengier, demeurant dans la paroisse de Saint-Séverin.

A. E. L. Original sur parchemin, avec deux sceaux — Reg. nº 779, p. 133.

360. — **1404**, 4 juin.

Charta de affectatione XII sextariorum spelte filiorum Walteri quondam de Riwa de Glons.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 4.

361. — **1404**, 22 mai. — *Che fut fait l'an delle nativiteit nostre saingnour Jhesu Crist mille quatre cens et quatre, XXII jours en moys de may.*

Jean de Riwe, chapelain de Saint-Pierre, fait savoir que, devant ses tenants, Henri, fils de Jean de Bierloos, a fait relief de différentes terres situées à Waremme, en lieu dit en Cuestalle, alle Horice, etc., joignant à Rigaud d'Oleye, Jean Eirteit l'orfèvre, Guillaume de Waroux, chevalier, Jean de Longchamp, le chapitre de Sainte-Croix, etc., pour six muids d'épeautre de rente.

Tenants : Louis de Hous dit d'Alleur, Jaquemin de Fairon, Henri Halbadeal, Eustache de Villeir, clerc.

A. E. L. Original par chirographe, sur parchemin.

362. — **1404**, 12 juin. — *L'an mille quatre cens et quatre, douze jours en moys de junne.*

Jean dit Forgon, par succession de Jean Doyen, de Lixhe, son père, relève vingt-deux verges grandes de terre situées à Lixhe, en lieu dit sour les Plains, entre Lhoen (*Luone*) et Lixhe, joignant aux biens de l'abbaye de Neufmoustier et aux dames de Robermont, à l'hôpital sur Meuse et à Mathieu de Lyebay, mouvant des chapelains de Saint-Pierre et de la chapelle aux Degrés, pour une rente d'un muid d'épeautre à chacun, plus deux muids et dix deniers de fort cens, que cette terre doit de treffond à la cour Saint-Paul à Lixhe. Après quoi, il vend aux dits chapelains, représentés par Jean de Havelange, un rente d'un muid affectée sur cette terre, qu'il donne en hypothèque, mais dont il est aussitôt remis en possession pour les dix deniers de fort cens, à payer à ladite cour de Saint-Paul au nom des chapelains et de la chapelle, plus deux muids aux chapelains et un à la chapelle.

Maire : Jacques le Massiche; tenants : Kemexhe, Jacques de Teuz, Piron Champion, Jean de Warsée, Th. Kokin.

A. E. L. Reg. n° 49, fol. 56 — Item, dans un acte du 23 juillet 1459.

363. — **1404**, 26 août. — *Sour l'an de grasce milhe quatre cens et quatre, vinte siiez jours en mois de awoust.*

Guillaume de Eyke, clerc, maire en féauté de la cour des tenants de Jean de Laveur, demeurant Hors-Château, à Liége, fait savoir que Lambert Badut, fils de Franke de Bruest, curé de Wonck, a relevé, de nouveau seigneur, un demi-bonnier de terre situé à Wonck, sur le chemin de

Froidmont, entre Henrar dit Char-de-Veal et une terre de Saint-Jean-l'Évangéliste, pour dix setiers d'épeautre de rente.

Tenants : Piron delle Hamende, emprunté à Gilles Surlet, chevalier, maître Gilles delle Angele, brasseur, emprunté à Guillaume Coppeal, brasseur, Jean de Spiroul, clerc, Louis de Houz d'Alleur.

A. E. L. Original sur parchemin, avec un fragment de sceau.

364. — **1405**, 14 mars. — *Che fut fait l'an delle nativiteit nostre saingnour Jhesu Crist mille quatre cens et chienque, XIIII jours en mois de marche.*

Jean de Saint-Georges, curé de Fexhe-lez-Slins (*Fexhe le fraireuze en Hesbain*), fait savoir que, devant ses tenants, Baudouin dit Bodeneal de Slins a fait relief, de nouveau seigneur, de trois journaux de terre, situés à Slins, en lieu dit sour le Fonds des vaches, « près des sausez qui furent Rause de Fexhe », joignant à l'hôpital sur Meuse, « alle visoize voie vers Mouze », et à la veuve de Rennewar de Pont d'Avroy, autrefois bourgmestre de Liége, pour trois setiers et deux quartes d'épeautre de rente, à payer audit curé. Après quoi, ledit Baudouin a transporté cet héritage à Desier de Corroy, curé de Saint-Trond et Saint-Clément, à Liége.

Tenants : Jean de Beiche, chapelain de Saint-Jean l'Évangéliste, emprunté à Henri de Lembor, son confrère, Gérard de Sart, chapelain de Sainte-Croix, emprunté à Wéri de Limont.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux disparus. — Reg. n° 779, p. 104.

365. — **1405**, 18 décembre. — *Sour l'an de grasce XIIIIc et chinque, diiesowiit jours en mois de decembre.*

Frankotte le Coirbesier, demeurant Hors-Château, à Liége, maire en ce cas de la cour des tenants de Jean de Laveur, fait savoir que Jean dit li Puissant a transporté audit Jean de Laveur la moitié d'une cour, maison, stordoir, jardin, vignoble et assise situés à Wez (d'une contenance de la moitié de dix journaux environ, « car point n'at esteit atiermee ne abonnee »), joignant à la tenure de Beaurepart, vers le pont d'Amercœur et vers Peville, pour douze muids d'épeautre de rente et quatorze deniers de cens. Après quoi, Jean de Laveur donne cet héritage à tenir de lui à trescens à Jean le Puissant, pour seize muids d'épeautre, plus quatorze deniers de cens.

Tenants : Jaquemin Surlet, écuyer, André de Haccourt, emprunté à Maron de Gentilhomme, Jaquemin de Fairon, Jean de Spiroul, clerc.

A. E L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

366. — **1405**, 19 décembre. — *Che fut fait l'an delle nativiteit nostre saingnour Jhesu Crist mil quatre cens et chinque, diesnoef jours en mois de decembre.*

La cour allodiale de Liége fait savoir que Arnoul Wilhekar, fils de feu Guillaume Wilhekar d'Awans, a transporté à Baudouin Boyleawe de Frères, clerc, demeurant dans les cloîtres de Saint-Pierre, à Liége, un bonnier de pré situé à Otrange (*Wotrange*), joignant au wérixhas, à l'autel Notre-Dame, Saint-Pierre et Saint-André de l'église Saint-André, à Liége, et à Pierre de Corswarem.

Maire : Radu de Chokier, écuyer; hommes allodiaux : Hombier de Pas de Wonck, Jean li Polens de Hollogne,

Jean Bareit de Wez, Jean Boyleawe de Gerenneville, André de Haccourt, Jossar de Cellir, Wautier de Mostirs, clerc, Wautier de Bierset, André li Berwyrs, Gilles de Molins, Wautier de Stembert et Lambuche Gailhet de Chênée, bourgeois de Liége. Archiprêtre de Liége : Radulphe d'Ombray.

A. E. L. Original sur parchemin, annexé par un sceau à un acte du 10 juillet 1395. — Reg. n° 487, fol. 63.

367. — **1406**, 25 avril. — *L'an mille quatrecens et siies, vingtchinq jour d'avrilh.*

Jean Forgon transporte à Jean Martin, charpentier, demeurant à Lixhe, les vingt-deux verges de terre mentionnées dans l'acte du 12 juin 1404, pour dix deniers de fort cens à payer, au nom des chapelains de Saint-Pierre et de la chapelle aux Degrés, à la cour Saint-Paul à Lixhe, plus une rente de trois muids d'épeautre à payer, deux muids aux chapelains et un à la chapelle.

Maire : Arnoul de Saint-Martin; tenants : Arnoul de Kemexhe, Jacques de Teuz, Campion, Jean de Warseez, Th. Kokin.

A. E. L. Dans un acte du 23 juillet 1459 analysé ci-après.

368. — **1406**.

Littera accense decime de Ans, mediantibus IIII^c XII modiis spelte, inclusis investito et ecclesia de Viseto.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 20 v°.

369. — **1408**, avril.

Littera unius domus site in parrochia Sancti Servatii, reddite domine Clarebaldo capellano, mediante V marcis census,

XVI solidis, VI denariis ac I capone, syant ele haut Pereusse (à Liége).

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 18.

370. — **1408**, 19 juillet.

Renovatio bonorum de Lewys (Léau) *per dominum Johannem Goye.*

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 11.

371. — **1408**.

Renovatio censuum et bonorum de Jandren le Herut.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 11.

372. — **Vers 1408** (sans date).

Littera de IIII modiis spelte in Flemalia, acquisitis ad causam domus decanatus per dominum Johannem Goye, supra curtim domini Gilons.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 12 vº.

373. — **1410**, 8 mars.— *Che fut fait l'an delle nativiteit nostre saignour Jhesu Crist mil quatre cens et diex, owiit jours en mois de marche.*

Le maire et les échevins de Lantin font savoir que Renier Yerteit, vicaire de Saint-Albert-en-Ile à Liége, exécuteur testamentaire de Jean Noiel de Bleret, chanoine de Saint-Jean l'Évangéliste, a transporté à Jaquemin, fils de feu Jean de Bleret, bourgeois de Liége, et de Marie de Bleret : 1º différentes terres situées à Lantin, en lieux dits alle Tomballe, deseur le Hardichevoie et en le Vaaz, joignant à

Wéri le Canonne de Bolzée, à Jaquemin de Paifves, boulanger, à feu Jean le Museir, notaire, à Gilles Lambechon, à Lambert de Tilloul, aux terres de Cornillon et de l'hôpital Saint-Jean-Baptiste, pour sept deniers de cens par bonnier; 2° une cour, maison, jardin et assise appelés la cour Lardenois, à Lantin, contenant neuf verges grandes et dix petites, pour la moitié de cinq œufs et la moitié d'une poule de cens; 3° une cour, maison, jardin et assise à Lantin, « devant le puche, emy le ville », contenant six verges grandes, pour le quart de cinq œufs et d'une poule.

Maire : Walter, fils de feu Gielet Lambechon; échevins : Huweneal de Kewenailhe, Jean Garin de Vottem.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

374. — **1410**, 25 avril. — *Che fut fait l'an delle nativiteit nostre saingnour Jhesu Crist mil quatre cens et diex, vinte chinque jours en mois d'avrilhe.*

La cour allodiale de Liége fait savoir que Guillaume de Viernay et Servais Gilleman d'Alleur, exécuteurs testamentaires de Baudouin Boyleawe de Freeren (*Freres*), après avoir fait relief d'un bonnier de pré situé à Otrange, joignant au wérixhas, aux terres de l'autel Notre-Dame, Saint-Pierre et Saint-André dans l'église Saint-André, à Liége, et à celles de Pierre de Corswarem, en ont fait transport à Henri le Blavier, chapelain de Saint-Pierre, stipulant pour le curé de l'église paroissiale de Saint-Trond et de Saint-Clément, pour le marguillier de cette église et pour les chapelains de Saint-Pierre.

Maire : Arnoul de Boubais; hommes allodiaux : Humbier de Pas, Jean li Pollens de Hollogne, Jean Bareit de Wez, Jean Boyleawe de Gerenneville, André de Haccourt, Jossar

de Cellier, Walter de Mostirs, André li Berwirs, Gilles de Mollins, Walter de Stembert, Lambuche Gailhet et Guillaume de Vauls, bourgeois de Liége. Archiprêtre de Liége: Arnoul de Vivier.

A. E. L. Original sur parchemin, avec deux sceaux. — Reg. nº 487, fol. 61vº.

375. — **1410,** 30 juin.

Littere processus et incorporationis custodie et scholastrie ecclesie Sancti Petri Leodiensis, de data; adhuc unus major processus. Incorporatio facta est et obtenta fructuum et emolumentorum tam custodiæ quam scholastriæ; sortita fuit per resignationem Guillelmi Cossen de Amanio, olim custodis et Egidii Chabot, olim scholastici, ad manus Johannis de Bavaria, episcopi, qui providit Johanni de Riike canonico, de custodia, et Jacobo de Cellario, pariter canonico, de scholastria.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 20 vº (s. m.).
B. U. L. Manuscrit Delvaux, t. I, *in fine*.

376. — **1410,** 24 juillet.

Littera domus site supra rivum in Novo Vico (en la Neuve rue à Liége), *moventis de curia Sancti Servatii, pro tribus marcis.*

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 18vº.

377. — **1410,** 14 août.

Littera de tribus modiis spelte in Warous, sub justitia de Warous.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 8.

378 — **1410, 12 septembre** — *Anno dominice nativitatis millesimo quadringentesimo decimo, indictione tercia, mensis septembris die duodecima, hora post vesperas in ecclesia Leodiensi decantatas, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini domini Johannis, hujus nominis pape vicesimi tercii, anno primo.*

Robert de Seron, chanoine de Saint-Pierre à Liége, en vertu d'un échange qu'il a fait avec Giselbert de Nuwelant, chanoine de Notre-Dame de Ciney et de Notre Dame à Thorn, établit comme procureurs Gérard de Cheron et Renier Collignon, chanoines de Saint-Denis, pour résigner sa prébende de Saint-Pierre entre les mains de Jean de Bavière, élu de Liége, et, de plus, pour être mis en possession des prébendes qu'il obtient en échange.

Témoins : Jean de Petit-Goyer, doyen de Saint-Pierre, Jacques ly Massiche et Jacques de Cellier, chanoines de la même église. Ghislain de Sart, dit Wilhelmi, notaire.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis*.

379. — **1410, 19 septembre.** — *Sub anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo decimo, mensis septembris die decima nona.*

Jean de Bavière, élu de Liége, charge maître Pierre van den Steyn, chanoine et « sigillifer » de Liége, de recevoir l'échange fait entre Robert de Seron, chanoine de Saint-Pierre, et Giselbert de Nuwelant, chanoine de Ciney et de Thorn.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis*.

380. — **1410**, 19 septembre. — *Acta sunt hec Leodii, in domo inhabitationis nostre, sub anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo decimo, indictione tercia, mensis septembris die decima nona...*

Pierre de Steyne, chanoine et « sigillifer » de Liége, reçoit et approuve l'échange de prébendes fait entre Robert de Seron et Giselbert de Nuwelant, et ordonne au chapitre de Saint-Pierre d'admettre dans son sein ledit Giselbert.

Témoins : Gilles Frérart, chanoine de Saint-Lambert, Nicolas de Voroux, chanoine de Saint-Denis, maître Ghislain de Sart, chapelain de Saint-Lambert.

A. E. L. *Recueil* n°4*bis*.

381. — **1410**.

Indication des droits dus à l'église pendant l'année de grâce des chanoines décédés.

A. E. L. Reg. n° 351, fol. 1 v°.

382. — **1411**, 12 janvier.

Contractus inter dominos et certos operarios dictos huilleurs, pro certa petia terre prope le grand preit a Mollin (Ans et Mollins).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 1 v°.

383. — **1411**, 9 mars. — *Sour l'an delle nativiteit nostre saingneur Jhesu Crist mil CCCC et onze, IX jours en mois de marche.*

Le maire et les échevins de Flémalle-Haute « jugeurs delle haulteure Dieu et Sains-Piere en Liege, pour et en

nom de saingneurs le doyen et capitle delle engliese Sains-Pire en Liege susdit », avec le maire et les échevins de la seigneurie de Chokier, font savoir « par une accort et une boche », que pour mettre fin aux débats suscités « entre les dois saingnoraiges de Sains-Pire et de Chokier deseurnommés », au sujet d'un sentier de huit pieds qui sépare les deux « haulteurs », et dont le chapitre réclamait la moitié du côté des rochers, il faut faire un « chemanaige ». Le chapitre ayant « emprunteit terre » au seigneur de Chokier, une réunion fut fixée, où furent cités des témoins et à laquelle assistèrent Jean Surlet, chanoine de Saint-Martin, seigneur de Chokier, et Jean de Chokier, son oncle, lesquels déférèrent le serment au chapitre. Celui-ci, représenté par son doyen et par les plus anciens chanoines, Jacques le Massiche et maître Jean de Belke, prêta serment devant les deux cours. Puis, on fit venir le jeune Jean Garien de Vottem, mesureur juré, qui partagea le sentier en deux parties égales : « et là fut planteit unc teir deleis le riwaul, devant le champ Colaur, partant que nos, les dois cours, considerimes que se lidis rennaus awist esteit planteis dedens le riwaul, que li eywe l'auwist tantoist enmineit; et partant, le plantames endit liu devant le postiche jardien; mais ultre ledite pire, vers le maison jadit Lotreaul vat li saingnoraige et haulteure de Sains-Pire owiit pies emparsiwant le riwe et alant amont jusques a gran tyege d'Otey, a une chaiene stisant sour le vies tyege d'Otey, passant parmi Hulbuche; et desous cascune pire ou rennaul at quatuorse tesmoins; et de Fontris droit vers Muese, entre les terres Jaquemien de Loyer, d'amont, et les terres Maroie Fiveit, d'aval, fut planteit unc teir a quatuorse tesmoins, departant les dois saingnoraiges, et d'aval jusques enmi Muese, salvons nous, li court delle

haulte Flemale, que c'est haulteure a Dieu et a Sains-Pire, etc... »

Maire de Flémalle : Libert de Quartier; échevins : Gilles de Gohain, Jean Hannelos, Renson Dame Sibilhe, Jaquemin de Loyer, Jean Symon, Jean Gilon et Giloteau li Foymens. Maire de Chokier : Henri de Vivier; échevins : Robert de Gerennevilhe, Lambert fils de Gérard de Flémalle, Jean Hannekien, Jean de Jardin.

A. E. L. Original par chirographe, sur parchemin. — Répertoire, reg. n° 10, fol. 12 v° (s. m.).

384. — 1405, 25 juillet.

Littera de XII sextariis spelte; debet Lowy filius Henneteal Henroul, moventibus de curia Juwet de Dolhen (Cerexhe-Heuseux).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 15 v°.

385. — 1411, 2 avril.

Littera de VIII modiis spelte acquisitis a Johanne filio Egidii de Eelst (Aelst) *in Kakamael.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 5 v°.

386. — 1411, 23 mai.

Littere III sextariorum spelte de Gaillier de Oborne.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 4.

387. — 1412, 4 février. — *Sour l'an delle nativiteit nostre saingnour Jhesu Crist milhe quatre cens et doze, quatre jors de fevrier.*

La cour allodiale de Liége fait savoir que Jean Pulhet de Houtain-l'Evêque a fait relief d'un bonnier de terre situé à

Montenaken (*Montengnys le tiexhe*), dont Godefrin del Hameide de Borleis lui avait fait transport.

Jean de Vlidermale, clerc, maire en féauté pour Arnoul de Boubais, souverain maïeur; hommes allodiaux : Hombiers de Pas, Jean Bareit de Wez, André de Haccourt, Gilles de Molins, Lambuche Jalhet; étaient absents : Jean li Polens de Hollogne, Jean de Gerenneville, Jossar de Cellier, Walter de Mostier, André li Berwiers, Walter de Stembert et Guillaume de Vauz, bourgeois de Liége. Archiprêtre de Liége : Arnoul de Vivier [1].

A. E. L. Original sur parchemin, annexé par un sceau à un acte du 10 juin 1401.

388. — 1412, 27 mai.

Littera XX sextariorum spelte apud Mons prope Visetum a Conrardo de Puche de Bernawe. Item alia de XIIII^c, XXI jour junii; adhuc alia littera de XIIII^c XXXIIII, may IX.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 13B v°.

389. — 1412, 24 juin.

Accensa una bonorum de Joudoingne Souveraine facta, data Johanni de Crenwike, sub conditione quod solvet onera debita a la chinnerey ducis Brabantie et domino de Jauche, ratione advocatie et pastus scabinorum.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 9.

---

[1] Cet acte se distingue quelque peu, par la forme, des autres actes de la cour allodiale de Liége.

390. — **1413**, **24** janvier. — *L'an XIIII^c et XIII, XXIIII jours de jenvir.*

La cour jurée du chapitre Saint-Pierre fait savoir que Jean de Bernart d'Ile a cédé à Godefrin le Vilain, mari de la fille naturelle de Gilles de Bernart, le moulin, maison, biez, etc., situés près des Bons-enfants, joignant des deux côtés à la maison des pauvres béguines dite maison de Saint-Antoine, au « wérixhas qui tend de Saint-Hubert en Agymont, et au riwe » des autres côtés; moyennant payement audit chapitre d'une rente de trois muids de mouture, etc.

A. E. L. Reg. n° 49, fol. 79.

391. — **1413**, **2** avril.

Littera VIII modiorum hereditariorum jacentium supra domum sitam in Eelst (Aelst), *acquisitorum a Johanne de Eelst.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 3 v°.

392. — **1413** (1), 3 avril.

Littere curie messire Proest, chevalier, de V modiis spelte acquisitis a Johanne Walthyr de Eelst, de quibus domini habent XX st. et Nostra Domina ad fontes XX, de data XIII^c et XIII, aprilis III, per adjornationem quindene.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 3 v°, sous la rubrique *Eelst.*

393. — **1413**, 6 octobre.

Recordium molendini de Chereisse (Cerexhe).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 16.

---

(1) Et non 1313; car les Proest ne sont qualifiés chevaliers qu'à partir de la fin du XIVe siècle.

394. — **1413**, 26 novembre. — *Che fut fait l'an de grasce XIIIIc et trauze, vinte siiez jours en mois de novembre.*

Nicole de Malmedy, chapelain de Saint-Lambert et mambour de Henri de Straile recteur de l'autel Saint-Nicolas à Lantin, fait savoir que, devant ses tenants, Jean, fils de feu Jean de Bleret, a fait relief, en vertu d'une sentence des échevins de Liége, d'une cour, maison, jardin et assise situés à Lantin, « devant le puche », contenant sept verges grandes, joignant à Gilet Lambechon, au wérixhas et à ceux de Cornillon, pour les treffons, cens, rentes, etc., dus aux cours dont cet héritage est mouvant, plus une rente de douze setiers d'épeautre à payer audit recteur et à ses successeurs.

Tenants : Lynar Bierte de Selins, bourgeois de Liége, emprunté à Guillaume de Buhemont, Jacquemin le Cat dit del Ramee, Laurent de Doncheir, Henri Halbadeal.

A. E. L. Original sur parchemin, avec trois sceaux.

395. — **1414**, 20 janvier. — *Che fut fait l'an XIIIIc et quatuoze, vinte jours en mois de janvier.*

Le chapitre de Saint-Pierre donne à trescens à Guillaume dit le Chameteal une pièce de terre située à Cokfontaine, joignant à Lambert de Hurbize vers le Rivage, d'amont à la femme Simon Ragailet, d'aval à Jean Buspineal, à la réserve des mines de charbon et de houille, « pour ovreir ou faire ovreir, fours traire et jecteir, etc. », moyennant une rente de quatre setiers d'épeautre.

A. E. L. Reg. n° 8, fol. 37 v°

396. — 1414, 1er février. — *Sor l'an XIIIIc et XIIII, le promier jour de fevrier.*

Marie, veuve de Jean de Bleret et Jean, son fils, donnent à tenir à trescens, la première pour l'usufruit, le second pour la propriété, à Wautier, fils de feu Gilet Lambechon, de Lantin : 1° six verges de terre « alle Tombelle », à Lantin, joignant aux terres de Cornillon, de Wéri le Canonne de Bolzée et de Thonar de Voroux; 2° un demi-bonnier « deseur le Hardice voie », joignant à Jaquemin de Paifve le boulanger; 3° trois journaux « en le valz », joignant à l'hôpital Saint-Jean-Baptiste, à Gilet Lambeçon et à Lambert de Tilhoul; 4° une cour, maison, jardin et assise dits « le court Lardenois », à Lantin, contenant neuf verges grandes et dix petites; 5° une cour, maison, jardin et assise « devant le puche », à Lantin, contenant sept verges grandes; pour les treffons, cens, rentes, etc., dus aux cours ou aux seigneurs treffonciers, plus une rente de huit muids et quatre setiers d'épeautre à ladite veuve et à son fils.

Tenants : Piron de Hollogne, emprunté à Guillaume de Havelange, Laurent de Doncheir, Piron de Linsen, Jaquemin de Fairon, Henri Halbadeal. Jean d'Olay signe l'acte au nom de ladite Marie, sa femme, et de Jean, fils de sa femme.

A. E. L. Original par chirographe, sur parchemin, avec un fragment de sceau.

397. — 1414, 3 mars. — *Sour l'an de grasce XIIIIc et quatuorse, le tier jour de moys de marche.*

Le maire et les échevins de Mons-lez-Crotteux font savoir que Jean Warnier de Crotteux, en présence et avec l'appro-

bation de Louis Surlet, son gendre, et du jeune Jean Warnier, fit transport à Jean de Goyer, doyen, et à Gérard de Moliens, chantre de Saint-Pierre, pour la chapelle de N.-D. aux Degrés : 1° d'un tirchaul journal de terre, joignant au chantre de Saint-Martin en Mont et à Lambert de Haultepenne; 2° de neuf verges grandes derrière le cortil de la veuve Colar Mailheteaul, joignant à Sandron le Tanneur, et à Jean le Pollens de Hollogne, pour cinq deniers de cens par bonnier.

Maire : Robert de Mons; échevins : Hermote de Chuxhan, Warnon de Mons, Gilles Garchons de Hollogne.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

398. — **1414**, 3 mars. — *Sour l'an de grasce XIIII^{c} et quatuorze, trois jours en mois de marche.*

Jean Warnier de Crotteux-lez-Mons promet que, si on faisait le retrait lignager de la rente de douze setiers d'épeautre qu'il a vendue à Jean de Goyer et à Gérard de Molins, doyen et chantre de Saint-Pierre, il leur payerait, dans les huit jours après la « rescosse » faite, pour un double trescens, trois muids d'épeautre, sans frais pour eux et en les indemnisant de tous les dommages qu'ils pourraient avoir éprouvés à ce sujet.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

399. — **1414**, 18 mars. — *Anno dominice nativitatis millesimo quadringentesimo decimo quarto, indictione septima, mensis vero martii die decima octava, pontificatus... Johannis..., hujus nominis pape vicesimi tercii, anno quarto.*

Arnoul de Nethenis, notaire, fait savoir que Guillaume

de Bierset, chapelain de Saint-Pierre, a laissé par testament deux marcs de cens au chapitre de cette église sur la maison de feu Everard de Gelria, située dans la Neuve rue, derrière la même église, pour servir à la fondation de son anniversaire; trois marcs de cens à l'autel de Saint-Hubert et à celui de N.-D., Saint-Pierre et Saint-Paul dans la même église; à son parent Henri dit de Cokelet de Tilleur, un lit de trois aunes de largeur, avec une couverture, un oreiller, des meubles, etc.; à la sœur de feu Lambert dit Hochet, un petit lit; à sa servante Marie, un lit; à Gérard de Bierset ou des Neuves brassines, son parent, le lit garni qui appartint à messire de Rummen, dix-huit coussins, des pots en cuivre, etc.; à Lambert de Bierset, frère dudit Gérard, un lit et des ustensiles, etc.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux disparus.

400. — **1414**, 9 juillet. — *L'an delle nativiteit nostre saingnour Jhesu Crist milhe quatre cens et XIIII, le IXe jour de fenaulmois.*

Le maire et les échevins d'Awans (*Awans en Hesbaingne*) font savoir que Guillaume Costans, le « marixhalle » d'Awans, au nom de Jean l'Denglée, mari de Marie de Bleret, et des enfants de celle-ci, a demandé à savoir par record comment Jean Noeil, chanoine de Saint-Jean-l'Évangéliste, avait été mis en possession par Pirick, fils du vieux maire de Hollogne, Arnoul et Masset, ses frères, d'une rente de neuf muids, deux setiers et deux quartes d'épeautre (prise hors d'une rente de treize muids, deux setiers et deux quartes) que Lambert le Marixhal et Arnoul, son frère, leur devaient sur certains héritages situés en lieux dits en Gerchonvauz, en Parfontvauz, à Wilhbobur,

en Purmont, en font de Laront, joignant notamment à Watier de Froidecourt, Jean d'Atien, l'autel Saint-Nicolas de Hollogne, Guillaume de Liexhe, Thonar de Lateal, le château d'Awans, la voie de Hognoul, ceux de Saint-Jean-Baptiste, ceux de Saint-Christophe, le chemin de Waroux à Loncin, Jean Gilon, Jean de Ramey et Gérard d'Artois, sur lesquels héritages ledit Lambert le Marixhalle reconnaît devoir auxdits Pirick, Arnoul et Masset, frères, une rente de treize muids, deux setiers et deux quartes d'épeautre « dedens lesqueis ledit Johan Noeil astoit asseneis de IX muys, dois stirs et dois quartes ». Le 9 juillet 1414, Clamen, demeurant à Awans, et Franche de Mont, veuve de Lambert le Marixhalle, reconnaissent devoir sur ces héritages à Marie de Bleret, veuve de Jean de Bleret, et à ses enfants la rente de neuf muids, deux setiers et deux quartes ci-dessus, que Lambert le Marixhalle et Arnoul, son frère, devaient à Jean Noeil et qui était parvenue, par la mort de celui-ci, à Jean de Bleret, puis à sa veuve et à ses enfants.

Maire : Guillaume Wilhekar d'Awans, demeurant à Bierset; échevins : Radus de Pusseur, Alexandre Polles, Fastré Bareit de Fexhe, Jean de Lana, Guillaume de Loncin, Amel de Goreux, Thonar fils de Jean Thonet.

A. E. L. Original par chirographe, sur parchemin, endommagé.

401. — **1414** et **1425**, 26 mai.

Littere de X sextariis spelte acquisitis par messir Johan Warnant, acquisitis coram justicia de Hermey et Aaz, de data XIIII^c et XIIII, et coram tenentibus dominorum, de data XIIII^c et XXV, en diemense, may XXVI.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. ?.

402. — **1415**, 5 février.

Littera V modiorum spelte per Johannem Tongris, super unum pratum, jacentium in Lexhi, acquisitorum a Collardo de Berthinhers.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 5 vº.

403. — **1415**, 30 mars. — *Chu fut faite l'an de grausce milhe quatre cens et quiense, le penultime jour de moys de marche, qui fut le nuyt delle grande Pasque.*

Colar de Presseux, boulanger, demeurant Entre-deux-ponts, à Liége, fait savoir que, devant ses tenants, Sente, fille de feu Baudouin de Coronmeuse et veuve de Simon Monneton de Milmort, pour ses « humiers et vicarie », et Alexandre, Jean-Simon et Baudouin, ses fils, pour la propriété, ont relevé, comme de nouveau seigneur, plusieurs terres situées à Milmort : 1° seize verges derrière le cortil de feu Jean Goffineal, joignant aux terres des chanoines de Saint-Materne, et mouvant de la cour de Milmort à raison de huit deniers par bonnier, plus un denier de cens à l'avouerie de Milmort; 2° une cour, maison, jardin et assise, contigus « as preis de viviers », joignant à Colay Piraurt et à Henri de Broucke, mouvant de la hauteur de Milmort à raison de quatre deniers de cens, plus un cens de deux chapons et deux deniers « que ons dist obly »; 3° une cour et assise « qui de present est unk cortys », joignant à Gerbiert le Bechut, mouvant de Gilles de Meeffe, bourgeois de Liége, à raison de douze deniers de cens et deux chapons; 4° un demi-bonnier de terre allodiale, joignant aux terres de Beaurepart. Laditc Sente et ses enfants devront, en outre, payer audit Colar de Presseux une rente de trois muids d'épeautre.

Tenants : Laurent de Doncheir, Jaquemin de Fairon, Henri Halbadeaul, Jean de Haneffe, bourgeois de Liége.

A. E. L. Original par chirographe sur parchemin, avec un sceau.

404. — **1415, 22** avril.

Littera de tribus bonuariis XIII virgatis terre in vicino de Ans.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 1.

405. — **1415,** 29 juin. — *Sour l'an de grasce XIIII^c et quinse, le penultime jour de rosailhe moys.*

Gilles de Mceffe, tanneur de Liége fait savoir que, devant ses tenants, Collar de Presseux, boulanger, a transporté à Jean de Warnant, stipulant pour les chapelains de Saint-Pierre, une cour et assise situées à Milmort, pour douze deniers de cens et deux chapons de rente.

Tenants : Arnoul de Boubais, Henri de Cologne, Lyenar Bierte emprunté à Guillaume de Buxhemont.

A. E. L. Original sur parchemin, avec un sceau, annexé à l'acte du 26 novembre 1369.

406. — **1415,** 30 juin. — *Sour l'an de grasce XIIII^c et quinse, le penultime jour de rosailhe moys.*

Le maire et les échevins de Milmort font savoir que Colar de Presseux, boulanger, a fait transport à Jean de Warnant, chapelain de Saint-Pierre, agissant au nom des communs chapelains de cette église, de seize verges grandes de terre, situées à Milmort, derrière le cortil de feu Jean

Goffreneaul, pour un cens de huit deniers par bonnier et un denier à l'avouerie.

Maire : Colar Radut; échevins : Jean de Harens, Jean Symon, Wilkin d'Arsiche de Muhault, Guillaume Colay de Rocour, Henri Marlier de Liers.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

407. — **1416**, 21 janvier. — *Sour l'an de grasce XIIII^c et sause, XXI jours en moys de jenvier.*

Le maire et les échevins de Flémalle-Haute (*li deseurtraine Flemale*) font savoir que Jean de Goyer, doyen de Saint-Pierre, pour accomplir le testament de Jean de Drunen, son prédécesseur, a fait transport à Jacques le Massiche, stipulant au nom du chapitre de la même église, d'une cour, maison, jardin, vignoble, pré et assise, mesurés par Jean Hallebache, mesureur assermenté, et contenant onze verges grandes et sept petites, situées à Flémalle, « alle piesente vers les teirs et a werissay de scamme de nos, lesdis esquevins », joignant aux héritiers Gros Johan et Wautier de Hupanges, moyennant un chapon de rente à payer à la cour « pour le biiet jadit de molien ».

Maire : Libert de Quartier; échevins : Gilles de Gohain, Jaquemin de Loiier, Jean Symon, Jean Gilon le vieux, Gilles li Foymens, Helyas de Chuxhan.

A. E. L. Original sur parchemin, avec deux sceaux. — Item, reg. n° 193, fol. 92v°.

408. — **1416**, 9 février.

Littera curie domicelli de Rewe a Flemal, de I capone, I gallina cum dimidia, II denariis census.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 12v°.

409. — **1416**, 28 février.

Littera trium modiorum jacentium in territorio de Joudoingne, in quibus heredes Johannis Rasin tenentur.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 9.

410. — **1416**, 1er avril.

Littere IIII modiorum spelte in Mellins (Melen) *patrie Leodiensis et tenetur Livezon. Et sunt plura documenta.*

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 6 vº.

411. — **1416**, 30 mai. — *Anno XIIIIc XVIto, mensis maii die penultima.*

Acte notarié faisant connaître la plainte suivante du chapitre de Saint-Pierre : le lendemain de Quasimodo, Henri de Galoppe, maire de la ville de Dalhem (*Dolhen*), avec un grand nombre de complices armés, a violemment envahi le village de Cerexhe, pays de Liége, et appartenant audit chapitre, l'ont mis au pillage et ont emmené le bétail des habitants dans le château de Dalhem ; de telle façon que les dits habitants ont été obligés de les racheter au prix de 29 couronnes de France. Ensuite, Renier de Monte, chevalier, châtelain de Dalhem, ayant appris ce qui s'était passé, ordonna de restituer cette somme audit chapitre pour les dits habitants, par l'intermédiaire de Nicolas de Fouron, son receveur. Ce fut fait devant la maison claustrale d'Arnoul de Saint-Martin, chanoine.

Témoins : Jean Pauli, chanoine de la Petite-Table, Nicolas de Visé, Pierre dit li Mayeleur, sonneur de Saint-Pierre.

A. E. L. Reg. nº 5, fol. 73 vº.

412. — 1416, 9 novembre.

Littera I modii spelte per Henricum Dame Oude de Geldonia Superiori (Jodoigne-Souveraine) *debiti super granarium dominorum.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 9.

413. — 1417, 7 mars.

Littere II curie de Horrion, de IIII modiis spelte jacentibus supra duo bonuaria terre in territorio de Horrion.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 4 v°.

414. — 1417, 27 mars. — *Sour l'an de grausce nostre saingneur Jhesu Crist milhe quatre cens et diiesept, vinte sept jours en moys de marche.*

Le maire et les tenants jurés du chapitre de Saint-Pierre, à Liége, font savoir que Jean Simon et Alexandre, son frère, enfants de Simon Mouton de Milmort, tiennent en héritage, des chapelains de Saint-Pierre : 1° un demi-bonnier de terre allodiale situé à Milmort, « droit alle crois », joignant aux terres de Beaurepart; 2° une cour, maison et assise joignant à Hanekin le Beehut, mouvant de Gilles de Meeffe; 3° seize verges grandes derrière le cortil de feu Jean Goffreneal. Ayant, avec le consentement de leur frère Baudouin, vendu auxdits chapelains, représentés par Jean de Warnant, une rente de dix setiers d'épeautre à prendre sur ces héritages, ils font relief de ceux-ci moyennant les treffonds à payer, plus quatre muids et deux setiers d'épeautre.

Maire : Arnoul de Saint-Martin, chanoine de Saint-Pierre; tenants : Henri Coen, échevin de Liége, Piron Champion, Gilles de Molins, Jean Paulus, chanoine de la

Table, Lambert de Diestre, André de Haccourt, Eustache de Villeir, clerc.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

415. — **1417**, 27 mars. — *Sour l'an milhe quatre cens et diiesept, XXVII jour en mois de marche.*

Jean-Simon, Alexandre et Baudouin, fils de feu Simon Mouton de Milmort, ayant vendu aux chapelains de Saint-Pierre une rente de deux muids d'épeautre, s'engagent, pour le cas où quelqu'un ferait le retrait lignager de cette rente, à payer auxdits chapelains, dans les quinze jours après la « rescosse », quatre muids d'épeautre pour un double trescens, et à les dédommager de leurs frais. Wéri delle Stoile, demeurant en la paroisse Saint-Servais, à Liége, scelle l'acte au nom des dits frères.

A. E. L. Original sur parchemin, avec un sceau. — Reg. nº 784, fol. 41.

416. — **1417**, 31 mars.

Littere curie domini Reneri de Bertinhere manentis in Roveroit, de X modiis spelte, quos tenetur Johannes de Roveroit. (De presenti heredes quondam Andree de Wyhonge.)

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 5 vº.

417. — **1417**, 6 avril.

Littera IIII modiorum et trium caponum supra domum domicelle Christine relicte Petit Gilbier, in Alta Flemalia.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 12.

418. — **1417, 11 mai.** — *Che fuit fait et donneit sor l'an de grasce delle nativiteit nostre sangnour Jhesu Crist milhe quatre cens et diiesepte, en mois de maye onze jour.*

Le maire et les échevins de Herstal (*Harstal*) font savoir que Colar Tossen ayant une difficulté avec Jean d'Alleur, mambour des chapelains de Saint-Pierre, parce que ceux-ci avaient fait deminer par trois plaids généraux et pour faute de payement d'une rente de quatre setiers d'épeautre que Guillaume Marteal leur devait, les biens que les héritiers de Jean Betemont possédaient dans la hauteur de Herstal; lesdits Colar Tossen et Guillaume Marteal reconnaissent que la rente d'un muid d'épeautre qu'ils devaient aux dits chapelains, et dont chacun d'eux devait payer quatre setiers, est hypothéquée sur deux « tirchaul journal de vingne, theire et assieze que on dist le theire Raleal », joignant aux vignobles de Jean Abotte et de Lowet Hannot.

Échevins : Jean Lambien, Jean d'Orlin, Radus li Cornus, Godefroid Chaineur, Jean Rennot, Colar Tossen, Guillaume Marteal.

A. E. L. Original sur parchemin. — Reg. n° 779, p. 47.

419. — **1417, 20 novembre.** — *Donné en nostre ville de Bruxelle, le XX jour de novembre, l'an de grace mil quattre cens et dix sept.*

Jean, duc de Brabant et de Limbourg, etc., avoué des villes de Grand-Rechain (*Grand Richen*), Lambermont et Wegnez (*Waignée*), qui appartiennent à l'église et à la prévôté de Saint-Pierre, défend aux châtelain, maires et autres officiers du duché de Limbourg d'exiger plus que de raison des habitants de ces localités, « au dommaige des pauvres gens et en préjudice du droict de l'église et du prévost sus-

dict ». Ils doivent suivre le droit, les coutumes et bons usages que sauvent et gardent les échevins de Grand-Rechain.

A. E. L. Reg. nº 199, p. 6.

420. — 1418, 11 mars. — *Sor l'an de grasce milhe quatre cens et diiesowiit, XI jours en mois de marche.*

Servais Gilman d'Alleur et Jean Warnotte, son gendre, engagent tous leurs biens « a champs et a vilhe, dedens franciese et dehors, presens et advenire », envers Guillaume de Vierney, pour assurance que, dans les quinze jours, ils lui feront transport : 1° de la moitié d'une rente de quatorze muids d'épeautre que les enfants de feu Guillaume de Waroux, chevalier, doivent sur une maison située en Saint-Johan strée à Liége, entre la grande maison de feu Rase de Waroux et celle de Jean d'Oborne, et sur d'autres « contrepans » à Mons, à Jemeppe, etc.; 2° de la moitié de quatorze muids d'épeautre sur des terres « entre Blalouz et Berghe », près de Tongres.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

421. — 1419, 7 février. — *L'an delle nativiteit nostre saingneur Jhesu Crist milhe quatre cens et diiesnoef, le septeme jour del mois de février.*

La cour allodiale de Liége fait savoir que Gilles, fils de feu Jean le Bechut de Milmort, a fait relief, par suite de la succession de ses parents et de partage avec Thomas, Gerbert, Colar et Guillaume, ses frères, du tiers d'un demi-bonnier de terre situé entre Hareng (*Herrens*) et Milmort, joignant à Gilles le Pannetier de Seraing, écuyer; après quoi, il transporte le demi-bonnier à ses frères Colar et Guil-

laume, chacun pour la moitié, savoir : le tiers en vertu de ce transport, et les deux autres tiers par suite de succession de leurs parents et du partage fait entre eux. Le 8 avril suivant, les dits Colar et Guillaume firent transport de ce demi-bonnier à Jean de Warnant, chapelain de Saint-Pierre.

Maire en féauté : Jean Bareit de Wez, pour Arnoul de Boubais, souverain maïeur ; hommes allodiaux : Jean li Polains de Hollogne, Hombiers del Pas, Jean Boileywe de Gerennevilhe, André de Haccourt, Jossair del Chelier, Walter de Mostier, André li Beruwier, Gilles de Molins, Lambuche Gailhes, Guillaume de Vauz, Jean de Seraing dit del Sarazin, bourgeois de Liége. Archiprêtre de Liége : maître Jean Godescalc de Brongne.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

422. — **1419**, 26 mars.

Littera curie dominorum Sancti Jacobi in Hanneffe, de VIII virgatis prati. (Et relevavit Johannes le Beneux dominorum, in anno XV^c XXXIIII.)

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 4 v°.

423. — **1419**, 18 avril.

Littere XXII virgatarum magnarum jacentium in territorio de Hanneffe in tribus petiis.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 4 v°.

424. — **1419**, 18 avril.

Littera curie jurate de domo Domni Johannis de Jherusalem in villa de Hanneffe, de ½ bonnuario terre in II petiis.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 4 v°.

425 — **1419**, 19 mai.

Littere custodie Sancti Petri continentes mensurationem certarum terrarum custodie prescripte pertinentium.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 1 vº.

426. — **1419**, 6 décembre.

Littera de XXXVIII solidis census retro Sanctum Thomam (à Liége).

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 19.

427. — **1420**, 25 mars, et **1426**, 3 avril.

Littera de tercia parte VIII modiorum VI sextariorum spelte hereditarie, per Gerardum Paren debitorum pro anniversario Goye.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 16.

428. — **1420**, 7 et 18 octobre. — *Le lundi après le sains Remey l'an quatuorze cens et vient, à heure de messe celebrans, ensy qu'ilh at esteit acostumeit.*

Lambert Tulpais, doyen du concile de Gembloux et curé de Jemeppe-sur-Sambre, avec tous ses confrères dudit concile, réunis dans l'église Saint-Sauveur, à la demande des habitants de la ville et paroisse de Corroy-le-Grand nommée *Coroit Chaistre le Boulle*, et en présence d'un délégué du chapitre Saint-Pierre, charge les curés de Jemeppe, Grand-Leez, Saint-Géry, Nil-Saint-Martin, Nil-Saint-Vincent, Gembloux, Tongrinne, Boignée et Corroy-le-Château,

de spécifier les droits du curé et du marguillier d'une paroisse, d'une part, et des paroissiens, d'autre. Un délai leur est accordé pour s'informer auprès de tous leurs confrères, « portant que les usaiges et costume de pluseur liwe sont sy diverses ». Le 18 octobre, il est recordé que le chapitre, ayant les dîmes grosse et menue, « excepteit les craisses que ly luminaire at », doit installer un prêtre appelé vicaire, et un marguillier, entretenir l'église, la tour, fournir les livres et ornements nécessaires au culte, la grosse cloche, les fonts baptismaux, la croix et les images, etc. Les paroissiens doivent fournir l'encensoir, les bannières, les petites cloches, etc.

A. E. L. Reg. n° 36, fol. 114. — Répertoire, reg. n° 10, fol. 13.

429. — **1421**, 3 avril. — *Sour l'an de grasce delle nativiteit nostre singneur Jhesu Crist mille quatrecens et vinte unk, le IIIe jours del mois d'avrilhe.*

Le maire et les tenants de la cour jurée du chapitre Saint-Jean l'Évangéliste, à Liége, font savoir que Jean de Bleret, chapelain de ladite église, en accomplissement du testament de Jean Noiel de Bleret, chanoine de Saint-Jean, avait transporté à l'autel construit « el revestiar » de ladite église en l'honneur de sainte Catherine, vingt setiers d'épeautre de rente, à prendre sur des terres situées à Lantin. Il demande à « ravoir vesture » et à tenir du recteur de cet autel et de notre cour, « sicom de noveal saingnour », les héritages suivants : 1° six verges en lieu dit alle Tombelle; 2° un demi-bonnier deseur le Hardiche voie; 3° trois journaux en lieu dit en le Vauz; 4° une cour, maison, jar-

din et assise dits la cour Lardenois; le maire lui fait don et vesture de ces biens, moyennant sept deniers de cens par bonnier pour les terres; pour la maison, à raison de la moitié de cinq « ouez et poilhe »; plus cinq deniers par bonnier de relief ou de « requestison », et une rente de vingt setiers au recteur de l'autel susdit.

Maire : Jean de Cortis; tenants : Louis de Crenwiic et Wéri de Marloye, chapelains de Saint-Jean, Anseaul Bourlant, Jean de Crenwiic, Jean Simon de Jemeppe, Thonar delle Crois d'or, clerc secrétaire de la cité de Liége, Jean de Rulmont.

A E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

430. — **1421**, 23 mai. — *Sour l'an de grausce milhe quatre cens et vinte unk, le XXIIIe jour de mois de may.*

Guillaume de Flémalle, tanneur, fait savoir que, devant ses tenants, Pierre de Riwe, chapelain de Saint-Pierre, a transporté à Jean de Warnant, agissant au nom des chapelains perpétuels de cette église, le tiers d'une maison et assise située dans la paroisse Saint-Servais, à Liége, joignant « à la maison pour Dieu c'on dist les Beghines as barbes », et à Jean de Tongres, pour le tiers de deux marcs et de dix sols de cens, et le tiers de cinquante deniers de relief.

Tenants : Laurent de Doncheire, Henri Halbadeaul, Pierre Andrikas, Eustache de Villeir, clerc, Lambert Rocourt de Terwangne, clerc.

A. E. L. Original par chirographe sur parchemin, avec quatre sceaux.

431. — **1421**, 24 juillet. — *L'an de grasce milhe quatre cens et vintunk, vinte quatre jour en fenal mois.*

Le maire et les échevins de Bovenistier font savoir que Henri de Hombroux a fait transport à Arnoul de Termongne, clerc : 1° de cinq journaux de terre situés dans cette localité, derrière le cortil de Jean de Limont, joignant au chapitre de Saint-Jean et à madame de Clokier; 2° d'un bonnier de terre sur le chemin de Frayneal. Le 24 août suivant, Mathar de Bovenistier fit relief de ces pièces de terre au nom d'Arnoul de Termongne, qui fut mis en possession et devra payer à la cour une rente d'un setier d'avoine par trois bonniers et un denier de *foircens*.

Maire : Jamar de Hukewange; échevins : Jean l'Entailleur, Baudouin Butoir, Jean Hurier, Goffinon delle Folie, Tibar de Veirme, Massar Loist.

A. E. L. Original sur parchemin, avec un sceau.

432. — **1421**, 19 octobre.

Littera VI virgatarum magnarum jacentium in territorio de Hanneffe pro cletis Bathezoen.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 4 v°.

433. — **1421** et **1423**.

Separationes decimarum de Skeves (Skeuvre) *et Reestees contra illos de Cyney.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 13.

434. — **1422**, 10 janvier. — *Che fut fait sour l'an de grasce XIIII^c et vinte dois, X jours en mois de jenvier.*

Le maire et les tenants de la cour jurée de l'église Saint-Victor à Glons sur Geer, font savoir que Biernier, fils de

Jean le Ron de Brus, a fait transport à Jean de Kemexhe, demeurant en la rue du Pont, à Liége, de : 1° un bonnier de terre situé à Slins (*Seliens*), en lieu dit à Bruis, joignant à feu Henri Hamevaus de Boirs, au chemin « qui vat de Sains-Victeur a Bors », et « alle chavee qui vint aus sauses Becho », mouvant du luminaire de ladite église de Saint-Victor, pour douze deniers de fort cens par an à payer au mambour dudit luminaire; 2° huit verges grandes au lieu dit en Foilheaul, joignant à Ghuys de Slins et aux héritiers de Jean de Houtain, échevins de Liége, mouvant du curé de Saint-Victor, pour quatre deniers de rente à payer audit curé.

Maire : Lynair Bierte de Slins; échevins : Tilekien de Gailhier, Jean Hardy, Cloes Gaen, Stassien Frankot, Renair de Beneumont, Lambert de Tileur.

A. E. L. Original sur parchemin, auquel se trouve annexé, par trois sceaux et un fragment, un acte du 15 mars 1429.

435. — **1422**, 15 juin.

Littera concordie et unionis inter dominos et mansionarios in Chereisse (Cerexhe), *ratione molendini bannalis de Bertengneez* (Bietgné), *scilicet de Chereisse, et ad que tenetur.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 16.

436. — **1422**, 15 juin.

Recordium molendini de Chereit (Cerexhe).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 16.

437. — **1422**, 4 juillet. — *Ce fait et passé l'an mille quattre cents et vingt deux, du mois de juillet le quattrieme jour.*

Les échevins de l'hôpital de Munsterbilsen, dans la juridiction de Wellen, font savoir que Jean de Belke, chanoine

de Saint-Pierre, a rendu en héritage à Conrad Trounen, de Wellen, dix-huit verges de terres pour une rente de trois muids de seigle, en garantie de laquelle il a fourni un bien joignant à la maison de Doemheels, etc.

A. E. L. Reg. n° 779, p. 76.

438. — **1422**, 11 juillet.

Littera IX modiorum spelte pro illis delle Plyche, coram scabinis de Joudongne.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 10.

439. — **1422**.

Formule du serment que doit prêter le compteur du chapitre de Saint-Pierre.

A. E. L. Reg. n° 363, *ad finem*.

440. — **1422**.

Littera curie communis pauperum civitatis Leodiensis, de domo Johannis Stephani, sita en le ruwe Sainct Johan Euwangeliste (à Liége).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 19.

441. — **1423**, 6 août.

Littera trium modiorum spelte quos debet Arnoldus Boseal de Geldonia.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 9 v°.

442. — **1423**, 6 août.

Littera trium modiorum cum VI sextariis spelte quos Jacobus dictus Stippez tenetur in Joudoingne Souveraine situatorum, pactus Leodiensis [de presenti Jacminet Henriet].

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 9.

443. — **1423**, 6 août.

Littera trium modiorum VI sextariorum spelte per Collardum Thiri debitorum Joudoingne Souveraine.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 9.

444. — **1423**, août.

Littera certarum terrarum Arnoldo Boseal pro VII modiis IIII sextariis spelte hereditarie sibi redditarum, super granarium dominorum in Joudoingne.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 9.

445. — **1423**, 9 octobre. — *L'an milhe IIII^c et vinte trois, IX jour en moys de octembre.*

Enquête faite par les chapitres de Saint-Pierre à Liége, et de Notre-Dame de Ciney, au sujet des dimes de Skeuvre (*Scoevez*) et de Restée. Sont cités : Robert Troest, chanoine de Saint-Pierre ; Jean de Hubinne, prévôt, Jean de Serville, Anseial de Froidebise, écolâtre, Renard d'Emptinne, Guillaume Godesuives, chanoines de Ciney; Jean de Gesves, seigneur de Skeuvre, etc.

A. E. L. Reg. nº 8, fol. 64.

446. — **1423**, 3 décembre.

Littera mensure terrarum sancti Petri apud Herstaples ascendentium ad VI bonuaria V virgatas magnas.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 4 vº.

447. — **1423.**

Littera mensurationis terrarum ad capitulum spectantium, ascendentium ad XI bonuaria, XXVII virgatas parvas, in territorio delle Wegge (Lowaige), *per scabinos Tongrenses.*

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 8 vº.

448. — **1424**, 14 avril.

Littera trium modiorum spelte in Geldonia Superiori, super tria bonuaria nemoris, quos debet Jacobus de Geldonia [*Modo Glyems*].

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 9.

449. — **1424**, 25 mai.

Littera duorum modiorum spelte acquisitorum a Hustino de Chesteaux, jacentium in Wonk.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 8.

450. — **1425**, 5 mars.

Littera de IIII ½ modiis spelte hereditarie in Eelst (Aelst) *pro anniversario Henrici et Aleydis del Gallie et suorum benefactorum; debent distribui in mense februario.* (*Modo relicta Christiani de Eest.*) (1)

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 3 v°.

451. — **1425**, 16 novembre.

Littere tres de terris jacentibus in territorio de Fechyers, spectantibus dominos et capellanos; unde domini habent II modios spelte hereditarios.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 13B v°.

452. — **1425**.

Copia consilii Jemblacensis, de juribus ecclesie de Coreto magno, in quibus ecclesia tenetur.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 20.

(1) Note de l'an 1540 environ.

453. — **1426**, 16 janvier. — *Anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo vicesimo sexto, die mercurii decima sexta januarii, hora capitulari.*

Proclamation de la maison claustrale de feu maître Jean Le Maire (*Villici*), chanoine de Saint-Pierre, joignant à celle de sire Guillaume de Ryck, aussi chanoine de Saint-Pierre et de feu sire Jean Scaffer. Elle est vendue à sire Jean de Os.

A. E. L. Reg. n° 9, fol. 2.

454. — **1426**, 9 mars. — *Sour l'an de grausce delle nativiteit nostre saingneur Jhesu Crist milhe quatre cens et vinte siiez, le IXe jour de mois de marche.*

Le maire et les tenants de la cour jurée du chapitre Saint-Pierre, à Liége, font savoir que Lambert Noicil de Preit, demeurant « en le chachie saint Lynaux », a fait relief, par succession de Jeanne Oudine, veuve de Colar Braibecheneal, et comme de nouveau seigneur, d'une île située en Droixhe, en lieu dit en Preit Sanson, dans la Meuse, joignant au biez du moulin, mouvant de ladite cour à raison d'une rente de deux muids d'épeautre, due à la chapelle Saint-Hubert dans l'église Saint-Pierre.

Maire : Jacques de Cellier, écolâtre de Saint-Pierre; tenants : Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix; Henri Coen, échevin de Liége, Gilles de Molins, ancien maître de la cité de Liége, André de Haccourt, Eustache de Villeir, André de Leyfontaine, « bastenier », et Jean de Warnant, chapelain de Saint-Pierre.

A. E. L. Original par chirographe, sur parchemin, avec un sceau.

455. — **1426**, 11 mars.

Littera curie hospitalis Sancti Mathie erga ecclesias Sancti Petri et Nostre Domine ad fontes, de XVII solidis VI denariis census Leodiensis.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 19.

456. — **1426**, 2 avril.

Littera de IIII modiis spelte et dimidia ama vini rubri mosce, et tenetur Renchon de Chain (Parva Flemalia).

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 12.

457. — **1426**, 11 mai.

Sententia scabinorum Leodiensium de controversia inter capitulum et Johannem Clous, de 1 ½ bonuario terre in territorio delle Wegge (Lowaige).

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 8 vº.

458. — **1426**, 27 mai. — *L'an milhe quaitre cens vint siies, le vint septeme jour de mois de may.*

Le maire et les échevins de Flémalle-Haute font savoir que Watelet, fils de feu Gilbert de Flémalle-Grande, a transporté à André de Leyfontaine, bâtonnier de Saint-Pierre, et à Jean Gillon le jeune de Flémalle, au nom de la chapelle de Notre-Dame aux Degrés, vingt verges de « comines » et un journal de terre en lieu dit desous les Roiches, joignant à Mathieu Piroulle et à Collin Lowair, pour une rente de deux setiers, les deux tiers épeautre et l'autre avoine, trois copeis de fort cens et trois œufs de « polaige » à payer au forestier. Le 9 juin 1426, ledit Watelet fait transport de vingt verges de « comines » et

d'un journal de terre situés en lieu dit en le grand Sannieir, qu'occupe Bertolet delle Supesse haye, joignant à l'hôpital de Flémalle-Grande, à Libert de Quartier, à la terre de la foresterie et à Jean Gillon de Chaingne, au profit de ladite chapelle, pour une rente semblable. Sont fournies comme contrepans : quinze verges en Helinchamps, joignant « a lansaige de Borset »; treize verges en le petit Sannieir; douze verges en le grande Sanier, joignant vers les chaingne à Gillon Blondien.

Maire en féauté : Stassin d'Awans clerc, pour Libert de Quartier; échevins : Gilles de Goihaing, Jaquemin de Loyers, Jean Gillon de Chaingne, Gilles li Foymens, Elizas de Chuxhan, Stephen, fils de Piron Jamotte.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

459. — **1426**, 27 septembre.

Littera recordamenti per curiam ecclesie Sancti Petri, quo Johannes filius Pirar de Noville relevavit medietatem XIII virgatarum terre in territorio de Noville, mediante uno modio spelte, ac etiam VII virgatas in eodem territorio jacentes, pro II sextariis spelte.

A. E L. Reg. n° 10, fol. 6 v°.

460. — **1426**, 19 novembre. — *L'an XIIII^c XXVI, XIXe jour de moix de novembre.*

Jacques de Cellier, écolâtre de Saint-Pierre, relève, pour le chapitre, de damoiseau de La Marck, comme haut-voué de Hesbaye, et de ses hommes de fief, la hauteur et justice de Blehen en plein fief.

A. E. L. Reg. n° 36, fol. 9 (endommagé par l'humidité).

461. — **1426.**

Relevavit Andreas, bastionarius et mamburnus ecclesie, hereditates in litteris contentas, de curia de Voroulx, et est littera.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 7 vº.

462. — **1427**, 4 janvier.

Littera de III ½ modiis spelte supra domum suam, videlicet Arnoldi de Berthinher in Heuseur, prope capellam.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 15 vº.

463. — **1427**, 4 janvier.

Littera de VI sextariis spelte hereditarie supra II bonuaria (à Cerexhe-Heuseux) [*Debet Walterus de Heuseur*].

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 15 vº.

464. — **1427**, 4 janvier.

Littera molendini de Bettingnee de Chereysse, de XX modiis III sextariis spelte hereditarie (Debet Arnoldus de Bertinhers).

A. E L. Reg. nº 10, fol. 16 vº.

465. — **1427**, 15 mars.

Littera de domo le Cherpenthyr continens VII jornalia, situata in Velleroues (Velroux).

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 8 vº.

466. — **1427**, 15 mars. — *Anno a nativitate ejusdem Domini millesimo quadringentesimo vicesimo septimo, indictione quinta, die sabbati decima quinta mensis marcii,...*

Acte notarié faisant connaître que Jean Surlet, chanoine de Saint-Martin, Gérard de Goreux, Jean de Saint-Servais et Gilles de Beirnair ou Beernair, héritiers d'Arnoul de Saint-Martin, chanoine de Saint-Pierre, ont renoncé, en faveur de Jean Pauli, chanoine de Sainte-Croix et leur cohéritier, à tout droit qu'ils pourraient prétendre à la maison claustrale dudit Arnoul, située « infra emunitatem claustri dicte ecclesie Sancti Petri ».

Notaire : Arnoul Snoeck; témoins : Jean de Alloria, Jacques Fachins dit Constans, chapelain, et Jean dit Josson, « succentor » de Saint-Pierre.

A. E. L. Reg. nº 9, fol. 5.

467. — **1427**, 15 mars.

Littera unius domus jacentis in Thoren (à Liége).

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 19.

468. — **1427**, 7 avril. — *Che fut fait sour l'an de grasce delle nativiteit nostre saingneur Jhesu Crist milhe quatre cens et vinte sept, le VIIe jour de mois d'avrilhe.*

Le maire et les échevins de Houtain-Saint-Siméon font savoir que Baudouin le Polain de Hollogne devait au chapitre et aux chapelains de Saint-Pierre, par moitié, une rente de quatre muids d'épeautre sur sa cour, tenure et assise de Hollogne, par suite d'un échange contre une autre rente pareille qu'il possédait sur six journaux de terre

situés à Houtain-Saint-Siméon, « deleis le franke bonier Rigal d'Heure », au lieu dit Cornuchamps, joignant aux Ecoliers de Liége, à François de Laitre et à Jean Pellerin d'Heure. En exécution de cet échange, ledit Baudouin fait transport desdites terres à Jean de Warnant, partie faisant pour le chapitre et les chapelains, moyennant huit deniers de fort cens à payer à ladite cour.

Maire : Jean le Bleit; échevins : Jean Botier de Houtain, Jean, fils de feu Jean avoué de Crisnée, Walter Hanoton, Colar Becholet, Renson Becholet; absents : Henry Ogier et Henraur le Fevre de Bassenge.

A. E. L. Original sur parchemin, avec un sceau. — Reg. n° 779, p. 108.

469. — **1427**, 22 juin.

Littera de XII sextariis spelte acquisitis per Goye a domicella Juuet de Dolhen, super I bonuarium terre.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 16 v°.

470. — **1427**, 26 août.

Littera IIII modiorum spelte hereditarie supra triginta virgatas terre arabilis, allodiales, sitas apud Oupey, acquisitas a Liberto de Quartyer.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 13B.

471. — **1427**, 10 septembre.

Littera qualiter Gerardus Moreaul et Willelmus, fratres, relevaverunt II bonuaria nemoris prope Heudengge (Hédenge), *mediantibus XII sextariis spelte hereditarie.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 9 v°.

472. — **1427**, 19 septembre. — *Datum et actum in loco capitulari dicte nostre ecclesie, sub anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo vicesimo septimo, indictione quinta, die vero veneris decima nona mensis septembris, ... pontificatus... domini Martini... pape quinti anno decimo.*

Le chapitre de Saint-Pierre fait savoir que, pardevant notaire, Jean Pauli, chanoine de Sainte-Croix, un des héritiers d'Arnoul de Saint-Martin, chanoine de Saint-Pierre, a mis à proclamation la maison claustrale « que est quintalis » dudit Arnoul, et qu'elle a été adjugée à Nicolas Voecht, chanoine de Saint-Pierre, pour une rente de trente-deux muids d'épeautre, cinq florins de Hollande, et une aime de vin, et sous diverses conditions.

Notaire : Arnoul Snoeck de Ghorinchem, clerc d'Utrecht; témoins : Henri Moy, licencié en droit canon et doyen de Sainte-Croix, Adam de Monte, chanoine de Sainte-Croix, Jean de Dyck, notaire, André de Leyfontaine (*Latofonte*), bâtonnier de Saint-Pierre, Jean de Roelenge, Jacques dit Coppens et Arnold Gheyster, clercs. Est aussi cité dans l'acte : Jean de Oss, chanoine de Saint-Lambert et de Saint-Pierre.

A. E. L. Reg. n° 9, fol. 4.

473. — **1427**, 19 septembre. — *Sub anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo vicesimo septimo, indictione quinta, die vero veneris decima nona mensis septembris, ... pontificatus... Martini... pape quinti anno decimo.*

Le doyen et le chapitre de Saint-Pierre font savoir qu'en séance capitulaire, leur notaire Arnoul Snoeck de Ghorinchem a donné lecture d'une cédule par laquelle Jean Pauli, chanoine de Sainte-Croix, un des héritiers d'Arnoul de

Saint-Martin, chanoine prébendé de Saint-Pierre, ayant mis à proclamation la maison claustrale dudit Arnoul, située dans les cloîtres de la dite église, Nicolas Voecht, chanoine, en a offert trente muids d'épeautre dont le payement compliqué, est indiqué « cum ama vini ex venditionibus domorum claustralium pro vinicopia aut alio more solito debita ». Jean de Oss, chanoine de Saint-Lambert et de Saint-Pierre, en offre cinq florins en plus, « mediante denario Dei ibidem realiter exhibito et posito ». Nicolas, ayant haussé son offre d'un muid d'épeautre, obtient la maison et est mis en possession au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit et par la remise des clefs.

Témoins : Henri Moy, licencié en droit canon, doyen; Adam de Monte, chanoine de Sainte-Croix; Jean de Dyck, notaire; André de Leyfontaine (*Latofonte*), bâtonnier; Jean de Roclenge; Jacques dit Coppens et Arnoul Gheyster.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

474. — **1427**, 19 décembre.

Littera XII modiorum spelte jacentium in Voroux et Rocourt.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 7 vº.

475. — **1427**, 22 décembre. — *Che fut fait l'an delle nativiteit nostre segneur Jhesu Crist mille quatre cens et vinte-sept, vinte deux jours en mois de decembre.*

Le maire et les tenants de la cour jurée que l'abbaye de Saint-Laurent a à Liége, font savoir qu'Arnoul le Maiestre, demeurant à Montegnée, et son beau-frère, Guillaume le Bailhier, tous deux houilleurs, ont demandé à faire relief,

comme de nouveau seigneur, à raison de leurs femmes respectives, Jeanne et Isabelle, filles de feu Goffar Andrier, demeurant à Saint-Nicolas-en-Glain, et petites-filles d'Andrier Crochey, d'une cour, maison, jardin et assise situés à Saint-Nicolas, joignant à Renson Battreal et à Colin le Wantier. Après quoi, ledit Arnoul et Guillaume en font transport à Jean Hustin de Saint-Nicolas-en-Glain, pour dix-sept sous et deux deniers de cens et quatre chapons de rente à payer à ladite abbaye.

Maire : Michel de Limerleit, compteur de l'abbaye; tenants : Guillaume de Vauz, Gilles Pangnoul, Jaquemin Surlet, Hugues de Fexhe le mercier, André de Haccourt, Henri delle Chauchie de Jeneffe, Godefroid Gravia, mercier, bourgeois de Liége.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

476. — **1427.**

Littera recordii XVII virgatarum magnarum terre spectantium rectori Agnetis, in ecclesia Sancti Petri.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 20 v°.

477. — **1428**, 6 mars. — *Che fut fait l'an delle nativiteit nostre sangnour Jhesu Crist milhe quatre cens et vint owiit, siies jours en moys de mairches.*

Guillaume de Vierney, demeurant à Vierney, fait savoir que, devant ses tenants, Arnoul le Maieste, de Montegnée, et son beau-frère Guillaume le Bailhier, houilleurs, ont fait relief, par décès d'André Crochet, grand père de Jeanne et Marie, leurs femmes respectives, sœurs germaines, filles

de Goffair Andries, et comme de nouveau seigneur, de trois journaux de terre situés en Glain, joignant à Libert de Fenal, à Walter le Corbesier et à l'abbaye de Saint-Laurent. Après quoi, ils en font transport à Jean Hustin, de Saint-Nicolas-en-Glain, pour douze setiers d'épeautre de rente; les mines de houille sont réservées aux ayant droit.

Tenants : Laurent de Doncheire, Pierre Andrikas, Gilles de Coire dit de Sampson, Jean de Meyan dit de Laveur, clerc, bourgeois de Liége.

A. E. L. Original par chirographe, sur parchemin.

478. — **1428**, 20 mars.

Littera trium modiorum spelte per dominum Johannem Goye acquisitorum a Johanne Paren, sub justicia de Chereisse (Cerexhe).

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 16 vº.

479. — **1428**, 12 juin. — *Anno a nativitate ejusdem (Domini) millesimo quadringentesimo vicesimo octavo, indictione sexta, die vero sabbati duodecima mensis junii..., pontificatus Martini... hujus nominis pape quinti anno undecimo. Acta in porticu ecclesie Sancti Petri.*

Acte notarié faisant savoir que Jean de Belke, chapelain de Saint-Barthélemi, et Goffard de Zambeeke, bourgeois de Liége, légataires de Jean de Belke, chanoine de Saint-Pierre, chargent Roger de Richel, compteur du chapitre de Sainte-Croix, de vendre ou louer la maison claustrale dudit chanoine, située entre la maison décanale et celle de Guillaume de Wihogne.

Témoins : Jacques de Cellario, écolâtre ; Jérôme van der Biest, chapelain de Saint-Pierre; Gilles Jamesin, clerc, bourgeois.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

480. — **1428**, 23 juillet.

Littera de III solidis VIII denariis census supra domos jacentes en le ruwalle de pont des texheurs prope ecclesiam Sancti Georgii (à Liége), *per Gerardum de Vaulx le xhochyer.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 19.

481. — **1428**, 27 novembre.

Littera domus Everardi de Lanthin super qua habent domini VII sextaria, II tertias, V denarios bone monete, I caponem.

A. E, L. Reg. n° 10, fol. 5.

482. — **1428**, 1er décembre. — *Ce fait et passé en l'an de grace de la nativité de nostre seigneur quand on escripvoit mille quatre cent vingt huict, du mois de decembre le premier jour.*

Les échevins de Wellen et de l'hôpital de Munsterbilsen font savoir que Robert Troest, chanoine de Saint-Pierre, a présenté le testament de son confrère, maître Jean de Beelke (ou Belke), par lequel il laisse au chapitre de cette église deux muids de seigle de rente, et aux chapelains, un muid. (Traduction du flamand.)

A. E. L. Reg. n° 779, p. 772. — *Répertoire*, reg. n° 10, fol. 8 v° (s. m.).

483. — **1428**, 14 décembre. — *Faite et donnez en nostre ville de Brouxelles, le XIIIIe jour de decembre l'an de grace mil CCCC et vingt huit.*

Philippe, duc de Brabant, ayant rappelé que Jean, son prédécesseur, avait pris « en héritage perpetuel » du chapitre de Saint-Pierre le moulin de Jodoigne pour six muids de nu grain « c'est assavoir moulture », lesquels n'ont plus été payés depuis longtemps à cause de la ruine et destruction du moulin, déclare le rendre audit chapitre avec toutes ses dépendances, coup d'eau, etc., moyennant une rente de trois muids ; ordonnant à ses sujets de Molembais-la-Grande et de Molembais-Saint-Pierre de faire moudre leur grain audit moulin.

A. E. L. Reg. n° 9, fol. 17 v°. — *Répertoire* n° 10, fol. 10 (s. m.).

484. — **1428**, 14 décembre. — *Le XIIIIe jour de mois de decembre, l'an de la nativiteit nostre seigneur Jhesu Crist mill CCCC vint et huit.*

Le chapitre de Saint-Pierre, après avoir rappelé les actes de Jean et Philippe, ducs de Brabant, du 4 avril 1334 et du 14 décembre 1428, et dit que le moulin de Jodoigne lui avait été restitué par le duc Philippe, sur l'avis de son « hault et notable conseil », moyennant une rente de trois muids, s'engage à payer celle-ci et donne en garantie ledit moulin.

A. E. L. Reg. n° 9, fol. 17.

485. — **1428**.

Littera des Heysse Jedon, continentium VI bonuaria, jacentes prope hereditatem des Trois Fontaines (Cerexhe-Heuseux).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 16

486. — 1428.

Littere unius bonuarii terre allodialis jacentis in Wotrainge (Otrange).

A E. L. Reg. nº 10, fol. 8 vº.

487. — 1429, 19 février.

Littera VIII marcarum bone a Chochaport (Hocheporte).

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 20.

488. — 1429, 13 mars. — *Che fut fait sour l'an de grausce delle nativiteit nostre saingneur Jhesu Crist milhe quatre cens et vinte nuef, le XIIIe jour de mois de marche.*

Gilis d'Aelst (*de Lest*), demeurant à Slins, fait savoir que, devant ses tenants Biernier le Ron de Brus, et Catherine, sa femme, ont cédé à Warnier de Bierset, chanoine de Saint-Pierre, stipulant au nom des « comons capelens perpetueis », de la fabrique, du luminaire, des « mandeis d'esteit » de cette église et de la chapelle de N. D. aux Degrés, six journaux de terre situés à Slins, « sour le viez voie de molin », joignant aux terres de N. D. de Maestricht, et qui avaient été achetés par Gérard Polstlawer, doyen de Saint-Pierre, en exécution du testament de Jean de Druenen, son prédécesseur, pour huit deniers de fort cens à payer à la cour de N. D. de Maestricht, et six setiers d'épeautre de rente à payer audit Gilis.

Tenants : Pierre Andrikas, Jean de Meyan dit de Laveur, Gilles de Coire dit de Sampson, Eustache de Villeir, Lambert de Terwangne, clerc, bourgeois de Liége.

A. E. L. Original sur parchemin, avec trois sceaux. — Reg. nº 779, p. 101.

489. – **1429**, 15 mars. — *Sour l'an de grausce milhe quatre cens et vinte nuef, le XVe jour de mois de marche.*

Le maire et les tenants de la cour jurée du chapitre de Saint-Pierre, à Liége, font savoir que Biernier le Ron, de Brus, a relevé de nouveau seigneur : 1° un bonnier de terre situé à Slins, en lieu dit à Bruis, joignant à feu Henri Hamevauz de Boirs, au chemin qui va de Saint-Victor à Boirs et « alle chavee qui vint à Sauses Becho, mouvant du luminaire de l'église de Saint-Victor pour douze deniers de fort cens; 2° huit verges grandes en lieu dit en Foilheal, joignant à Ghis de Slins, échevin de Liége, « sour le vauz de Boirs », et aux héritiers de Jean de Houtain, échevin de Liége, mouvant du curé de Saint-Victor pour quatre deniers de cens; 3° six journaux de terre, joignant à N. D. de Maestricht, qui doivent pour treffond huit deniers de fort cens à N. D. de Maestricht, et six setiers d'épeautre à Gilis d'Aelst (Delest); 4° un demi-bonnier de terre allodiale, « en le champaingne deseurs Foilheal », joignant à ceux de Saint-Barthélemi et de Saint-Laurent. Ledit Biernier devra payer, outre les treffonds, au nom des chapelains, de la fabrique, du luminaire et des « mandeis d'esteit » de l'église Saint-Pierre et de la chapelle de N. D. aux Degrés, une rente de quatre muids d'épeautre (achetée par Gérard Polstlawer, doyen de Saint-Pierre, en exécution du testament de Jean Druenen, son prédécesseur), à savoir : deux muids aux chapelains, quatre setiers à la fabrique, quatre setiers au luminaire, quatre setiers « a mandeis d'esteit », et quatre setiers à la chapelle de N. D. aux Degrés.

Maire : Jacques de Cellier, écolâtre de Saint-Pierre, Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, Henri Coen, échevin de Liége, Gilles de Molins, ancien maître de la cité de Liége, André de Haccourt, Eustache de Villeir, clerc, André de

Leyfontaine, bâtonnier de Saint-Pierre, Jean de Warnant, chapelain de Saint-Pierre.

A. E. L. Original par chirographe sur parchemin, avec un sceau.

490. — **1429**, 15 mars. — *Sour l'an de grausce delle nativiteit nostre saingneur Jhesu Crist milhe qúatre cens et vinte nuef, le XVe jour de mois de marche.*

Le maire et les tenants de la cour jurée de l'église Saint-Victor de Glons font savoir que Jean de Kemexhe, demeurant dans la rue du Pont-des-Arches, à Liége, a cédé à Biernier le Ron de Brus et à Catherine, sa femme : 1° un bonnier de terre situé à Slins (*Selins*), en lieu dit à Bruis, mouvant du luminaire de Saint-Victor pour douze deniers de fort cens; 2° huit verges grandes de terre situées en Foilheal, mouvant du curé de Saint-Victor pour quatre deniers de cens. Après quoi, lesdits Biernier et Catherine en font transport à Warnier de Bierset, chanoine de Saint-Pierre, stipulant pour les chapelains perpétuels, la fabrique, le luminaire, « les mandeis d'esteit », et la chapelle N. D. aux Degrés.

A. E. L. Original, annexé à un acte du 10 janvier 1422.

491. — **1429**, 10 avril.

Littera occasione molendini in Glons, in dominio dominorum Sancti Petri in Glons, et est recordium quod non spectat ipsos.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 3 v°.

492. — **1429**, 23 avril.

Recordamentum ecclesie Sancti Petri in justicia de Glons.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 3 v°.

493. — **1429**, 10 mai.

Littera IX modiorum spelte supra bonis certis apud Chereisse, pro anniversario domini Johannis Goye decani.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 16.

494. — **1429**, 23 mai. — *Faites et donees l'an de la nativiteit nostre sangnour Jhesu Crist milhe IIII^c et vint nouf, le XXIIIe jour de may.*

Le chapitre de Saint-Pierre fait savoir à ses masuyers de Wavreille et de Belvaux qu'il a donné en rendage à Colin Thyria un demi-journal de terre situé en lieu dit à Viez mollien et appelé alors le Follerie, à Belvaux, pour une rente de deux setiers d'épeautre, et à condition que Colin appliquera en maçonnerie ou amélioration six florins du Rhin, dans l'année.

A. E. L. Reg. n° 9, fol. 20 v°.

495. — **1429**, 7 juillet.

Littera pro pauperibus de Joudoingne Soveraine, de uno prato sito prope molendinum de Jodongne.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 9.

496. — **1429**, 9 juillet. — *Sour l'an de grausce milhe quatre cens et vinte nuef, le IXe jour de julle c'on dit fenalmoys.*

Le maire et les tenants de la cour jurée de Saint-Pierre à Liége, font savoir que Jean, fils de maître Jean de Roelenge, le meide, bourgeois de Liége, partie faisant pour Henri, Guillaume, Gilles, Libert et Maroiette, ses frères et

sa sœur, en vertu du testament de Jean de Goyer, doyen de Saint-Pierre, a fait relief d'une cour, maison, jardin, pré, vignoble et assise, contenant onze verges grandes et sept petites, situés à Petite-Flémalle, « alle pietsente vers les tiiers et à wérixhas de xhames des esquevins », joignant aux héritiers de Walter de Houpaingne, moyennant un chapon pour le biez du moulin, qu'ils devront payer à la hauteur de Flémalle, au nom de l'église Saint-Pierre, plus quatre muids de lige rente à payer à ladite église, conformément au testament de feu Jean de Drunen, doyen.

Maire : Jacques de Cellier, écolâtre; Henri Coen, échevin de Liége; Gilles de Molins, ancien maître de la cité de Liége, André de Haccourt, Jean de Warnant, prêtre, Eustache de Villeir, clerc, André de Leyfontaine, bâtonnier de Saint Pierre, et Lambert de Terwaingne, clerc, bourgeois de Liége.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés. — Reg. nº 193, fol. 91.

497. — **1429**, 14 novembre. — *XIIII^c XXIX, die 3 post Martini.*

Littera scabinorum ville de Jache (Jauche), *de ratificatione situationis molendini nostri in Geldonia Superiori per Rasonem de Greez, dominum de Maleyve, ut mamburnus domicelli Egidii de Jache, sui filii, facta.*

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 10.

498. — **1429**, 28 novembre.

Littere curie ecclesie Sancti Petri, de domo sita in Eest (Aelst), *reddita Johanni Balduini, super qua habent XII modios hereditarie cum aliis litteris et operationibus prius inde factis.*

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 3.

499. — **1429.**

Énumération des droits que le costre de la collégiale Saint-Pierre doit à l'église et au ban d'Ans, savoir : les ornements de l'église, chasubles, aubes, nappes, étoles, manipules, pots d'étain à l'eau et au vin, parements d'autel, la grande cloche pendant et sonnant, le « boigge » de l'église, taureau banal, verrat et bélier. En revanche, le costre perçoit un pourceau de cinq, un agneau de onze, etc. De leur côté, les paroissiens doivent entretenir la tour de l'église de fond en comble, fournir le calice, le bréviaire, le psautier et les ornements des « jamas ».

A. E. L. Reg. n° 9, fol. 21. — Reg. n° 10*bis*, fol. 1.

500. — Sans date, vers **1429.**

Littera VI modiorum spelte hereditarie supra molendinum Sancti Laurentii in villa de Glons situm, cum contrapignore, et est permutatio molendini pro illis VI modiis.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 3 v°.

501. — **1430**, 4 janvier.

Littera papirea III modiorum spelte jacentium in Wyhoingne.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 8.

502. — **1430**, 7 janvier.

Recordium justicie de Coreto (Corroy-le-Grand) *qualiter domini sunt domini fundi, habent tres placitationes generales et dux Brabantie eorum advocatus : prima, altera Regum, 2da Quasimodo, 3a die Remigii.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 10 v°.

503. — **1430**, 2 mai. — *Chu fut dit et recordeit l'an de grasce nostre sengneur Jhesu Crist milhe quatre cens et trente, le second jour del moys de may.*

Le maire et les tenants de la cour jurée des biens appartenant à la maison et hôpital de Saint-Abraham situé près de l'église Saint-Jean-Baptiste, à Liége, font savoir que Lambert, fils de Gérard le clerc, de Vivegnis, a demandé comment il avait été mis en possession des biens de Hingnon d'Oupeye, savoir deux tenures ou cours situées à Oupeye; l'une, contenant trois journaux « a son le ville », joignant au vignoble de Cesteaul, à Pollereaul d'Oupeye et au wérixhas; l'autre, contenant huit verges grandes « a son le ville », occupée par les héritiers de Henri de Bair, joignant à Jean d'Heure. On répond que, le 31 mai 1421, Jean Rigaul de Vivegnis a transporté audit Lambert les héritages ci-dessus déclarés, moyennant trente et un deniers de fort c[illegible]eux chapons et douze setiers d'épeautre de [illegible] aux mambours dudit hôpital.

[illegible] : Jean Alaurd, chanoine de Saint-Barthélemi; [illegible]nts : Hubien Chaboz, écuyer, Guillaume de Vauls, Con[illegible]r de Bernawe, cangeur, Jean Bareit de Weys l'aîné, [illegible]n de Bernalmont, écuyer, Chrétien de Bloemendall, [illegible]ier, Lambert de Liwon l'aîné.

Original sur parchemin, avec sceau, auquel est annexé un acte du 9 février 1431.

504. — **1430**, 10 mai.

Littera Lamberti Lemen, de XV modiis spelte hereditarie, jacentibus in Sluysse (Sluse).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 7 v°.

505. — **1431**, 4 janvier. — *Anno tricesimo primo, die lune quarta januarii, hora capitulari.*

Proclamation faite par Jean le Peyme, citain de Liége, au nom de sa fille, héritière, de la maison claustrale de feu Gérard de Molins, chanoine et chantre de Saint-Pierre, joignant à la maison claustrale de sire Nicolas de Fine, chanoine de la même église, laquelle maison est « quintalis ». Elle est adjugée à sire Nicolas de Visé, chanoine de Saint-Pierre.

A. E. L. Reg. nº 9, fol. 101 vº.

506. — **1431**, 7 février. — *Sor l'an de grausce milhe quatre cens et trente unck, VII jours en moys de feverier.*

Le maire et les tenants de Saint-Pierre font savoir que les chapelains de cette église ont fait « deminer » Roger de Richelle, clerc, et ses héritiers, faute de payement d'une rente, et ont été remis en possession d'une cour, jardin, pré et assise situés à Oupeye, contenant trois journaux, joignant au vignoble du seigneur d'Oupeye, aux wérixhas, etc.; mais Watelet, fils de Watier Freraie d'Oupeye, en sa qualité de lansagier et pour sauvegarder ses intérêts, demanda à en faire le retrait lignager. Il fut remis en possession, moyennant une maille de fort cens à payer comme treffond au seigneur d'Oupeye, au nom desdits chapelains, plus une rente de trois muids et trois setiers d'épeautre payable auxdits chapelains.

Maire : Jacques de Cellier, écolâtre de Saint-Pierre; tenants : Henri Coen, échevin de Liége, Gilles de Molins, ancien maître de la cité, André de Haccourt, Jean de Warnant, chapelain de Saint-Pierre, Eustache de Villeir, clerc,

André de Leyfontaine, bâtonnier, Lambert de Terwangne, clerc, bourgeois de Liége.

A. E. L. Original sur parchemin, avec deux sceaux.

507. — **1431**, 9 février. — *Sor l'an de grausce milhe milhe (sic) quatre cens et trente unck, le IXe jour de moys de feverier.*

Le maire et les tenants de la cour jurée des biens de l'hôpital Saint-Abraham, à Liége, font savoir que Lambert de Cheval, fils de Gérard le Clerc de Vivegnis, a transporté à Henri de Humborch, chapelain de Saint-Pierre, faisant partie pour tous les « comoins capelains perpétueis » de cette église, deux tenures ou cours situées à Oupeye, dont l'une joint le vignoble du château, etc., pour trente et un deniers de fort cens, deux chapons et douze setiers d'épeautre de rente, que lesdits chapelains doivent payer aux mambours de l'hôpital ou à leur compteur et receveur.

Maire : Jean Alaurd, chanoine de Saint-Barthélemi; tenants : Hubin Chabot, écuyer, Guillaume de Vaus, Conrard de Biernawe, Jean Bareit de Weys, l'aîné, Jean de Bernalmont, écuyer, Chrétien de Blumendail, hallier, Lambert de Liwon, l'aîné.

A. E. L. Original sur parchemin, annexé à un acte du 2 mai 1430.

508. — **1431**, 23 avril. — *Donneit soubz nostre grand seaul, a ces presentes appendut, sur l'an de grasce nostre sengneur Jhesu Crist mille quatre cens et trente ung, de mois d'avril le vingte troisseme jour.*

Le doyen et le chapitre de Saint-Pierre s'étant plaint au

tribunal des XXII, de ce que Jean de Roriewe, Jean Gerond, Huwey, Gillet le corbesier et Gillet Lambotton, demeurant à Chaumont, Louis le pesseur, Henroteal et Moxhons, ses deux fils, demeurant à Engis, Bodecheneal et Jean Goffar de Ramelong, Jean Patar, Henri Pakeaul et ses deux fils, d'Ivoz, Renchon le Veal, Jean le Porvoir et Jean le Pêcheur, de Jemeppe, avaient pêché dans les eaux de la collégiale susdite, le tribunal déclare qu'ils n'avaient aucun droit de le faire et que les eaux appartenant, en vertu d'une saisie, à cette collégiale, celle-ci ne peut en être dépouillée que par purgement.

A. E. L. Original sur parchemin, sceau enlevé. (Chartrier de l'abbaye du Val-Saint-Lambert, nº 1115.)

509. — **1431**, 30 octobre. — *Che fut fait sour l'an de grausce delle nativiteit nostre saingnour Jhesu Criste milhe quatre cens et trente unk, le penultime jour de moys d'octembre.*

Le maire et les tenants jurés de la cour jurée que le chapitre de Saint-Pierre possède à Liége, font savoir que Biertolet delle Sepessehaie, demeurant à Petite Flémalle, a relevé, comme de nouveau seigneur, de la chapelle de N. D. aux Degrés et de ladite cour jurée, vingt verges petites de « cominez » et un journal de terre situés à Petite Flémalle, en lieu dit en le grande Somiers, joignant à l'hôpital de Flémalle-Grande, à Libert de Quartier, à la terre de la foresterie, et à Jean Gielon de Chaingne; moyennant les cens, rentes et treffonds que ledit Biertollet doit payer à la hauteur de Flémalle, au nom de ladite chapelle, plus un muid d'épeautre de rente aux mambours et receveurs de la même chapelle.

Maire : Jacques de Cellier, écolâtre de Saint-Pierre; **tenants** : Jean de Warnant, chapelain, Henri Coen, échevin de Liége, Gilles de Moliens, ancien maître de la cité, André de Haccourt, Eustache de Villeir, clerc, André de Leyfontaine, bâtonnier, Lambert de Terwaingne, clerc, bourgeois de Liége.

A. E. L. Original par chirographe sur parchemin.

510. — 1431, 21 novembre. — *Anno a nativitate ejusdem Domini millesimo quadringentesimo tricesimo primo, indictione nona, die vero mercurii vicesima prima mensis novembris,... pontificatus domini Eugenii... pape quarti anno ejus primo.*

Testament d'Arnold Verre, chanoine de Saint-Pierre. Il fonde son anniversaire dans l'église Saint-Pierre de Beeck; il fait des legs à l'église Sainte-Catherine d'Eindhoven et au couvent Op die Hage dans cette localité, à Jean Stockelman, à Thierri Carper, aux Bons-Enfants, à Frédéric de Kessel, à Giselbert van den Hovel, à Jean Knoep, à Jean de Authoeselt, chapelain de Saint-Pierre, à Gosuin de Spalbeke, compteur de Saint-Denis, à Liége, à son parent Lambert Verre « hupplandam cum qua ipse testator equitare solet », etc. Il mentionne ses procès avec le chapitre de Berg-op-Zoom, avec celui de Sainte-Croix, à Liége; il désigne pour ses exécuteurs testamentaires Gérard Polslauwer, doyen, absent, et Robert Troest, ses confrères.

Notaire : Arnold Snoeck; témoins : Pierre de Valle, notaire, Arnold Nepotis, Jean Doye, clercs.

A. E. L. Reg. n° 9, fol. 40.

511. — **1432**, 19 mars. — *Chu fut recordeit sour l'an de grausce nostre saingneur Jhesu Criste milhe quatre cens et trente dois, le XIXe jour de mois de marche.*

Le maire et les échevins d'Awans, à la demande de Jean de Bleret, chanoine de Saint-Pierre, font savoir par record que Jacques de Bleret, frère dudit Jean et moine profès du Val-Saint-Lambert, assisté de Tielman de Melliens, abbé de ce monastère, avait transporté à son frère Jean ce qu'il possédait, c'est-à-dire un tiers des rentes et héritages; qu'ensuite, Isabelle, sa sœur et nonne au Val-Benoît, avait fait de même, avec le consentement de Sophie de Fléron, abbesse. Après cette déclaration, Jean de Bleret transporte les trois parts de ces biens à Rodolphe de Zélandre, Clouse Colon de Viseit, Warnier de Bierset et Jean Freraur de Rosut, chanoines de Saint-Pierre, stipulant au nom du chapitre.

Maire en féauté : Guillaume de Loncin, pour Guillaume, son père, souverain maïeur; échevins : Jean de Bolsée, Jean, fils de Thonar de Loncin, Guillaume Costant d'Awans, Thonar d'Awans, Fastré Bareit de Fexhe, Jean de Laval.

Le 5 mai suivant, Henri de Staden, curé de Saint-Séverin, Jean de Bleret et Warnier de Bierset, tous trois chanoines de Saint-Pierre, au nom de leur chapitre, donnent, « comme usaige est », à Guillaume Costan, échevin de Flémalle, lansageur desdits biens, des contrepans pour une rente de dix muids et quatre setiers d'épeautre; à Franche d'Awans et à Guillaume le Foistier, aussi lansageurs, les contrepans d'une rente de neuf muids, deux setiers et deux quartes d'épeautre. Après quoi, Henri Staden, Jean de Bleret et Warnier de Bierset, pour eux et

pour le chapitre de Saint-Pierre, fourniront comme mambour laïc Jean Costan, fils de Guillaume Costan.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

512. — **1432**, 23 mars. — *Soür l'an de grausce milhe quatre cens et trente dois, de moys de marche le XXIIIe jour.*

Sophie de Fléron, abbesse du Val-Benoît, et tout son monastère font savoir au maire et aux échevins de la ville d'Awans qu'ils approuvent ce que Isabelle de Bleret fera devant eux, au sujet de certaine renonciation de biens en faveur de son frère Jean de Bleret, chanoine de Saint-Pierre.

A. E. L. Dans un acte original du 19 mars 1432 (où l'on rappelle par record ce qui s'était passé précédemment).

513. — **1432**, 19 mai. — *Sour l'an de grausce milhe quatre cens et trente dois, XIX jours en mois de may.*

Le maire et les tenants de la cour jurée du chapitre de Saint-Pierre, à Liége, font savoir que Walter, fils de feu Piret Gilbier de Flémalle-Grande, a relevé, de la chapelle de N.-D. aux Degrés et de ladite cour, vingt petites verges de « cominnes » et un journal de terre situés à Flémalle-Haute, sous les Roiches, joignant aux héritiers de Mathieu Piroule et à Colin Lowair, moyennant les treffonds dus à la hauteur de Flémalle, et une rente d'un muid d'épeautre que ledit Walter devra payer au compteur de ladite chapelle.

Maire : Jacques de Cellier, écolâtre de Saint-Pierre; tenants : Henri Coen, échevin de Liége, Gilles de Molins, André de Haccourt, Jean de Warnant, Eustache de Villeir, André de Leyfontaine, Lambert de Clers, bourgeois de Liége.

A E. L. Original par chirographe, sur parchemin.

514. — **1432**, 19 octobre. — *Sour l'an de grasce milhe quatre cens et trente dois, XIX jours en mois d'octembre.*

Le maire et les échevins de Houtain-Saint-Siméon font savoir que Guillaume Gerair de Fexhe a transporté à son fils Gérard l'usufruit qu'il avait sur quatre verges grandes et deux petites situées à Houtain, en lieu dit alle Foirche, joignant aux terres de Saint-Jean en Ile, de l'autel Sainte-Blaise à Saint-Lambert et aux héritiers de Gérard Mavehien. Après quoi, Gerair li Clerc de Fexhe transporta la propriété de cette terre à Jean Gielle, dit Blocke, prêtre, desservant de l'autel Jean de Houtain, pour deux deniers de fort cens à payer au seigneur de Houtain ou à son maïeur, mambour ou receveur.

Maire : Johanien d'Eve de Namur, demeurant à Fexhe-Slins (*Fexhe le Fraireuze*); échevins : Jean, avoué de Crisnée (*Cressengneez*), Wautier Hanoton, Colaur Colynet, Renson Beycho, Henri Ogier, Henrair le Fèvre, de Bassenge.

A. E. L. Original sur parchemin avec des fragments de deux sceaux. — *Item*, reg. n° 779, p. 116.

515. — **1433**, 13 juillet. — *L'an 1433, du mois de juillet le 13e jour.*

Le maire et les échevins de Flémalle-Haute font savoir que Collin Buvoyer, chaufournier et ses « parchoniers » ont payé les « mittages » au chapitre Saint-Pierre, savoir pour huit mesures de chaux de trois muids, les 3/4 d'une mitte (la mitte valant 14 deniers, et les deux mittes un vieux parisis).

Échevins : Libert de Quartier, Gilet de Froidmont,

Heigne des Oneux, Bertrand delle Spesse haye, Guillaume de Chaisne, Gérard Piroulle.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 266.

516. — **1433.**

Littera de VIII modiis spelte erga capitulum redemptis, et ordinationes anniversarii per dominum Gerardum Poillauwer canonicum.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 20 vº.

517. — **1434, 12 mars.** — *Anno tricesimo quarto, die veneris duodecima martii.*

Sire Gérard, doyen, et Herman, chantre de Saint-Pierre, mambours de la chapelle aux Degrés de l'église Saint-Pierre, et autres mettent à proclamation la maison claustrale de feu sire Jean Belke, chanoine de Saint-Pierre, laquelle est « quintalis ». Sire Gérard de Wihogne, chanoine de Saint-Pierre, fait une offre. Elle est adjugée à maître Jean de Kerkem.

A. E. L. Reg. nº 9, fol. 101.

518. — **1434, 23 décembre.** — *L'an XIIII^c et XXXIIII, de mois de decembre le XXIII jour.*

Warnier de Bierset (*Berses*), chanoine de Saint-Pierre, au nom du chapitre de cette église, relève de la cour féodale de Liége, huit bonniers, six verges grandes, trois petites et demi de terre situées en la « haulteur » de Waremme (1);

(1) L'acte d'achat avait été scellé du sceau de l'évêque Adolphe de la Marck.

« et fist à mon seingnour seriment de fideliteit en baysant sa fache, etc. » Il paya leurs droits au chambellan, au greffier, à la chancellerie, aux hommes de fief et aux deux maïeurs. Hommes de fief : Thierri de Momalle, Gilbert de Seraing, et d'autres.

A. E. L. Reg. n° 9, fol. 92.

519. — **1435**, 7 mars. — *Sour l'an de grausce milhe quatre cens et trente chinque, le VIIe jour de mois de marche.*

Isabelle, veuve de Gérard de Sainte-Marguerite, maréchal, bourgeois de Liége, fait savoir que, devant ses tenants, Jean Scorpin, de Liers, a fait relief, au nom de sa femme, de plusieurs terres situées à Voroux, Rocour et Liers, à condition de payer les rentes et treffonds dus aux cours et seigneurs treffonciers dont ces biens meuvent, plus treize muids d'épeautre de rente à payer à ladite Isabelle.

Tenants : Henri Danneal, François Croiset, drapier, Guillaume de Soire, Lambert de Balanche, bourgeois de Liége.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

520. — **1435**, 20 mai. — *Sour l'an de grasce XIIII^c et trente cinq, le XXe jour del moys de may.*

Jean, avoué de Streel (*Straile*), fait savoir que, devant lui et ses hommes féodaux, Gérard Polstlauwer, doyen de la collégiale Saint-Pierre, a relevé en franc [1] fief, comme mambour de la chapelle Notre-Dame aux Degrés de Saint-Pierre, et comme nouveau seigneur, huit verges grandes de terre situées à Streel, « desseur le bressine », joignant à

---

[1] Le mot *frank* a été ajouté après coup.

feu Amel de Streel, chevalier, à Gossuin de Champs de Fexhe, etc. Le bâtonnier de l'église, livré « comme a lay homme pour le fiief a deservir », fait féauté et hommage, à bouche, à mains et à saints, etc.

Hommes féodaux : Louis et Guillaume de Streel, frères, cousins dudit avoué, Abraham de Fexhe, Guillaume de Fooz, Henri Halbadeas et Henri, son fils.

A. E. L. Original sur parchemin, sceau enlevé.

521. — **1435**, 22 juin.

Littera XV sextariorum spelte hereditarie jacentium super medietatem XXVI virgatarum magnarum et tenetur illa XV sextaria Wilhelmus Charle, in via tendens de Lamminne ad Oley.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 7.

522. — **1435**, 22 juillet.

Recordium qualiter villa de Blehen nec est patria Leodiensis nec Brabantie, et est situata inter quattuor limites dictas bonnes patrie Brabantie, libera ab omni onere servitii ac aliorum requisitorum.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 11 vº.

523. — **1435**, 9 novembre.

Littere allodiales XI modiorum spelte, acquisitorum a Gosuwino de Champs de Fexhe a Hoclockir, jacentium a Angleure.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 13*b* vº.

524. — **1435**, 16 novembre. — *Che fut fait sour l'an de grausce delle nativiteit nostre saingneur Jhesu Crist milhe quatre cens et trente chinque, le XVIe jour de mois de novembre.*

Le maire et les tenants du chapitre de Saint-Pierre, à Liége, font savoir que Mathieu li Croxhut de Chênée a transporté à Jean, son fils, « ses humiers et vicariies » qu'il avait sur une cour, maison, jardin et assise situés à Grivegnée, au-dessus du pré de Thibaud de Lardier, chevalier, et joignant à Pierre Griffous, et qui sont mouvant de la chapelle N.-D. aux Degrés pour deux muids d'épeautre et un chapon de rente. Après quoi, ledit Jean le Croxhut en fit transport à Laurent Lambotte, le pêcheur, bourgeois de Liége, et releva un demi-bonnier de terre mouvant des chapelains de Saint-Pierre.

Tenants : Henri Coene, Jean de Warnant, Eustache de Villers, Jean de Warnant, André de Leyfontaine, Gilles de Molins, Lambert de Terwangne et Joissaur de Cellier, vinier, bourgeois de Liége.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés. — Reg. n° 784, fol. 30 v°.

525. — **1436**, 27 octobre.

Littera VIII bonnuariorum terre jacentis in territorio de Waremia, moventium de domino Leodiensi in feodum, pro quibus domini habent ad accensam XVIII modios spelte.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 7 v°.

526. — **1437**, 5 avril. — *Sour l'an de grausce milhe quatre cens et trente sept, le Ve jour de mois d'avrilhe.*

Eustache de Villers, clerc, maire de la cour de Huwair,

fils de feu Jean Huweneal d'Iele, fait savoir que, devant ses tenants, Jean de Warnant, prêtre, chapelain de Saint-Pierre, pour accomplir le legs de deux muids d'épeautre fait aux « comons capelains perpetuées » de cette église par Arnoul Blocke, chanoine de Saint-Pierre (affectés sur sa maison claustrale, achetée par Josse delle Marche), il a fait transport à Pierre de Riwe, aussi prêtre et chapelain dans la même église, et partie faisant pour tous ses confrères, d'un bonnier situé près de la brasserie d'Aaz, joignant aux terres delle Haye et au wérixhas et mouvant dudit Huwair, moyennant un denier de cens à payer à ce dernier, par lesdits chapelains.

Tenants : Pierre Andrikas, Jean de Meyan, Lambert de Terwangne, Jean Herman, clerc, bourgeois de Liége.

A. E. L. Original sur parchemin, avec un sceau.

527. — **1438**, 6 février. — *L'an de grace nostre seigneur Jhesu Crist mille quatre cens et trente owiit, le siezemme jour de mois de fevrier.*

Testament de Jean de Laveur, bourgeois de Liége. Il choisit sa sépulture dans l'église des Frères-Mineurs, où il fonde son anniversaire ainsi que ceux de Marguerite, sa première femme, et de Jeanne, sa femme actuelle. Il fait des legs à l'hôpital Saint-Abraham, à l'église Saint-Jean-Baptiste, à l'hôpital Saint-Georges à Tilleur, au curé et au luminaire de l'église Saint-Hubert, à Baré Surlet et Rase de Waroux, maîtres de la cité, à l'hôpital « que ons dist Borghet » dans la rue du Val-Saint-Lambert, etc.; ce dernier legs consiste dans « unq stier de roisins frometteurs, une troque desseure le fier » à distribuer aux béguines ou « sereurs » à l'époque de la vendange. Il fonde dans l'église

Saint-Pierre quatre messes de *requiem* par semaine, à célébrer dans la nouvelle chapelle de la Trinité par les chapelains tour à tour, à raison de quatre miches livriches par messe, à prendre hors de : 1° seize muids d'épeautre sur la maison de feu Jacques le Puissant, à Wez, « dont ons rent alle court du pont d'Ameircourt environ de quatuorse deniers »; 2° quatre muids et deux setiers que lui doivent les héritiers Francq de Wonequez, à Wonck; 3° quatre muids que lui doit Renard de Rouvroy, à Rouvroy; les chapelains sont investis de ces biens, dont leur receveur devra rendre compte comme pour les autres messes, « asscauvoir delle crotte et delle capelle Saint-Hubiert ». Parmi ces biens figurent : la maison, avec jardin et vignoble, où il demeure en Hors-Château; un vignoble à Vivegnis, la maison, jardin, terres, etc., de Tawes (*de Tauwe*), une maison dans la paroisse Saint-Hubert, habitée par Lambert Respiet, corbesier, et joignant à Henri Reverset, mangon, et à Michel de Donchierf, mercier; une rente de deux muids d'épeautre que lui doivent le doyen et le chapitre de Visé. Il mentionne son oncle Jean de Laveur, Lambert de Harzée, Thiri de Moilant, chevalier, Gérard et Wautier, fils de Hombert de Pas, les trois filles du même, Roland, fils de Baré Surlet, son filleul, Guillaume de Laveur, son cousin, demeurant à Momelette, etc.

A. E. L. Dans un acte du 6 mai 1438, analysé ci-après.

528. — **1438**, 4 avril.

Item V littere de IIII^or modiis spelte acquisitis Johanni Dampsart pro anniversario Thome de Freris et debent heredes Nicolaï Peronne et Mathey de Hasselt.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 18v°.

529. — **1438**, 6 mai. — *Sur l'an de grace mille quatre cens et trente owiit, de mois de may le siezeme jour.*

Le maire et les échevins de Liége font savoir que Jacques Wenxheal, prêtre, au nom des chapelains de Saint-Pierre, leur a exhibé le testament de Jean de Laveur, bourgeois de Liége, daté du 6 février 1438, et scellé par Jean de Salchis, curé de Saint-Hubert, Jean de Warnant et Henri de Homborgh, chapelains de Saint-Pierre, Renson de Chierf et Pierre Andricas, et dont il a été donné lecture en présence de Jeanne, veuve du testateur, de Gérard de Pas, chanoine de Saint-Pierre et de Saint-Barthélemi (fils de Hombert de Pas), de son frère Gautier de Pas, d'Arnoul Brunekin, mambour d'Agnès de Pas, leur sœur, de Marguerite de Pas, sa sœur, de Guillaume de Laveur demeurant « alle gaoele », de Jean le Poulain de Hollogne, échevin de Liége, représentant le curé de Saint-Adalbert, pour l'hôpital Borghet, de Guillaume de Laveur de Momelette, de Rase de Waroux, seigneur de Voroux, de Fastré Baré Surlet, seigneur de Langdris, de Louis Surlet. Le testament est mis en garde de loi par Guillaume de Velroux, sous-maïeur, pour Eustache Chabot, souverain maïeur de Liége.

A. E. L. Original sur parchemin, avec un fragment de sceau, contenant un acte du 6 février 1438.

530. — **1438**, 29 août. — *Sour l'an de grausce milhe quatre cens et trente trois, XXIXe jour en mois d'aoust.*

Le maire et les tenants du chapitre de Saint-Pierre, à Liége, font savoir que Louis Surlet, demeurant en la Basse-Sauvenière, a relevé de la chapelle N.-D. aux Degrés et de ladite cour, par décès de Jean Waring de Crotteux, père

de Jeanne, sa femme, deux terres situées à Mons : 1° un tirchaul journal joignant au chantre de Saint-Martin en Mont, à Lambert de Haultepenne, à Jean le Pollain de Hollogne; 2° neuf verges grandes joignant au cortil de la veuve Colaur Mailheteaul et à Sandron le Tanneur. Louis Surlet est mis en possession moyennant cinq deniers de cens par bonnier pour le treffond, plus douze setiers d'épeautre de rente à payer au chapitre.

Maire : Jacques de Cellier, écolâtre de Saint-Pierre; tenants : Henri Coen, échevin de Liége, Gilles de Molins, ancien maître de la cité, André de Haccourt, Jean de Warnant, chapelain, Eustache de Villers, André de Leyfontaine, bâtonnier, Lambert de Terwangne, clerc, bourgeois de Liége.

A. E. L. Original par chirographe sur parchemin, auquel sont annexés, par deux sceaux et un fragment d'un troisième, des actes du 4 février 1439 et du 18 septembre 1446.

531. — **1439**, 4 février. — *Sour l'an de grausce milhe quatre cens et trente nuef, le IIIIe jour du mois de février.*

Le maire et les tenants du chapitre de Saint-Pierre, à Liége, font savoir que Louis Surlet, demeurant en la Basse-Sauvenière, a fait transport à Gérard, fils de Jean le Petit Hanon, demeurant à Crotteux, des deux terres mentionnées dans l'acte du 29 août 1438, moyennant douze setiers d'épeautre de rente à payer au doyen et au chantre de Saint-Pierre, en leur qualité de mambours de la chapelle N.-D. aux Degrés.

Maire : Jacques de Cellier, écolâtre de Saint-Pierre; tenants : Jean de Warnant, prêtre, chapelain de Saint-Pierre, Gilles de Molins, ancien maître de la cité, Joissart

de Cellier, Eustache de Villeir, André de Leyfontaine, bâtonnier, Lambert de Terwangne, Vincent de Visé, clerc, bourgeois de Liége.

A. E. L. Original sur parchemin, annexé à un acte du 29 août 1438.

532. — **1439**, 7 février. — *Sour l'an de grasce del saint nativiteit nostre singur Jhesu Crist mil quatre cens trente nuef, le VIIe jour du mois de fevrir.*

Ponchuleis de Sovet, maire de la cour de Biron (*Bieron*), et les échevins : Henri de Gendron, Guillaume des Logez, Gileis Claro, Jean Kinar, Ponchar le Mariscal et Jean Kineis d'Emptinne font savoir que Jean, fils de feu Ansillon Clamar de Trisogne, a vendu à Henri de Jamblinne des terres « desouz Peseich, es Devez, al merre de Peseich, a Cherivaul », joignant à Henri de Pessoux (*Pescoul*), au bois d'Obois, etc.; « par ensi que ilh Johan les doit chascun an hirtablement decenseir, derenteir et deligier partout où ilhes en sont tenus et obligiés. »

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

533. — **1439**, 8 février. — *Sour l'an de grausce XIIIIe et trente nuef, le VIIIe jour de mois de fevrier.*

Le maire et les tenants du chapitre de Saint-Pierre à Liége font savoir que Godefroid de Beaurieux (*Bealriwe*), bourgeois de Liége, a relevé des communs chapelains perpétuels de cette église, une cour, maison, jardin et assise situés « alle fontenne », à Embour, où demeure Henri de Ban, joignant de tous côtés au wérixhas; il est mis en possession, du consentement de Henri de Ban, à condition

de payer tous les cens, etc., aux cours foncières dont ces biens meuvent, au nom desdits chapelains, plus un muid d'épeautre de rente à payer auxdits chapelains.

Maire : Jacques de Cellier, écolâtre de Saint-Pierre; tenants : Jean de Warnant, Gilles de Molins, Eustache de Villers, André de Leyfontaine, Jossair de Cellier, Lambert de Terwangne et Vincent de Viscit (1).

A. E. L. Original par chirographe, sur parchemin.

534. — **1439**, 7 avril.

Littera unius modii spelte supra dimidium pratum dictum Bihonpreit, jacens in Alta Flemalia, et tenetur de presenti Thomas le Kinon.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 12.

535. — **1439**, 4 octobre. — *L'an quatuorse cens et trente noeff, quattre jour de moix d'octobre.*

Gielet, fils de Philpart, demeurant à Liers, demande au maire et aux échevins de Xhendremael un record au sujet des biens qu'il possède du chef de sa femme Marie, fille de feu Baudouin de Canone de Milmort, représentant Robert le Viez, maire de Liers, et Lambert son frère, à savoir : 1° neuf verges grandes et dix petites « a Thier de Ailuche vers Malaixhe », joignant à Jacques Chiny, chape-

(1) Note annexée à l'acte : « Extractum a testamento domini Johannis Lardenois quondam canonici in ecclesia Sancti Johannis Ewangeliste Leod. Item lego capellanis ecclesia Sancti Petri Leod., pro anniversario meo per eos, juxta sui morem, annis singulis in die mei obitus faciendo, unum modium sp. herid. quem habeo apud Embour, supra domum et curtem quondam le Weriant. »

lain de Saint-Lambert, à feu Eveneal dez Abbeaz et à ceux de Saint-Paul; 2° dix-sept verges grandes et treize petites près de Florez, joignant aux Écoliers de Liége et à l'hôpital Sur-Meuse; 3° trois verges grandes sur le Viseusevoie, joignant aux Chartreux; 4° onze verges grandes dessous le Tiermalle en Gertrudfosse vers la ruelle de Wihogne, joignant à l'hôpital Saint-Lambert et aux béguines de Saint-Christophe; 5° sept verges grandes derrière le cortil Hannon le Ronchien, joignant aux terres de Saint-Lambert et à Wéri de Vernay; « movant les hiretaiges susdits a petit cens ». Après quoi, ledit Gielet les reporte au profit du chapitre et des chapelains de Saint-Pierre représentés par Jacques Werxheal, chapelain, pour augmenter la fondation de Guillaume Riick.

Maire : Jean de Strailles; échevins : Guillaume Loiste, Gérard Ernult, Stassin le Lombair, Jean Laveur.

A. E. L. Dans un acte du 25 juin 1461.

536. — **1439**, 4 octobre. — *Sur l'an de grausce mil quatre cens et trente nuef, de mois d'octembre le quatremme jour.*

Le maire et les échevins de Rocour font savoir que Simon, Jean, Gilet, et Philippin, fils de feu Philpart de Voroux, demeurant à Liers, ont fait relief de trois journaux de terre situés en lieu dit à Piroit, joignant « aus frères des Cockins de Liége », à François de Rocour et à Collar le Blon, mouvant de ladite hauteur pour trois deniers de cens, un demi-bonnier en lieu dit à Richair, joignant à l'abbaye de Saint-Jacques, mouvant de ladite hauteur pour six deniers de petite monnaie de cens. Après quoi, Simon, Jean et Gilet, pour accomplir le testament de leurs parents, transportent ces héritages à leur frère Philippin. Celui-ci,

pour fonder la messe ordonnée par feu Guillaume Ryeck, les transporte à Jacques Weirxheaul, prêtre, agissant au nom du chapitre et des chapelains de Saint-Pierre.

Maire : Markon le Vingneron; échevins : Jean Hallembay, Louis le Bechuit, Jean de Crexhant, Jean le Camut, Jean Marckon, Lambert fils de Francheux de Rocour, et Tilman Waldoreal.

A. E. L. Original sur parchemin, avec un sceau.

537. — **1439**, 6 octobre. — *Sor l'an de grausce milhe quatre cens et trente nuef, de mois d'octembre le VIe jour.*

Gilet et Philpin, enfants de feu Philpair de l'Abie, à Liers, engagent tous leurs biens envers le chapitre et les chapelains de Saint-Pierre pour le cas où quelqu'un ferait le retrait lignager des huit muids d'épeautre qu'ils leur ont vendus, promettant de leur payer, dans ce cas, seize muids d'épeautre de double trescens, dans le mois qui suivra la « rescosse », plus leurs frais et dommages s'il y en avait. Simon, frère desdits Gilet et Philpin, scelle l'acte en présence de Pierre Andricas et de Herman delle Boverie, clerc.

A. E. L. Original sur parchemin, avec un sceau.

538. — **1440**, 7 janvier. — *Sour l'an de grasce mille quatre cens et quarante, de mois de jenvier le VIIe jour.*

Le maire et les échevins de Jupille font savoir que Thomas de Heuzier, chapelain de Saint-Pierre, a exhibé le testament de Jean de Laveur, bourgeois de Liége, approuvé par les échevins de Liége, et a demandé, au nom des chapelains de Saint-Pierre, à relever la moitié d'une cour, maison, jardin, vignoble et assise, contenant six journaux, joignant au vignoble de Beaurepart, etc.

Maire : Baudouin Oneaul ; échevins : Guillaume de Vaux, François de Wandre, Colart Flockelet, Walter le Croxhu, Baudouin de Heuzier, Jean de Kemexhe.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

539. — **1440**, 6 avril. — *Sour l'an de grasce milhe quatre cens et quarante, de mois d'avrilhe le VIe jour.*

La cour allodiale de Liége fait savoir que Watelet Damme Yde de Haneffe, a fait relief, par succession de Yde, sa femme (fille de feu Huwair de Borlez), d'un bonnier de pré situé à Borlez, joignant à Arnoul Boseal de Huy, puis l'a transporté à Johannes de Bleret, chanoine de Saint-Pierre, partie faisant pour le chapitre et les chapelains de cette église.

Maire en féauté : Pirchon de Borlo, varlet de la cour, pour Jean delle Baere ; « hommes jureis delle chief Dieu » : Gilles de Molins, Jean de Pawon, Lambert Bibon, échevin de Liége, Guillaume de Vauz, Gilkair de Wihogne, François de Wandre, Gilles de Huy, Baudouin de Wynnes, Jean le Kockin, Lambert Custin, Jean de Salmon et Pierre de Kemexhe, bourgeois de Liége.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

540. — **1440**, 6 avril. — *Sor l'an de grasce milhe quatre cens et quarante, le VIe jour de mois d'averilhe.*

Le maire et les tenants de la cour jurée des biens appartenant à l'église Saint-Servais, à Liége, font savoir que Jean et Huwair, fils de feu Huwair de Borlez, en accomplissement du contrat de mariage de leur sœur Yde avec Watelet Damme Yde de Haneffe, ont fait transport audit

Watelet : 1° de douze verges grandes situées entre Wynnes et Borlez, en lieu dit en Dure faixhe, joignant aux héritiers de Colaur Malasireit et à Jean delle Croix; 2° de quatorze verges grandes, joignant à Petit Huwet de Borlez; 3° d'un demi-bonnier aux Hayes de Waleffe; 4° de neuf verges grandes en le Vauz de Borlez, « entre deux saisons », joignant à Thiry de Waleffe; 5° d'un journal à Grant tiége. Après quoi, Watelet transporte ces biens au profit du chapitre et des chapelains de Saint-Pierre, à Liége, représentés par Jacques Weirxheal, prêtre, pour une rente de quatre muids et deux setiers d'épeautre à payer « aux povres béghinnes de béghinaige situeit en Roiaulz, à Liége [1] ».

Maire : Jean d'Andenne, curé de Saint-Servais; tenants : Mathier de Foux et Guillaume Remey, prêtres, Libert, seigneur d'Odeur, écuyer, Eustache de Villers, clerc, Jean Henrair, fèvre, Colar Zoverck, clerc, Gérard d'Anixhe, bourgeois de Liége.

A. E. L. Original par chirographe, avec un fragment de sceau.

541. — **1440**, 8 avril.

Littera de placito et controversia inter capitulum et Jacobum de Glymmes, et de reapproximatione per filium dicti Jacobi facta, cum una alia littera scabinorum Leodiensium.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 9v°.

542. — **1440**, 12 avril. — *Sour l'an dele nativiteit nostre sengneur Jhesu Crist milhe quatre cens et quarante, le doseme jour de mois d'avril.*

Alexandre Sandron, compteur du chapitre de N.-D. de

(1) Au dos : béguines Sainte-Claire.

Huy, maire de la cour jurée dudit chapitre, Jean de Marche, chapelain de cette église, Jean de Haile, Lambert Charlet, Arnoul de Jehay, présents, Collar de Hollande, Henri de Pailhe, Yernekin de Hemptinnes, absents, tous masuyers de ladite cour, font savoir que Jean et Huwair, enfants de feu Hugues de Borlez, et Watelet Damme Yde, leur beau-frère, mari de Yde, leur sœur, ont fait relief, chacun pour un tiers, de vingt-quatre verges grandes de terres situées « sour Grant Chan » entre Borlez et Vaux, joignant au chemin delle Malaise. Après quoi, Jean et Huwair cèdent leur part audit Watelet, lequel en fait transport au chapitre et aux chapelains de Saint-Pierre, à Liége, représentés par Guillaume Frankot, leur compteur, moyennant deux muids d'épeautre de rente.

A. E. L. Original sur parchemin, avec des fragments de trois sceaux.

543. — **1440**, 12 avril. — *Sour l'an XIIIIc et quarante, le dosemee jour de mois d'avril.*

Jean de Fraiture, bourgeois de Huy, et sa cour de tenants font savoir que Jean et Huwar, enfants de feu Hugues de Borlez, et Watelet Damme Yde, leur beau-frère, mari de Yde leur sœur, ont relevé, chacun pour un tiers, un bonnier de terre « sour le thier de Vauz », six verges grandes joignant aux pauvres de Borlez, un journal « a l'autre saison », joignant aux héritiers Thiri d'Aineffe. Après quoi, Jean et Huwar cèdent leur part à Watelet, lequel en fait transport au chapitre de Saint-Pierre et aux chapelains de cette église, représentés par Guillaume Frankot, leur compteur, moyennant une rente de trois muids d'épeautre, « bonne, bin comourneie de fleial, de van et de reige ». Jean et Huwar

se portent garants pour le consentement de leur mère, dont l'usufruit est réservé.

Maire : Jean Damdamont, prêtre, chapelain de N.-D. à Huy; tenants : Jean de Wailhet, Libillon d'Awir, et Johannes, clerc « aus rentiers de Huy ».

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

544. — **1440**, 16 avril. — *Sur l'an de grasce milhe quatrechens et quarante, de moix d'avrilhe le zausemme jour.*

Le maire et les tenants du chapitre Saint-Pierre font savoir que Clarisse, fille de feu Clouse delle Chivre, ancien maître de la cité de Liége, agissant pour un quart, et Baudouin Oneaul, maïeur du Pont d'Amercœur, agissant pour l'usufruit d'un autre quart et au nom de son fils Badewinet, pour la propriété, en accomplissement du testament dudit Clouse, ont relevé, des chapelains de Saint-Pierre et de ladite cour, la moitié d'une cour, maison, stordeur, jardin, vignoble et assise situés à Wez (*Weys*), contenant environ dix journaux et provenant de feu Jean le Puissant, joignant à ceux de Beaurepart, pour seize muids d'épeautre de rente et quatorze deniers de cens qu'ils doivent payer aux chapelains perpétuels de Saint-Pierre pour dire la messe fondée par Jean de Laveur.

Maire : Jacques de Cellier, écolâtre de Saint-Pierre; tenants : Jean de Warnant, Gilles de Mollins, Eustache de Villers, Joissaur de Cellier, vinier, Clouse d'Amay, Jean, fils de Jaquemin Surlet, Stausse dele Crois, mairnier, bourgeois de Liége.

A. E. L. Original sur parchemin, troué.

545. — **1440**, 26 juillet. — *Sor l'an de grasce milhe quatre cens et quarante, XXVI[e] jour de moys de jullet c'on dist fenalmoys.*

Le maire et les échevins d'Othée font savoir que Gérard et Libert delle Ruwelle, enfants de feu Gielet delle Ruwelle, ont transporté aux chanoines et aux chapelains de l'église Saint-Pierre, représentés par Abraham, curé d'Othée, une cour, jardin et assise situés à Othée, joignant au wérixhas et aux héritiers de Servais delle Vauz d'Othée, pour y prendre une rente de deux muids d'épeautre, moyennant deux deniers de foircens, quatre chapons au seigneur d'Othée, et une rente de deux muids d'épeautre à Marie, sœur desdits Gérard et Libert. L'un desdits muids transportés reviendra aux chapelains pour célébrer l'anniversaire de Robert de Momalle, chanoine de Saint-Pierre, quatre setiers pour celui de Guillaume de Ricke, aussi chanoine de Saint-Pierre, et quatre setiers aux chanoines et aux chapelains pour célébrer la messe du même Guillaume de Ricke.

Maire : Jean Colaur; échevins : Mathieu de Herstaple, Gilkin Pol...., Jean Pierlin, Jean de Beyne, Godefrin de Hombroux, Jean Rigaul de Villers.

A. E. L. Original par chirographe, sur parchemin.

546. — **1441**, 20 octobre. — *L'an delle nativiteit nostre singnour Jhesu Crist milhe quatre cens et quarante ung, de mois d'octobre le vintemme jour.*

La cour allodiale de Liége fait savoir que Guye, fille de feu Rigaud de Thys, veuve de Gilbert delle Motte, et femme de Herman de Henesdale, a relevé l'usufruit de vingt-deux verges grandes de pré situées à Thys, joignant au wérixhas

et au seigneur de Momalle; puis, elle l'abandonne au profit de Rigaud et d'Isabelle delle Motte, ses enfants du premier lit. Le 23 octobre, ledit Rigaud delle Motte et son beau-frère Guillaume de Hemricourt, mari de ladite Isabelle, font transport dudit pré à maître Jean de Berlo, prêtre, chapelain de Saint-Jean-l'Évangéliste en Ile.

Maire dans le premier acte : Jacquemin de Wandre, clerc juré, et dans le second, Gilles de Ribaye, clerc, pour Jean delle Baere, maïeur; hommes allodiaux : Gilles de Molins, ancien bourgmestre de la cité, Jean de Pawon et Lambert Bybon, échevins de Liége, Gilkair de Wihogne, François de Wandre, Gilles de Huy, Baudouin de Winnes, Jean le Cockin, Lambert Custin, Jean de Salmon, Pierre de Kemexhe, Lambert de Liewon le jeune, bourgeois de Liége.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

547. — **1441**, 23 octobre. — *Sour l'an de grausce milhe quattre cens et quarante ung, de moys de octobre le vinte troisemme jour.*

Jean de Berlo, prêtre, chapelain de Saint-Jean-l'Évangéliste, fait savoir que, devant ses tenants, Rigaud, fils de feu Gilbert delle Motte, a relevé vingt-deux verges grandes de pré à Thys, pour cinq muids d'épeautre de rente.

Tenants : Jaquemin de Wandre, Jaquemin des Bressinnes, Goffin Giele de Hodeige, Jean de Wandre, Gilles de Ribaye, clerc.

A. E. L. Original sur parchemin, avec deux sceaux et des fragments d'un troisième.

548. — **1441**, 15 novembre. — *Sour l'an de grasce milhe quatre cens et quarante unck, le XVe jour de mois de novembre.*

Le maire et les tenants du chapitre Saint-Pierre à Liége font savoir que Colaur, fils de Henri Belle OEvre, de Slins, a fait transport à Jean Colory, de Fexhe, agissant au nom des pauvres de Fexhe, d'un demi-bonnier de terre situé en Fonds de Machemeire, « sour la voie de l'abeal de Fexhe à Houten », joignant à ceux d'Ourwanze, à Guillaume de Fexhe dit de Biarewair et « alle almoine que nostre maistre Rennewair al fondée », pour les treffonds, plus une rente d'un muid d'épeautre que les mambours desdits pauvres devront payer auxdits chapelains.

Maire : Warnier de Bierset, chanoine de Saint-Pierre; tenants : Jean de Warnant, prêtre, chapelain à Saint-Pierre, Gilles de Molins, Eustache de Villers, Jozaur de Chellier, Jean Surlet, Clouse d'Amay, Stasse delle Croix, bourgeois de Liége.

A. E. L. Original sur parchemin, avec trois sceaux et des fragments de deux autres. — Reg. n° 779, p. 71.

549. — 1442, 10 août.

Littera justicie Sancti Petri in Glons, de XI virgatis terre, mediantibus XI caponibus.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 3 v°.

550. — 1442, 26 décembre.

Littera Werauz delle Stoielle in Petrosa (en Pierreuse, à Liége).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 19 v°.

551. — **1442.**

Item I antiquum recordium de terris mensuratis in Lexhi.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 5 v°.

552. — **1443**, 14 avril.

Littera IIII modiorum spelte jacentium in Mellin (Millen).

A. E. L. Reg. n° 10, fol 5 v°.

553. — **1444**, 17 janvier. — *Sour l'an de grausce milhe quatre cens et quarante quatre, de mois de janvier le diiesep-temme jour.*

Jean Dampsair, bourgeois de Liége, fait savoir que, devant ses tenants, Collin de Mouse, de Jupille, a relevé de nouveau seigneur les héritages et les « contrewaiges » suivants : 1° une cour, maison, jardin et assise situés à Jupille, joignant aux enfants li Ruet et au wérixhas, payant au curé et au luminaire de l'église de Jupille six sous, à Marie le Bollengeresse vingt et un deniers, aux enfants Gilles de Jouldry deux sous, aux enfants Henoule sept sous et deux poules, à Jean de Lemborgh six sous et six deniers; 2° un demi-bonnier de pré en Droixhe, en lieu dit Desous le fosse, joignant à Jean Chabot, à Amand fils de Henroteal de Mons, et à Jean de Seyve; 3° quatre-vingts verges petites de pré joignant à Jean Gulardin, échevin de Liége, et à Baudouin Denat dit delle Boverie. Ledit Collin devra payer les treffonds, plus une rente de trois muids d'épeautre.

Tenants : Pirlot de Chierf, Jean Willeame, Lambert Humblet, Goffin Gielle de Hodeige.

A. E. L. Original par chirographe sur parchemin, avec quatre sceaux.

554. — **1444**, 12 décembre.

Littere X aureorum florenorum IIII Electorum in Skeve (Skeuvre), *acquisitorum per capitulum.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 13.

555. — **1445**, 15 février. — *Sour l'an de grace mille quatre cens et quarant chinque, le quinzime jour de mois de feverier.*

La cour des tenants de Saint-Pierre fait savoir que Jaquemin de Futvoies a transporté à Collin Loist de Vivegnis, en vertu d'une rescosse qu'il lui faisait comme plus proche parent de Jean Duran, les héritages et rentes qu'il possédait à Vivegnis, pour autant qu'ils mouvaient de ladite cour, moyennant douze setiers et une quarte d'épeautre, outre les treffonds.

Maire : Warnier de Bierset, chanoine.

A. E. L. Reg. n° 50, fol. 3 v°.

556. — **1445**, 5 avril. — *Che fut faite l'an de grausce mille quattre cens et quarante chincque, de moix d'avrilh le chincquemme jour.*

Le maire et les échevins de Xhendremael font savoir que Gielet, fils de feu Jean Paske de Lantin, après en avoir fait relief comme mari d'Agnès fille de feu Baudouin le Canone, a transporté à Jaquemin Bellarmée, mangon à Liége : 1° neuf verges grandes en thier d'Aluche, joignant Hankineal de Trico; 2° dix-sept verges et onze petites près de Florez, joignant à l'hôpital Saint-Mathieu « c'on dist alle Chayne »; 3° trois verges grandes dessous le Viseuze-

voie, joignant à Jean de Xhendremal, chevalier; toutes ces terres mouvant de la hauteur de Xhendremael à raison de neuf deniers, une maille fortis et un setier d'épeautre « de lingnier », à payer le « lingnier » au jour de Saint Gilles, et ledit cens le jour de Sainte Gertrude; 4° dix-sept verges grandes et onze petites situées « en Giest dessous le Termeal », derrière le cortil Hanoron Ronchin, près des Chabottez, à Chestellon, etc., ayant pour joignants Isabelle de Juprelle, Alexandre de Jardin, la chapelle de Vernay, les seigneurs des Jones de Maestricht, etc., « parmy teilx cens, rente et lingnier » que deviseit est ».

Souverain maïeur : Jean de Streels, écuyer, maître de la cité de Liége; échevins : Stassin le Lombair, Jean Laveur, Henri de Malaixhe, Guillaume le Marchant, Jean fils de Guillaume Gérard Loiste.

A. E. L. Dans un acte du 25 juin 1461.

557. — **1446**, 6 juin. — *Sour l'an delle nativité nostre seigneur Jesus Christ mille quattre cens et quarante et seys, en mois de juin le zezeizme jour.*

Les maire et échevins de Clermont-lez-Chaumont rappellent par record comment Jannekine d'Anthisnes, le 13 mai 1386, reprit, en accense héréditaire de l'évêque de Liége, Jean de Horn, un cherwage, etc., sis entre Chaumont et Clermont-sur-Meuse, lequel a, depuis, été tenu par les descendants dudit d'Anthisnes.

Maire : Walthère de Sorinne; échevins : Jean Gérard, Jean delle Selle, Guillaume de Chaumont, Henri Bataille et Walthère de Parfontrieux.

A. E. L. Recueil n° 4*bis*, copie sur papier.

558. — **1446**, 9 juin. — *Sour l'an XIIIIc et quarante siiex, IX jour de roseailhmois.*

La cour des tenants de Saint-Pierre fait savoir que feu Pirlot Wilhmaire tenait en héritage des chapelains de Saint-Pierre une cour, maison et assise situés « en bois devant Jolivet » sur le chemin de Bernalmont, joignant à Collair de Brandachier, vers les thiers à André Fachien, et au wérixhas, moyennant une rente de douze muids d'épeautre à payer aux chapelains de la collégiale. Or, « par faulte de detennange, ladicte tenure allont a ruwinez et estoit tout wake »; pour ne pas perdre leur rente, ils font un accord avec la veuve dudit Pirlot.

Maire : Warnier de Bierset, chanoine.

A. E. L. Reg. nº 50, fol. 3 vº (2de pagin.).

559. — **1446**, 9 juillet. — *Che fut fait l'an de grasce mille quatre cens et quarante siies, de mois de fenal le IXe jour.*

Le maire et les tenants de la cour jurée du chapitre Saint-Pierre à Liége font savoir que Jean Meyekin de Visé et sa femme Aylit, veuve de Jean le Marixal de Bernawe, ont transporté à Jean de Visé, échevin de Visé, pour trois muids et quatre setiers d'épeautre de rente, un jardin et assise situés à Mons, entre Visé et Berneau, relevant dudit chapitre par succession d'Arnoul de Saint-Martin, chanoine de cette collégiale.

Maire : Warnier de Bierset, chanoine; tenants : Gilles de Mollins, Jean Warnant, Ystasse de Villers, Clouz d'Amay, Jean Surlet, Stasse delle Crois, Colar de Voroux, bourgeois de Liége.

A. E. L. Reg. nº 50, fol. 2.

560. — **1446**, 18 septembre. — *Sour l'an de grasce milhe quatre cens et quarante siiex, le XVIIIe jour de moys de septembre.*

Le maire et les tenants du chapitre Saint-Pierre font savoir que les mambours de la chapelle N.-D. aux Degrés avaient fait deminer Gérard, fils de Jean le Petit Hanon de Crotteux, et s'étaient remis en possession des biens mentionnés dans l'acte du 29 août 1438. Mais Jacquemin le Polain de Hollogne, bourgeois de Liége, comme lansageur desdits biens, demanda à en faire le retrait lignager. Il paya les treffonds, la rente de douze setiers d'épeautre et obtint don et vesture.

Maire : Clouse Gheister, chanoine de Saint-Pierre; tenants : Jean de Warnant, prêtre, Gilles de Molins, jadis maître de la cité, Eustache de Villers, Clouse d'Amay, clerc, Jean Surlet, Stasse delle Croix « li mayenier », Colar de Voroux le brasseur, bourgeois de Liége.

A. E. L. Original sur parchemin, annexé à un acte du 29 août 1438.

561. — **1447**, 31 mars. — *Sour l'an de grace mil quatre cens et quarant sept, le derrain jour de mois de marche.*

La cour des tenants de la collégiale Saint-Pierre fait savoir que Jean delle Abeal a transporté à Guillaume d'Eben (Embemme), pour un cens de trois muids d'épeautre et trois deniers de fort cens à payer au recteur de l'autel N.-D. et Saint-Albin dans la crypte de l'église Saint-Pierre, des terres situées à Grand-Aaz, joignant au mandé de Saint-Jean-en-Ile et à l'autel Saint-Nicolas dans l'église Sainte-Croix, à Liége, etc.

Maire : Jean de Bleret, chanoine; tenants : Gilles de

Molins, ancien bourgmestre de Liége, Jean de Warnant, prêtre, Eustache de Villers, Clouse d'Amay, Stasse delle Crois, Jean Surlet, Colar de Voroux.

A. E. L. Reg. nº 50, fol. 2 vº.

562. — **1447**, 1er juin. — *Sour l'an de grasce milhe quatre cens et quarante sept, ly promier jour de moy de june c'on dist rosailhemoys.*

La cour jurée des tenants de Saint-Pierre fait savoir qu'Antoine Franckot, de Vivegnis, a relevé par succession de Franckot Pivion, son père, comme par transport de Henri le Blavier, un journal de jardin situé à Vivegnis, joignant aux coutures de l'abbaye, etc., pour sept setiers d'épeautre de rente.

Maire : Cloise Gheyster, chanoine, etc.

A. E. L. Reg. nº 50, fol. 3.

563. — **1447**, 11 juin. — *Chu fut fait sour l'an de grasce mille quatrecens et quarante sept, onze jours de moys de junne c'on dist resailhe.*

Le maire et les tenants de la cour jurée que l'abbaye de Saint-Laurent, près de Liége, possède à Boirs, font savoir que Louis, fils de Mathar de Faimes (*Fermes*), demeurant à Bleret, a transporté six journaux et huit verges grandes de terre en deux pièces situées à Boirs, joignant aux terres de Cornillon, à Clouse de l'Abiie, aux héritiers de Jean Damme Helon et Henri Polarde de Tilleur, au profit de Jean, fils de Robert dit Mongoie de Bleret, en accomplissement du contrat de mariage dudit Jean avec Agnès, fille dudit Louis. Après quoi, ledit Jean en fait transport à Jean delle Fon-

taine, bâtonnier de Saint-Pierre, au profit de la chapelle de N.-D. aux Degrés, pour un muid et deux setiers d'épeautre et un demi « douzin de regon » de rente, le muid payable à l'abbé de Saint-Laurent, les deux setiers au costre de cette abbaye, et le regon à l'abbé et au couvent.

Maire : Jacquemin des Bressines; tenants : Libot de Boirs, Wautelet del Fouarge de Liers, Jean Libot de Boirs, Wery Clouse Gayne de Boirs.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

564. — **1447**, 25 septembre. — *Datum anno Domini millesimo quadringentesimo XL° septimo, mensis septembris die vicesima quinta.*

Le maire et les échevins de Louvain attribuent à Jean Mailerbe dit le Boirgne, fils naturel de feu Gérard Toursseal dit le Boirgne, de Jauche, le trescens des biens du chapitre Saint-Pierre à Jandrain-le-Hérut, pour deux cents livres de gros tournois que lui devait feu Baudouin Lize, de Jandrain, et sa femme Marie, fille de feu Gérard dit le Boirgne de Jauche, chevalier [1].

A. E. L. Reg. n° 12, page 77.

565. — **1447**, 26 septembre.

Littera acquisitionis IIII modiorum avene in Joudoingne, coram scabinis Lovaniensibus.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 9.

---

[1] Suivent trois actes se rapportant à la même affaire.

566. — **1447**, 27 septembre.

Littera dicta chyrograffe, de IIII modiis avene hereditarie acquisitis a domicella Maria filia Gerardi Le Borgne jadit chevalier; necnon certus processus occasione IIII modiorum avene, contra dominum de Jache, in quo domini triumpharunt.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 10.

567. — **1447**, 23 décembre. — *Chu fut fait sour l'an delle nativiteit nostre seigneur Jhesucrist mille quatre cens et quaransept, de moix de decembre le vinte trosime jour.*

La cour des tenants de Saint-Pierre fait savoir que Oude, fille de feu Catherine Ade, a relevé de Jean Bercmans de Ternoit, recteur de l'autel Saint-Maurice dans l'église Saint-Pierre, une maison située en Pierreuse, contre le vignoble dit de Crexhan, joignant aux héritiers de Renier de Lexhy, chevalier, à Herman de Horion, échevin, et vers la porte Sainte-Walburge, à Weiroit le vigneron. Après quoi, elle en fait transport à Guillaume Gosuwin, changeur, pour quatre sous de cens et un chapon de rente.

Maire : Clouse Gheyster, doyen de Saint-Pierre, etc.

A. E. L. Reg. n° 50, fol. 3 (2de pagin.).

568. — **1448**, 15 mars.

Littere de hereditatibus Johannis Hanelot, moventibus de justicia de Meeff, quas tenet Johannes Charlet, contenant III bonniers et XIIII virgatas tam prati quam terrarum, de quibus reddit dominis V modios spelte, unde capellani habent Vam partem.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 6.

569. — **1448**, 5 mai.

Littera obligatoria domini Johannis episcopi Leodiensis, de XVIII modiis spelte hereditarie apud cellerariam Pontis Amari Cordis, pro domo in atrio, reddita in emphitheosim et per modum permutationis facta.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 18.

570. — **1448**, 20 mai. — *Sour l'an de grause milh quatre cens et quarant owyt, de moys de may le vinteme jour.*

La cour des tenants de Saint-Pierre fait savoir que Jean Paske de Lantin et Henri fils de Bertrand des Bressines, son beau-frère, ont relevé, chacun, la moitié de vingt-deux verges de terre situées en lieu dit à paseal de Vierney, à Lantin, joignant aux seigneurs de Chantraine, aux pauvres béguines de Saint-Christophe et à Jean Dampsart, échevin de Liége. Après quoi, ledit Henri transporte sa part audit Jean Paske, pour huit deniers de cens.

Maire : Cloux Gheyster, etc.

A. E. L. Reg. nº 50, fol. 4.

571. — **1448**, 11 juillet. — *Ghegheven int joer ons heren Jhesu Christi dousent vyerhondert ende acht en veertich, des elfde daechs in den hoymoent.*

Le maire et les tenants jurés de la cour que messire Arnoul de Reepen, demeurant à Tongres, possède à Mall, font savoir que Hoene van Mheer a vendu à Jean de Bleret, receveur du chapitre Saint-Pierre, à Liége, une rente de deux muids d'épeautre affectée sur un bonnier de terre situé entre Aelst et Mheer, joignant aux terres de Saint-Jean en Ile (*Synt Jan in Nyel*), à Liége, de Bodson Tarten, d'Ar-

noul Buexken dit Bronsons, de Paul van Eelst dit van den Weyer.

Maire : Gilles Lansmans, de Sluse; tenants : Herman Symons, Jean van Eelst, Jean Kuenes, Jean Lambeerts, Arnoul Meyster, Pierre de Nederheim et Henri Vos.

A. E. L. Original sur parchemin, avec six sceaux.

572. — **1448,** 11 juillet.

Littera de duobus modiis spelte acquisitis a Hugone de Conailhe (Once sur Geer).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 6 v°.

573. — **1448,** 9 octobre. — *Sour l'an de grasce milhe quatre cens et quarante owiit, le IXe jour de moys d'octembre.*

Le maire et les tenants du chapitre de Saint-Pierre font savoir que Catherine, veuve de Léonard de Fraine, a transporté à Mélard, Gérard et Colard, ses enfants, l'usufruit : 1° de la moitié d'un demi-bonnier de terre situé à Voroux, joignant aux Absentis, aux héritiers de Guillaume de Boubais, etc.; 2° d'un demi-journal joignant « a doiiair de Liers » et aux terres de Robermont. Après quoi, les dits enfants en font abandon à Mélard, fils de Pirar l'Entailheur de Liers, pour les treffonds, plus une rente d'un muid d'épeautre à payer au compteur des chapelains de Saint-Pierre.

Maire : Clouse Gheister, doyen de Saint-Pierre; tenants : Jean de Warnant, Clouse d'Amay, Stasse delle Crois, Colar de Voroux, Jean Graffe de Fraipont, Clouse de Hodeige, Ystause de Terwangne, clerc.

A. E. L. Original sur parchemin, avec deux sceaux et un fragment d'un troisième.

574. — **1449**, 26 juin. — *Datum Spoleti, anno incarnationis dominice millesimo quadringentesimo XL nono, sexto kalendas julii, pontificatus nostri anno tercio.*

Nicolas V, pape, confère à Nicolas Orlandi, prêtre du diocèse de Liége, son familier commensal, un canonicat en l église Saint-Pierre à Liége, en remplacement de Francon de Weterbeke, pourvu d'un canonicat, d'une prébende et du décanat, en l'église Saint-Germain à Tirlemont.

A. E L. *Recueil* n° 4*bis*.

575. — **1449**, 26 juin. — *Datum Spoleti, anno incarnationis dominice millesimo quadringentesimo XL nono, sexto kalendas julii, pontificatus nostri anno tertio.*

Nicolas V, pape, fait savoir à l'évêque de Rimini, à l'écolâtre de Saint-Lambert et au doyen de Saint-Martin à Liége, qu'il a conféré à Nicolas Orlandi le canonicat que possédait, en l'église Saint-Pierre, Francon de Weterbeke. Il les charge de mettre, le cas échéant, ledit Orlandi en possession de son canonicat.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis*.

576. — **1449**, 15 septembre. — *Datum et actum Fabriani, Camerinensis dyocesis, in palatio apostolico, sub anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo XL nono, indictione duodecima, die vero lune quinta decima mensis septembris.*

Jacques, évêque de Rimini, juge et commissaire pontifical, requiert l'évêque, le vicaire général, l'official de Liége et autres que cela peut toucher, de mettre Nicolas Orlandi en possession du canonicat de Saint-Pierre lui conféré par le pape, et cela six jours après que Francon

de Weterbeke, chanoine de Saint-Pierre, aura pris possession d'une prébende et du décanat en l'église Saint-Germain, à Tirlemont.

Témoins : maître Pierre de Noxeto et maître Nicolas de Leodio « cubicularius » du pape, écrivains des lettres apostoliques.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis*.

577. — **1449**, 17 octobre. — *Acta fuerunt hec Fabriani Camerinensis dyocesis... Anno a nativitate ejusdem Domini millesimo quadringentesimo XL nono, indictione duodecima, die vero decima septima mensis octobris.*

Nicolas Orlandi, clerc liégeois, « expeditor » et commensal du pape, donne procuration à Corneille Wit, chanoine de Saint-Lambert, Jean Fabri et Henri de Prelez, chanoines de Saint-Pierre, Guillaume de Wavera et Henri Grimont, chanoines de Saint-Jean, Simon Wynandi, chanoine de Saint-Martin, Thierry de Huy, chanoine de Sainte-Croix, et Étienne de Castelina, chapelain de Saint-Pierre, pour recevoir, en son nom, tous les bénéfices qui viendraient à lui échoir.

Témoins : Philippe de Fulminibus de Assisio et Guillaume Robitelli, bachelier en décrets du diocèse de Venise.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis*.

578. — **1449**, 25 octobre.

Littera XVIII modiorum spelte assignatorum per dominum Johannem de Hynberghe, coram justicia de Juppilia, facta ad causam permutationis domus in atrio cum pertinentiis, ad omnia bona, census, redditibus mense episcopali pertinentibus et existentibus sub justicia de Juppilia.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 18.

579. — **1449**, 8 décembre. — *L'an XIIIIc et XLIX, le VIIIe jour de décembre.*

Gérard Goeswin, changeur de la haute justice de Liége, demande à la haute cour de Bergilers d'être mis en possession des héritages de Guillaume le Beaul, pour faute de payement de quinze muids d'épeautre par ledit Guillaume. Celui-ci en est dessaisi et Gérard en est investi.

A. E. L. Dans un acte du 18 février 1465.

580. — **1450**, 17 avril.

Littera cujusdam judicati per scabinos Leodienses facti curie dominorum in Flemalia, occasione census eorum in Flemalia contra mansionarios.

A. E. L. Reg. no 10, fol. 12 vo.

581. — **1450**, 10 mai. — *Sour l'an de grauce delle nativitet nostre singnour Jhesu Crist milhe quatre cens et chinquante, en mois de may le Xe jour.*

Le maire et les échevins d'Othée font savoir que Jean Poilhon, de la paroisse Saint-Séverin, à Liége, par succession de Denis d'Othée, a transporté à Thomas de Heusier, agissant pour ses confrères les chapelains de Saint-Pierre : 1° huit verges grandes et quatre petites situées au lieu dit alle Chussavaie, joignant aux « povrez beghinnez de Saint-Christofle », à Jean Coldra et à Jean Daneauwe; 2° deux verges grandes situées alle Tiermalle; 3° quatre verges grandes à Riwal de Villeir, pour un denier de fort cens.

Maire : Jean Collair de Villers; échevins : Gilkin Pollard, Jean Pirlin, Godefrin de Hombroux, Jean de Benne de Grenvilhe, Jean Riga et Gérard de Tiége.

A. E. L. Original sur parchemin, avec des fragments de deux sceaux.

582. — **1450**, 2 juin. — *Sour l'an de grasce del saint nativiteit nostre singnor Jhesu Crist mil quatre cens chinquante, le secund jour de mois de jung.*

Ponchuleis de Sovet, maire de la haute cour de Biron (*Bieron*), Gilles Claro, Jaquemin bâtard de Sconvelt, Jean Kineis d'Emptinne, Wilhmot de Sovet, et Baudouin de Milhir, échevins, font savoir que Colar Chabotia de Dinant a vendu à Henri de Jamblinne plusieurs rentes, notamment vingt-deux setiers d'épeautre, sur les héritages de feu Walter de Jamblinne, Wilhmot le Franchois et Jean de Chamo, situés à Trisogne; et ce pour une somme d'argent qu'il a reçue, « avoec tous frais de ward, de vin, de escripture et de seals de letre ».

A. E. L. Original sur parchemin, auquel est annexé un acte du 24 juin 1452.

583. — **1450**, 20 juin. — *Datum et actum Leodii, in domo habitationis nostre, infra emunitatem claustri dicte ecclesie Sancti Martini Leodiensis situata, sub anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo, indictione decima tertia, die vero sabbati vicesima mensis junii, hora septima post meridiem, vel circiter, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Nicholai... pape quinti predicti anno quarto.*

Walter de Hercke, doyen de Saint-Martin, à Liége, commissaire pontifical, mande à l'évêque de Liége, à son vicaire général et à son official qu'il a investi Nicolas Orlandi, clerc liégeois, commensal et « expeditor » du pape, représenté par Henri de Prelez, chanoine de Saint-Pierre, d'un canonicat que Francon de Weterbeke, actuel-

lement chanoine et doyen de Saint-Germain à Tirlemont, possédait en ladite église Saint-Pierre.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis*.

584. — **1450**, 22 juin. — *Anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo, indictione decima tercia, die lune XXII mensis junii, hora capitulari de mane.*

Nicolas Orlandi, prêtre du diocèse de Liége, est admis à un canonicat de l'église Saint-Pierre à Liége, en plein chapitre, en la personne de Guillaume de Wavera, son procureur.

Témoins : Godefroid Clercx, Godefroid Raet, prêtres et notaires publics, et Jean de Rockelingen, bâtonnier en l'église Saint-Pierre.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis*, cahier de papier signé Ny. Gheyster.

585. — **1450.**

Littera recordii duarum domorum, e regione scilicet retro Sanctum Petrum, pro rectore IIII Ewangelistarum.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 20 vº.

586. — **1451**, 21 janvier.

Littera trium solidorum fortis quos tenetur Martinus Henlet.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 12.

587. — **1451**, 13 février.

Littere domini Wilhelmi de Wyhongne, facte de XXIX sextariis spelte in Freris (Freeren).

Item sunt alie antique littere ex quibus habemus pro anniversario suo, uti patet in registro, III modios VI sextaria. Datum XIIII^c LI, XIII februarii.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 3 vº.

588. — 1451, 18 juin.

Littera mensurationis terrarum in territorio de Rocourt.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 7.

589. — 1451, 20 juin.

Littera conventionum inter dominos de capitulo, et certos operarios, de carbonibus et hullis exeuntibus in dominio dominorum, de Flemalia, prout in littera continetur.

A. E L. Reg. nº 10, fol. 12.

590. — 1451, 22 juillet.

Littera trium bonnuariorum, XVII virgarum grandes et XV parvarum quondam Johannis Clous de Tongre commorantis in Nederhem, ascendentium ad XXIII denarios copetos fortis.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 4.

591. — 1451, 30 décembre. — *Sur l'an de grauce delle nativitet nostre singnour Jhesu Crist milhe quatre cens et chinquante dois, de mois de decembre le penultime jour.*

Le maire et les tenants du chapitre Saint-Pierre, à Liége, font savoir que Jean de Warnant, prêtre, chapelain de Saint-Pierre, a fait relief de six journaux de terre situés à Vivegnis, en lieu dit en Dolhenchamps, joignant à Jean Nyvar d'Oupeye et au chapitre de Saint-Martin; un demi-bonnier alle voie de Vivegnis, joignant à Jean d'Heure d'Oupeye; trois journaux situés à Grand-Aaz (*Grand Aus*), joignant à Gilet le Moreal et à Henri Damme Beatris, pour les treffonds qu'il devra payer aux chapelains de Saint-Pierre, plus dix muids d'épeautre, conformément au testament de Jean de Hollogne, « covreur de xhailhe ».

Maire en féauté : Jean de Bleret, chanoine de Saint-Pierre, pour Clouse Gheister; tenants : Clouse d'Amay, Stas delle Crois, Colair de Voroux, Jean Graffe de Fraipont, Clouse de Hodeige, Eustache de Terwangne.

A. E. L. Original par chirographe sur parchemin, avec un sceau.

592. — **1452,** 5 février.

Littera unius jornalis terre in territorio de Vottemia, de Renero Thiroulx.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 8.

593. — **1452,** 5 février.

Littera de uno jornali terre allodialis a Theodrico Thiroulx acquisito in territorio de Wottemia.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 8 v°.

594. — **1452,** 4 juin.

Littera XII modiorum IIII sextariorum in quibus Gerardus filius Wilhelmi le Clerque de Vivegnis obligatur hereditarie. [*Modo Raskin filius Raskini de Ponthis et Nathalis delle Hay.*]

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 13*b*.

595. — **1452,** 4 juin.

Littera Gerardi filii Wilhelmi le Clerq de Virignis, de XII modiis IIII sextariis spelte super certis petiis terre, vineis, redditis per proclamationes, jacentibus in Visrignis, coram justicia tenentium dominorum Sancti Petri. [*Modo Nathalis delle Haye.*]

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 13*b* v°.

596. — **1452**, 24 juin. — *Sur l'an de grasce del saint nativiteit nostre singneur Jhesu Crist mil quatre cens chinquante dois, le jour saint Johan Baptiste.*

Ponchuleis de Sovet, maire de la cour de Chacoux (*Chacour*), Jean Polhon, Jean de Gerwinne, Pirchon Fortrest, Hubot et Massar Daxheit, échevins, font savoir qu'Agnès, veuve de Pirar Hocke de Chacoux, a transporté à son fils Bertrand (par l'intermédiaire d'un mambour qui lui a été donné par la cour) l'usufruit qu'elle avait sur des terres situées deseur le Haye de Chamo, joignant à Jean del Loye; deseur le cortil al Cervoise; en Boyia, joignant à Clamar, à Henrar de Pessoux (*Pescoul*), etc.; à Frayne, sous Pessoux; en Vauz, en Chamo, etc. Après quoi, ledit Bertrand vend ces héritages à Henri de Jamblinne.

A. E. L. Original sur parchemin, annexé à un acte du 2 juin 1450

597. — **1452**, 26 septembre.

Littera IIII modiorum spelte jacentium super VI journalia terre in territorio de Vorous prope Rocourt, per dominum Johannem Lymborch acquisitorum et ecclesie assignatorum. [Modo relicta Wilhelmi Scypkin], cum littera venditionis IIII modiorum in Vorous domino Johanni Limborch facta supra VI jornalibus terre, XIIII^c LII, septembris XXVI. Item II littere relivii de VI jornalibus illis, date XIIII^c XLVI, aprilis XX, coram justicia de Voroulx.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 8 v°.

598. — **1452**, 27 octobre.

Littera X modiorum spelte in Crissengnee.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 3.

599. — **1453**, 17 janvier.

Littera de II marcis VIII denariis bone et II terciis de ung capon hereditaire supra domum de Horstchesteaulx jondant alle Halle, XIIII^c LXI, in februario, et XIIII^c LIII, januarii XVII.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 18 v°.

600. — **1453**, 8 juin. — *Fait le huictieme jour de mois de jung l'an mille quattre centz chinquante troix.*

La cour féodale de Liége fait savoir que Jean Jaquemin dit Fabry, chanoine de Saint-Pierre, au nom de cette collégiale, a fait relief du tiers de plusieurs terres sises à Waremme, au Rylewal, à la vallée de Faimes (*Ferme*), en la petite champangne, etc., en vertu du testament de Jean Lybert de Viemme (*Vierne*), bourgeois de Liége [1].

A. E. L. Reg. n° 12, p. 722.

601. — **1453**, 15 août.

Littere Johannis Dampsart, de domo de Fier de cheval, en l'ille, de V florins de or, justi ponderis.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 19 v°.

602. — **1453**, 4 octobre. — *Sour l'an de grausce milhe quatre cens et chincquante trois, de mois d'octembre le quatremme jour.*

Thomas de Heuzier, prêtre, chapelain de Saint-Pierre, fait savoir que, devant ses tenants, Marie Marteal, veuve de

---

(1) Voir d'autres reliefs, pp. 757-771.

Tilman Ballot, et Piron de Jardin, son fils, ont fait relief, l'une pour l'usufruit, l'autre pour la propriété, d'une maison, cortil et assise situés en Agimont, à Liége, joignant à Michel, chapelain de Sainte-Croix, pour les treffons, plus trois muids d'épeautre de rente.

Tenants : Paulus Damme Yde, Goffin Giel de Hodeige, Jean des Mailhes, Guillaume d'Awans.

A. E. L. Original sur parchemin, avec deux sceaux, auquel se trouve annexé un acte du 13 juillet 1456. — Item, reg. nº 779, p. 120.

603. — **1453**, 29 novembre. — *Sour l'an de grace milhe quatre cens et cinquante trois, le penultime jour de novembre.*

Le maire et les tenants du chapitre de Saint-Pierre font savoir que Baduinet, Jean et Servais, fils de feu Jean Baduin, ont relevé des chapelains de cette église et de ladite cour, une cour, maison, jardin et assise situés à Peville, ayant appartenu à Baudouin Motte, joignant au wérixhas dit Entre deux vignes, vers le thier d'Eustache de Rahier. Après quoi, Baduinet et Servais transportent leur part à Jean Baduin, leur frère, lequel les rend à tenir de lui en héritage à son frère Servais Baduin, pour huit sols, une poule et quatre setiers d'épeautre de rente de treffons, plus une rente de quatre muids et deux setiers d'épeautre à payer aux dits chapelains.

Maire en féauté : Eustache de Terwangne pour Clouse Gheister; tenants : Jean de Warnant, Clouse d'Amay, Stasse delle Crois, Collar de Voroux, Jean Graffe de Fraipont, Clouse de Hodeige.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés. — Item, reg. nº 784, fol. 8 vº (avec la date 1452).

604. — **1454**, 15 juin.

Littera relevationis de curia Johannis de Bierses et villicus et mamburnus, de bonis pertinentibus ad elemosinam domicelle Katherine relicte Renwardi de Pont d'Avroit.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 12 v°.

605. — **1454**, 30 juin. — *Anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo quarto, mensis junii die ultima, videlicet in crastino festi beatorum Petri et Pauli apostolorum.*

Nicolas Gheyster, doyen de Saint-Pierre, et le chapitre de cette église publient des statuts pour leur régime intérieur, les maisons claustrales, la réception et les droits du prévôt, du doyen et autres dignitaires, la résidence des chanoines, les études, les séances, les droits de la fabrique sur les prébendes, les chapelains, etc.

A. E. L. Reg. intitulé : *Statuta Sancti Petri* (copie du 22 août 1689).

Jos. Halkin, *Les statuts de la collégiale Saint-Pierre.* I. A. L., t. XXIV, p. 501.

606. — **1454**, 25 juillet.

Littere II modiorum spelte acquisitorum a Hugone de Corenaille et Johanne fratribus, jacentium supra terras certas in territorio de Bruist, necnon littera obligationis fratrum.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 2 v°.

607. — **1454**, 18 octobre.

Lettre au sujet de 12 verges de terre tenues en alleu, à Laminne, en deux pièces.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 5 v°.

608. — 1454, 24 octobre. — *Sour l'an de grauce milhe quatrecens et chinquante quatre, en moys d'octembre le vingte quatremme jour.*

Le maire et les tenants du chapitre Saint-Pierre à Liége font savoir que Jean de Mont, demeurant à Fexhe, a fait relief, par suite de la mort de Pirot Ottelet, de Fexhe, d'une cour, maison, jardin et assise situés à Lantin, « qui jadit fut prebstres Jhesus », joignant à Jean de Chera et à feu Renkin de Bierset, échevin de Liége. Après quoi, il en fait transport au profit de Jean et Mélar, fils de feu Henri le Willen d'Once, demeurant à Boirs (sauf l'usufruit de Jeanne, veuve dudit Pirot), pour cinq deniers de cens, un chapon, sept setiers et deux *tierces* d'épeautre de rente.

Maire : Cloes Gheyster, doyen de Saint-Pierre; tenants : Jean de Warnant chapelain, Clouse d'Amay, Stausse delle Crois, Collar de Voroux, Jean Graffe de Fraipont, maître Clouse de Hodeige, Ystauze de Terwangne clerc, bourgeois de Liége.

A. E. L. Original sur parchemin avec un sceau, auquel est annexé un acte du 9 mars 1461.

609. — 1455, 1er janvier.

Littere tres de quadam domo in Basso Sabuleto, quam tenent de Very de Horion domini et capellani nostri, pro XXIIII solidis bone monete.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 18.

610 — 1455, 7 février. — *Sour l'an de grausce nostre saingeur Jhesu Crist mille quatrecens et chinquante chinque, le septemme jour de moys de feverier.*

Renechon delle Fouarge, maire et mambour de la cour du luminaire de la paroisse Saint-Victor à Glons, fait

savoir que, devant les tenants de cette cour, le doyen de la collégiale Saint-Pierre à Liége, pour la chapelle de N.-D. aux degrés, Arnoul Faber, pour ses confrères les communs chapelains, et Henri de Wihongne pour la fabrique de Saint-Pierre, ont relevé dudit luminaire un bonnier de terre situé à Slins, joignant « vers Gaire alle voie qui tent de Sains-Victeur a Bors », aux héritiers « de Cesteaul de Selins et de Guillaume Malcortois, et alle Chavée. Le doyen est mis en possession « en nom des trois membres deseurdis », pour douze deniers et une maille de fort cens.

Tenants : Jean Hubien de Glons Saint-Pierre, Jean Masar, Gérard Wilheame de Fexhe, Colar le Tixhecheaul de Glons.

A. E. L. Original sur parchemin, avec deux sceaux.

611. — **1455, 1er mars.** — *Sour l'an quatourscens et chincquante chincque, de moys de marche le promier jour.*

Jean Wilheame, demeurant en Tanneurrue, à Liége, fait savoir que, devant ses tenants, damp Gérard de Chinstrée, abbé de Saint-Gilles en « Publimoint », partie faisant pour son monastère, a relevé de nouveau seigneur : 1° une cour, maison, jardin et assise situés à Chênée, ayant appartenu à Jeanne dite de Brialmont, avec plusieurs terres et prés en lieux dits en Grandez ame, en le Praialle, en le Bedien, sour les Fosse de Beuscelens, a Bois Gaillair, à Trowellonster, en Willester, sour Villester, sour le Fosse de Vivier, entre Bealfroipont et Valiadevant, desoux le favarge de Bealfroipont, en le Fosse delle court, alle Haie de Fettereus, en Ylhe desous le boix de Mehangne, en Hacqueilhi fontaine, alle Savaige mellee, dessoux le Pessouze, entre

doix Pessouse, sour Hadeuster, desseur Petit Bennez, sour le Heis, a desseur de Haioulhe, alle Praialhe, en le Sart; 2° six journaux de terre situés à Chênée, mouvant de la cour de Jupille, pour deux deniers de petit cens; 3° des prés, bois et masures situés à Ninane, mouvant de la cour de Jupille pour dix huit sous de fort cens; 4° une cour, maison, jardin et assise situés à Chênée « sour le werixhas sor l'eauwe de Vesdre», pour sept muids d'épeautre et huit deniers. Le tout moyennant les treffonds à payer aux cours dont ces biens meuvent, plus une rente de seize muids d'épeautre audit Jean Wilheame. Sont cités parmi les joignants : Lambert de Gaire, Wéri le Baillier, Arnoul de Weis, Clouse delle Chivre, la vigne Henri Vassair, Thonar Bareit, Lambert le Croxhut, Jacques et Gautier de Mouhin, Stassin de Beinez, les terres de Biernalmont, Pirar Pihoche, Henri de Lardier et Baudouin de Saint-Servais, chevaliers. Tenants : Jaquemin Oulry, Renson Goddin, Herman delle Boverie, Piron Woroit clerc.

A. E. L. Original sur parchemin avec un sceau, auquel est annexé un acte du 9 septembre 1475.

612. — **1455, 7 mars.** — *Che fut fait sour l'an de grausce nostre saingneur Jhesu Christ mille quattre cent et chinquante chinque, le septième jour de marche.*

Renson delle Fouaige, maire et mambour de la cour du luminaire de la paroisse Saint-Victor, à Glons, fait savoir que le doyen de Saint-Pierre, pour la chapelle aux Degrés, Arnoul Faber, pour les communs chapelains, et Henri de Wihogne, pour la fabrique de cette collégiale, ont relevé de ladite cour un bonnier de terre situé à Slins, moyennant douze deniers et une maille de rente.

A. E. L. Reg. n° 779, p. 103.

613. — **1455**, 20 mai. — *Sour l'an de grasce milhe quatre cens et chincquante chincque, de moix de may le XX[e] jour.*

Jean de Berlo, prêtre, chapelain de la collégiale Saint-Jean l'Évangéliste en Ile, à Liége, fait savoir que, ayant fait ajourner à quinzaine, devant ses tenants (par le maire et deux membres de la cour), Rigal delle Motte, fils de Gilbert delle Motte, il a été mis en possession, faute de payement de rente, de vingt-deux verges grandes de pré situées à Thys, joignant au wérixhas de Thys et au seigneur de Momalle; mais que Wilheame, fils de Henri Wilheame de Hemricourt, beau-frère dudit Rigal (dont il avait épousé la sœur, Isabelle), en a opéré le retrait lignager, pour cinq muids d'épeautre de rente.

Tenants : Guillaume de Bellefroid, Jehennet de Waremme, Stasse delle Crois, Laurent de Beymont, Guillaume Naxhe.

A. E. L. Original par chirographe, sur parchemin, avec deux fragments de sceaux.

614. — **1455**, 24 mai. — *Sour l'an de grace mille quattre cens et chincquante chincque, en mois de may le vingte quatremme jour.*

La cour jurée des tenants de la collégiale de Saint-Martin en Mont, à Liége, fait savoir que Henri le Bollengier, de Waremme, fils de Henri Tilman, de Hasselt, a relevé comme nouveau seigneur, des luminaires de Saint-Martin et de Saint-Pierre, une maison dite du Lion, située à Waremme, joignant à l'hôtel du Falkon, plus des terres sises à Longchamps, sur le petit riwal, derrière les fossés, en Bussonvaulx, sur la chaussée Brunehot, à Vert fosseit, derrière

Hertangne, sur le holt wech, etc., moyennant les treffonds, plus quarante-cinq muids d'épeautre de rente.

A. E. L. Reg. n° 12, p. 728.

615. — 1455, 18 juin.

Littera XII sextariorum spelte acquisitorum a Germello Paren de Heuseur, pro anniversario Gyester. (*In Chereit.*)

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 15 v°.

616. — 1455, 4 juillet. — *Sour l'an de grausce milhe quatre cens et chinquante chinque, en moys de julle c'on dist fenalmoys, le quatremme jour.*

Le maire et les tenants du chapitre Saint-Pierre, à Liége, font savoir que Jean de Bleret, chanoine de cette église, au nom du chapitre, avait fait « deminer », contre Jaquemin de Lonchins, échevin de Liége, certains héritages et contrewaiges situés à Voroux lez-Liers et à Rocourt, pour faute de payement d'une rente de douze muids d'épeautre, prise hors d'une autre de vingt muids « pour faulte de cens et treffons a deligier et a acquitteir de paiement d'iceaux de vestis et d'amende ». Ledit Jaquemin, « com lansegeur, et pour le sien tenseir et wardeir, at debattus lesdits deminnemens, et noiat adit Johannes son intention et demandiese. » Le maire enjoint aux deux parties d'aller « a chief » aux échevins de Liége : les échevins de Liége « rechargent » que Jaquemin doit relever lesdits biens du chapitre et lui payer la rente de douze muids.

Maire : Clouse Gheyster, doyen de Saint-Pierre; Jean de Warnant, prêtre, chapelain de Saint-Pierre, Clouse d'Amay, Stausse delle Croix, Collar de Voroux, Jean Graffe de Frai-

pont, Clouse de Hodeige, Ystause de Terwangne clerc, bourgeois de Liége.

A. E. L. Original sur parchemin, avec un sceau.

617. — **1455,** 10 juillet.

VIII littere de domo Jacquemini le Pollain, sita in Codelinstrey.

Modo est domus sororum de Hasselt (le couvent des Sœurs-de-Hasque), *que obligatur dominis in quattuor regalibus aureis et XL solidis IX denariis bone annue.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 18.

618. — **1455,** 16 juillet.

Littera de transportu quinque modiorum spelte hereditarie per Gerardum Packeau de Heuseur occupatorum.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 16.

619. — **1455,** 23 juillet.

Littera XIII sextariorum spelte in Pucey, acquisitorum a Johanne Leonardi de Hodegge, supra certam domum cum suis pertinentiis.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 7.

620. — **1455,** 29 juillet. — *Che fut fait et depart nous oultre donneit sous l'an de grasce delle sainte nativiteit nostre singneur Jhesu Crist milhe quatre cens et chinquante chinque, en mois de julle c' on dist fenalle mois le vinte nouffemme jour.*

Le maire et les échevins de Flémalle Haute délivrent à Libert de Quartier, au nom du chapitre de Saint-Pierre,

une copie d'un record qui repose dans leur coffre et qui est daté du 26 octobre 1403.

Sous-maïeur : Michel le Foyment, pour Libert de Quartier, souverain maïeur; échevins : Gilles le Foyment, Guillaume de Chaynes, Gérard Piroul, Watlet delle Fontaine, Gilles Salmon et Jean Fiveit.

A. E. L. Original sur parchemin, contenan le record du 26 octobre 1403, analysé ci-dessus.

621. — **1455,** 31 octobre.

Littera de certis terris in territorio de Chereisse, de XX modiis III sextariis spelte hereditarie. Debet Arnoldus de Bertinhers.

A E. L. Reg. nº 10, fol. 16 vº.

622. — **1456,** 17 janvier. — *Sour l'an de grasce delle nativiteit nostre seigneur Jhesu Crist mille quatre cens et chinquante siies, de mois de jenvier le XVIIe jour.*

Le maire et les tenants de la cour jurée des biens appartenant à l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste, à Liége, et à l'hôpital Saint-Abraham près de ladite église, font savoir que les maîtres et le compteur dudit hôpital ont faire forjuger par loy, « faulte de cens, de rente, d'amende et de vestit, » les héritiers de Guillaume d'Atin, « sur sept soulx sour quatuorse et sour vinteung, et aussi le comman sour l'oneur fais », d'une cour, maison, vigne et assise situés hors de la porte Sainte-Marguerite, au-dessus du cureit molin, entre le rieu du cureit molin et le jardin mouvant de l'église Saint-Séverin et Saint-Julien; que Stasse de Falle, maire de Wonck-sur-Geer, partie faisant pour ses enfants, engendrés en Oderne, sa femme, fille de

feu Courair de Bernawe, bourgeois de Liége, en vertu du testament de ce dernier, a offert de purger ladite saisine; il est mis en possession desdits biens, moyennant quarante-quatre sous et six chapons de rente, trente sous à payer au curé et aux chapelains de Saint-Jean-Baptiste, et quatorze sous et six chapons à l'hôpital Saint-Abraham, outre cinq sous de « cruyt et relieff ».

Maire : Piron de Lantremange, compteur dudit hôpital; tenants : Tilman Waldoreal, ancien maître de la cité de Liége, Jean de Siies, Henri Waultier, Lambert de Lyon, Counair Waultier, Jean Seuhier de Jeneffe, bourgeois de Liége.

A. E. L. Original sur parchemin, avec huit sceaux, auquel est annexé un acte du 13 août 1484.

623. — **1456**, 10 février. — *Sour l'an de grause milhe quatre cens et chinquante siies, en moys de fevrier le diiessemme jour.*

Le maire et les tenants du chapitre Saint-Pierre, à Liége, font savoir que Lucie Hottekers de Tournot, demeurant en la Neuve rue, à Liége, en exécution du testament de feu Steyenne Kueches de Tournot, chapelain de Saint-Pierre, a transporté à Thomas de Heusier, partie faisant pour ses confrères les chapelains de Saint-Pierre, une rente de six muids d'épeautre hypothéquée sur une maison et assise situées dans la paroisse Saint-Servais, en lieu dit à Postiche, à l'entrée de la rue communément dite Nuwe ruwe, joignant à Henri de Hemptinnes et à feu maître Jean le Cerpentier, donnant par derrière sur le « fau riwe »; mouvant du recteur de l'autel N.-D., Saint-Pierre et Saint-Paul dans ladite église, pour vingt-cinq sols de cens dont la collegiale Sainte-Croix doit avoir la moitié pour l'anni-

versaire de feu Jean Rosseal, et les chapelains de Sainte-Croix l'autre moitié « en ayouez de leur armaire »), plus cinq sols de cens à l'église Saint-Pierre, cinq sous de relief, et un cens de sept marcs et cinq sous à payer par les chapelains audit recteur, etc.

Maire en ce cas : Jean de Bleret, chanoine de Saint-Pierre, pour Clouse Gheister grand maïeur; tenants : Jean de Warnant, Clouse d'Amay, Stausse delle Crois, Collar de Voroux, Jean Graffe de Fraipont, Clouse de Hodeige, Ystause de Terwangne, clerc.

A. E. L. Original par chirographe, sur parchemin, sceaux enlevés. — Reg. nº 784, fol. 23.

624. — **1456**, 10 février. — *Sour l'an de grausce milhe quatre cens et chinquante siies, en moys de feverir le diiesseme jour.*

Le maire et les tenants du chapitre Saint-Pierre à Liége, font savoir que Lucie Hotteckers de Tournot, en exécution du testament de Steyenne Kueches, a transporté à Godefrin Prinches, clerc, procureur de la cour de Liége, sa maison située dans la paroisse Saint-Servais, à Postiche, mouvant des chapelains de Saint-Pierre et de la cour des tenants, moyennânt les treffonds à payer auxdits chapelains, au recteur de l'autel N.-D., Saint-Pierre et Saint-Paul dans l'église Saint-Pierre, à l'église Sainte-Croix et à ses chapelains, plus une rente de six setiers au compteur ou receveur desdits chapelains de Saint-Pierre.

Maire et échevins comme dans l'acte qui précède.

A. E. L. Original par chirographe, sur parchemin, sceaux enlevés.

625. — **1456**, 7 mars.

Littera IIII modiorum spelte per dominos Johannem Fabri et Atrio ab illis de Eelst, in anno LIIII secundum registra, acquisitorum.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 3 v°.

626. — **1456**, 20 mai, et **1458**, 13 février.

Littere III de tribus modiis spelte supra domum Wilhelmi de Roveroit, sitam in Grauz.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 4.

627. — **1456**, 22 mai.

Littera de IX reis spelte et avene hereditariis supra certas hereditates sub curia treffunsali dominorum Sancti Petri Leodiensis in Nathoe (Natoye) *jacentes.*

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 13.

628. — **1456**, 26 juin. — *Sur l'an de grace mille quatre cens chinquante sixe, le sambdy apres le feste sains Jehan Baptiste.*

Record des échevins d'Havrenne (*Haverin*), faisant connaitre, à la demande du chapitre de Saint-Pierre, les droits que les bourgeois de ce lieu possèdent dans le bois d'Havrenne.

Maire : Pirlo de Thys (*Tist*) ; échevins : Jean de Tier, Jean de Thys, Pirlo de Thys le jeune, Gérardin de Bouxhonville, Jaspar-Colin Massoingne.

A. E. L. Recueil n° 4 *bis*.

629. — **1456**, 29 juin. — *Sur l'an de grasce milhe quatre cens chinquante siiez, en mois de jung le XXIXe jour.*

Le maire et les échevins de Hermalle-sous-Argenteau font savoir qu'André del Haye, demeurant à Oupeye, a relevé par succession de Jean Pirar, son père, neuf verges grandes de terre situées « alle issue de ladicte vilhe d'Upey, vers Viset », joignant à Long rieu, Nivar d'Upey, et à feu Watelet Loest, maire d'Oupeye, pour une maille de fort cens à payer en « Argenteal ».

Maire : Simon de Soumaing; échevins présents : Jean d'Oupeye, Collar le Blon, Gerard de Cheratte, Jean Grandeawe, Renar d'Alke le jeune; absents : Jean Colchon, Herman Halley.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

630. — **1456**, 13 juillet. — *Sour l'an de grausce milhe quatre cens et chinquante siiex, de mois de julle le trassemme jour.*

Goffin Gielle de Hodeige, maire de la cour des tenants de Thomas de Heuzier, chapelain de Saint-Pierre, fait savoir que Piron de Jardin, bourgeois de Liége, a vendu audit Thomas un muid d'épeautre de rente et lui a donné en gage sa maison située en Agimont dont il a la propriété, et sa mère, Marie Marteal, l'usufruit. Thomas la rend en héritage audit Piron, moyennant le payement des treffonds, plus une rente de quatre muids d'épeautre que la dite Marie devra payer, sa vie durant, et son fils après son décès.

Tenants : Henri d'Oreye, Jean des Mailhes, Antoine de Vivengnis, Guillaume d'Awans, clerc.

A. E. L. Original sur parchemin, annexé à un acte du 4 octobre 1453. — Reg. nº 779, p. 122.

631. — **1456**, 12 novembre. — *L'an mille quatre cens et chinquante siiex, do mois de novembre le XIIe jour.*

Jean de Wadrechee, Colart Radu et Désiré de Mierdo, mambours et gouverneurs du grand hôpital Saint-Jean-Baptiste à Dinant, font savoir que, devant eux, Henri de Jamblinne leur a payé dix clinkars pour un muid d'épeautre de rente légué audit hôpital par Jehenneit d'Ermeton (*Iermenton*).

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

632. — **1457**, 4 juillet.

Littera de certis terris quas tenet Collardus le Tyxhon in territorio de Oborne.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 4.

633. — **1457**, 4 juillet.

Item una cedula papirea mensurationis terrarum jacentium in Oborne, Millen et Glons.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 4.

634. — **1458**, 2 janvier.

Littera VI modiorum spelte hereditarie jacentis supra terras quas Eyernar Losselhier solebat tenere. [*Modo Lambertus dictus le Molnier.*]

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 10 v°.

635. — **1458**, 12 mai.

Littera unius bonuarii terre in territorio de Warous dominis et capellanis, per dominum Johannem de Ora, legati,

pro quo habentur tres modii spelte qui distribuentur in festo Trinitatis, videlicet dominis duo et capellanis unus.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 8 vº.

636. — **1458**, 14 mai.

Littere XXIIII modiorum spelte hereditarie coram tenentibus camerarum, supra curtim, domum, assiziam, avecque II pitit cortil prope, continentes IIII bonnuaria XI verges grandes, VII petites, condist cour de Bolsee, et XLVI bonniers de terre hérule, appartenant a cherruwage de ladite court.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. ?0.

637. — **1458**, 21 juin.

Littera de X modiis spelte hereditarie jacentibus in territorio de Xhendremale, acquisitis per dominúm Johannem d'Ans, a Johanne Weri.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 14.

638. — **1458**, 5 juillet.

Littera justicie de Brust (Brus sur Geer) *de certis terris inscriptis, de quibus tenet Collardus le Tyxhon quinque jornalia et alia quinque bonuaria et XV virgatas magnas.* [*Tenet pro presenti Andreas N***, commorans in Glons.*]

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 2 vº.

639. — **1458**, 30 août.

Littere Wilhelmi de Freloux, de XII sextariis spelte hereditarie libere, jacentibus in Ans, adjour de XVme.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 1 vº.

640. — **1458**, 11 septembre.

Littere de XII sextariis spelte jacentibus à Mollins, que debent heredes Johannis Maistre Henri, acquisitis a Wilhelmo de Freloux supra curtem moventem de Handrons.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 1 vº.

641. — **1458**, 8 décembre.

Littera de VII modiis spelte hereditarie jacentibus in territorio de Ongnée, supra domum de Sotthuys prope Vallem benedictam, necnon XLVI solidos bone (Ougnée lez-Sclessin).

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 7 vº.

642. — 1458, 9 décembre. — ***Sur l'an*** *de gracez milhe quatre cens et chincquante owiit, en mois de* ***decembre le*** *noevemme jour.*

Le maire et les échevins de Houtain-Saint-Siméon font savoir que Johannes Rubion, receveur des communs chapelains perpétuels de Saint-Pierre, « com lay vestit » et au nom desdits chapelains, a fait relief, comme de nouveau seigneur : 1º d'un bonnier de terre dit le Bonnier de Laminne, à Houtain, joignant aux terres de Saint-Jean en Ile; 2º de trois journaux situés derrière le corty Hanoton, joignant aux pauvres de Liége et aux terres de Saint-Laurent; 3º de six verges grandes près des terres de Saint-Victor de Huy; 4º de quatorze verges grandes deseur les broukes d'Once, joignant les terres de Saint-Jacques, sur le sentier qui va d'Once à Bertonville, pour dix-sept deniers de fort cens.

Maire : Stas delle Crois; échevins : Henri Ogier, Jaque-

min de Be, Jean de Geire, Lambert Pietre, Henri Riwet, Jean le Bailhier.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés. — Reg. n° 779, p. 109.

643. — **1459**, 29 janvier. — *Donnee l'an de le nativiteit nostre Singneur Jhesu Crist mille quatre cens et chinquante nuef, en mois de jenevier, le vingte nuefeme jour.*

La haute cour de justice de Blehen fait savoir que Marguerite, veuve de Jean Botton, a transporté à son fils Collart Botton l'usufruit des biens de son mari, en cens, rentes et chapons, en tant qu'ils mouvaient de ladite cour et qu'elle déclarait n'avoir pas hypothéqués. Ledit Collart fait relief desdits biens tant pour l'usufruit que pour la propriété, et les donne en lansage à Gilles Garin, à condition de payer diverses rentes, notamment dix-neuf muids d'épeautre au chapitre Saint-Pierre. Suit l'indication des terres sur lesquelles ces rentes sont hypothéquées. Le 25 mai 1461, Jean Botton, prêtre, profès au monastère de Floreffe, Agnès et Marie, frère et sœurs dudit Collard, donnent leur consentement, devant la cour des masuyers, etc.

A. E. L. Reg. n° 36, fol. 27 à 31, cinq actes détériorés par l'humidité et en partie illisibles. — Répertoire, reg. n° 10, fol. 11 v° (s. m.).

644. — **1459**, 26 mars.

Littera de II reis et I quarta medietatim spelte et avene et dimidia pulla supra domum et hereditates jacentes in Leyfontaine, sub curia de Nathoye moventes.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 13.

645. — **1459**, 29 mai.

Littera curie pauperum de Flemalia de domo Petri Hyar, super quam domini habent II modios spelte.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 12.

646. — **1459**, 29 mai. — *Che fut fait sur l'an de grausce delle sainte nativité nostre Seigneur Jesus Christ mil quattre cents et chinquante noef, de mois de may le vinte noeffeme jour.*

La cour des tenants du chapitre Saint-Pierre fait savoir que Henri Hyart, de Flémalle-Haute, a relevé dudit chapitre une cour, maison, etc., situées dans cette localité, joignant vers Meuse alle virre (?) et vers Hesbaye au wérixhas, moyennant une rente de deux muids d'épeautre et le payement des autres charges.

A. E. L. Reg. nº 193, fol. 99 vº.

647. — **1459**, 30 juin.

Littera molendini dati Johanni Esselin, in presentia scabinorum Lovaniensium, per dominum Johannem Fabri canonicum Sancti Petri habentem procuratorium plenarium, cum domibus, curtibus et suis pertinentiis, dicti Blockea mollin, pro IIII 1/2 modiis spelte pactus et mensure Leodiensis hereditarie super computatoriam solvendis, promittens idem Johannes redimere duos cum dimidio modios et dictum molendinum imperpetuum intertenere de omni opere necessario absque fraude et detrimento dominorum, et poterunt domini ad molendinum et contrapignus, unica juris citatione et expectatione unius mensis, absque alio ulteriori processu, manus apponere.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 10 vº.

648. — **1459**, 4 juillet. — *L'an LIX, IIII jour de julle.*

Le maire et les échevins de Corroy-le-Grand font savoir que le chapitre Saint-Pierre a mis à proclamation son moulin dit Bokeamollin ou Botiermolin, à Corroy; il est adjugé « a candelle extinte », à Jean Aslin, pour une rente de 4 $^{1}/_{2}$ muids d'épeautre et sous certaines conditions.

A. E. L. Reg. n° 7, fol. 59. — Répertoire, reg. n° 10, fol. 10.

649. — **1459**, 23 juillet. — *Sour l'an de graucez mille quatre cens et chincquante nueff, le vingte troisemme jour de mois de jullet.*

Le maire et les tenants de l'église Saint-Pierre, à Liége, donnent à Johannes Rubion, clerc, receveur des chapelains de cette église, un record au sujet de vingt-deux verges grandes de terre situées à Lixhe, en deux pièces, dont l'une contient dix-huit verges et l'autre quatre.

Maire : Johannes de Bleret, chanoine de Saint-Pierre; tenants : Arnoul Fabry, chapelain, Clouse d'Amay, Stas del Crois, Colar de Voroux, Jean Graffe de Fraipont, Eustache de Terwangne, Guillaume de Voroux.

A. E. L. Original sur parchemin, avec deux sceaux, contenant un acte du 12 juin 1404 et un autre du 25 avril 1406.

650. — **1459**, 17 août. — *Sour l'an de grauscez mille quatre cens et chincquante nueff, le diieseptemme jour de moix d'awust.*

Jean le Bechut, hallier à Liége, fait savoir que, devant ses tenants, André del Haie a relevé, de nouveau seigneur, une cour, maison, jardin et assise, situés à Oupeye et appelés la cour del Haie, joignant à Wautelet Frérart et au wérixhas, puis en a fait transport à Clouse Gheister, doyen de Saint-

Pierre, partie faisant pour les chapelains de cette collégiale, moyennant onze sols de fort cens et onze chapons de rente, plus une rente de trois muids d'épeautre.

Tenants : Jean d'Ans et Jean de Bleret, chanoines de Saint-Pierre, Ystause de Terwangne, Jacques de Terwangne, clerc.

A. E. L. Original par chirographe, sur parchemin.

651. — **1459**, 1er octobre. — *Sor l'an de grasce milhe quatre cens chinquante noeuf, en mois d'octobre le promier jour.*

Le maire et les échevins de Hermalle-sous-Argenteau font savoir qu'André del Haye d'Oupeye a transporté aux chapelains de Saint-Pierre, représentés par Collar, fils de Collar le Blon, de Hermalle, neuf verges grandes à Oupeye, en lieu dit Enson le vilhe, joignant au wérixhas, au long rieu Henri Nivar et mouvant de damoiseau Jacques, seigneur d'Argenteau et de ladite cour.

Maire : Simon de Somaing; échevins présents : Jean d'Oupeye, Collar le Blond, Gérard de Cheratte, Jean Grandeawe, Renar d'Alke le jeune, Herman Halley; absent : Jean Colchon.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

652. — **1459**, 8 octobre. — *Datum anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo nono, mensis octobris die octava.*

Déclaration faite, en chapitre général, des charges incombant aux chanoines lors de leur décès.

A. E. L. Reg. n° 9, fol. 122.

653. — **1460**, 5 avril. — *Sour l'an de grauscez mille quatre cens et siiessante, le chinquemme jour de moys d'avrilhe.*

Le maire et les tenants du chapitre Saint-Pierre font savoir que Gilles Libilhon, de Houtain-Saint-Siméon, a relevé, de nouveau seigneur et par la mort de Renchon Becho, six journaux de terre sis à Houtain, en Cornut champs, joignant aux terres Saint-Siméon, aux héritiers du Petit Watelet d'Heure dit le Frank bonnier, et de François de Laittre, à Godefroid Gravial, aux Écoliers et à la « vesture » de Houtain; il est mis en possession moyennant les treffonds à payer aux chapelains de Saint-Pierre et à la cour, dont ils meuvent, plus une rente de quatre muids d'épeautre dont Libilhon en devra payer deux au chapitre et deux aux chapelains de Saint-Pierre.

Maire : Johannes de Bleret, chanoine de Saint-Pierre; tenants : Arnoul Fabri, prêtre chapelain, Clouse d'Amay, Stas del Crois, Collar de Voroux, Jean Graffe de Fraipont, Ystause de Terwangne, et Guillaume de Voroux.

A. E. L. Original par chirographe, sur parchemin. — Reg. n° 779, p. 113.

654. — **1460**, 16 avril. — *Sour l'an de grauscez mille quatre cens et siiessante, le saiesemme jour de moys d'avrilhe.*

Le maire et les tenants du chapitre de Saint-Pierre font savoir que Collaurt, Closkin et Stassin, fils de feu Henraur de Bettonvilhe, ont transporté, chacun pour sa part, vingt verges grandes de terres situées à Houtain-Saint-Siméon, joignant aux terres de Cornillon, de Saint-Jean l'Évangéliste, à Collar de Hodeige et Henri de Falkon, mouvant des chapelains de Saint-Pierre, à leur beau-frère Jean le

Maire, mari d'Aylit, pour les treffonds, plus une rente de deux muids d'épeautre à payer auxdits chapelains.

Maire : Jean de Bleret, chanoine de Saint-Pierre; tenants: Arnoul Fabry, chapelain, Clouse d'Amay, Stas delle Croix, Collaur de Voroux, Jean Graffe de Fraipont, Ystause de Terwangne, Guillaume de Voroux.

A. E. L. Original par chirographe, sur parchemin. — Reg. n° 779, p. 111.

655. — **1460**, 13 juillet.

Littera trium modiorum II sextariorum II quartarum spelte et octo pullarum, super certa contrapignora in territorio de Laminnez, relevatarum per Wilhelmum filium Raskin de Laminnez.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 5 v°.

656. — **1460**, 27 juillet.

Item, due littere de Faucompir, de IIII modiis spelte hereditarie.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 3 v°.

657. — **1460**, 28 décembre.

Littera de XII sextariis spelte debitis ministerio braxatorum civitatis Leodiensis, in Heuseur jacentibus.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 16.

658. — **1461**, 12 janvier.

Littera de XII sextariis spelte hereditarie in territorio de Chereisse, supra I bonuarium quod Johannes Giskin pretendebat habere.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 16.

659. — **1461**, 5 février.

Item littera relivii V bonnuariorum terre jacentium in Lanthins super pluribus hereditatibus, coram justicia de Lanthins.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 5.

660. — **1461**, 9 mars. — *Sur l'an mille quatre cens sissante et ung, le noeff de mois de marche.*

Le maire et les tenants du chapitre Saint-Pierre, à Liége, font savoir que Jean et Mellar, fils de feu Henri le Villen d'Once, ont fait transport à Jean Rubion, clerc, receveur des chapelains de cette église, d'une cour, maison, jardin et assise « qui jadit fut prebstres Jhesus », pour les cens, rentes et droits de relief indiqués dans l'acte du 24 octobre 1454.

Maire : Jean de Bleret, chanoine de Saint-Pierre; tenants : Arnoul Fabry, prêtre, Colard d'Amay, Stas del Croix, Colar de Voroux, Jean Graffe, Ystausse de Terwangne et Guillaume de Voroux.

A. E. L. Original sur parchemin, annexé à un acte du 24 octobre 1454.

661. — **1461**, 9 mars. — *Datum anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo primo, mensis marcii die nona.*

L'official de Liége fait savoir que Jean Rubyon le jeune, receveur des chapelains de Saint-Pierre, a attrait en justice, le 1er mars 1459, Gilles fils de Jean Pollard de Fooz, disant qu'en l'année 1458, ledit Gilles avait possédé et cultivé certaines terres situées à Fooz, hypothéquées envers lesdits

chapelains pour une rente de cinq muids d'épeautre, qu'il n'a pas payée. Après lui avoir déféré le serment et avoir entendu des témoins, etc., Gilles Pollard est condamné à payer ladite rente et les frais dans les trente-six jours, sous peine d'excommunication.

A. E. L. Original sur parchemin, sceau enlevé.

662. — **1461**, 27 mars.

Una littera justicie de Ans et Mollins, de domo et curte Noiel Dans, delle cherrie, et est relivium.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 1.

663. — **1461**, 27 mars.

Littere certi relivii, facti per investitum de Ans coram tenentibus dominorum, de III modiis spelte.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 1 vº.

664. — **1461**, 25 juin. — *Sour l'an de grasce mille quattre cens et sissante unck, de moix de jung le XXVe jour.*

Le maire et les échevins de Xhendremael donnent à Johannes Rubion, receveur des chapelains de Saint-Pierre, copie de deux actes « extans en cleifs et en serre », relatifs aux biens provenant de Robert le Viez, maire de Liers, et de Lambert son frère, et ce, du consentement de Gielet Paske de Lantin, qui en demande aussi copie « se mestier est ». Puis, ils font savoir qu'en l'an 1456, lesdits chapelains ont fait deminer tous ces biens faute de payement de rente, d'amende et de vestit par Gielet Paske de Lantin et par Marie, veuve de Jaquemin Bellarmé, et qu'ils en ont été mis en possession en 1457, après que « tous les commands

sur sept, sur quatuouse et sur vingt unk souls, et aussi le quaer command sur l'oneur ont esteit fais ensuyant nostre usaige et coustumme. »

Sous-maïeur : Gielchon Mirlot, pour Jean de Straille, souverain maïeur; échevins : Jean Laveur, Henri de Malaixhe, Jean Gérar Loiste, Jean de Champs, Bastin de Vernay.

A. E. L. Original par chirographe, sur parchemin, contenant un acte du 4 octobre 1439 et un autre du 5 avril 1445.

665. — **1461**, 26 juillet.

Relivium IX virgatarum vinearum in Vivegnis, gisantz aux jones vingnes, a deseurre des vingnes de l'abbie, moventium de curia Jacqueminet de Futvoye, ad opus dominorum Sancti Petri transportatarum per Johannem d'Oupey, parmy payant à l'abbesse de Vivegnis V quartes de vin moest et à seigneurs de Saint-Pier VI stiers spelte de lige rente [*Tenent modo heredes Johannis Cherat*].

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 13*b*.

666. — **1462**, 12 janvier. — *L'an de grace mille quattrecens et sissante deux, en moys de jamvier le XIIe jour.*

Lambert de Sovet, maire et échevin de la cour de Jean delle Loye, jugeant à Trisogne, Pirar Fortrest dit d'Azimont, Jehenin de Strée, Pirlot le Mangon, Jean le Baroy et Ansillon de Waley, échevins, font savoir que Bertrand de Chacoux (*Chacourt*), aussi échevin, a déclaré posséder un pré au lieu dit en Boyal, deleis les hayez de Chamoz, joignant au chemin de Marche et à Henri Clamare, et en avoir échangé une partie contre un demi-bonnier avec Henri de

Jamblinne. Il vend ledit pré tout entier audit de Jamblinne.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

667. — **1463**, 16 avril. — *Sor l'an de grausces mille quatre cens sissante et trois, le sausemme jour de moix d'apprilhe.*

Le maire et les tenants du chapitre Saint-Pierre, à Liége, font savoir que les commis, mambours, tuteurs et receveurs de la chapelle N.-D. aux Degrés ont fait saisir, pour faute de payement de treffonds, de rente, de vesti et d'amende par Arte Loren de Bettincourt : 1° huit verges grandes de cortil situées à Bettincourt, joignant à Rigal de Stauppelle de Saint-Trond, à Lambert Cloes Linair, à Lambert fils de Guillaume Noiel; 2° trois muids d'épeautre de cruit trescens affectés, devant la haute cour de Waremme, sur la cour, maison, jardin et assise de Robin Martin à Bettincourt, joignant à Jean de Broucke; 3° quatorze verges en lieu dit Scuerhoven, joignant à Woter Plughers de Haske et à Art le Xhohier de Corswarem; 4° dix-huit verges en Coeter de Willen, joignant à Henri Amelis; neuf verges grandes en lieu dit Emmi Ghyeir derrière Bettincourt. Jean fils dudit Arte Loren, « com plus proisme, voir si com de graucez par lesdits commis à ly faite, » fait le retrait lignager de tous ces « héritaiges et contrewaiges », en payant les treffonds, cens, rente, frais et amende, plus dix muids d'épeautre de rente aux dits commis, etc.

Maïeur : Johannes de Bleret; tenants : Arnoul Fabry, Clouse d'Amay, Stas del Croix, Collart de Voroux, Jean Graffe de Fraipont, Istause de Terwangne, Guillaume de Voroux.

A. E. L. Original sur parchemin, avec un sceau.

668. — **1463**, 19 juin. — *Sour l'an de grausce milhe quattre cens et sissante trois, de mois de junne le XIXe jour.*

Rause de Rijck, chanoine de Saint-Lambert, prévôt de Saint-Barthélemi, seigneur de Saive-lez-Parfondvaux, fait savoir que, ayant fait ajourner devant ses tenants, faute de payement de rente, Pirchon de Libois, Watelet de Laittre, Colair de Ladrier et son fils Waltelet, comme héritiers de Watelet Hannien de Marchin : Jean de Warnant, avoué de Libois, cousin dudit Rause, « pour le sien et sez hiretaigez, lansaige tenseir et wardeir, » a purgé la saisine des biens sur lesquels cette rente était affectée, savoir les héritages qui furent Michar Herkeal, Henrair Michair, les biens de Vervoz (*Vervoye*) et de Monceau (*Moncheal*) situés à Libois et Evelette, à condition de payer « tous treffons, debittes et droitures » que ces héritages doivent, plus vingt-neuf muids d'épeautre de rente « mesure hoyche, » savoir : neuf à payer par ledit avoué « sour le dengne a Libangne », quatre par Watelet de Laittre pour les héritages de Moncheal, etc.

Tenants : Gilis Boen, chapelain de Saint-Lambert, Heyne Pasmanne de Rijck, Gilles de Ribaye de Huy, Servais Dertinne, Henric van de Parc.

A. E. L. Original par chirographe sur parchemin.

669. — **1463**, 27 juillet.

Item littere tres Johannis d'Aaz ly bresseur, de XII denariis courant en boursse et XV sextariis I quarta spelte in Aaz.

A. E L. Reg. no 10, fol. 2.

670. — **1463**, 7 août. — *Sour l'an de grauce mille quatrecens et siiesante trois, en mois d'awoust le septemme jour.*

Le bailli de la terre de Moha et les « esquevins alluens » de la haute cour et justice de Wanze, font savoir que,

devant ladite cour « et ainsi jugeurs des alloux gissans dedens ladicte terre et haulteur », Jean Loist de Fumal a transporté à Daniel de Hosden, écuyer, bourgeois de Huy, diverses terres allodiales qui lui avaient été vendues par feu Collar de Hosden dit de Hollandre, bailli de Moha, savoir : un demi-journal joignant aux terres « delle mainson de Ban », appartenant au Val-Notre-Dame, et joignant à Jean Laleman; quatre verges grandes « sour le tiege de Mouha», joignant à Lambert le Dameheal de Vinalmont; quatre verges grandes, joignant à Jean de Fumal; quatorze verges en Fons de Saer; un demi-bonnier sur le chemin de Fumal, « alle dessous delle Haie », joignant le douaire du curé de Vinalmont, et Desier Desirar; neuf verges grandes en lieu dit à Parisial, joignant à Jean et à Ottelet Danaul; seize verges grandes sour Hampial, sur le chemin menant aux tombes de Warnant; quatre verges à Sourlouxhe, joignant à la terre de Floreffe qui fut à Gautier à Coinrpiés; douze verges à Honckeur, joignant à Collar Pirar; trois verges à Nihenfosseil, joignant à Collar Robet; trois verges dessous les preis joignant aux terres Clockier de Villeir; huit verges grandes à Genochamps; sept verges à Gerarbure, joignant à la terre de feu mons. Jean Faincket; un demi-bonnier en Housial, joignant aux Coutures; cinq verges à Poplial, joignant aux terres de l'hôpital, etc.

Sous-bailli en féauté : Gilles de Monroiaul, échevin de la petite ville de Huy, pour Stasse de Hosden, seigneur de Xhougnee, souverain bailli de Moha; échevins présents : Hubert de Rochellée, ancien maître de Huy, et Stasse Viron; absents : Warnier de Mons, Jean Hustin d'Outremont (*Otrimont*), maïeur et échevin de Huy, Walter de Marneffe, Jean de Borlé, et Ystausse Persan de Warnant.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

671. — **1463**, 22 décembre. — ***Anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo tertio, mensis decembris die vigesima secunda.***

Approbation du testament de maître Nicolas Vocht, chanoine de Saint-Pierre. Il fait des legs aux quatre petits autels de cette église, savoir : Saint-Leodegar, Saint-André-sous-les-Cloches, Saint-Maurice et SS.-Remy et Vincent; au curé d'Ottemborch, etc.

A. E. L. Reg. n° 779, page 7. — Reg. n° 10, fol. 70 (fragments).

672. — **1463**. — *Anno XIIII^{c} LXIII°.*

Clause du testament de Nicolas Gheyster, doyen de Saint-Pierre, par laquelle il fonde un autel en la chapelle Saint-Hubert, etc.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 72 v°.

673. — **1464**, 16 janvier. — *Sour l'an quatuors cens et sissante quatre, de moix de janvier le sausemme jour.*

Johannes de Bleret, chanoine de Saint-Pierre, fait savoir que, devant ses tenants, Wathier, fils de feu Wathier de Lantin, comme suite au transport fait en sa faveur par Gilet Hankair de Lantin, a relevé : 1° six verges grandes de terre situées alle Tombelle, à Lantin, joignant aux terres de Cornillon, aux héritiers de Wéri le Cannoine de Bolzée et de Thonar de Voroux; 2° un demi-bonnier desseur le Hardice voie, joignant aux héritiers de Jacques de Paifves le boulanger; 3° trois journaux en le Vaulx, joignant à l'hôpital Saint-Jean-Baptiste, à Gilet Lambechon et à Lambert de Tilhou; 4° une cour, maison, jardin et assise dite le court le Ardenois à Lantin, joignant à Wérixhas; 5° une cour, maison, jardin et assise situés devant le puche de

Lantin, etc. Il est mis en possession à condition de payer les treffonds, etc. (sauf douze setiers d'épeautre dus au recteur de l'autel Saint-Nicolas dans l'église de Lantin), plus une rente de huit muids et quatre setiers.

Tenants : Gielet Pietre, Stassin de Viernay, Piron Wérotte, Gielet d'Oreye, Gérard de Tiége.

A. E. L. Original par chirographe, sur parchemin.

674. — **1464**, 4 avril. — *L'an XIIII^c LXIIII, le IIIIe jour d'avril.*

Les échevins de Liége font savoir que Tilman Servaix, « entailleur d'images », et Jaquemin fils de Thomas le Mangon, son gendre, ont transporté à Pieron de Lantremange, bourgeois de Liége, les trois quarts de certaines terres situées « desseur les Roisiers et en Chayeneal », à Bernalmont, pour y prendre les $^3/_4$ de quatre muids d'épeautre de rente.

A. E. L Reg. nº 11, fol. 86.

675. — **1464**, 29 mai.

Littera mensurationis terrarum fabrice spectantium, jacentum in Hambroulx.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 5.

676. — **1464**, 26 juin.

Littera unius modii spelte acquisiti a Hugone Huweneal in Mers.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 6.

677. — **1464.** — *Gheschieden inden jaere na die gheboertenis ons heren Jhesu Cristi doen men screeff dusent vierhondert ende LXIIII, en die maent van* ..... (sic).

Jean Giisbrechs le jeune, écoutète du ban et de la haute

cour de Crenwick (*Craenwiick*), Collin Robiins, Jean Terwen, Jacques van Misem, Jean Giisbrechs le vieux, Collar van der Smissen, Jacques Putseys et Gérard Bastuylre, échevins du ban, font savoir que Marie van den Swaur dite van Craenwiick, avec son mambour Fastrard Gherets, bâtard de Fresin (*Verssenne*), a transporté à Jean, son fils, une rente de dix muids d'épeautre sur ses biens de Crenwick; après quoi, ledit Jean les vend à Herarts de Corswarem, chevalier, seigneur de Nyel, de Malèves Saint-Lambert, de Herck, de Crenwick, etc.

A. E. L. Original sur parchemin, avec sept sceaux.

678. — **1465**, 18 février. —*Sour l'an de graise mille quatre cens et sissant et chinque, de mois de février le XVIII[e] jour.*

Le maire et les échevins de Bergilers (*Brugilleit*) font savoir que, le 21 mai 1464, Clous Brigair, receveur du chapitre Saint-Pierre, au nom de ce chapitre et des chapelains de Saint-Pierre, a demandé comment Gérard Goeswin, ancien maître de la cité, était en possession de quinze muids d'épeautre. On lui répond par record : 1° que, le 13 octobre 1441, Guillaume le Beaul, écuyer, seigneur de Hemricourt et de Lantremange, avait cédé à Catherine, sa femme, veuve de Thierri de Haneffe, certains héritages pour y avoir un douaire de huit muids d'épeautre; 2° que, le 24 juillet 1448, ladite Catherine, avec Henri, son mambour, fils naturel dudit Guillaume, avait transporté à Gérard Goeswin cinq bonniers, deux verges grandes et cinq petites, moyennant le petit cens à payer au seigneur, et pour y prendre quinze muids d'épeautre; 3° que, faute de payement des quinze muids par Guillaume le Beaul, Gérard fut « resaisi », le 8 décembre 1449, desdits biens; 4° que, le 26 mars 1464, Yde, veuve de Jean de Riwaul l'aîné, avec

son mambour Gilet de Riwaul, son cousin, reporta à Guillaume, son fils, et à Jean le Clerc, fils de feu Jean de Riwaul le jeune, la propriété et l'usufruit d'un bonnier de terre, en deux pièces; lesquels en firent transport à Gérard Goeswin « si que en lieu de contrepant »; après quoi, ledit Gérard reporta ce bonnier, avec cinq autres bonniers et trois verges grandes, aux susdits Guillaume et Jean, pour quinze muids d'épeautre par an. Les terres susdites étaient situées en lieux dits en Granlowe, deleis Parfontvaulx, en Fons delle cachiie, en Fons d'amont le vilhe, etc. Sont cités parmi les joignants : Jean Anseaul, Gilet Pirkin de Puchey, Jean le Brabechon, Stassin le Stordeur, Gilet de Tiier et son fils Jean le Germeal, Loren le Permentier de Bergilers, Gérard de Braives, Petre de Heers, les seigneurs de Chantraine, Jean le Charlier, Henri Grand Heyne de Lantremange. Le 7 avril 1464, Gérard Goeswin, « en vertut de une marchandise » avec Stas de Laitre, doyen de Saint-Pierre, et de Jean Giel, prêtre, exécuteurs testamentaires de Clouse Voecht, chanoine de Saint-Pierre, à cause d'une messe qui doit être dite tous les jours par les chapelains, transporte tous les héritages ci-dessus pour y prendre douze muids d'épeautre, hors de quinze. Le 21 mai 1464, Clous Brigair, au nom desdits chapelains, est mis en possession desdits douze muids.

Maire : Libert de Geer; échevins : Jean le Chierff, Collin le Marchant, Renekin Urbain, Jean Jaquemin, Jean Odair, Jean le Clerc dit de Riwaul.

A. E. L. Original sur parchemin, avec deux sceaux.

675. — **1465**, 25 avril. — *Sour l'an de grasce mille quattre cens et sissante chincque, de moix d'avril le XXVe jour.*

Robert, fils de Collart Robin de Crenwick, fait savoir

qu'il a vendu « bonnement et loyaulment », à Ystas delle Aitre, doyen de Saint-Pierre, et à Jean Giele dit Block, curé de Meeffe, exécuteurs testamentaires de Cloes Voecht, chanoine de Saint-Pierre, pour la messe quotidienne fondée par ledit Cloes et que doivent célébrer les chanoines et les chapelains de Saint-Pierre, une rente de quatre muids d'épeautre affectée sur neuf journaux de terre à Bovenistier, au prix de 25 griffons, 10 livres et 10 sous, qui lui ont été payés en deniers d'or et d'argent, savoir : 41 écus Guiellielmus, bon or et de juste poids, pesant 5 onces, un esterlin « et ung quar moins », poids de Troye, et deux griffons en commun payement; « pour le denier Dieu, cortaige et beveraige, les deux pars de trois griffons ». Si on faisait le rachat de ladite rente, il promet de payer un double trescens, savoir huit : muids d'épeautre. Onts cellé l'acte, Henri de Roesmelle et Tristand de Lambiermont, clercs.

A. E. L. Original sur parchemin, avec deux sceaux. — Reg. nº 784, fol. 59.

680. — **1466**, 19 mai. — *Sour l'an de grasce mille quatre cens sissante siies, le diiez nueffemme jour de mois de may.*

Thiry Dumons, maire de la cour du couvent du Val Notre-Dame, « emprès Wallincourt », de l'ordre des Ermites de Saint-Guillaume, au diocèse de Cambrai, fait savoir que, devant la cour des tenants, Jean de Warnant, avoué de Libois (*Libaing*), a purgé une saisie faite par Raes de Rijck, chanoine de Saint-Lambert, prévôt de Saint-Barthélemi, seigneur de Saive, pour faute de payement de neuf muids « de bleis, tant en spelte comme en avoine », par Pirchon de Libois, Watelet de Laitre, Collart de Ladrier et son fils Collart, héritiers de Watelet Hannien, des biens qui furent

à Michau Herkeal, Henrar Michar, les héritages de Vervoz et de Monceau, situés à Libois, Evelette, etc.; « parmi decensant et debitant tous cens, rentes, treffons, debites et droitures », audit couvent; plus une rente de vingt-neuf muids, mesure « hoyche », que Jean de Warnant et Watelet de Laitre devront payer audit couvent « sour le dengne a Libaing », etc.

Tenants : Hubin de Leuze, Thomas de Givey, bourgeois de Liége, Jean d'Oha, Melchior Asert.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

681. — **1466**, 31 juillet. — *Anno incarnationis Domini nostri Jesu Christi 1466, mensis julii ultima.*

Les membres du concile de Jodoigne, réunis dans la chapelle de Notre-Dame de cette ville, font connaître les obligations du décimateur de cette localité et indiquent par le menu les objets qu'il doit fournir, les travaux qu'il doit faire exécuter, etc. (1)

Sont cités dans cet acte : Gérard Warnier, doyen de chrétienté, maître ès arts, curé à Melin; Jean Martius, official forain à Noduwez; Jean Astrich, archidiacre forain, curé à Bomal; Guillaume de Tavier, curé à Lincent (*Lise*) et Jean Hammigii, curé à Mont-Saint-André.

A. E. L. Reg. n° 36, fol. 181.

682. — **1466**, 23 novembre. — *Sur l'an de grace dele nativité nostre seigneur Jhesu Crist mille quatre cens soissante siez, du mois de novembre le vingte troisemme jour.*

Jean de Stembier, bourgeois de Huy, fait savoir que, le

(1) Suit, au folio 183, l'indication des dîmes que le chapitre Saint-Jacques, à Louvain, celui de Saint-Pierre, à Liége, et l'abbé de Heylissem ont à Jodoigne-Souveraine.

19 novembre 1466, il a vendu à Daniel de Hosden, écuyer, châtelain de Huy, des alleux déclarés dans un autre acte et dont il avait fait relief comme frère de feu Renkin de Stembier : quoique ledit Daniel « en soit bannis et vestis », il déclare engager tous ses biens pour le cas où « lesdites œvres fuissent blaimeez ou jugiez de nulle valleur », afin d'y prendre douze muids d'épeautre de rente, et les frais « tant en fraitiant de bouche, comme de tous autres frais et expleux ».

Témoins : Jean et Stievene de Horion, frères, notaires.

A. E. L. Original sur parchemin, sceaux enlevés.

683. — 1467, 14 janvier. — *Anno a nativitate ejusdem (Domini) XIIIIc LXVIIo, indictione quinta decima, die vero mercurii quarta* (suppléer *decima*), *mensis Januarii..., pontificatus... Pauli pape secundi anno tertio.*

Extrait du testament de maître Eustache de Laitre (*de Atrio*), licencié en décrets, doyen de Saint-Pierre. Il fait au chapitre de cette collégiale un legs de dix muids d'épeautre pour donner plus de solennité aux laudes. Il mentionne les écoliers de sa collégiale.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 64, 73, 78.

684. — 1467, 16 octobre. — *Datum et actum Leodii, in nova capella ecclesie nostre. Sub anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo septimo, mensis octobris die decima sexta.*

Le vice-doyen et les chanoines de Saint-Pierre déclarent avoir emprunté à Jean Egidii alias Block, chapelain de leur église, « ob magnas et arduas ecclesie nostre necessitates », trente florins d'or du Rhin, qu'ils s'engagent à lui rem-

bourser avant la fête de sainte Catheriné; que s'ils ne pouvaient acquitter leur dette dans le temps prescrit, ils lui assignent dès maintenant, à prendre dans leur grenier, trois muids au profit des chapelains de Saint-Pierre, auxquels il doit quatre muids comme exécuteur testamentaire de Nicolas Voecht. Pierre de Merwele « notarius et scriba capituli ».

A. E. L. Original sur parchemin, avec un sceau.

685. — **1467**, 4 décembre. — *Sour l'an de grasce mille quattre cens et sissante sept, de moix de decembre le IIIIe jour.*

Le maire et les échevins de Bovenistier-en-Hesbaye font savoir que Jean de Bleret, chanoine de Saint-Pierre, partie faisant pour le chapitre et pour les chapelains de cette église, a rappelé un acte du 24 avril 1465, par lequel Robert, fils de Collart Robin de Crenwick, arrentait la messe quotidienne fondée dans la nouvelle chapelle de Saint-Pierre par le chanoine Cloes Voecht, et fait relief, 1° de plusieurs pièces de terre situées derrière le cortil Jean de Lymont, joignant à ceux de Saint-Jean-Évangeliste en Ile, et de Sainte-Croix, à Liége, et au curé de Bovenistier; 2° d'un bonnier sur le Riwal de Malaise, joignant au chemin de Frayneal et à Henri de Fumal le jeune; en vue de ladite messe quotidienne, pour une rente d'un setier d'avoine et un denier « de bonne monoye a fortcens » par bonnier.

Maire : Everard de Vernenhoult, doyen de ladite église de Saint-Jean; échevins : Henri de Termongne, Jean le Corbesier, Guillaume de Fumal, Henri de Mont de Vierme, Rigal et Mathieu de Bovenistier, Henri delle Noeville.

Original sur parchemin, avec deux sceaux et des fragments de deux autres. — Reg. n° 784, fol. 60.

686. — **1470,** 19 mars.

Purgement, par Jean Bertrand, d'une saisie prise par les chapelains de Saint-Pierre, sur une maison, vigne, etc., situées à Wez.

A. E. L. Original sur parchemin.

687. — **1470,** 19 mars.

Cession faite par Jean Bertrand, de Wez, à Eustache de Bolzée, d'une part du lansage des biens renseignés dans l'acte qui précède.

A. E. L. Original sur parchemin.

688. — **1470,** 6 juillet.

Mandement de l'official de Liége contre le damoiseau Robert de Sprolant, qui inquiétait le chapitre de Saint-Pierre au sujet d'un pré sis à Otrange.

A. E. L. Original sur parchemin. — Reg. nº 784, fol. 65 vº.

689. — **1470,** 21 juillet.

Rescription de Thierri Voexhe, prêtre, au mandement qui précède.

A. E. L. Original sur parchemin; annexé à l'acte précédent.

690. — **1470,** 4 décembre.

Saisine, prise par le chapitre de Saint-Pierre, contre Guillaume le Bastard, sur les biens de feu Everard de Blehen, chevalier.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 11 vº (s. m.).

691. — **1471,** 15 janvier.

Procuration, donnée par le chapitre, à son doyen Jean Marotons, scelleur de l'évêque, etc., pour assigner à

Alardin de Marcinelles et à un sien cousin une pension viagère de 30 florins du Rhin, sur les biens du chapitre, à Jodoigne.

A. E. L. *Recueil* n° *4bis*.

692. — **1471,** 18 janvier.

Assignation d'une pension viagère de 30 florins du Rhin, à Alardin de Marcinelles, demeurant à Lille, capitaine des archers du bâtard de Bourgogne, et à Jean de Marcinelles, son neveu.

A. E. L. *Recueil* n° *4bis*.

693. — **1471,** 3 février.

Constitution, au profit de Jean Abrion, d'une rente hypothéquée sur la seigneurie allodiale d'Abée en Condroz, jadis confisquée par le duc de Bourgogne, donnée à Humbercourt, vendue par celui-ci à Eustache de Hosden et rétrocédée à Godefroid de Blehen.

A. E. L. Original sur parchemin.

694. — **1471,** 8 avril.

Constitution, par Jean de Waremme, au profit des chapelains de Saint-Pierre, d'une rente hypothéquée sur une maison à Waremme.

A. E. L. Original sur parchemin.

695. — **1471,** 29 avril.

Cession faite, devant la cour jurée d'Arnoul de Corswarem, aux chapelains de Saint-Pierre, d'une rente hypothéquée à Gothem.

A. E. L. Original sur parchemin.

696. — **1471**, 5 juin.

Acquisition d'une rente par sire Jean de Limbourg, sur la cour al Haxhe, à Ans et Mollins.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 1 (s. m.).

697. — **1471**, 4 août.

Vente, faite par le chapitre, à Jean Marich, de terres situées à Jandrain-le-Hérut, entre Jauche et Hédenge, etc.

A. E. L. Reg. n° 36, fol. 128.

698. — **1471**, 31 août.

Lettre concernant des biens sis à Crisnée.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 3 (s. m.).

699. — **1471**, 27 novembre.

Record relatif aux limites de la juridiction du chapitre Saint-Pierre à Vivegnis.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis* (dans un record du 2 décembre 1509).

700. — **1472**, 14 avril.

Abraham de Fexhe dit du Faucon promet de donner toute garantie au chapitre au sujet des terres sises à Hognoul, données comme contrepan du moulin de Jodoigne-Souveraine.

A. E. L. Original, sceaux enlevés.

701. — **1472**, 15 avril.

Littera curie Sancti Petri de tribus modiis multure in territorio de Hollengnoulle, et tenetur Abraham de Fexhe.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 4 v°.

702. —. **1472**, 16 juin.

Accord fait avec la veuve de Mathieu Piroul au sujet d'une maison, tenure et vignoble, sises à Gohay.

A. E. L. Reg. nº 193, fol. 99.

703. — **1472**, 10 octobre.

Littere de VI modiis spelte acquisitis a Matheo Haweaux, modo Bastianus Courtjoye de Alleur.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 2.

704. — **1472**, 7 novembre.

Littera super differentia census de Vivegnis, inter dominos et abbatissam.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 13*b*.

705. — **1472**.

Recordium quomodo tenentur incole de Flemalia census fortes.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 12 vº.

706. — **1473**, 22 janvier.

Littera inter Wilhelmum Nagan et Collette le Fevre de Hersta, de tribus modiis spelte in Chereit (Cerexhe), *supra bona quondam Collette Pity Hannet.*

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 15 vº.

707. — **1473**, 31 août.

Transport, fait par Mathieu Corbéal, de terres sises à Crisnée et à Herstaple, en lieux dits derrière le Postiche, en Waresche, etc.

A. E. L. Reg. nº 779, p. 23.

708. — **1473**, 21 novembre.

Reconnaissance et transcription d'actes des 31 juillet 1357 et 5 janvier 1363, concernant 24 bonniers de terre tenus de la cearie de Saint-Pierre.

A. E. L. Original, sceaux enlevés.

709. — **1474**, 24 février.

Littere donationis decime Graiwa facte per dominum Ludovicum de Borbon, episcopum Leodiensem.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 1 vº.

710. — **1474**, 24 mars.

Acte scabinal spécifiant les cens et les rentes dues au chapitre par les masuyers de Flémalle-Grande.

A. E. L. Original, sceaux enlevés.

711. — **1474**, 18 mai.

Transport de terres, sises à Chokier, fait aux chapelains de N.-D. aux Degrés, de Saint-André, etc., par Jean de Greit, échevin de Chokier, demeurant alle Heze, à Flémalle-Haute.

A. E. L. Original avec fragment de sceau. — Reg. nº 874, fol. 26 vº.

712. — **1474**, 30 juin.

Lettres par lesquelles le chapitre engage ses biens pour subvenir aux nécessités de la ville et de la banlieue.

A. E. L. Répert. des archives de la ville en 1676.

713. — **1474,** 6 octobre.

Record relatif à certains héritages, sis à Mons-lez-Crotteux, appartenant aux chapelains de Saint-Pierre et au curé de Saint-André à Liége.

A. E. L. Original avec fragment de sceau.

714. — **1474,** 26 novembre.

Lettre relative à des terres sises à Rocour et à Vottem, acquises par Jean d'Ans, chanoine de Saint-Pierre pour le *Salve.*

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 2 vº (s. m.).

715. — **1475,** 2 février. — *Datum anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo quinto, mensis februarii die secunda.*

Louis de Bourbon, évêque de Liége, règle l'administration de la chapelle Notre-Dame, située entre les degrés de Saint-Pierre et la tour de l'Official, et en confère les revenus à Jean Bottier, prêtre et hebdomadaire de la collégiale.

A. E. L. Original sur parchemin, sceau enlevé.

716. — **1475,** 4 février.

Littera V modiorum spelte emptorum erga Egidium de Hodeggia (à Petite-Mehagne).

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 13*b* vº.

717. — **1475,** 5 février. — *Datum anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo quinto, mensis februarii die quinta.*

Le chapitre de Saint-Pierre approuve la nomination de Jean Bottier en qualité de recteur annuel de la chapelle

située sur les degrés de l'église, près de la tour de l'Official, aussi longtemps qu'il remplira ses fonctions.

A. E. L. Original sur parchemin, annexé à l'acte qui précède.

718. — **1475**, 5 mars.

Littera X modiorum spelte quos habemus in Mehoingne, quos relevavit Walterus de Mehaingne (Mehagne).

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 13*b* vº.

719. — **1475**, 9 septembre.

Vente d'une rente de 6 muids, hypothéqués à Chênée, juridiction de Jupille, faite par Jean Willeaume dit de Thiernesse, tanneur, à Jean d'Ans, chanoine de Saint-Pierre et curé d'Ans, pour le *Salve Regina*.

A. E. L. Original annexé à un acte du 1er mars 1455.

720. — **1475**, 28 novembre.

Constitution d'une rente de 8 muids d'épeautre hypothéquée à Othée, faite par Renier de Vrolo au profit du chapitre, des chapelains, de la fabrique et des mandés, conformément au téstament d'Antoine Heynen, chanoine de Saint-Pierre.

A. E. L. Reg. nº 779, pp. 33, 61.

721. — **1475**.

Littere justicie de Mirmort, certarum terrarum mandato estivali pertinentium, de presenti Renchon le Maistre et una alia justicie de Mons.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 6 vº.

722. — **1476**, 22 janvier.

Littera VI modiorum spelte in Waroulx, coram tenantibus nostris.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 8.

723. — **1476**, 8 mars.

Copia una ex antiquo registro extracta, de hereditatibus, bonis, censibus, caponibus specificatis, qui quondam fuerunt domino Everardo de Blehen, militi.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 11 vº.

724. — **1476**, 20 mai.

Littere quondam Johannis de Pont, jacentium in territorio de Sluze, moventium de curia Sancti Laurentii in Glons.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 7 vº.

725. — **1476**, 20 mai.

Littera sive relivium certarum terrarum pertinentium dominis de Sancto Petro, jacentium in territorio de Oborne, sub justicia Sancti Laurentii.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 4.

726. — **1477**, 19 février.

Littere trium modiorum spelte jacentium in Mirmort, pro Salve, acquisitorum per dominum Johannem Lymborch a Colardo et Johanne Everart.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 6.

727. — **1477**, 30 septembre.

Littere V modiorum spelte jacentium in Meffe, de quibus habent capellani I modium spelte et tenetur Johan Charlet.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 6.

728. — **1478**, 6 juillet.

Record scabinal spécifiant les terres appartenant au chapitre Saint-Pierre, à Cerexhe.

A. E. L. Reg. n° 12, p. 142.

729. — **1479**, 12 février.

Pergamentum XX modiorum III sextariorum spelte supra molendinum a Chereit.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 16 v°.

730. — **1479**, 15 février.

Littere jurium pertinentium dominis ratione des chauf-forne de chause, por les mitages (Flémalle).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 12.

731. — **1479**, 2 juin. — *In nostra civitate Leodiensi, sub anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo nono, mensis junii die secunda.*

Louis de Bourbon, évêque de Liége, approuve l'institution et la fondation d'un autel ou bénéfice annuel de la Sainte-Vierge dans une chapelle contiguë à l'église paroissiale d'Ans.

A. E. L. Reg. n° 10*bis*, *ad finem.*

732. — **1479**, 5 juin. — *Sub anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo nono, mensis junii die quinta.*

Jean Marotons, doyen de Saint-Pierre, ayant l'autorité spirituelle et ecclésiastique sur la paroisse d'Ans et Mollins, approuve la fondation renseignée dans l'acte qui précède.

A. E. L. Reg. n° 10*bis*, *ad finem.*

733. — **1479**, 5 juin.

Littere XXII virgatarum terre jacentium in Bierses, de quibus fuit discordia, et super eisdem renunciat Johannes de Bierseis judicialiter.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 2.

734. — **1479**, 11 juin.

Investiture donnée à Pierre du Jardin d'un emplacement, sis en Agimont, à Liége, où se trouvait une maison avant la destruction de Liége.

A. E. L. Reg. n° 784, fol. 2 v° et 14.

735. — **1479**, 16 juillet.

Douaire assigné à Jeanne de Wilré lors de son mariage avec Jean de Waha, seigneur de Baillonville : tour de pierre, maisons, viviers, etc., à Trisogne, dans la juridiction de Ciney, etc.

A. E. L. Original, sceaux enlevés.

736. — **1479**, 15 octobre.

Visitationes et separationes domorum claustralium per juratos civitatis facte.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 20.

737. — Sans date. Avant le 7 juillet **1480**.

Testament de Jean de Limbourg dit d'Ans, chanoine de Saint-Pierre et curé d'Ans. Il fonde une messe quotidienne en l'église Saint-Pierre, en la neuve chapelle de la Trinité. Parmi les livres mentionnés dans ce testament, figurent « ung livre de papier a balade, la ly histore de Roy Richar est et d'Artevel le flamen, ung livre des actes des

apoiste en romains,... mon livre enclos en boix qui parolle de Marck le skeniscal et de Charlemange et de Golan ».

Le 5 juillet 1487, les témoins du testament en attestent l'authenticité. Il est mis en garde de loi, par les Échevins de Liége, le 15 avril 1496, de même qu'un codicille du 7 juillet 1480.

A. E. L. *Greffe des Échevins de Liége*, convenances et testaments, 1493-1496. — Reg. n° 10, fol. 1 (s. m.).

738. — Sans date, vers **1480**.

Les habitants de Cerexhe (pays de Liége), demandent à l'évêque de Liége d'intervenir auprès du duc de Bourgogne et de ses gens pour qu'on n'exige pas d'eux le payement des tailles imposées au pays de Dalhem.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis*, minute sur papier.

739. — Sans date, vers **1480**.

Supplique adressée au duc de Bourgogne par les habitants de Cerexhe, exposant : 1° que leur commune est, de toute ancienneté, partie intégrante du pays de Liége et franc-alleu appartenant à la collégiale Saint-Pierre ; 2° que le duc de Bourgogne, en qualité de duc de Limbourg, est avoué de la localité par suite d'acquisition faite à Evruin dit le Molnier d'Evegnée; 3° qu'ils ne doivent donc pas, comme ils en ont été requis, payer les tailles avec les localités du pays de Dalhem.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis*, minute sur papier.

740. — **1481**, 7 février.

Jugement des échevins de Liége entre les héritiers de Jean de Wisleit et de Marie Hustin de Saint-Nicolas en Glain.

A. E. L. Copie du temps.

741. — **1481,** 19 août.

Transport fait, devant les échevins de Liége, d'une rente de 4 muids d'épeautre, par Jean Paren, parlier, au profit des chapelains de Saint-Pierre, en exécution du testament de Cloes Gheyster, doyen.

A. E. L. Reg. n° 784, fol. 2.

742. — **1481.**

Échange de certains héritages, cens, et chapons, sis à Cerexhe-Heuseux, fait entre le chapitre de Saint-Pierre et l'abbaye de Saint-Laurent.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 15 v° (s. m.).

743. — **1482,** 8 avril.

Accord fait devant les échevins de Biron entre Hubert et Jean de Trisogne, d'une part, et leur beau-frère Henri Bastin, au sujet d'une rente hypothéquée à Trisogne, assignée en dot à Heillechon, leur sœur et épouse respective.

A. E. L. Orig., sceaux enlevés.

744. — **1482,** 5 juillet.

Transport fait par Henri Deckoce à Arnoul Gheinck, écolâtre de Saint-Pierre, au nom du chapitre, d'une rente de 2 setiers d'épeautre, hypothéquée à Amry.

A. E. L Reg. n° 11, fol. 92.

745. — **1482.**

Littera de III modiis spelte acquisitis ab uxore Gilberti de Bertiney.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 16 v°.

746. — **1483**, 21 ou 22 juillet. — *Anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo tertio, mensis julii die vigesima prima vel secunda, vel circiter.*

Testament de Jean Quaré, chanoine de Saint-Pierre. Il choisit sa sépulture dans cette collégiale, devant l'autel de N.-D. au pilier, près de la nouvelle chapelle, et y fonde une messe à célébrer tous les vendredis.

A. E. L. Reg. nº 779, page 6.

747. — **1484**, 13 août.

Record des tenants de l'église Saint-Jean-Baptiste et de l'hôpital Saint-Abraham, au sujet du transport fait par Conrard de Rommershoven à Arnoul Gheinck, écolâtre de Saint-Pierre, d'une maison, vigne, etc., situées hors de la porte Sainte-Marguerite, à Liége.

A. E. L. Orig. annexé à un acte du 17 janvier 1456.

748. — **1485**, 17 mai.

Record général des échevins de Corroy concernant le moulin, les masuyers, les cens, les biens et la juridiction du chapitre.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 11.

749. — **1486**, 3 juillet.

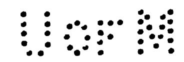
Copia specificationis terrarum jacentium in Ramey.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 7 vº.

750. — **1486**, 19 décembre.

Greatio facta capitulo super legato censuum et caponum de Oupey per dominum Johannem Huert, militem et dominum de Oupey.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 7.



751. — **1486**, 30 décembre. — *Fait a Liege, le penultime jour de decembre anno, etc. LXXXVII.*

Le chapitre de Saint-Pierre adresse à l'évêque de Liége, au nom des habitants de Blehen, une requête, pour être dispensés de l'imposition que ses officiers leur réclamaient, en considération des dommages qu'ils ont subis dans les dernières guerres et de leur petit nombre, et vu qu'ils ont toujours été exempts de charges, excepté de « la taille mise sus pour le fait du pays et conté de Namur ».

A. E. L. Reg. n° 36, fol. 20.

752. — **1488**, 12 janvier.

Littera testimonialis super juridictione dominorum Sancti Petri in villa de Blehen.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 11 v°.

753. — **1488**, 9 février.

Littera contributionis subditorum (de Blehen) *facte episcopo Leodiensi, quia patria Leodiensis est, cum protestatione quia exempti sunt per status patrie.*

A. E L. Reg. n° 10, fol. 11 v°.

754. — **1488**, 27 mars.

Littera unius modii spelte sub curia ecclesie parrochialis Sancti Remigii a Heure le Roman.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 6 v°.

755. — **1492**, 1er décembre.

Transport d'une rente de 3 muids d'épeautre fait, devant les échevins de Hollogne-aux-Pierres, jugeant à la loi de Cornelimunster, aux chapelains de Saint-Pierre.

A. E. L. Orig., avec un sceau. — Reg. n° 779, p. 118.

756. — **1493**, 30 novembre.

Commission de receveur des revenus du chapitre à Corioulle, donnée à Gilles de Saint-Remi, de Montaigle; il aura la mairie et le pouvoir de nommer un sous-mayeur et des échevins.

A. E. L. Reg. nº 11, fol. 58.

757. — **1496**, 18 novembre.

Clausula testamenti Gheink pro bonis de Hochaport, ad causam fundationis altaris Sanctorum... ad collationem decani et scholastici, si residens fuerint, sin autem ad canonicos expresse.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 5.

758. — **1497**, 20 janvier.

Littera VII modiorum spelte hereditarie jacentium in Oha prope oppidum Huense. Et sunt quamplura documenta.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 14.

759. — **1497**, 23 juin.

Jacques de Glimes, écuyer, bailli de Wasseige, et Henri, seigneur de la Neuville en Condroz, s'engagent à payer au chapitre 14 $^1/_2$ florins de Brabant, pendant six ans, pour la mairie de Jodoigne-Souveraine.

A. E. L. Reg. nº 11, fol. 80.

760. — **1499**, 8 mars.

Una obligatio papirea Gathonis de Beers.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 6.



761. — **1499**, 27 mai.

Constitution d'une rente de 2 muids d'épeautre, à Bernalmont, au profit du chapitre, par Catherine, veuve de Pierre de Lantremange.

A. E. L. Reg. n° 11, fol. 87.

762. — **1499**, 2 octobre.

Vente d'une grange et deux courtils situés à Trisogne, faite devant les échevins de Biron.

A. E. L. Orig., sceaux enlevés.

763. — **1499** (?).

Spécification des biens du chapitre, à Glons.

A. E. L. Reg. n° 12, p. 280.

764. — **XVe siècle** [1].

La cour échevinale du chapitre de Saint-Pierre à Corroy-le-Grand fait savoir que deux mambours et gouverneurs de la fabrique de l'église paroissiale de Corroy ont demandé un extrait du record du 7-18 octobre 1420, relatif aux devoirs dudit chapitre comme décimateur de cette localité. La grosse dîme doit entretenir l'église « haut et bas, devens et defours », etc. Suit le détail minutieux des travaux à faire, des ornements à fournir, notamment « les ymaiges lateralles de Notre-Dame, de saint Johan Ewangeliste et du patron, etc. ».

A. E. L. Reg. n° 36, fol. 112.

---

(1) On trouve dans le même registre une spécification des « limites et marche » des dîmes de Corroy (fol. 156), Jodoigne (fol. 159).



765. — **XVe siècle.**

Fragment d'un record relatif aux limites de la seigneurie de Chokier; il rappelle notamment que messire Adam, jadis seigneur de Chokier, fit noyer, au milieu de la Meuse « alle plaine centine et alle clocke sonante », une voleuse nommée Oudelette, fille de maître Jean Ponchaur.

Maire : Henry de Vivier; échevins : Jean Jardin, Renard des Greis, Jean Hanekien, Robert de Geremevilhe, Lambert de Flémalle et Lowar delle Halle.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis*.

766. — **XVe siècle.**

Littera VII jornalium jacentium in Vellroux.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 8.

767. — **XVe siècle.**

Littera II modiorum spelte per dominum Johannem Frerar acquisitorum, nomine ecclesie, a Waltero Mailherbe, jacentium in Mons et Crotteur.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 6.

768. — **XVe siècle.**

Una charta papirea renovationis de Homborch.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 17.

769. — **XVe siècle.**

Sentence des échevins de Jauche dans le différend entre le chapitre de Saint-Pierre et Gérard Frankyn, de Jandrain-le-Hérut.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 9 v° (s. m.).



770. — XVe siècle.

Littere Johannis Michot le bollengier, de quadam domo, jardino, curte et assiziis situatis à Mollins (Ans et Mollins).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 1 v°.

771. — XVe siècle.

Littera IIII modiorum spelte acquisitorum a Liberto des Bressines... in territorio de Rocourt.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 3.

772. — XVe siècle.

Recordium in papiro ad causam V modiorum jacentium in Bierses.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 2 v°.

773. — XVe siècle.

Cédule concernant 5 muids d'épeautre de rente à Bierset, 9 muids 2 setiers et 2 quartes à Awans, etc.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 2 v° (s. m.).

774. — XVe siècle.

Littera hereditatis extra Hochaport dicte le Leuer Grognet, spectantis, pro presenti, rectori Sanctorum Anthonii et nove fundationis in ecclesia Sancti Petri.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 20 v°.

775. — XVe siècle.

Littera de XIII modiis I sextario spelte, I sextario pisorum, I capone seu una auca, spectantibus altari Sancti Anthonii.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 20 v°.

776. — **XVe siècle.**

Littera trium marcarum spectantium rectori IIII ewangelistarum cum una alia, in ecclesia Sancti Petri situato.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 20.

777. — **XVe siècle.**

Littera unius loci in Pichewage (à Liége).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 20 v°.

778. — **XVe siècle.**

Instrumentum super accensa universorum bonorum et jurium custodie Sancti Petri Leodiensis.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 20 v°.

779. — **XVe siècle.**

Plures littere de domo Geinck in Hochaport, ad rectorem Sancti Anthonii.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 20 v°.

780. — **XVe siècle.**

Sententia una domini prepositi Leodiensis, inter capitulum Visetense et investitum de Ans.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 20 v°.

781. — **XVe siècle.**

Plures littere IIII modiorum spelte in Ramey, et solvit Johannes Comher.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 20 v°.

782. — **XVe siècle.**

Littera XLV modiorum pro terris dictis que vocantur les X bonniers, in territorio de Joudoingne Souwerayne.

A. E. L. Reg. no 10, fol. 10.

783. — **XVe siècle.**

Item in laceta O, extant plura documenta de bonis altaris Sancti Lamberti, siti in ecclesia Sancti Petri.

A. E. L. Reg. no 10, fol. 7.

784. — **XVe siècle.**

Littera redemptionis 11 1/2 modiorum spelte supra Bockeamollin (à Corroy), *per Sacrés, facte.*

A. E. L. Reg. no 10, fol. 11.

785. — **XVe siècle.**

Una copia franchisiarum de Blehen.

A. E. L. Reg. no 10, fol. 12.

786. — **XVe siècle.**

Est littera una permutationis XI modiorum spelte in Angleure.

A. E. L. Reg. no 10, fol. 13*b* vo.

787. — **1501,** 15 janvier.

Constitution d'une rente de 37 muids d'épeautre faite au profit d'Isabelle, veuve de Jean le Dameheal, au nom de feu Tilman Waldoreal et de Ponce de Welkenhusen, sur des biens situés à Liége, Rocour, Ans et Petit-Montegnée.

A. E. L. Reg. no 779, p. 81.

788. — **1501**, 1er mars.

Contrat fait entre le chapitre de Saint-Pierre et le curé de Corroy-le-Grand, au sujet de la portion canonique de ce dernier.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 10 vº (s. m.).

789. — **1501**, 8 mars.

Littera faciens mentionem Ludovici filii Thome Collon de Crisneigne, et habent domini VIII modios IIII sextaria; capellani, XII sextaria et rector capelle ad gradus, I modium, facientes X modios.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 3.

790. — **1501**, 17 juillet.

Littera LXI modiorum VI sextariorum cum I quarta spelte in Blehen; judicatum per scabinos Leodienses.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 12.

791. — **1502**, 15 février.

Littera limitum dominii de Flemalia.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 12 vº.

792. — **1502**, 28 novembre.

Littera I modii spelte super stufa retro Sanctum Petrum, per Gerardum de Erpicom.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 14.

793. — **1506**, 7 janvier.

Les échevins de Flémalle-Haute font savoir que le chapitre de Saint-Pierre, en qualité de seigneur foncier,

leur a demandé le renouvellement du record du 12 mai 1402.

A. E. L. Reg. n° 12, pp 186, 211.

794. — **1506**, 18 janvier.

Record de la cour jurée de Saint-Pierre touchant deux petites maisons sises à Liége, en la Neuve Rue, derrière la maison claustrale de maître Jean Caridder, chanoine de Saint-Pierre.

A. E. L. Reg. n° 52, fol. 18.

795. — **1506**, 13 mars.

Littere de IIII modiis spelte jacentibus in Ramey, supra VIII bonnaria terre vel circiter.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 7.

796. — **1506**, 27 mai.

Le chapitre fait savoir que Guillaume Coelmont, jurisconsulte, a affecté à la messe du Saint-Sacrement célébrée, tous les lundis, dans la chapelle *d'Ans*, deux rentes de 24 florins Brabant et de 14 $^1/_2$ sous.

A. E. L. Reg. n° 840, sans pag.

797. — **1506**, 11 décembre.

Transport d'une brasserie située dans l'immunité de Saint-Pierre, à Liége, fait par Jean de Plateal à Jean Bordouxhe. Conditions pour la livraison de la bière au chapitre, etc.

A. E. L. Reg. n° 51, sans pag.

798. — **1508**, 6 mai.

Transport fait par Lambert Thiriair à ses fils Jean et

Lambert de maisons et biens sis à Lantin, sur lesquels les chapelains de Saint-Pierre ont une rente de 8 muids et 4 setiers d'épeautre.

A. E. L. Original, avec un sceau.

799. — **1509**, 10 juillet.

Littera III modiorum spelte acquisitorum ab Egidio Renchon, pro XLII postulatis.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 15 vº.

800. — **1509**, 25 octobre.

Partage de biens provenant de sire Jean d'Ans, fait, à la mort de Gilles de Limbourg, chanoine de Maestricht, entre le chapitre de Saint-Pierre, celui de Sainte-Croix, les Bons Enfants, les mambours de l'église d'Ans.

A E. L. Reg. nº 10, fol. 14 vº (s. m.).

801. — **1509**, 2 décembre.

Renouvellement de deux records des 20 juin 1388 et 27 novembre 1471, au sujet des droits de la collégiale Saint-Pierre à Vivegnis.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis* (copie du XVIIIᵉ s.).

802. — **1510, 1534** et **1539**.

Copie renovationis limitum decime de Sorees.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 13.

803. — **1511**, 5 février.

Constitution de 4 florins de cens par Peter Mersmans dit de Buren, au profit de la confrérie de Saint-Pierre, à la condition que lui et sa femme fissent partie de ladite confrérie.

804. — **1511**, 21 mai.

Record d'une rente de 8 muids d'épeautre hypothéquée à Othée, constituée par Renier de Vrolo, le 28 novembre 1475.

A. E. L. Reg. nº 779, p. 60.

805. — **1511.**

Littera allodialium de VII modiis spelte jacentibus in Mellin (Millen).

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 6.

806. — **1512**, 13 mai.

Littera de I marca census supra domum sitam in Sancto Servatio (à Liége), *que fuit quondam Stephani d'Ans.*

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 19 vº.

807. — **1513**, 11 mai.

Copia specificationis terrarum de Chereit, quas tenet Frank de Heuseur.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 16 vº.

808. — **1513**, 20 septembre.

Constitution d'une rente de 10 muids d'épeautre hypothéquée sur une maison de la paroisse Saint-Servais à Liége, au profit de Nicolas de Binche, licencié en tous droits, chanoine de Saint-Pierre.

A. E. L. Orig. sceaux enlevés.

809. — **1514**, 4 novembre.

Accord fait avec Jean Hochet, « scailteur » au sujet de terrains, situés aux Treistes et en Badarstrée, où se trou-

vaient des maisons avant le sac de Liége, et sur lesquels les chapelains avaient une rente.

A. E. L. Orig., avec deux fragments de sceaux.

810. — **1515**, 19 février.

Transport fait par Jean Furno, de 6 muids d'épeautre de rente, sur une maison sise à Saint Laurent-lez-Liége, tenue par Gilkin de l'Empereur.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 17 vº.

811. — **1516**, 10 février.

Transport fait par Servais Massyn, exécuteur testamentaire de Nicolas de Binche, chanoine de Saint-Pierre, aux chapelains de cette église, d'une rente de 10 muids d'épeautre hypothéquée sur une maison de la paroisse Saint-Servais, à Liége, pour la fondation d'une messe du Saint-Sacrement.

A. E. L. Au dos de la charte du 20 septembre 1513.

812. — **1516**, 27 mai.

Acquisition d'une rente de 5 muids hypothéquée à Hognoul, faite par les exécuteurs de Nicole de Binche, à Henri de Clermont dit Bollet de Hognoul.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 1 (s. m.).

813. — **1518**, 19 juin.

Littera unius floreni heridatarii pro anniversario Baillon, supra unam domum, chally et appartenances, sitam prope ruellam de Agymont.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 19 vº (s. m.).

814. — **1518**, 15 octobre.

Condamnation au bannissement de Guillaume, bâtard de Hamal, demeurant à Blehen, redevable au chapitre de 80 muids, 5 setiers et 1 quarte d'épeautre.

A. E. L. Reg. nº 36, fol. 40.

815. — **1519**, 12 mai.

Littera Stassini Pivion de V modiis cum IIII sextariis spelte (à Vivegnis).

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 13*b*.

816. — **1519**, 12 mai.

Sententia scabinorum super controversia censuum de Vivegnis.

A. E. L. Reg nº 10, fol. 13*b*.

817. — **1520**, 25 janvier.

Specificationes terrarum quas tenet Eustachius de Castro de Slins.

A. E L. Reg. nº 10, fol. 7 vº.

818. — **1521**, 20 janvier.

Les maire et tenants jurés de l'église Saint-Martin d'Ans, fondent une confrérie de Notre-Dame en la chapelle des Saints-Fonts, située en leur église et en publient les statuts.

Suit l'approbation donnée à cette fondation, le 30 novembre 1526, par Jean Bardoul, curé d'Ans.

A. E. L. Reg. nº 10*bis*, *ad finem*. Copie signée par Étienne Botten, curé d'Ans, 1650.

819. — **1521**, 2 novembre.

Accord fait avec les masuyers de Hombourg, pour la réparation du chœur et de la grange de cette paroisse.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 17 (s. m.).

820. — **1522**, 31 mai.

Purgement de 4 muids d'épeautre hypothéqués à Ans et Mollins, fait par Jean Lowet.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 1 vº (s. m.).

821. — **1522**.

État des distributions à faire aux chanoines et au personnel de l'église Saint-Pierre pendant toute l'année et serment du receveur Renier de Voroux.

A. E. L. Reg. nº 460, fol. 1.

822. — **1524**, 6 janvier.

Aliud recordium justicie de Vivengnis.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 13*b* vº.

823. — **1524**, 21 janvier.

Purgement d'une saisie de 4 muids et 2 setiers d'épeautre de rente hypothéquée à Milmort, fait par Gilles de Thier, échevin de Milmort.

A. E. L. Orig., sceaux enlevés.

824. — **1524**, 20 septembre.

Constitution par Ailid, veuve de Rigaud delle Fleur de lys, au profit de la confrérie de Saint-Hubert en la crypte, d'un cens de 2 florins sur une maison derrière Sainte-

Croix, joignant vers Saint-Pierre, à la maison de Saint-Antoine.

A. E. L. Reg. n° 856, fol. 2

825. — **1524**, 22 octobre.

Saisie prise par le chapitre sur trois journels de vignes, sis à Flémalle-Haute, par Jean Randaxhe.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 12 v°.

826. — **1525**, 20 janvier.

Littera domini Winzelaï, de XV florenis levibus hereditariis per eundem venditis supra domum suam claustralem.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 19 v°.

827. — **1525**, 14 février.

Constitution d'une rente de 1 muid d'épeautre hypothéqué à Grâce-Berleur, par le doyen Caridder.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 20 (s. m.).

828. — **1526**, 30 janvier.

Constitution d'une rente de 3 muids d'épeautre hypothéquée à Montegnée, par Jean Caridder, doyen de Saint-Pierre, à raison de la maison décanale.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 6 v° (s. m.).

829. — **1526**, 11 juin.

Constitution par Eustache Laddons, chanoine de Saint-Pierre, d'une rente de 8 muids d'épeautre hypothéquée à Goyer-Saint-Georges, due par Henri, fils de Laurent Bourman de Hasselbrouck.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 5 (s. m.).

830. — **1527**, 4 mars.

Record demandé par Walter de Limbourg, recteur de la chapelle de Viernay, au sujet d'une terre située en la Vaulx d'Oborne, à Lens-sur-Geer.

A. E. L. Orig., sceaux enlevés.

831. — **1527**, 11 juin.

Spécification des biens, cens et chapons de la seigneurie d'Havrenne près de Rochefort.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 13 v° (s. m.).

832. — **1527**, 21 août.

Littera VIII florenorum aureorum jacentium in Heerk Sancti Lamberti prope Hasselt.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 14 v°.

833. — **1527**, 27 août.

Littera VI modiorum spelte jacentium in Tawes, a Dyonisio et Arnoldo de Tauwes emptorum, pro processione Translationis Lamberti (Liége).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 14 v°.

834. — **1528**, 12 février.

Littera V bonuariorum terre in territorio de Blehen et Pucey, per Walterum de Blehen, ad opus dominorum, renunciatorum, coram tenantibus nostris.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 11 v°.

835. — **1528**, 12 mai.

Purgamentum de VI modiis spelte hereditarie, quos debet

Godefridus Gielkins, jacentibus in Sancto Laurentio (à Liége).

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 20.

836. — **1528**, 30 juin.

Sentence de l'official au sujet d'une rente de 5 muids d'épeautre appartenant aux chapelains de Saint-Pierre et hypothéquée à Glain, paroisse d'Ans.

A. E. L. Orig., sceau enlevé.

837. — **1528**, 29 octobre.

Littera trium florenorum aureorum jacentium in Novo vico dicto le Nueff ruwe, ab ancilla Zittert acquisitorum.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 14 v .

838. — **1528.**

Littere trium modiorum spelte acquisitorum a Gathon de Meers.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 6.

839. — **1529**, 15 janvier.

Transport d'une rente de 6 muids d'épeautre hypothéquée à Seraing-le-Château et à Jeneffe, fait par les exécuteurs testamentaires de Libert Franckotte au chapitre et aux chapelains.

A. E. L. Copie du temps. — Reg. n° 784, fol. 1.

840. — **1529**, 6 février.

Donation de la grange de Blehen à la fabrique de Saint-Pierre.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 11 v° (s. m.).

841. 1529, 10 mai.

Littera XXI florenorum .Leod. emptorum erga Egidium Sawaigge, commissarium Civtatis, supra domum suam jacentem in Feronstrey, pro anniversario Coppin distribuendis.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 14 v°.

842. — 1529, 17 août.

Littera unius floreni auri hereditarii assignati per dominum Lambertum Champion, cantorem, supra domum in Novo vico, que adheret domui decanatus.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 18.

843. — 1529, 15 septembre.

Transport fait par Jean Borgoy, doyen de Saint-Barthélemi, exécuteur testamentaire de Nicole de Binche, chanoine de Saint-Pierre, au chapitre et aux chapelains, d'une rente de 10 muids d'épeautre, hypothéquée sur une maison de la paroisse Saint-Servais, à Liége.

A. E. L. Orig., sceaux enlevés.

844. — 1529.

Condition à observer par Denis de Dolhen, receveur du chapitre.

A. E. L. Reg. n° 467, fol. 1 v°.

845. — 1530, 7 janvier.

Transport d'une rente d'un muid d'épeautre hypothéquée à Saint-Nicolas en Glain, paroisse d'Avroy, fait par Jean d'Ans à Denis de Saint-Laurent.

A. E. L. Copie du temps.

846. — **1530**, 8 avril.

Littera XII sextariorum II quartarum spelte jacentium supra molendinum de Flemalia.

A. E. L. Reg nº 10, fol. 12 vº.

847. — **1530**, 18 juin.

Transport fait par les communs chapelains de Saint-Pierre à Gilles de Saulcy, d'un journal de trixhe au lieu dit en Gheullet, à Wez.

A. E. L. Orig., sceaux enlevés. — Reg. nº 779, fol. 128. — Reg. nº 784, fol. 36.

848. — **1530**, 5 novembre.

Acquisition d'une rente de 2 muids d'épeautre hypothéquée à Lowaige, faite pour l'anniversaire d'Eustache Laddons, par Bertrand Quercu, chanoine de Saint-Pierre.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 14 vº (s m.).

849. — **1530**, environ.

Littera mensurationis terrarum comitis de Bellorivo in Oupey.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 7.

850. — **1531**, 12 janvier.

Littera trium caponum jacentium supra tribus jornalibus silvarum in Coreto magno, sub Blockeaumollin.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 17.

851. — **1531**, 7 février.

Acquisition par Jean de Hamal, de 8 verges de jardin, sises à Blehen, mouvant de la cour d'Evrard de Blehen, chevalier.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 11 vº (s. m.).

852. — 1531, 26 avril.

Constitution de 4 $^1/_2$ florins de cens, sur une maison devant les Frères-Mineurs, à Liége, pour l'anniversaire de Guillaume de Chyney.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 19 v° (s. m.).

853. — 1531, 22 août.

Missive adressée par le cardinal Erard de la Marck au bailli de Hannut, au sujet du différend relatif à Bleben.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 11 v° (s. m.).

854. — 1531, 30 septembre.

Constitution d'un muid et 25 marcs de rente sur la maison et étuve en Pissevache, à Liége, pour la sépulture de Gérard Erpikom.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 17 v° (s. m).

855. — 1531, 13 décembre.

Littera VII virgatarum magnarum jacentium in Momalia.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 5 v°.

856. — 1531.

Limites et spécification de la dîme de Corroy.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 25.

857. — 1532, 8 mars.

Constitution de 2 florins de cens sur une maison en Pécheurrue, à Liége, au profit de Lambert de Fraipont.

A. E. L. Reg. n° 251, fol. 12.

858. — **1532**, 9 mars.

Lettre concernant une rente de 7 muids et 1 setier d'épeautre hypothéquée à Soumagne-les-Moines.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 7 vº (s. m.).

859. — **1532**, 19 mars.

Littera redemptionis et deacquittationis redditus de Lewys (Léau).

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 11.

860. — **1532**, 20 avril.

Littera I modii spelte in Sclessins, per relictam Voroux, pro anniversario suo, ecclesie assignati.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 7 vº.

861. — **1532**, 6 mai.

Lettre concernant une rente de 12 muids d'épeautre dus, par Walter de Blehen, sur une terre sise à Blehen.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 11 vº (s. m.).

862. — **1532**, 21 juin.

Lettre de 10 sous de cens assignés par la veuve de Renier de Voroux, sur la maison de Denis le Parmentier, sise à Liége, paroisse Saint-Hubert.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 14 (s. m.).

863. — **1532**, 21 juin.

Transport d'une rente de 5 florins hypothéquée sur une maison de la paroisse Saint-Hubert, par Jean le Pastegier à Louis Cocy, avocat.

A. E. L. Reg. nº 856. fol. 3.

864. — **1532**, 3 septembre.

Lettre concernant une rente hypothéquée sur une maison, vigne, etc., en lieu dit Sothuy, à Ougnée et Sclessin.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 13*b* v° (s. m.).

865. — **1532**, 25 octobre.

Nomination de Lambert de Champion en qualité de céarier du chapitre.

A. E. L. Reg. n° 13, fol. 43.

866. — **1532**, 11 décembre.

Constitution d'un cens de 50 aidans, sur une maison sise Entre Deux-Ponts, à Liége, au profit de Lambert de Fraipont.

A. E. L. Reg. n° 251, fol. 1.

867. — **1532**?

Pierre de Herkenrode, chanoine de Saint-Paul, et Servais Bardoulx, chanoine de Saint-Denis, commissaires du chapitre Saint-Pierre, émettent l'avis que la collation de la cure paroissiale de Saint-Trond et de Saint-Clément doit appartenir au chanoine de Saint-Pierre *in turno*.

A E. L. Reg. n° 10, fol. 69.

868. — **1533**, 4 mars.

Transport à la confrérie Saint-Hubert en la crypte, par l'exécution testamentaire du doyen Jean Caridder, d'une rente de 18 setiers, sur des terres sises en lieu dit le Bosch, à Millen.

A. E. L. Reg. n° 856, fol. 9.

869. — **1533, 21** mars.

Lettre d'un florin de cens légué par Barbe le Chancelier sur sa maison sise à Saint-Servais, à Liége.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 19 v° (s. m.).

870. — **1533,** 16 octobre.

Limites de la dîme de Blehen.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 12 (s. m.).

871. — **1533,** 4 décembre.

Littera de VI virgatis terre in Lewys.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 11.

872. — **1534,** 10 mars.

Transport de terres sises à Cerexhe, fait par Gilles Rennechon à Henri Morea, etc.

A. E. L. Reg. n° 12, fol. 350-362.

873. — **1534,** 28 septembre.

Lettre d'une rente de 4 muids d'épeautre hypothéquée à Lowaige, acquise par Bertrand de Quercu, chanoine de Saint-Pierre, pour l'anniversaire du doyen Caridder.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 14 v° (s. m.).

874. — **1534,** 16 novembre.

Transport d'un cens de 5 florins sur une maison sise à Saint-Hubert, à Liége, fait à la crypte de Saint-Pierre, par Jean Sculpinus, docteur en médecine.

A. E. L. Reg. n° 856, fol. 4.

875. — **1535**, 6 avril.

Transport fait par l'exécution testamentaire de Pierre Bailhon, chanoine de Saint-Pierre, aux chapelains de cette collégiale, d'une rente de 3 marcs sur une maison sise sur le pont derrière Saint-Pierre, joignant aux écuries du palais.

A. E. L. Copie du temps. — Reg. n° 856, fol. 5.

876. — **1535**, 8 avril

Littera trium modiorum spelte acquisitorum pro processione Sancti Lamberti ab Arnoldo de Tauwes.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 14 v°.

877. — **1535**, 12 juin.

Lettre relative à l'emplacement de la grange de Corroy et à un pré sur lequel les pauvres de Corroy ont 3 setiers d'épeautre. Contrat pour la construction d'une grange.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 10 v° (s. m.).

878. — **1535**, 6 septembre.

Littera chesmanagii antiqui ac novi per seniores assignatorum super bonis existentibus in Cheresse.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 16.

879. — **1535**, 28 octobre (1).

Modification, par le chapitre, d'une clause du testament de maître Gosuin Zavelant, chanoine de Saint-Pierre, relative à sa maison claustrale.

A. E. L. Reg. n° 839, fol. 4. — Reg. n° 840, *in fine*.

---

(1) Cette date est celle de la mort du chanoine Zavelant; l'acte n'est pas daté.

880. — **1536**, 3 février.

Transport fait par Étienne Dannea, mairnier, à ses enfants du premier lit, de l'usufruit de la maison et jeu de balle des Petites Balances en Neuvice.

A. E. L. Reg. nº 251, fol. 21 vº.

881. — **1536, 24** avril.

Una copia declarationis concilii Geldoniensis.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 10.

882. — **1536**, 3 juillet.

Lettre de 4 muids de rente acquis à Jean de Boirs, devant les échevins de Liége.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 2 vº (s. m.).

883. — **1536**, 5 juillet.

Procuration donnée par Guillaume Hermanni, prieur du couvent de Saint-Léonard, en vue de l'acte du 14 juillet 1536 analysé ci-dessous.

A. E. L. Inséré dans l'acte du 14 juillet 1536.

884. — **1536**, 10 juillet.

Lettre de 2 muids d'épeautre hypothéqués à Cerexhe, acquis à Guillaume Wathelet et que doit Gilles de Bayarfosse.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 15 vº (s. m.).

885. — **1536**, 14 juillet.

Cession faite au chapitre de Saint-Pierre par le monastère de Saint-Léonard, d'une rente de 4 muids d'épeautre hypothéquée à Ans, contre une autre hypothéquée sur le

moulin des Bons-Enfants, joignant au béguinage de Saint-Antoine, à Liége.

A. E. L. Copie du temps.

886. — 1536, 2 décembre.

Lettre de 3 muids d'épeautre hypothéqués à Boirs, acquis à Jean Hubinet dit le Bouvier de Boirs.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 2 v°.

887. — 1537, 5 janvier.

Constitutions, pour l'anniversaire du s^r Coci, de rentes hypothéquées à Liége et à Heure-le-Romain.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 7 (s. m.).

888. — 1537, 19 février.

Commission de secrétaire de la seigneurie et de la justice de Cerexhe-Heuseux, donnée à Guillaume Wathelet, en remplacement de feu Piron Jordan.

A. E. L. Reg. n° 13, fol. 100.

889. — 1537, 30 juin.

Sentence du Tribunal des XXII, contre des habitants de Flémalle-Haute qui avaient violé les droits seigneuriaux du chapitre.

A. E. L. Orig., sans sceau.

890. — 1537, juin.

Lettre de 2 muids d'épeautre hypothéqués à Blehen, acquis à Josselet Grimont.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 11 v° (s. m.).

891. — **1537**, 3 novembre.

Charles, empereur des Romains, à la demande du chapitre de Saint-Pierre, confirme la lettre de privilèges donnée aux habitants de Grand-Rechain, Lambermont et Wegnez, le 20 novembre 1417, par Jean, duc de Brabant.

A. E. L. Reg. nº 199, p. 8.

892. — **1538**, 3 avril.

Lettre d'un muid d'épeautre de rente hypothéqué à Heuseux, dû par Gérard de Juroboux.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 15 vº (s. m.).

893. — **1538**, 14 mai.

Lettre de 3 muids d'épeautre de rente hypothéqués à Cerexhe, acquis à Gilles de Beyafosse.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 15 vº (s. m.).

894. — **1538**, 18 septembre.

Lettre d'une rente hypothéquée à Sluse, due par Laurent Coenen.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 7 vº (s. m.).

895. — **1539**, 10 janvier.

Charles, empereur, à la demande du chapitre de Saint-Pierre, charge maître Jérôme van Hamme, son conseiller et maître des comptes, Pierre de Fief, son procureur général, et Adam Boudewyns, son secrétaire dans les Pays-Bas [1], de s'entendre avec les délégués dudit chapitre

[1] Le 20 septembre 1540, Adolphe Van der Noot, chancelier de Brabant, substitua Jean Boote, aussi secrétaire de l'empereur en son conseil, à Adam Boudewyns. (*Ibid.*, fol. 4 vº.)

pour faire le cerquemenage de la seigneurie de Blehen, laquelle est enclavée dans d'autres villages; ils devront planter des bornes pour mettre fin aux contestations relatives aux limites de ces seigneuries.

A. E. L. Reg. nº 36, fol. 1 en partie détruit par l'humidité. — *Ibidem*, fol. 4, sur parchemin.

896. — **1539**, 29 mars.

Lettre de 1 muid d'épeautre hypothéqué à Heuseux, acquis à Rigaud de Jeroboux, pour l'anniversaire de sire Jean Francisci.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 15 vº (s. m.).

897. — **1539**, 22 avril.

Lettre de 5 muids 1 setier d'épeautre hypothéqué à Soumagne-les-Moines, acquis à Henri Moreau de Melen.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 13*b* vº (s. m.).

898. — **1539**, 6 juin.

Renouvellement de la dîme d'Emptinne.

A. E. L. Reg nº 10, fol. 13 (s. m.).

899. — **1539**, 11 juin.

Nomination de Gilles Hubart en qualité de maire et officier de Flémalle-Haute, en remplacement de Guillaume Wilmart, décédé.

A. E. L Reg. nº 13, fol. 120.

900. — **1539**

Charta in pargameno dominii de Blehen facta per deputatos ducis Brabantie et dominorum Sancti Petri, ad

causam separationis et consignationis omnium limitum hujusmodi dominii de Blehen, prout fuerunt.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 12.

901. — **1540**, 3 mars.

Nomination d'Arnoul Lonck comme échevin de Cerexhe-Heuseux (1).

A. E. L. Reg. nº 13, fol. 126.

902. — **1540**, 4 mars.

Saisie d'un journal de trixhe sis à Péville, en lieu dit Geulet, contre Gilles de Saulcy.

A. E. L. Reg. nº 784, fol. 37 vº.

903. — **1540**, 28 septembre.

Les délégués de l'empereur : Jérôme van Hamme, Pierre de Fief et Jean Boote, et ceux du chapitre Saint-Pierre : Pholien de Valle doyen, Gilles Monjoye, Jean de Huwe et Thomas Noël, chanoines, procèdent au cerquemenage de la seigneurie de Blehen, en présence du bailli et des échevins de Hannut et du maïeur et des échevins de Blehen.

A. E. L. Reg. nº 36, fol. 4 (original sur parchemin).

904. — **1541**, 27 janvier.

Lettre de 13 setiers d'épeautre hypothéqués à Flémalle, et assignés par maître Albert de Saulcy.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 710.

---

(1) Aux fol. 128, 161, 164, 173 vº, etc., se trouvent d'autres nominations de maires de Corroy, Blehen, etc.

905. — **1541**, 4 mars.

Transport fait par Jean le Marchant, mercier, à Ernotte Bechet, de Wonck, de terres sises à Wonck, hypothéquées au profit du chapitre de Saint-Paul, des chapelains de Saint-Pierre, etc.

A. E. L. Reg. nº 784, fol. 15.

906. **1541**, 27 octobre.

Recordium generale scabinorum justicie de Flemalia, super juridictione dominii, censibus, caponibus, redditibus, ac de aliis omnibus.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 12 vº. — Reg. nº 198, p. 1.

907. — **1542**, 3 avril.

Record touchant les revenus de l'autel Saint-Léodegar, à Saint-Pierre. Il rappelle des actes de 1387, 1403, 1413, 1432, relatifs à une maison « a toures » sise au Treiste, joignant la brasserie de Henri de Fooz, etc.

A. E. L. Reg. nº 52, fol. 35.

908 — **1542**, 27 mai.

Littera IIII sextariorum spelte acquisitorum per d. Henricum Berdoulx a Johanne filio Pietre de Chereit, mangon.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 16 vº.

909. — **1543**, 16 avril.

Lettre de 12 setiers d'épeautre acquis par Léonard Thonet, à Mollins-lez-Ans.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 1 vº (s. m.).

910. — **1543**, 17 octobre.

Lettre de 10 muids d'épeautre hypothéqués à Cerexhe, acquis à Guillaume Nagant et assignés pour célébrer l'anniversaire du doyen Bardoul.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 15 vº (s. m.).

911. — **1543**.

Lettre de 15 muids d'épeautre de rente, etc., hypothéqués sur 9 bonniers 18 verges grandes situées à Berlo.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 2 (s. m.).

912. — **1544**, 2 mai.

Lettre de 3 muids d'épeautre hypothéqués à Heuseux, acquis à Jean Renchon de Malmédy.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 15 vº (s. m.).

913. — **1544**, 16 juillet.

Transport fait à Pholien de Vaul, doyen de Saint-Pierre, d'une rente de 13 florins sur la maison de l'Homme Sauvage, en Pierreuse.

A. E. L. Orig., sceaux enlevés. — Reg. nº 784, fol. 6 vº.

914. — **1544**, 17 juillet.

Lettre d'obligation de Jean de Sassenbrouck, receveur du chapitre.

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 14 (s. m.).

915. — **1545**, 3 juin.

Constitution d'une rente sur une maison sise en Choke, à Liége, au profit de Catherine, femme de Lambert de Fraipont.

A. E. L. Reg. nº 251, fol. 9 vº.

916. — **1545**, 18 juin.

Acquisition, faite par le chapitre, d'une rente de 3 florins d'or hypothéquée à Hollogne-sur-Geer, Vaux-Borset, Darion et Boilhe, à Jean Bauduin de Waleffe.

A. E. L. Reg. n° 12, p. 648.

917. — **1545**, 23 juin.

Jugement des échevins de Wavreille, condamnant un voleur, Nicolas de Challenton, à avoir la tête tranchée et enterrée; le corps sera placé sur une roue, sous un gibet, avec un maillet de chaque côté.

A. E. L. Reg. n° 176, fol. 7. — Reg. n° 177, fol. 7, 8.

918. — **1545**, 23 juin.

État de dépenses faites pour l'exécution de Jean de Challenton, roué dans la seigneurie du chapitre, à Wavreille.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 13 v° (s. m.).

919. — **1545**, 21 novembre.

Transport, fait aux chapelains de Saint-Pierre, d'une rente de 2 muids d'épeautre sur la maison appelée tenure delle Bressine, à Voroux-lez-Liers.

A. E. L. Copie du temps.

920. — **1546**, 16 avril.

Lettre de 2 muids d'épeautre de rente acquis à Jean Baudouin de Waleffe.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 14 v° (s. m.).

921. — **1546**, 10 novembre.

Lettre de 2 muids d'épeautre de rente acquis à Godefroid d'Aelst (*Eelst*).

A. E. L. Reg. nº 10, fol. 14 vº (s. m.).

922. — **1546**, 2 décembre.

Constitution, au profit des chapelains de Saint-Pierre, d'une rente de 2 muids d'épeautre hypothéqués sur une maison sise derrière la collégiale, en vertu d'un legs fait par Jacques du Buisson, chanoine de Liége et prévôt de Saint-Pierre pour son anniversaire.

A. E. L. Copie du temps. — Reg. nº 779, p. 135.

923. — **1547**, 1er septembre.

Visite générale de l'église paroissiale d'Ans, faite par le doyen de Saint-Pierre en sa qualité d'archidiacre du lieu et d'ordinaire, au sujet de son état matériel, de ses ornements, de ses biens et de ses revenus.

Témoins : Louis de Busco, chanoine et costre de Saint-Pierre, Jean Roberti, familier du doyen de Saint-Pierre.

A. E. L. Reg. nº 10*bis*, *ad finem*.

924. — **1547**, 16 novembre.

Constitution, au profit d'Anne, fille naturelle de Guillaume de Verneto, d'une rente de 20 florins Brabant hypothéquée sur la maison de la Fleur de Lys, en la basse Sauvenière, à Liége.

A. E. L. Reg. nº 784, fol. 4 vº.

925. — **1547**, 17 novembre.

Lettre de 12 florins Brabant acquis à Thierri Jamar, mayeur de Jeneffe.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 14 v° (s. m.).

926 — **1548**, 9 janvier.

Assignation faite, par-devant la cour échevinale du chapitre à Jandrain-le-Hérut, pour faute de payement de rente.

A. E. L. Reg. n° 36, fol. 130.

927. — **1548**, 1er mars.

Vente, par Martin le Fèvre, à Henri Thonnon Marbaise, de 1 muid d'épeautre de rente sur la barque de Jemeppe-Seraing.

A. E. L. Reg. n° 12, p. 868.

928. — **1548**, 6 juin.

Citation à comparaître pour avoir rencharge, adressée, par les échevins de Liége, à la cour de Blehen.

A. E. L. Reg. n° 36, fol. 42

929. — **1548**, 22 novembre.

Spécification des terres de la seigneurie Saint-Pierre à Glons-sur-Geer.

A. E L. Reg. n° 10, fol. 27.

930. — **1548**, 5 décembre.

Les bourgmestres de Liége font savoir que, pour achever la fortification de la cité ordonnée par l'Empereur, le clergé urbain a consenti à participer, pendant un nouveau terme

de six ans, à la gabelle du vin. Ils déclarent ne vouloir, par là, porter aucune atteinte à ses privilèges.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 30 v°.

931. — **1548**, 17 décembre.

Georges d'Autriche, évêque de Liége, ayant appris que le clergé de la ville serait disposé à contribuer, pendant un nouveau terme de dix ans, à la gabelle du vin, pour aider le magistrat à achever les fortifications imposées par l'empereur, s'il ne craignait que cette concession ne constituât un précédent pouvant porter atteinte à ses privilèges, promet qu'après ledit terme, cette gabelle sera abolie.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 29.

932. — **1549**, 8 janvier.

Transport fait par Nicolas Spiroux à François Fraipont, conseiller de S. A. et échevin de Liége, d'une maison sise à l'opposite du bassin, sous le tilleul, joignant à la maison de la Monnaie, à Liége, paroisse Saint-Servais.

A. E. L. Reg. n° 251, fol. 78.

933. — **1549**, 3 décembre.

Charles, empereur des Romains, etc., à la demande de Jean van der Lynden, précédemment receveur de la vénerie de Brabant, ordonne de poursuivre ceux qui n'ont pas payé les cens, rentes et autres droits « par ci-devant delaissez pour l'entretenement de noz chiens de Brabant (1) ».

A. E. L. Reg. n° 36, fol. 69.

---

(1) En note : Gillo Hermo, à cause del diesme du chapitre de Saint-Pierre, à Liége (à Corroy ?) par an 2 1/2 chiennerye, à trois solz six deniers, fait 8 solz 9 deniers art. ; et de dix-sept ans, font ensemble, 7 florins 8 solz 9 deniers art. »

934. — **1550**, 14 avril.

Enquête faite aux plaids généraux de Closes-Pâques, par Corbeau delle Neufforge, prévôt de Nassogne et chanoine de Saint-Pierre, au sujet d'un enfant noyé à Belvaux-lez-Wavreille. Le prévenu, père de l'enfant, est absous.

A. E. L. Reg. nº 176, fol. 9. — Reg. nº 177, fol. 8.

935. — **1550**, 30 avril.

Charles, empereur, à la demande du chapitre Saint-Pierre, mande à ses officiers de se rendre un dimanche, à l'heure de la messe, à Jandrain-le-Hérut, et ailleurs où besoin sera, dans le Brabant wallon, pour ordonner aux habitants de déclarer ce qu'ils doivent au dit chapitre en cens, rentes, droits seigneuriaux, fiefs, et dont, par suite des divisions et des guerres entre les pays, on n'a plus une exacte connaissance.

Les chassereaux et papiers terriers aux biens, cens et rentes appartenant à la collégiale Saint-Pierre pourront ainsi être renouvelés.

A. E. L. Reg. nº 50, fol. 2. — Reg. nº 51, fol. 3. — *Recueil* nº 4*bis*.

936. — **1550**, 24 mai.

Le chapitre Saint-Pierre charge Jean Regnier, chanoine et grand compteur de cette église, et Jean de Sassembrouck, son receveur, de se rendre à Jandrain-le-Hérüt, etc., en Brabant, pour récupérer ses biens, cens, rentes et droits seigneuriaux, dont il est fait mention dans les anciens registres et qui sont devenus « anchiens et obscurres », afin d'en dresser de nouveaux chassereaux.

A. E. L. Reg. nº 50, fol. 4. — Reg. nº 51, fol. 5. — *Recueil* nº 4*bis*.

937. — **1550 environ.**

Spécification des droits appartenant au chapitre comme seigneur foncier de Vivegnis.

A. E. L. Reg. n° 12, fol. 691. — Reg. n° 177, fol. 10.

938. — **1551,** 12 mars.

Transport fait à Henri d'Aix, orfèvre, d'une rente de 5 florins hypothéquée sur une maison sise à Liége, joignant par derrière à la Ribuée.

A. E. L. Reg. n° 251, fol. 5.

939. — **1551,** 15 avril.

Charles, empereur, à la demande du chapitre Saint-Pierre, et pour la conservation des droits seigneuriaux, des revenus fonciers et de plusieurs arrière-fiefs, ordonne à ses officiers d'assigner, devant son conseil, les habitants d'Autre-Église, Jodoigne-Souveraine, Jean-Geest, etc., qui doivent des cens audit chapitre et qui ont négligé d'en faire rapport, en suite du mandement impérial du 30 avril 1550.

A. E. L. Reg. n° 50, fol. 38. — *Recueil* n° 4*bis*.

940. — **1551,** 9 juin.

Transport, fait par Guy de Rosée, à Agnès le Bailly de Jemeppe, d'une rente affectée sur une maison sise en la rue de Laveur, en Ile, à Liége.

A. E. L. Reg. n° 251, fol. 31, 32 v°.

941. — **1552,** 2 décembre.

Vente, par Léonard le Redoubté, à Henri d'Aix, orfèvre,

d'une rente de 2 florins sur une maison dans la rue des Piedeschaz, outre Meuse, à Liége.

A. E. L. Reg. nº 251, fol. 6.

942. — **1553**, 26 août.

Cession faite par le chapitre à Gilson de la Hault, d'une rente de 3 muids d'épeautre, etc., hypothéquée à Jodoigne-Souveraine.

A. E. L. Orig., sceaux enlevés.

943. — **1554**, 14 février.

Cession faite par la céarie de la Cité et par celle du prince, à Mathieu Haex, chanoine de Saint-Pierre, d'une pièce de wérixhas située derrière la collégiale, contre les anciennes murailles de la brasserie de cette église.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 508.

944. — **1554**, 4 mars.

Déclaration faite, au conseil de Brabant, de l'accord conclu entre le chapitre et Catherine Coutreau, veuve de Guillaume de Glymes, au sujet de la juridiction, des cens seigneuriaux, etc., de Jodoigne-Souveraine. Ladite dame déclare n'avoir aucun droit à ces possessions.

A. E. L. Reg. nº 36, fol. 166.

945. — **1555**, 7 janvier.

Approbation, donnée par l'archidiacre de Hainaut en l'église de Liége, au rendage emphythéotique de terres appartenant à la cure de Corroy.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis*.

946. — **1555**, 19 août.

Record relatif au moulin de Jottry, à Liége

A. E. L. Reg. n° 52, fol. 14 v°.

947. — **1555**, 26 août.

Le chapitre et les chapelains de Saint-Pierre nomment des arbitres pour trancher leurs difficultés relativement aux revenus de la chapelle de Notre-Dame aux Degrés.

A. E. L. Original sur parchemin.

948. — **1555**, 4 octobre.

Constitution d'une rente de 1 muid d'épeautre hypothéquée à Brus-sur-Geer, au profit de la confrérie de Saint-Hubert.

A. E. L. Reg. n° 856, fol. 8.

949. — **1556**, 14 mars.

Transport, fait à Jacques de Saint-Georges, d'une rente sur une maison joignant à la Ribuée, à Liége.

A. E. L. Reg. n° 251, fol. 7.

950. — **1556**, 5 mai.

Acte relatif à la maison du Lion blanc, sur le marché, à Liége.

A. E. L. Reg. n° 251, fol. 24 v°.

951. — **1556**, 5 juin.

Transport fait à Jean Hubar, chanoine de Saint-Denis, de 6 florins de rente sur une maison et brasserie en Torrent, à Liége, pour servir à la réception d'Antoine Malcourtoy comme chanoine de Saint-Denis.

A. E. L. Reg. n° 784, fol. 13.

952. — 1557, 10 mars.

Transport, fait par Jean Gonthier, à Jean le Pot, d'un vignoble situé en Grand thier, à Vivegnis.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 718.

953. — 1557, 1er avril.

Accord fait entre le chapitre de Saint-Pierre et les chapelains de la même église, au sujet de la résidence du recteur de l'autel de Sainte-Marie aux Degrés.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis*. (3 copies sur papier.)

954. — 1558, 7 juillet.

Constitution d'une rente de 2 muids d'épeautre hypothéquée à Crisnée, Fize, Kemexhe, Russon, Momalle et Thys, au profit des chapelains de Saint-Pierre, pour la fondation de l'anniversaire de Frédéric Wessentz, chapelain de cette église.

A. E. L. Copie du temps.

955. — 1558, 29 juillet.

Constitution de 24 florins de cens, au profit de France Fraipont, avocat, sur la maison de May, en Souverain-Pont, à Liége.

A. E. L. Rég. nº 251, fol. 20 vº.

956. — 1559, 17 mars.

Les communs chapelains de Saint-Pierre décident de célébrer dans leur chapelle, le jour de Sainte-Gertrude, l'anniversaire de Jean de Lymborch *alias* d'Ans, qui a fondé une messe quotidienne dans cette collégiale.

A. E. L. Reg. nº 839, fol. 8 vº.

957. — **1559**, 6 juin.

Constitution d'une rente de 4 muids d'épeautre hypothéquée à Melen, pour l'exonération de l'anniversaire de Frédéric de Wissems, chapelain de Saint-Pierre et curé d'Awans.

A. E. L. Copie du temps.

958. — **1559**, 12 juin.

Transport, fait aux chapelains de Saint-Pierre, de 2 muids d'épeautre de rente hypothéqués sur la maison dite la Petite Bearewar, à Sainte-Walburge, pour la fondation de Frédéric Wissems, chapelain.

A. E. L. Copie du temps.

959. — **1560**, 30 août.

Octroi d'exploiter les houilles d'Ans et Mollins donné à Jacques Bomersom et consors.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 1.

960. — **1561**, 23 février.

Dédommagement donné par les bourgmestres à Lambert de Fraipont, pour la démolition de sa maison sise Entre Deux Ponts, à Liége.

A. E. L. Reg. nº 251, fol. 42.

961. — **1562**, 26 septembre.

Constitution d'une rente de 13 florins et 1/2 au profit des chapelains de Saint-Pierre, sur la maison du Sauvage homme en Piereuse, pour l'anniversaire du doyen Pholien de Vaul.

A. E. L. Original, sceaux enlevés. — Reg. nº 781, fol. 7 vº.

962. — **1562**, 2 octobre.

Cession de terres situées à Wez, par les chapelains de Saint-Pierre, à l'abbaye de Beaurepart, en échange d'autres situées à Amry.

A. E. L. Original, sans sceau.

963. — **1563**, 31 mars.

Saisie de terres sises à Crotteux, obtenue par le chapitre pour défaut de payement de 47 muids d'épeautre de rente.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 210.

964. — **1564**, 3 mars.

Saisie, obtenue par Philippe de Waremme, de la maison du Dieu d'Amour en Féronstrée et de celle de la Fleur de Lis, dans la chaussée Saint-Léonard.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 484.

965. — **1564**, 9 juillet.

Purgement d'une saisie de biens sis à Fexhe-Slins, obtenue par les chapelains de Saint-Pierre.

A. E. L. Copie du temps.

966. — **1565**, 3 février.

Quittance donnée aux chapelains de Saint-Pierre par Goffin Le Fèvre, de deniers provenant du legs de Ligier Robesii, chanoine de Saint-Pierre.

A. E. L. Au dos de l'acte du 21 novembre 1545.

967. — **1565**, 13 mars.

Transport d'une rente de 29 muids hypothéquée à Féchier, fait à Martin Offerman, chanoine de Saint-Lam-

bert, par Guillaume de Preit de Barchon, seigneur de Neufmaisnil, fils de Silkin et frère de Jean et de Louis.

A. E. L. Original. — Reg. n° 779, p. 1.

968. — **1565**, 1er juin.

Constitution, au profit des chapelains de Saint-Pierre, d'une rente hypothéquée à Waremme, provenant, en partie, des legs des chanoines Zavelant et Renard Fabri.

A. E. L. Original sur parchemin

969. — **1566**, 28 juin.

Diminution accordée par Gérard de Groesbeeck, évêque de Liége, à François et à Henri de Fraipont, du cens payé pour le coup d'eau et moulin sous le Pont des Arches et en Tanneur-rue.

A. E. L. Reg. n° 251, fol. 40.

970. — **1566**, 8 juillet.

Frère Grégoire Sylvius, professeur de théologie, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, évêque de Tagaste et suffragant de Liége, fait savoir qu'il a donné la première tonsure à Henri Waltheri, « scholari » du diocèse de Cologne.

A. E. L. Reg. sans numéro, fol. 29.

971. — **1567**, 10 janvier.

L'official de Liége mande au curé de Goyer (*Joeck*) d'excommunier, dans les formes accoutumées, Georges Bormans de Hasselbrouk, qui refuse de payer aux chapelains de Saint-Pierre une rente de deux muids d'épeautre. Il le prie d'informer le maire et les échevins de Goyer.

A. E. L. Reg. n° 780, fol. 127 v°.

972. — **1567**, 7 mars.

Ordre donné par le chapitre au chanoine Jean Brictius et à Jean de Zassembrouck, choral et receveur, de rendre compte de l'exécution testamentaire du doyen Pholien de Valle.

A. E. L. Reg. n° 10, fol. 82.

973. — **1567**, 15 mars.

Transport d'une maison sise à Momalle, fait par le chapitre, à Gérard de Laminne, par purgement de saisie.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis*.

974. — **1567**, 19 mars.

Transport, fait à Mathieu de Grétry, d'un pré sis à Plaurieu, à Cerexhe.

A. E. L. Reg. n° 12, p. 344.

975. — **1567**, 23 avril.

Constitution de rente sur une maison sise derrière le palais de Liége, joignant à la ruelle de Pixhevache.

A. E. L. Copie du temps.

976. — **1568**, 27 février.

Contrat de mariage entre André, fils de Denis le Charpentier, et Marguerite Le Maire.

A. E. L Reg. n° 251, fol. 40 v°.

977. — **1568**, 12 mars.

Justification de Jean de Zassembrouck, choral et ancien receveur de Saint-Pierre, et plaintes contre sa négligence

A. E. L Reg. n° 10, fol. 83 et 83 v°.

978. — **1568**, 6 septembre.

Transport fait à France Fraipont, de la cense dite « delle thour de mont », à Pailhe.

A. E. L. Reg. n° 251, fol. 91 v°.

979. — **1569**, 22 mars.

Partage des biens de Robert de Mons, sis à Mons lez-Crotteux.

A. E. L. Reg. n° 779, p. 143.

980. — **1569**, 8 décembre.

Testament de Gabriel Francotte, marlier de Vivegnis. Il laisse à sa femme « les deniers qui proviendront par vigueur de traictiet de paix de la mort et occision de Gabriel le jovenne leur fil »; à l'une de ses quatre filles non mariée, « laquelle en aurat premier à faire pour soy mectre a honneur et resider à lieu, et point aultrement », un jardin provenant d'Antoine Francotte, son frère, etc. — Approuvé par les maire et échevins d'Oupeye et Vivegnis, le 9 septembre 1574.

A. E. L. Reg. n° 190, fol. 239.

981. — **1570**, 7 février.

Testament de Corbeau de Neufforge, chanoine de Saint-Pierre et de Saint-Barthélemi, à Liége, et prévôt de la collégiale de Saint-Monon, à Nassogne. Il laisse sa maison claustrale et tous ses biens de Nassogne à son confrère Victor de Flérus; 120 florins à l'église Saint-Pierre pour son anniversaire, etc.; il dispose de ses maisons claustrales de Liége; il fait des legs aux églises et à dix jeunes filles de Sougné et de Soiron, à des vieillards, à des étudiants, à

plusieurs parents, etc. Suit l'inventaire de ses livres, meubles, monnaies, etc.

A. E. L. Reg. n° 11*bis*, fol. 3, 12, 75.

982. — **1570**, 5 avril.

Deminements contre l'hôpital Saint-Julien, le couvent des Écoliers, etc., de biens sis à Vivegnis, Cheratte, etc., pour faute de payement des cens.

A. E. L. Reg. n° 190, fol. 1 à 11 v°.

983. — **1570**, 11 avril.

Vente faite à Gilles de Soye, bourgeois de Givet, de la dépouille du bois Saint-Pierre, à Havrenne.

A. E. L. Reg. sans n°, fol. 1.

984. — **1570**, 12 avril.

Partage des biens de Lambert de Fraipont, notamment des rentes sur les moulins de Petit-Jodry, de Tanneur-rue, de Trooz et de Mosbeux.

Reg. n° 251, fol. 79 v°.

985. — **1570**, 12 mai.

Le chapitre vend à Jean Everard la mairie, les dîmes, cens et rentes de Wavreille et Bellevaux.

A. E. L. Reg. sans n°, fol. 24.

986. — **1570**, 19 juin.

Gérard de Groesbeeck, évêque de Liége, confère à Henri Walthéri, clerc du diocèse de Cologne, la prébende et le canonicat de la collégiale Saint-Pierre que Henri Bruer avait résignés en sa faveur en échange du rectorat de l'autel

de Sainte-Catherine dans l'église paroissiale de Saint-Martin, à Sinnich (1).

A. E. L. Reg. nº 11*bis*, fol. 29 vº.

987. — 1570, 20 juin.

Le chapitre Saint-Pierre fait savoir que Henri Walthéri, clerc et sous-diacre du diocèse de Cologne, chanoine de Saint-Pierre, a communiqué différents actes sur parchemin de l'évêque Gérard de Groesbeeck, de Grégoire Sylvius, suffragant de Liége, de l'Official, etc., et relatifs à sa prébende, sa tonsure et la légitimité de sa naissance. Il est mis en possession de sa place dans le chœur et des revenus de sa prébende.

A. E. L. Reg. nº 11*bis*, fol. 26-30, 36, 38 vº.

988. — 1570, 23 juin.

Fermeture des nouveaux conduits de moulin construits par le seigneur de Lonchin, écuyer, à Flémalle-Haute.

A. E. L. Reg. sans nº, fol 38.

989. — 1570, 1er juillet.

Testament de Jacques de Horn, chanoine de Saint-Pierre. On devra sonner la cloche Pétronille à ses obsèques.

A. E. L. Reg. Sans nº, fol. 6.

990. — 1570, 20 juillet.

Lettre écrite au chapitre Saint-Pierre par Jacques de Glymes et relative au procès qu'il soutient contre la douairière de Jauche; il y est dit que le chapitre Saint-Pierre

---

(1) L'évêque écrit le même jour au chapitre Saint-Pierre à ce sujet (fol. 30)

possède, à Jodoigne-Souveraine, la seigneurie et juridiction hautaine, et que le baron de Jauche en est haut avoué.

A. E. L. Reg. nº 36, fol. 179.

991. — 1570, 9 septembre.

Le chapitre vend à Guillaume Eurich son droit à des mines de houille à Ans et aux Bressines.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 14.

992. — 1570, 30 septembre.

Purgement, par Conrard de Bombaye, de Liers, d'une saisie, obtenue par les chapelains de Saint Pierre, sur des biens sis à Herstal, Enixhe, Voroux et Milmort.

A. E. L. Copie du temps.

993. — 1571, 2 avril.

Action intentée au curé d'Oupeye pour faute de payement de cens seigneuriaux à Vivegnis.

A. E. L. Reg. nº 190, fol. 15 vº.

994. — 1571, 25 septembre.

Nomination d'Antoine Persen comme sergent et garde des bois et biens du chapitre à Corroy-le-Grand.

A. E. L. Reg. nº 36, fol. 65.

995. — 1571, 29 novembre.

Octroi d'exploitation des mines de fer, plomb et calamines à Flémalle-Haute.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 238. — *Recueil* nº 4*bis*.

996. — **1571** environ.

Spécification des bois du chapitre à Corroy-le-Grand.

A. E L. Reg. nº 36, fol. 170.

997. — **1572**, 26 octobre.

Testament de Nicolas Botton, d'Oupeye. Il fonde son anniversaire, fait des legs aux pauvres d'Oupeye, etc.

A. E. L. Reg. nº 190, fol. 178.

998. — **1573**, 16 juin.

Effraction par les maîtres et trente-deux, d'une rente due par Mathieu Naghan, à Cerexhe.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 366.

999. — **1573**, 20 juin.

Constitution, au profit du chapitre, d'une rente sur la maison, usine et biez d'Oneux, et octroi d'un biez pour le moulin de Gobson, à Flémalle-Haute.

A. E. L. Reg. nº 193, fol. 90 vº.

1000. — **1573**, 15 septembre.

Partage des biens de Renier Wilhemote, situés à Othée.

A. E. L. Reg. nº 779, p. 68.

1001. — **1573**, 7 octobre.

Ajournement fait à Jean Servais de Wérixhas pour la possession d'une maison entre Oupeye et Goherée.

A. E. L. Reg. nº 190, fol. 17.

1002. — 1573, 23 décembre.

Visite des bois du chapitre à Corroy-le-Grand, faite par la cour échevinale.

A. E. L. Reg. n° 36, fol. 66.

1003. — 1574, 7 janvier.

Ajournement concernant le payement des bourgeoisies aux seigneurs, par les habitants d'Oupeye et Vivegnis.

A. E. L. Reg. n° 190, fol. 170.

1004. — 1574, 24 mai.

Acte concernant le contrat de mariage de Collard Lhoest, d'Oupeye, avec Marie de Beaurieux.

A. E. L. Reg. n° 190, fol. 201.

1005. — 1574, 28 juin.

Cession faite à Thierri Linden, chanoine de Saint-Lambert, bénéficier à Saint-Adalbert, d'une terre sise à Oupeye, près du wérixhas de Laveur.

A. E. L. Reg. n° 190, fol. 224.

1006. — 1574, 6 septembre.

Purgement d'une saisie par l'hôpital Saint-Jean-Baptiste, de biens sis à Cerexhe.

A. E. L. Reg. n° 12, pp. 152, 155.

1007. — 1574, 30 septembre.

Certificat délivré à Guillaume Requilé, échevin et greffier d'Oupeye et Vivegnis.

A. E. L. Reg. n° 190, fol. 232.

1008. — 1575, 18 février.

Les doyen et chapitre de Saint-Pierre déclarent que Jean Quentin, leur receveur, agissant en leur nom, d'une part, et les habitants de leur seigneurie de Cerexhe-Heuseux, d'autre part, ont consenti à ce que les causes et procès qu'ils soutiennent l'un contre l'autre, devant le conseil ordinaire et l'Official, soient évoqués au jugement de l'évêque de Liége. On trouve dans cet acte le nom du doyen et des chanoines capitulaires.

A. E. L. *Recueil* n° *4bis*.

1009. — 1575, 13 décembre.

Gérard de Groesbeeck, évêque de Liége, à la demande du chapitre de la collégiale Saint-Pierre (qui est la première en dignité et la plus ancienne des églises secondaires du diocèse) et à cause de la difficulté des temps, décide que les revenus de dix prébendes, au fur et à mesure qu'elles seront vacantes, seront appliqués à la fabrique de l'église et que les quatre autels ou bénéfices qui sont à la nomination du chapitre seront supprimés au fur et à mesure de la mort des titulaires.

A. E. L. Copie du temps sur papier, mentionnant que, sur le pli de l'original, se trouvait la signature de D. Lampson.

1010. — 1577, 27 juin.

François de Fraipont et Jean Jugius, échevins de Liége, au nom du chapitre Saint-Pierre, seigneur hautain, moyen et bas des villages, hauteur et seigneurie de Cerexhe-Heuseux, Pierre Bex, bourgmestre, et Louis de Chokier, au nom des habitants de la même seigneurie, pour mettre fin au procès pendant devant les échevins de Liége, le conseil ordinaire et l'Official, font un accord. Ils décident que

la propriété et le domaine des bois, forêts, wérixhas, aisemences, etc., appelés communs biens de la ville et seigneurie de Cerexhe-Heuseux, appartiennent au chapitre, sauf le droit d'usage dans les bois pour bâtir et pour paître les porcs.

A. E. L. Reg. n° 129, *in fine*.

1011. — 1577, 15 octobre.

Hypothèque fournie au chapitre, à Othée, pour une rente de 5 muids d'épeautre.

A. E. L. Reg. n° 779, p. 62.

1012. — 1579, 12 septembre.

Testament de Jean Maechs (*alias* Mechs), chanoine et écolâtre de Sainte-Croix, approuvé par le chapitre de Sainte-Croix le 19 septembre 1579.

A. E. L. Copie sur papier.

1013. — 1580, 31 octobre.

Testament d'Olivier de Chestea, maire de Fexhe, Slins et Brus, et de Maroie de Poilvache, sa femme. — Approuvé aux échevins de Liége, le 1er mars 1581.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis*. (Copie sur papier.)

1014. — 1581, 18 décembre.

Testament de Marie Didden, femme de Barthélemi de Romsée. Elle choisit sa sépulture dans l'église Saint-Jean-Baptiste; elle fait des legs à l'hôpital Saint-Abraham, aux filles de son mari, etc., sur des biens sis à Tilff et à Fechier, près de Soumagne; elle fait une fondation à Saint-Pierre.

A. E. L. Reg. n° 12, p. 880.

1015. — **1583**, 30 décembre.

Record concernant une rente de 75 muids d'épeautre, etc., due au chapitre par les habitants de Flémalle-Haute.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 246.

1016. — **1584**, 11 août.

Déclaration de Léonard Bilstain, abbé de Beaurepart, concernant une rente due aux chapelains de Saint-Pierre, à Wez lez-Grivegnée.

A. E. L. Au dos de l'acte du 2 octobre 1562.

1017. — **1584**, 13 septembre.

Transport d'une maison et d'un vignoble sis à Flémalle-Haute, fait par maître Henri Lochon à Jean delle Vaux et Gilles Helie.

A. E. L. Reg. 193, fol. 95 vº.

1018. — **1588**, 6 mai.

Assignation de rentes faite par Florent, comte de Berlaymont, prince d'Épinoy, à Jean, seigneur de Rolly, sur la seigneurie de Haultepenne.

A. E L. Reg. nº 36, fol. 100, 103.

1019. — **1588**, 17 août.

Ernest de Bavière, évêque de Liége, prend sous sa sauvegarde les chanoines de Saint-Pierre et les ouvriers qu'ils emploient, en qualité de seigneurs temporels, pour l'exploitation des veines et minerais au territoire de Flémalle-Haute.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis*. Original sur papier, signé Carondelet et Lampson et muni du scel secret d'Ernest de Bavière.

1020. — **1588**, 30 septembre.

Philippe, roi de Castille, archiduc d'Autriche, duc de Brabant, etc., fait savoir que le prévôt de l'église Saint-Pierre a toujours possédé les seigneuries de Grand-Rechain, Lambermont et Weignez, dans le pays de Limbourg, avec les revenus, cens, rentes et profits qui en dépendent; que, néanmoins, Thomas Henrotea, de Herve, et Walter Watelet le Grozfils, de Grand-Rechain, y ont coupé des arbres et perçu les grandes amendes. Il mande au premier huissier du duché de Brabant d'empêcher ces abus et de faire réparer le dommage.

A. E. L. Reg. nº 199, page 13.

1021. — **1590**, 7 avril.

Concernant une rente due au chapitre sur la maison de maître Guillaume de Pontegonio, l'un des maîtres commissaires de la Cité.

A. E. L. Reg. nº 52, fol. 49.

1022. — **1590**, 13 avril.

Purgement d'une saisie prise par Jean Omalius sur un jardin au trixhe des Temples et une brasserie en la Neuve rue, à Liége.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 566.

1023. — **1590**, 22 septembre.

Échange du château de Fosseroulle contre la cense delle Nave à Lamontzée, entre les de Ferier et Charles d'Oultremont.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis*.

1024 — **1592**, 31 janvier.

Ordonnance faite par les chapelains de Saint-Pierre, portant qu'une somme de cent florins liégeois sera prélevée sur la succession des chapelains décédés; que les offices et charges incombant à un confrère malade seront fraternellement exonérés ou supportés par leurs confrères, etc.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis*.

1025. — **1592**, 31 janvier.

Formule du serment prêté par les chapelains de Saint-Pierre le jour de leur admission ou de leur réception.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis*.

1026. — **1592**, 27 juin.

Purgement, par le chapitre, d'une rente hypothéquée sur un jardin au trixhe des Temples et sur une brasserie en la Neuve rue, à Liége.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 574.

1027. — **1593**, 3 janvier.

Mandement d'Ernest de Bavière concernant les conventions faites, au sujet des revenus de la seigneurie de Hombourg, par le chapitre de Saint-Pierre.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis*.

1028. — **1594**, 31 janvier.

Transport fait à Jean d'Aspe, père, d'une rente hypothéquée sur la maison enseignée de Saint-Hubert, dans la Neuve rue, à Liége.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 532.

1029. — **1594**, 18 mars.

Transport fait par Guillaume Jamar de Jeneffe à Jacques de Lairesse d'une prairie à prendre hors des héritages des Quatre-Écus, à Ans.

A. E. L. Reg. nº 779, p. 87.

1030. — **1594**, 26 septembre.

Ernest, évêque de Liége, autorise les députés du bailliage de Condroz, représentant la généralité des habitants du quartier, à vendre ou engager autant de rentes que ce sera nécessaire pour fournir aux nécessités publiques, et payer leur part du subside de 3,000 florins qui lui a été accordé.

A. E. L. Reg. nº 18, p. 165.

1031. — **1595**, 6 juillet.

Contrat passé entre maître Barthélemi Ducquet, Guillaume Wanzoulle, Jean Woet, Piron Bertho, d'une part, Jean Curtius, François Campana, Jean Libotte et Thomas Sacreit, d'autre part, pour l'exploitation des mines, minerais et aluns de Flémalle-Haute.

Témoins : les bourgmestres de Liége Libert et Chocquier, Thys d'Ama, procureur, Jean de Soumaigne, Martin de la Haye; Jacques Caroli, notaire.

A. E. L. *Recueil*, nº *4bis*.

1032. — **1595**, 21 août.

Sentence de Hubert Ursinus, docteur en droits, chanoine et écolâtre de Saint-Jean à Liége, juge apostolique, au sujet de l'exploitation et de la fabrication des minerais et de l'alun, à Flémalle-Haute, appartenant à Jean Curtius, François de Campana, Jean Libotte et Thomas Sacreit, moyennant le payement au chapitre de Saint-Pierre de la quin-

zième partie de l'alun fabriqué. Sont cités dans l'acte : Martin Diddenius, doyen, Gyvar, Henri Pirlinck, Jean Godefridi à Monte, écolâtre, Jean Salme et Herman de Fléron, chanoines de Saint-Perre.

Témoins : maître Jean Opplewe, licencié en droit et avocat, Laurent Renardi, procureur, et Pierre de Busco, clerc liégeois.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis*.

1033. — **1596**, 16 novembre.

Purgement de saisie prise par le chapitre, sur des biens sis à Cerexhe.

A. E. L. Reg. n° 12, p. 160.

1034. — **1599**, 1er juillet.

Transport de terres sises à Houtain-Saint-Siméon, fait par Jean Jamar et Louis Morea, à Arnoul Pasque.

A. E. L. Reg. n° 12, p. 168.

1035. — **1599**, 17 juillet.

Contrat en vertu duquel le chapitre de Saint-Pierre cède à Jean Curtius, bourgeois et marchand de Liége, le droit d'extraire les « mineraux d'alun que lesdits sgrs doyen et chapitre de Saint-Pierre ont a eulx appartenant en leur seigneurie de Flemalle ».

Doyen : Martin Diddenius; chanoines : Alexandre Briffoz, Guillaume Chapeaville et maître Herman de Fléron.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis*.

1036. — **1599**, 15 septembre.

Transaction entre le chapitre et Gilles d'Oleye, procureur de la cour, pour honoraires réclamés.

A. E. L. Reg. n° 12, p. 781.

1037. — **1600**, 18 août.

Concernant les exploitations charbonnières et les araines de Jean Curtius et consorts, à Flémalle-Haute.

A. E. L. Reg. nº 193, fol. 92.

1038. — **XVIe siècle** (?)

Spécification des droits de juridiction et de collation que le chapitre de Saint-Pierre possède dans la haute seigneurie de Wavreille, pays de Luxembourg; charges du chapitre dans cette localité.

A. E. L. Reg. nº 177, fol. 1-4 vº; item à la fin du registre.

1039. — **1602**, 2 avril.

Transport d'une terre sise à Waremme, par les chapelains, à Mathieu Jossart.

A. E. L. Reg. nº 779, p. 41.

1040. — **1603**, 5 décembre.

Autorisation donnée par l'Official à la vente de prés situés à Grand-Rechain, appartenant à la prévôté de Saint-Pierre (Jean Chapeaville, prévôt).

A. E. L. Reg. nº 199, pp. 44, 57.

1041. — **1604**, 11 octobre.

Emprunt fait par les représentants des quartiers de Moha et de Condroz, d'une somme de 3,000 florins, à Hélène Viron, dame de Haversin; cette somme était destinée à éviter les exécutions des soldats mutinés à Grave et ensuite retirés à Ruremonde.

A. E. L. Reg. nº 18, p. 140.

1042. — **1604**, 11 octobre.

Transport fait au chapitre de Saint-Pierre, par Gérard Beekman, chanoine de Saint-Paul, et consorts, de biens sis à Trognée.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 108.

1043. — **1605**, 15 février.

Rente hypothéquée à Waleffe-Saint-Georges, et due au chapitre, par Arnoul Nollens, échevin de Liége.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 675.

1044. — **1605**, 18 novembre.

Martin Didden, doyen de Saint-Pierre, curateur des biens de sa sœur Marie, fait un legs de 29 muids et un setier d'épeautre de rente, hypothéqués à Fechier (*Fechir*), pour la fondation d'une messe à célébrer tous les dimanches à l'honneur de la Sainte-Trinité; détails pour la cérémonie, la musique, les distributions. Il nomme Mathieu Baille, chanoine de Saint-Pierre, exécuteur de cette disposition.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 876. — *Recueil* nº4*bis*.

1045. — **1606**, 22 février.

Transaction faite entre le chapitre de Saint-Pierre et messire Jean de Jemeppe, vicaire et recteur de la paroisse de Natoye, au sujet des dîmes et de la jouissance des novales dans le district de cette paroisse, laquelle comprenait Natoye, Champion, Emptinne, Skeuvre, Mouffrin, Strée.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis* (copie sur papier).

1046. — **1606**, 11 octobre.

Purgement d'une saisie prise par Michel Walkenaire, receveur du chapitre, sur des biens sis à Cerexhe-Heuseux.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 1'0.

1047. — **1607**, 26 novembre.

Record des limites de la dîme d'Aywières, du côté de Blocquerie, juridiction d'Ottignies.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 138.

1048. — **1608**, 24 mai.

Constitution d'une rente sur la maison claustrale de Guillaume Chapeaville, chanoine de Saint-Pierre.

A. E. L. Reg. nº 53, p. 6.

1049. — **1609**, 17 janvier.

Purgement d'une saisie prise par Jean Omalius sur une brasserie sise dans la Neuve Rue sous Saint-Pierre, à Liége.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 516.

1050. — **1609**, 26 novembre.

Purgement d'une saisie de biens sis à Angleur prise par le chapitre contre Woet et Jean de Soumagne, etc.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 23.

1051. — **1610**, 16 février.

Nouvelle délimitation de la grosse dîme de Bonsin.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 65.

1052. — **1611**, 29 janvier.

Purgement de saisie de biens sis à Houtain-Siméon et Once-sur-Geer, par Ernest de Lynden, baron de Reckheim, seigneur de Houtain.

A. E. L Reg. nº 12, p. 448.

1053. — **1611**, 2 juin. — *Datum Tusculi, quarto nonas junii anno decimo.*

Alexandre Malaspina demande au pape de confirmer la convention faite précédemment entre Claude de Wittem,

seigneur de Ruysbroeck, gouverneur du duché de Limbourg, et son épouse Marguerite de Robles, avec le chapitre de Saint-Pierre, au sujet d'une rente affectée sur la seigneurie de Hombourg. — Avec apostille favorable du pape C[lément VIII].

A. E. L. *Recueil* n 4*bis*.

1054. — **1611**, 7 septembre.

Accord fait entre le chapitre et la commune de Corroy-le-Grand, concernant la cloche décimale, les réparations de l'église, etc.

A. E. L. Reg. nº 36, fol. 71, 73.

1055. — **1611**, 21 octobre.

Purgement d'une saisie, prise par le chapitre de Saint-Pierre, de biens saisis à Haccourt et Hallembaye.

A. E. L. Reg. nº 12, p.. 418.

1056. — **1612**, 24 février.

Transport de terres sises à Mons-lez-Crotteux, hypothéquées au profit des chapelains de Saint-Pierre.

A. E. L. Reg. nº 779, p. 147.

1057. — **1612**, 28 mai.

Purgement d'une saisie de biens sis à Waremme prise par les chapitres de Saint-Pierre et de Saint-Martin.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 773.

1058. — **1612**, 18 décenbre.

Purgement d'une saisie de biens sis à Heuseux prise contre les enfants Arnotte Le Wael, de Melen.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 174.

1059. — **1612**, 22 décembre.

Purgement d'une saisie de biens sis à Cerexhe-Heuseux prise par Michel Velkeniers, procureur de la cour.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 382, 384.

1060. — **1613**, 19 mars (latin).

Procès-verbal d'une visite de l'église Saint-Pierre faite par l'évêque Antoine, délégué apostolique.

A. E. L. Reg. intitulé : *Traité des affaires ecclésiastiques de Liége* (XVIIe s.).

M. Jos. Halkin en a publié des extraits dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXIV, p. 525.

1061. — **1613**, 12 juillet.

Purgement d'une saisie de biens sis à Futvoie, prise par le chapitre de Saint-Pierre.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 694.

1062. — **1613**, 21 novembre.

Vente faite, par Hubert de Fraisne à Herman Lerneux, de biens sis à Vieux-Waleffe et à Liége.

A. E. L. Reg. nº 53, fol. 1.

1063. — **1613**, 6 décembre.

Déclaration de la valeur des dîmes, rentes, cens, droits et émoluments appartenant au chapitre de Saint-Pierre en la seigneurie de Hombourg.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis*.

1064. — **1614**, 28 février.

Saisie prise par le chapitre de Saint-Pierre, contre Antoine Thonnar, de biens sis à Rocour.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 623

1065. — **1614,** 4 juin.

Accord conclu entre le chapitre Saint-Pierre et Paschase Lhoest, prêtre, au sujet d'un bénéfice de cette collégiale, dit l'autel N.-D. au pilier. L'affaire avait été portée devant Antoine, évêque *Vigiliarum*, nonce apostolique, qui résidait alors à Liége.

A. E. L. Reg. n° 12, p. 784.

1066. — **1614,** 7 novembre.

Lambert de Bande, vicaire de l'église paroissiale de Natoye, adhère à la transaction passée (le 22 février 1606) entre son prédécesseur Jean de Jemeppe et le chapitre de Saint-Pierre, au sujet de la compétence vicariale. Acte passé devant le notaire Barthélemi Frérart.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis*. Copie sur papier.

1067. — **1615,** 21 janvier.

Acte relatif aux mines de houille à Ans.

A. E. L. Reg. n° 12, fol. 17.

1068. — **1615,** 14 février.

Le chapitre Saint-Pierre prend des décisions au sujet des réparations à faire à la maison décanale, des rentes affectées sur cette maison, de l'anniversaire du feu doyen Druenen, etc.

A. E. L. Reg. n° 12, p. 230.

1069. — **1615,** 27 mars.

Accord entre le chapitre et Baudouin Daxhelet d'Oha, au sujet d'une rente hypothéquée à Oha.

A. E. L. Reg. n° 12, p. 590.

1070. — **1615**, 2 octobre.

Accord entre le chapitre et son doyen Nicolas de Muno, au sujet de la maison décanale.

A. E. L. Reg. n° 12, p. 496.

1071. — **1616**, 24 mai.

Accord fait entre le chapitre de Josse de Becker, pour la construction du comble de l'église de Corroy. — Devis.

A. E. L. Reg. n° 36, fol. 76.

1072. — **1616**, 11 juillet.

Reconnaissance d'une somme due au chapitre par Jean Franckotte, de Bergilers.

A. E. L. Reg. n° 12, p. 92.

1073. — **1617**, 13 janvier.

Transport d'une terre sise à Blehen, fait au chapitre par Hustin Pirson, de Villers-le-Bouillet.

A. E. L. Reg. n° 36, fol. 36.

1074. — **1617**, 21 juin.

Convention faite entre le chapitre de Saint-Pierre et Charles de Roly, au sujet de la seigneurie de Corroy-le-Grand (*de Coreto magno dicto Chastre le Boule*).

A. E. L. Reg. n° 36, fol. 85.

1075. — **1617**, 5 juillet.

Purgement d'une saisie prise, par le chapitre, contre Jean Renier, de biens sis à Villers-l'Evêque.

A. E. L. Reg. n° 12, p. 637.

1076. — **1617**, 7 juillet.

Purgement d'une saisie prise contre la veuve de Nicolas de Fraisne, de biens sis à Blehen.

A. E. L. Reg. n° 12, p. 51.

1077. — **1617**, octobre.

Mémoire du chapitre de Saint-Pierre tendant à prouver que le contrat d'aliénation des biens de Hombourg, passé en décembre 1587 avec le seigneur de Rysbroeck, doit être annulé pour cause de lésion énorme et pour d'autres motifs.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis*.

1078. — **1618**, 17 février.

Testament conjonctif de Jean Omalius, avocat de la cour de Liége, et d'Élisabeth d'Awans, sa femme. Ils laissent à leur fils Herman, chanoine de Saint-Pierre, six mille florins de Brabant.

A. E. L. Reg. n° 53, fol. 89.

1079. — **1618**, 19 février.

Purgement d'une saisie prise sur la maison de la Barbe d'Or, derrière Saint-Pierre.

A. E. L. Reg. n° 12, p. 58?.

1080. — **1618**, 13 avril.

Sentence arbitrale entre le chapitre de Saint-Pierre et Hubert Huberti, son syndic et receveur.

A. E. L. Reg. n° 12, p. 79?.

1081. — **1618**, 15 septembre (fl.).

Albert et Isabelle font mander aux échevins de Louvain de renvoyer devant le conseil de Brabant, à fin de revision,

le procès de Jean le Groz (bailli d'Opprebais, receveur du chapitre de Saint-Pierre, à Liége), contre Jean Wéry et Erard de la Hault « son interventeur ».

A. E. L Original sur parchemin, sceau enlevé.

1082. — **1619**, 18 novembre.

Engagère de la seigneurie de Libois, faite par Ferdinand, évêque de Liége, à Renard de Fontaine, seigneur de Tahier.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis*.

1083. — **1620**, 21 mars.

Accord fait avec Marie Noiron, veuve de Henri Royer, au sujet d'une rente hypothéquée à Aineffe.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 39.

1084. — **1620**, 24 juillet.

Substitution de Gilles le Clerc de Lamine à Gérard Pollard, au droit de purgement de biens sis à Hodeige.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 306.

1085. — **1621**, 15 mars.

Purgement d'une saisie de biens sis à Cerexhe, par Louis Bonjean.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 182.

1086. — **1621**, 11 juin.

Partage des biens de feu Collin Husson, dit Drisket, sis à Othée.

A. E. L. Reg. nº 779, p. 34.

1087. — **1621**, 27 juillet.

Mandement de Philippe, roi de Castille, duc de Brabant, en faveur du chapitre de Saint-Pierre et contre Jean le Groz.

A. E. L. Orig., sceau enlevé.

1088. — **1621**, 18 octobre.

Concernant le purgement de saisies prises par le chapitre contre les héritiers de Raskin de Larbre, dit de Pontice et de Barthélemi Bonhome, de bien sis à Oupeye et Vivegnis.

A. E. L. Reg. n° 12, p. 602.

1089. — **1621**, 27 novembre.

Fixation des frais du procès plaidé au conseil de Brabant, perdu par Jean le Gros contre le chapitre de Saint-Pierre, au sujet des cens seigneuriaux à Jandrain-le-Hérut, et à Jodoigne-Souveraine.

A. E. L. Orig., sceaux enlevés.

1090. — **1622**, 20 janvier.

Ferdinand de Bavière, évêque de Liége, ayant décidé, pour son service, la levée dans le pays de sept compagnies formées chacune de 300 soldats, autorise Jean de Berlo, grand bailli du Condroz, et les autres députés de ce quartier, à emprunter 1,336 florins de Brabant pour l'entretien de 235 soldats imposés audit quartier pour sa quote-part, pendant trois semaines, à raison de 8 patars par tête.

A. E. L. Reg. n° 18, fol. 130.

1091. — **1622**, 23 septembre.

Ordonnance du chapitre relativement à la chasse et à la pêche dans ses possessions.

A. E. L. Reg. n° 12, p. 840.

1092. — **1624**, 25 février.

Convention faite entre Gérard de Rolly, seigneur de Rolly, et Charles de Rolly, seigneur de Corroy, pour fournir une rente de 200 florins au chapitre de Saint-Pierre.

A. E. L. Reg. nº 36, fol. 90, 109, 111.

1093. — **1625**, 24 janvier.

Saisie, par le chapitre, de la maison d'Antoine Thonon, dit Seny, sise à Jemeppe, faute de payement d'une rente à la chapelle N.-D aux degrés.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 870.

1094. — **1625**, 31 mai.

Acte par lequel Adam de Faucon, chanoine de Saint-Pierre, augmente la fondation des laudes du Saint-Sacrement, faite par le sacristain Louis Limelette.

A. E. L. Reg. nº 12, pp. 488 et 496.

1095. — **1625**, 18 septembre.

Procuration donnée par Charles de Rolly, seigneur de Corroy (*Conroy Chastre le Bolle*), à Michel Walkener, pour toucher une rente de 150 florins sur la seigneurie de Hautepenne.

A. E. L. Reg. nº 36, fol. 88.

1096. — **1625**, 26 septembre.

Concernant une rente d'un florin de Brabant léguée par Herman de Fléron, costre de Saint-Pierre, à la confrérie de Saint-Hubert en la crypte.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 860.

1097. — **1625**, 22 décembre.

Sentence contre Hubert Huberti, syndic et receveur du chapitre.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 836.

1098. — Sans date, vers **1625**.

Mémoire touchant les droits seigneuriaux du prévôt de Saint-Pierre à Grand-Rechain, Lambermont et Weignez. On y mentionne Mr Blitterswick, *alias* Passart, prévôt de Saint-Pierre, le 30 septembre 1588.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis*.

1099. — Sans date, vers **1625**.

Note de Jean Fabri, chanoine de Saint-Pierre, indiquant la règle à suivre pour l'exercice de la recette à Jodoigne-Souveraine.

A. E. L. Reg. nº 166, fol. 1. — Reg. nº 162, fol. 1. — Reg. nº 172, fol. 1.

1100. — Sans date, vers **1625**.

Note relative à la recette de la seigneurie de Jandrain-le-Hérut.

A. E. L. Reg. nº 166, fol. 1.

1101. — **1626**, 15 janvier.

Guillaume de Soye, clerc, renonce au bénéfice de Sainte-Pétronille fondé en l'église Saint-Pierre, et dont il avait été pourvu par autorité apostolique.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 788.

1102. — **1626**, 23 juillet. — ***Datum Rome, apud Sanctam Mariam majorem, anno incarnationis Domini millesimo sexcentesimo vigesimo sexto, decimo kl. augusti, pontificatus nostri anno tertio.***

Urbain, pape, ayant reçu une plainte des chapitres de la cathédrale et des collégiales de Liége, au sujet de la célébration des offices divins, qui laisse à désirer au point de vue de l'exactitude, de la convenance, etc., prescrit des règles pour la collation des bénéfices, les devoirs des sacristains, etc.

A. E. L. Reg. n° 12, page 844.

1103. — **1627**, 19 mai.

Accord entre le chapitre et Jean le Groz, bailli d'Opprebais, au sujet des cens seigneuriaux de Jandrain-le-Hérut et de Jodoigne-Souveraine, pour lesquels il y avait eu procès.

A. E. L. Reg. n° 12, p. 84.

1104. — **1627**, 17 juillet.

Acte concernant les revenus de la confrérie de Saint-Hubert en la crypte.

A. E. L. Reg. n° 12, p. 856.

1105. — **1627**.

Nouveaux statuts octroyés à l'église Saint-Pierre par Pierre Caraffa, nonce apostolique.

A. E. L. Reg. intitulé : *Statuta Sancti Petri* (copie du 22 août 1689).

1106. — **1628**, 16 février.

Lettres de Philippe, roi de Castille, relatives aux grosses et menues amendes en la seigneurie de Grand-Rechain,

revendiquées par Christophe de Blocquerie, chancelier de Liége, en qualité de prévôt de Saint-Pierre.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis* (copie sur papier).

1107. — **1628**, 15 juin.

Acte concernant une rente due au chapitre par Henri de Labbie.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 714.

1108. — **1628**, juin.

Visite des autels de l'église Saint-Pierre, faite par ordre du nonce Pierre-Aloïs Caraffa, par les chanoines Antoine Randaxhe, chantre, Jean Stockis, écolâtre, et Jean Opplewe, délégués du doyen Arnoul Raymond, et du costre de cette église.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis*.

1109. — **1628**, 18 novembre.

Acte concernant l'exploitation des houilles de Froidcourt, près des Grands Prés, à Ans, au moyen du bure de Bonne-Fin.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 31.

1110. — **1629**, 27 mars.

Ferdinand de Bavière, évêque de Liége, autorise les députés du quartier de Condroz, vu la stérilité et les autres calamités des années précédentes, à emprunter de l'argent au denier quinze, pour payer la part dudit quartier dans les 80 ou 100,000 rixdalers accordés « pour cause des trouppes de S. M. I. et de la Ligue catholique, qui se doibvent sur notre pays alloger ».

A. E. L. Reg. nº 18, p. 177.

1111. — 1630, 7 janvier.

Constitution de cent florins de cens sur le château de Dessener, la seigneurie de Wintershoven, etc., appartenant à Guillaume de Lamboye, lieutenant-colonel au service de la France.

A. E. L. Reg. nº 53, fol. 98.

1112. — 1630, 25 juin.

Philippe, roi de Castille, etc., mande de faire payer au chapitre de Saint-Pierre la somme de 67 carolus et 4 patars (le carolus compté à 20 patars), à laquelle la marquise de Malespina avait été condamnée par ledit conseil.

A. E. L. Original sur parchemin, sceau enlevé.

1113. — 1630, 29 octobre.

Cession de sa maison claustrale, faite par Adam de Faulcon, chanoine de Saint-Pierre, à Jean de Faulcon, son neveu.

A. E. L. Reg. nº 53, fol. 13.

1114. — 1631, 12 avril.

Echange de terres et vignobles sis à Flémalle-Haute, fait entre Jean Waleff et Jean Eliet.

A. E. L. Reg. nº 193, fol. 92.

1115. — 1632, 23 août.

Sentence du conseil provincial de Namur, au sujet des dîmes grosses et menues de Skeuvre, Hemblinne, etc., dont une partie était réclamée par le chapitre de N.-D. de Ciney.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis* (copie sur papier)

1116. — **1633**, 17 mars.

Transport, fait aux chapelains de Saint-Pierre, d'une rente sur une maison de la rue du Ravet, dans la paroisse de Saint-Servais, à Liége.

A. E. L. Reg. nº 784, fol. 21.

1117. — **1635**, 26 juin.

Transport, fait aux chapelains, de rentes affectées sur des maisons en Pierreuse et en Volière, à Liége.

A. E. L. Reg. nº 781, fol. 57.

1118. — **1635**, 31 octobre.

Accord fait entre le chapitre, Piron Pierre et consorts, pour le payement d'une rente à Villers-l'Évêque.

A. E. L. Reg. nº 12, p. 645.

1119. — **1635**, 5 décembre.

Acte notarié par lequel Robert d'Argenteau, le baron de Celles, Nicolas de Saint-Fontaine, Thierry de Masbourg, Guillaume de Gaiffier et Pierre de Waha, députés du Condroz, empruntent 6,000 florins pour payer la quote-part de ce quartier dans le subside de 50,000 patacons voté par les États du prince-évêque.

A. E. L. Reg. nº 18, fol. 136.

1120. — **1636**, 4 septembre.

Testament d'Anne, femme de Jean Pattaire, de Laminne.

A. E. L. Reg. nº 781, fol. 17.

1121. — **1636**, 7 novembre (latin).

Déclaration de l'official de Liége au sujet de Claude de Wittem, seigneur temporel de Rysbroeck, et du procès

intenté, en 1604, par Alexandre, marquis de Malespina, contre Guillaume de Chesne, au sujet d'une reddition de comptes.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis*.

1122. — **1637**, 13 novembre (latin).

Sentence de Jérôme Verospius, docteur en droit, juge apostolique, entre le chapitre de N.-D. de Ciney et celui de Saint-Pierre, à Liége, au sujet des dîmes de Mouffrin, Gemenne, Vincon, Herri et autres dépendances de l'église-mère de Natoye.

A E. L. *Recueil* n° 4*bis*.

1123. — **1638**, 13 janvier.

Accord fait entre le chapitre et les chapelains, au sujet du recteur de la chapelle de N.-D. aux Degrés.

A. E. L. Reg. n° 784, fol. 11.

1124. — **1638**, 27 mars.

Transport, fait aux chapelains, d'une rente sur une maison à Saulcy, paroisse de Saint-Pholien, à Liége.

A. E. L. Reg. n° 784, fol. 16 v°.

1125. — **1638**, 27 juin.

Purgement d'une saisie de biens sis à Milmort, prise par les chapelains contre les enfants de feu Gilles Grospied.

A. E. L. Reg. n° 784, fol. 39 v°.

1126. — **1638**, 6 juillet.

Transport d'une rente, fait par les chapelains, à Paulus Pauli, en suite d'un purgement de saisie.

A. E. L. Reg. n° 784, fol. 43.

1127. — **1639**, 19 septembre.

Record intéressant relatif au moulin banal de Grand-Rechain, situé près de Pepinster.

A. E. L. Reg. n° 199, p. 2.

1128. — **1640**, 15 novembre.

Philippe, roi de Castille, etc., accorde au chapitre de Saint-Pierre des lettres de grande revision de la sentence obtenue contre lui par la marquise de Malespina, et mande d'ajourner les héritiers de celle-ci [1].

A. E. L. Original sur parchemin, avec un fragment de sceau.

1129. — **1641**, 26 février.

Saisie de terres sises à Autre-Église, Bomal et Jandrain-le-Hérut, faute de payement d'une rente par Jean le Gros.

A. E. L. Reg. n° 36, fol. 134.

1130. — **1644**, 8 février.

Constitution, au profit des chapelains, d'une rente sur une maison sise derrière Saint-Jean-Baptiste, à Liége, provenant du chapelain Jean Curtius.

A. E. L. Reg. n° 784, fol. 47.

1131. — **1644**, 15 décembre.

Rachat fait par le chapitre, à Jérôme Faverea, d'une rente de 106 florins.

A. E. L. Reg. n° 198, p. 17.

---

[1] L'assignation du marquis de Trazegnies, curateur de son fils, héritier du marquis de Malespina, faite à la bretèque de l'hôtel de ville, est annexée à l'acte.

1132. — **1645**, 19 avril.

Philippe, roi de Castille, etc., accorde au chapitre de Saint-Pierre des lettres d'ajournement, sur grande revision, en vertu de la sentence qu'il a obtenue, le 5 du même mois, contre la marquise de Malespina (1).

A. E. L. Original, avec un fragment de sceau.

1133. — **1645**, 9 décembre.

Accord au sujet de rentes laissées aux chapelains pour l'anniversaire de Jean Lambotte, etc.

A. E. L. Reg. n° 784, fol. 49 v°.

1134. — **1646**, 26 janvier.

Purgement de cens hypothéqués sur une maison de la place de Cheval, à Liége.

A. E. L. Reg. n° 784, fol. 51 v°.

1135. — **1646**, 30 avril.

Constitution d'une rente, à Jeneffe, pour la messe du Saint-Sacrement, fondée à Saint-Pierre.

A. E. L. Reg. n° 784, fol. 56 v°.

1136 — **1646**, 2 octobre.

Emprunt, fait par le chapitre, pour les frais de son procès, au conseil de Brabant, contre le marquis de Trazegnies.

A. E. L. Reg. n° 198, p. 31.

---

(1) L'exploit d'huissier, signifié à Albert-François de Trazegnies, est annexé à l'acte.

1137. — **1647**, 25 octobre.

Promesse, faite par Jean Wathi et consorts, de dédommager le chapitre de certains frais de procès pendants devant les cours de Hermalle et de Haccourt.

A. E. L. Reg. n° 12, p. 296.

1138. — **1648**, 9 janvier.

Vente faite aux chapelains, pour la messe du Saint-Sacrement, de 20 florins de cens hypothéqués sur une maison sise sur Meuse, à Liége.

A. E. L. Reg. n° 784, fol. 54 v°.

1139. — **1648**, 25 juillet.

Testament d'Arnoul de Raymundt, licencié en droit, doyen et costre de Saint-Pierre. Il fait des legs à Abacuck Raymundi, seigneur de My, choral de Saint-Pierre, son père, à sa mère Jeanne de Chaisne, aux Guillelmites de Bernardfagne, « dont le monastère est situé dans les limites de la seigneurie de My », etc.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis* (orig. sur papier). — Reg. n° 784, fol. 67.

1140. — **1648**, 24 octobre.

Constitution, au profit de Martin Opplewe, chanoine de Saint-Pierre, d'une rente sur une maison en Volière, à Liége.

A. E. L. Reg. n° 784, fol. 71.

1141. — **1649**, 26 février.

Visite de la maison décanale de la collégiale Saint-Pierre. Dans la cour inférieure se trouvaient des peintures, les statues de Charles-Quint et de l'impératrice, etc.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis* (copie sur papier).

1142. — **1649**, 13 novembre.

Contrat de mariage d'Étienne Cheratte, fils d'André Dor, avec Marie Nyvart.

A. E. L. Reg. n° 790, fol. 2.

1143. — **1651**, 19 octobre.

Enquête relative aux limites de la dîme d'Ottignies appartenant à l'abbaye d'Aywières.

A E. L. Reg. n° 12, p. 124.

1144. — **1652**, 4 mars.

Rachat, par le chapitre, au chanoine Henri Radou, de 106 florins de rente.

A. E. L. Reg. n° 198, p. 23.

1145. — **1652**, 25 novembre.

Rachat, fait au même chanoine, de 48 florins et 5 pattards de cens ou rente.

A. E. L. Reg. n° 12 p. 618.

1146. — **1652**, 11 décembre.

Testament d'Agnès Philippart, veuve de Nicolas Damoiseau, marchand bourgeois de Liége; elle choisit sa sépulture dans la chapelle de N.-D. de Lorette en l'église des Frères-Prêcheurs; elle fait des legs aux PP. Capucins, à Anne Stavesoulle, religieuse à Soleilmont, à Nicolas Boddel, son cousin, à Jean de la Court, son neveu, à Marie Taxillis, sa belle-sœur, à Étienne Cheratte, prélocuteur, mari de Marie Nyvart; elle lègue sa maison située Sur-Meuse, une rente sur la maison du *Bourdon d'or*, près de la fontaine Saint-Séverin, etc.

A. E. L. Reg. n° 790, fol. 8.

1147. — **1653**, 3 juillet.

Transport, fait aux chapelains, de 24 florins Brabant de rente, à Fexhe-Slins, pour l'anniversaire de leur confrère Jean de Leuven.

A. E. L. Reg. n° 784, fol. 1.

1148. — **1653**, 16 juillet.

Acte concernant le purgement d'un demi-bonnier de terre à Haneffe.

A. E. L. Reg. n° 12, p. 302.

1149. — **1654**, 7 août.

Accord intervenu entre Jacques Omalius, souverain greffier des échevins de Liége (veuf d'Anne d'Eyck), en son nom et au nom de ses fils Jean-Jaspar, alors à Rome, et Emond, chanoine de Saint-Pierre, d'une part, et son neveu Jean Omalius, jurisconsulte, agissant au nom d'Emond Omalius, aussi jurisconsulte, résidant à Rome, frère dudit Jacques, au sujet de la maison claustrale de feu Herman Omalius, chanoine de Saint-Pierre. Cette maison avait été léguée au jurisconsulte Emond et vendue par celui-ci au chanoine Emond, son neveu, au prix de 7,500 florins de Brabant.

A. E. L Reg. n° 53, p. 127.

1150. — **1654**, 16 décembre.

Confirmation, par Mathias d'Ans, doyen de Saint-Denis, d'une sentence rendue, en faveur des chapelains, contre Jean Deyck et consorts.

A. E. L. Reg. n° 784, fol 84.

1151. — **1656**, 28 janvier.

Arrangement au sujet d'une rente due au chapitre, à Jandrain-le-Hérut, par Arnoul de la Croix.

A. E. L. Reg. n° 36, fol. 148.

1152 — **1656**, 17 août.

Protestation contre les empiètements du curé de Corroy sur la dîme novale de cette paroisse.

A. E. L. Reg. n° 12, p. 130.

1153. — **1656**, 26 octobre

Nouveaux statuts publiés par le chapitre de Saint-Pierre.

A. E. L. Reg. intitulé : *Statuta Sancti Petri* (copie du 22 août 1689).

1154. — **1656**, 6 novembre.

Nomination de Nicolas Hodeige comme receveur des chapelains de Saint-Pierre.

A. E. L. Reg. n° 780, fol. 87.

1155. — **1656**, 1er décembre.

Transaction entre le chapitre et les chapelains, au sujet d'une rente de 27 muids due par les premiers aux seconds.

A. E. L. Reg. n° 779, fol. 178.

1156. — **1657**, 2 octobre.

Testament de Guillaume-Adam Motmans, chanoine de Saint-Pierre. — Approuvé par le chapitre le 24 octobre 1657.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis* (original sur papier).

1157. — **1658**, 19 janvier.

Visite des autels de l'église Saint-Pierre, faite par Pierre Slins, doyen, Herman Bex, écolâtre, Godefroid Deschamps, Henri Randaxhe, chantre, chanoines députés par le chapitre.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis*.

1158. — **1658**, 6 avril.

Rente assignée aux chapelains par Jean-François de Sprimont, chanoine de Saint-Pierre, sur une maison sise place Verte, à Liége, pour l'anniversaire de ses père et mère.

A. E. L. Reg. n° 840, sans pag.

1159. — **1659**, 30 mai.

Constitution d'une rente au profit du chanoine Martin Opplewe, sur une maison sise en Volière, à Liége.

A. E. L. Reg. n° 784, fol. 73 v°.

1160. — **1659**, 10 juillet.

Transport, fait par Angèle de la Haxhe, veuve de l'échevin Masset, aux gentilshommes et à la généralité du quartier de Condroz, d'une rente de 266 florins, pour la « rescosse » et rédemption d'une somme de 4,000 florins de Brabant, prêtée, en 1650, audit quartier par ledit Masset, pour être appliquée « à la décharge de la prétention de la milice suédoise entrée à grands frais dans le pays de Liége » [1].

A. E. L. Reg. n° 18, fol. 40.

---

[1] Nombreux actes semblables pour des sommes prêtées par l'échevin Wanzoulle, par l'abbé du Val-Saint-Lambert, A. Jamar, etc.

1161. — **1659**, 10 juillet.

Inventaire des objets mobiliers du sieur Tondeur, qui habitait une maison claustrale.

A. E. L. Reg. nº 53, fol. 105 vº.

1162. — **1661**, 12 novembre.

Visite des autels de l'église Saint-Pierre, faite par Pierre Slins, doyen, Martin Opplewe, Lambert Crickelmans, Herman Bex, écolâtre, Godefroid Deschamps, Henri Randaxhe, chantre, chanoines députés par le chapitre.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis*.

1163. — **1662**, 26 décembre.

Accord entre les chapelains de Saint-Pierre et les enfants de Jean d'Eyck, au sujet d'une rente de 2 muids d'épeautre.

A. E. L. Reg. nº 784, fol. 82 vº.

1164. — **1663**, 14 juillet.

Testament de Martin Opplewe, chanoine de Saint-Pierre. Il fait des legs aux PP. Capucins et Minimes, à son neveu Martin Heers, à sa sœur Marie, veuve de Jean Grignet, aux chapelains de Saint-Pierre pour son anniversaire.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis* (original, muni de la signature du testateur). — Reg. nº 784, fol. 75 vº.

1165. — **1664**, 29 août.

Testament de Lambert Roscius, chanoine de Saint-Pierre. Il y mentionne ses frères François Roscius, compteur de Saint-Pierre, Pierre Roscius, bourgmestre, François Roscius et Nicolas-Gilles Plenevaulx, chanoines de Saint-Pierre. — Approuvé par le chapitre, le 25 juin 1666.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis* (copie signée par le notaire Jean Frérart).

1166. — **1664**, 30 août.

Nomination de Jean-Baptiste Marson, curé de Saint-Servais, comme receveur des chapelains.

A. E. L. Reg. n° 780, fol. 103.

1167. — **1664**, 30 août.

Acte au sujet des comptes de Jean-Baptiste Marson, receveur des chapelains.

A. E. L. Reg. n° 780, fol. 105 v°.

1168. — **1664**, 13 novembre.

Rapport présenté à son chapitre par André Bertho, chanoine de Saint-Pierre, concernant les réparations à faire à la tour de l'église de Corroy, et la convention à faire avec le prélat de l'abbaye d'Heylissem, touchant la tour de l'église de Jodoigne-Souveraine.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis*.

1169. — **1665**, 18 mai.

Déclaration des échevins de Liége portant que les habitants de Flémalle-Haute, Embour, Angleur, Aaz, Hermée, Oupeye et Vivegnis ont toujours été soumis à leurs seigneurs en matière criminelle, usant de la loi seule, sans intervention de la franchise. Ce record est appuyé de nombreux exemples.

A. E. L. Reg. n° 193, p. 3 v°.

1170. — **1666**, 18 octobre.

Accord entre le chapitre et les fils de feu Jacques Preudhomme, au sujet d'une rente de 40 muids d'épeautre due au chapitre, à Jandrain-le-Hérut.

A. E. L. Cahier en parchemin.

1171. — **1668**, 20 juillet.

Constitution d'une rente hypothéquée à Houtain en Hesbaye, au profit des chapelains de Saint-Pierre.

A. E. L. Reg. nº 784, fol. 77.

1172. — **1670**, 25 octobre.

Nomination de Guillaume Darimont, dit Laporte, comme greffier des tenants de l'église.

A. E. L. Reg. nº 541, fol. 24.

1173. — **1671**, 6 novembre.

Accord fait entre les chapelains et les héritiers de Nicolas Hodeige, leur ancien receveur.

A. E. L. Reg. nº 781, fol. 2.

1174. — **1672**, 30 mai.

Nomination d'Ernest de Plainevaux en qualité de tenant.

A. E. L. Reg. nº 54, fol. 27 vº.

1175. — **1673**, 13 juillet.

Testament de Jean Grand Aaz, chanoine de Saint-Pierre. Il choisit sa sépulture dans l'église collégiale, en face de l'image de saint Paul; il fonde son anniversaire au moyen d'une rente sur sa maison située dans la rue de la « Graise pouille »; il fait des legs au cloître de N.-D. de Lorette, hors Hocheporte, aux capucins de Liége « pour une récréation ». Il laisse à l'église Saint-Thomas une rente sur sa maison del Saulx Hors-Château; à Mr Coninx, chanoine de Saint-Martin, une petite Notre-Dame de Douffet « en original »; au père prieur des chartreux, « ung tableau de plâtre représentant la descente de la Croix », et tous ses

livres manuscrits; à Lambert Crikelman, chantre, et à Godefroid Deschamps, chanoine de Saint-Pierre, ses grands bréviaires ferrés d'argent, etc.; à Lambert Spineux, chapelain de Saint-Barthélemi, sa soutane de « poille de chamoy »; il fait des legs à la confrérie de la Charité érigée dans la chapelle des clercs, à Marie Clfera, béguine de Saint-Christophe et à sa fille; à Michel Hennus, son jardin dans la maison du Bran; à Jean Bierset, sa bibliothèque. Il désigne pour sa légataire universelle sœur Linet Hollet, sa tante maternelle. Fait dans la maison décanale de Saint-Pierre.

A. E. L. Reg. nº 780, fol. 133.

1176. — **1679**, 20 avril.

Cession d'un terrain sis à Blehen, faite par le chapitre au curé, pour y construire une grange. Acte d'adhésion des habitants, suppliques, etc.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis*.

1177. — **1679**, 6 octobre.

Testament de Jean Rahier, prêtre, jadis chanoine de Saint-Pierre.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis* (copie signée par le notaire J. Pollain).

1178. — **1680**, 28 mai.

Les maire et échevins de Corroy-le-Grand « dict Chaustre le Bolle », district de la chef-mairie de Mont-Saint-Guibert au Brabant wallon, chargent leur curé de se rendre auprès du chapitre de Saint-Pierre, afin de savoir s'il entend s'acquitter des obligations auxquelles il est tenu envers leur église, en sa qualité de décimateur.

Suivent, en date du 1er juin 1680, les desiderata des paroissiens de Corroy, et les réponses y faites par le chapitre.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis*.

1179. — **1683**, 27 avril.

Acte relatif à l'exécution des tailles au quartier du Condroz. L'évêquê de Liége déclare que le Condroz sera libre de toute obligation, s'il paye 4,000 écus comptant, etc.

A. E. L. Reg. nº 18, p. 154.

1180. — **1683**, juin.

J.-P. Docquier, curé de Bonsin, demande au chapitre de Saint-Pierre, de faire reconstruire le chœur de l'église de Bonsin. A cette supplique est annexée une déclaration de G. de Bra, doyen du concile d'Ouffet et archidiacre des quartes chapelles, portant que l'église de Bonsin doit être réparée de fond en comble.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis*.

1181. — **1685**, 8 février.

Relation de la visite de l'église de Bonsin faite par Paschase du Mont, chanoine de Saint-Pierre.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis*.

1182. — **1685**, 16 mars.

Protestation du chapitre de Saint-Pierre, contre le vicaire et les paroissiens de Bonsin, au sujet des réparations de l'église paroissiale de cette localité.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis*.

1183. — **1687**, 9 juillet.

Rapport de Jacques Percez, maître-maçon, et de Libert Belleflamme, fontainier, au sujet d'un bassin de fontaine

à ériger rue de Rome, dans les cloîtres de Saint-Pierre. Recès du chapitre Saint-Pierre à ce sujet.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis* (copies sur papier).

1184. — **1687**, 31 juillet.

Arrangement conclu entre le chapitre de Saint-Pierre et T. Jamin, curé de Corroy, pour la réparation de l'église de Corroy.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis*.

1185. — **1689**, 5 octobre.

François Vierset, curé de Sorée, proteste contre le chapitre de Saint-Pierre, de tous dommages et intérêts pouvant survenir à son église par suite du mauvais état dans lequel elle se trouve.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis* (copie authentique).

1186. — **1690**, 29 avril.

Nomination de François Fassin en qualité de tenant du chapitre, à Liége.

A. E. L. Reg. nº 54, p. 107 vº.

1187. — **1690**, 8 juillet.

Le chapitre de la collégiale de Visé déclare ne pas être tenu à la réparation du chœur de l'église d'Ans, à laquelle prétendait l'astreindre Jean-François de Sprimont, doyen de Saint-Pierre et archidiacre d'Ans. Avec pièces jointes.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis*.

1188. — **1692**, 23 août (latin).

Maître Jean-Baptiste Comenne, curé de Natoye et d'Assesses, cède la cure de Natoye à Jean Haulsart, recteur de

l'autel des Saints-Menne et Roch, en l'église paroissiale de Jambes (*Jameda*) lez-Namur, qui abandonne son bénéfice au premier comparant.

Approuvé par l'évêque de Namur, le 4 juin 1693.

A. E. L. *Recueil* nº *4bis*.

1189. — **1693**, 28 janvier.

Collation faite à Jean Ogeer, diacre, de l'office de marguillier de Corroy-le-Grand.

A. E. L. *Recuil* nº *4bis*.

1190. — **1693**, 18 novembre.

Dispense, accordée aux chapelains, des charges leur incombant à raison de la fondation de la messe Dans.

A. E. L. *Recueil* nº *4bis*.

1191. — **1695**, 21 février.

Testament de Jean Lévesque, chanoine de Saint-Pierre. Il mentionne ses confrères Ponsart et Hodegius.

Approuvé par le chapitre, le 25 février 1695.

A. E. L. *Recueil* nº *4bis* (copie signée du notaire Barthélemi Donnea).

1192. — **1695**, 16 septembre.

Partage de la succession de feu Jean Lévesque, chanoine de Saint-Pierre.

A. E. L *Recueil* nº *4bis*.

1193. — **1696**, 3 février.

Mesurage des terres appartenant au chapitre, à Flémalle-Haute.

A. E. L. Reg. nº 193, p. 3.

1194. — **1697**, 3 février.

Testament de Godefroid Dechamps, chanoine de Saint-Pierre. Il mentionne ses confrères André Perye, Aldenhooff et Sougné.

Approuvé par le chapitre, le 15 juin 1697.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis* (original sur papier).

1195. — **1697**, 4 juin

Collation faite à François Vieselet de l'office de marguillier de Corroy-le-Grand.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis*.

1196. — **1699**, 6 novembre.

Donation de la dîme de Gesves comme garantie, en vertu d'une sentence rendue entre le chapitre, d'une part, le lieutenant prévôt de Poilvache et les habitants de Gesves, d'autre part.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis*.

1197. — Sans date, **XVIIe siècle**.

Règles à suivre lors des obsèques d'un chanoine de Saint-Pierre.

A. E. L. Reg. intitulé : *Statuta Sancti Petri* (copie du 22 août 1689.)

1198. — Sans date, **XVIIe siècle**.

Questions auxquelles devaient répondre ceux qui aspiraient à obtenir un canonicat dans l'église Saint-Pierre.

A. E. L. Reg. intitulé : *Statuta Sancti Petri* (copie du 22 août 1689.)

1199. — **1700**, 9 juin.

Convention faite entre le chapitre de Saint-Pierre et les habitants de Gesves, devant l'évêque de Namur et Mgr de Poitiers, au sujet de l'agrandissement de l'église de Gesves.

A. E. L. *Recueil* nº *4bis*.

1200. — **1700**, 16 août.

Lettres de Charles, roi de Castille, etc., autorisant une nouvelle délimitation des dîmes appartenant au chapitre de Saint-Pierre, à Corroy-le-Grand.

A. E. L. *Recueil* nº *4bis* (copie sur papier).

1201. — **1700**, 3 septembre.

Sentence de Charles, roi de Castille, au sujet du procès intenté par le chapitre de Saint-Pierre au baron de Ruysschemberg, seigneur de Thy, etc., comme mari de Philippine-Godelive de Gistelles, veuve en premières noces du seigneur Bayens, seigneur de Corroy, etc., relativement à une rente de 50 florins Brabant-Liégeois, due audit chapitre par la dame de Corroy. Avec mémoires et pièces jointes.

A. E. L. *Recueil* nº *4bis*.

1202. — **1701**, 21 avril.

Transport, fait par Mathieu Jossar, à François Cornelis, d'un terrain sis à Waremme, devant le couvent des Récollets.

A. E. L. Reg. nº 779, p. 43.

1203. — **1701**, 30 septembre.

Sentence du conseil de Brabant, entre le chapitre et le seigneur de Hackendover Gaethovius, au sujet de rentes hypothéquées à Jodoigne-Souveraine.

A. E. L. Orig. sceau enlevé.

1204. — **1702,** 4 janvier.

Mise en vente de la seigneurie de Corroy-le-Grand et Vieusart, avec les bâtiments, terres et privilèges en dépendant, à la requête de Henry-François Boot, écuyer, seigneur de Velthem. Cette terre appartenait à feu Grégoire-Ignace Bayens et précédemment aux de Rolly.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis*.

1205. — **1702,** 7 janvier.

Testament de messire Louis Rossius de Libois, chevalier, prévôt de Saint-Pierre. Il institue comme héritiers universels ses enfants, fils et filles également.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis* (copie sur papier).

1206. — **1702,** 4 janvier

Serment de Mathias Clercx en qualité de prévôt de Saint-Pierre.

A. E. L. Original sur parchemin, en écriture romaine.

1207. — **1705,** 30 juillet.

Renonciation du curé de Blehen à une terre sise à Braibant; il demande subsistance au chapitre, grand décimateur.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis*.

1208. — **1711,** 11 mars.

Transport, fait aux demoiselles Hanson, de la maison de *la Licorne*, dans la rue Table de pierre, à Liége.

A. E. L. Reg. n° 779, p. 25.

1209. — 1711, 25 mars.

Autorisation, donnée par les chapelains, d'extraire de la houille au lieu dit Hawion, à Hermalle-sous-Argenteau.

A. E. L. Reg. nº 781, fol. 101 vº.

1210. — 1714, 11 juin.

Testament de Guillaume-Hubert Hodegius, chanoine de Saint-Pierre. Avec codicille, du 25 septembre 1724, mentionnant le sieur de Moraiken, prêtre, chanoine de Saint-Pierre.

Approuvé par le chapitre, le 27 mai 1734.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis* (copie sur papier).

1211. — 1717, 26 janvier.

Testament de Pierre-Ferdinand de Smackens, prêtre, bénéficier en l'église Saint-Pierre, licencié en droits.

Approuvé par le chapitre, le 11 mars 1717.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis* (copie signée par le notaire J.-H. Bidart).

1212. — 1719, 1er septembre.

Testament de Jacques de Saive, chanoine de Saint-Pierre, avec un codicille du 9 août 1725.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis* (original sur papier muni de la signature et du cachet du testateur).

1213. — 1720, 3 juillet.

Mandement exécutoire de Charles, empereur des Romains, en faveur du receveur du chapitre, contre Bernard Mottoul et Jean Noel.

A. E. L. Orig. sur parchemin.

1214. — **1723**, 25 novembre.

Répudiation, par le chapitre, de l'hérédité du sieur Nicolay, bénéficier de Saint-Pierre.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis*.

1215. — **1724**, 14 août.

Transaction conclue, devant les échevins de Gesves, entre le chapitre de Saint-Pierre, représenté par Perpète Gigot, chanoine de cette collégiale, et Hubert Colson, pasteur de Gesves, au sujet d'une « compétence » demandée par ledit curé.

Approbation de cet acte par Ferdinand, comte de Berlo, évêque de Namur, chanoine de la cathédrale de Liége, archidiacre de Campine, prévôt de Saint-Paul, à Liége, abbé séculier de Notre-Dame à Namur, etc., en date du 18 août 1724.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis* (copie, munie du sceau et de la signature de Ferdinand, évêque de Namur).

1216. — **1724**, 19 octobre.

Projets d'arrangement entre le chapitre de Saint-Pierre, représenté par le chanoine M. de Muno, et le sieur Gaethovius, au sujet de rentes réclamées à ce dernier.

A. E. L. *Recueil* n°4 *bis*.

1217. — **1725**, 12 juin.

Assignation, faite aux chapelains, de terres sises à Bergilers, en garantie du payement d'une rente.

A. E. L. Reg. n° 779, p. 57.

1218. — **1725**, 3 août.

Supplique de J. du Rieux, marguillier de Saint-Pierre, au sujet de la messe fondée par le chanoine de Limbourg, dite la messe Dans.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis*.

1219. — **1725**, 31 août.

Promesse de dédommagement faite aux chapelains par le baron de Surlet, pour les tuyaux (en bois) conduisant les eaux du château de Fontaine à celui de Lexhy.

A. E. L. Reg. nº 779, p. 37.

1220. — **1725**, 23 novembre.

Albert Brant de Brabant, seigneur de Sorée, Hubert Rochette, maïeur, et les habitants du même lieu, consentent à ce que le chapitre de Saint-Pierre, en sa qualité de décimateur, leur livre, pour leur église paroissiale, une cloche décimale de 518 livres.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis*.

1221. — **1725**, 13 décembre.

Testament de J.-H. Ruet, chanoine de Saint-Pierre. Il y mentionne ses confrères Bourdon et Groutars.

A E. L. *Recueil* nº 4*bis* (original muni du cachet du testateur).

1222. — **1726**, 15 juin.

Vente, faite par les bénéficiers à Mathias Dupont, de Freloux, d'une rente hypothéquée à Xhendremael.

A. E. L. Reg. nº 779, p. 74.

1223. — **1728**, 27 septembre.

Recès des chapelains de Saint-Pierre, en rappelant un autre de 1656, porté, du temps du nonce San-Felicio, au sujet des bénéficiers négligents dans l'accomplissement de leurs charges. — Avec d'autres pièces relatives aux bénéficiers.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis*.

1224. — **1728**, 9 janvier.

Recès porté par les bénéficiers de Saint-Pierre pour obvier aux négligences constatées relativement à la résidence, à l'exonération des bénéfices et des messes.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis*.

1225. — **1729**, 31 août.

Testament de François Hennaut, prêtre et bénéficier de l'église Saint-Pierre.

Approuvé par le chapitre, le 2 septembre 1729.

A. E. L. *Recueil* nº 4*bis* (copie signée par le notaire Jean-Gilles Grumelier).

1226. — **1729**, 19 décembre.

Transport, fait par Jean-Antoine baron de Viron, à Charles-François Rossius de Libois, tréfoncier de Liége, de la cense de Pailhe en Condroz.

A. E. L. Reg. nº 109, fol. 146, 171.

1227. — **1732**, 2 janvier.

Testament de François Hellins, prêtre, bénéficier et maître de musique à Saint-Pierre. Il nomme exécuteur tes-

tamentaire Mr de Miche, chanoine de Saint-Pierre. Avec codicilles.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis* (originaux sur papier).

1228. — **1732.**

Testament de Jean-Mathieu Gonthier, bénéficier de Saint-Pierre.

Approuvé le 11 février 1739.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis*.

1229. — **1734,** 6 décembre.

Charles, empereur des Romains, etc., accorde à N. de Rhodes, receveur du chapitre de Saint-Pierre (successeur de N. Potdor), « des lettres de débites », en vertu desquelles tous ceux qui doivent au dit chapitre des cens et rentes arriérés de moins de six florins, à Louvain, à Jodoigne et ailleurs, au pays de Brabant, devaient être contraints de les payer.

A. E. L. Original sur parchemin, sans sceau.

1230. — **1735, 25** janvier.

Lettres de Charles, empereur des Romains, semblables à celles du 6 décembre 1734.

A. E. L. Original sur parchemin, avec un fragment de sceau.

1231. — **1735, 22** novembre.

Testament de Pierre-Joseph Gillis, chanoine de Saint-Pierre.

Approuvé par le chapitre, le 11 juin 1737.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis* (original et copie sur papier).

1232. — **1739**, 31 août.

Clause du testament de François Henaut, prêtre, bénéficier de Saint-Pierre, contenant la fondation de la messe de *Beata*, que les bénéficiers célèbrent tous les samedis de l'année, à l'autel de N.-D., au côté droit du chœur, en l'honneur de l'Immaculée Conception.

A. E. L. Reg. n° 788, fol. 1.

1233. — **1740**, 14 septembre.

Testament de François Lembour, prêtre, bénéficier de Saint-Pierre.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis* (copie sur papier).

1234. — **1744**, 20 novembre.

Collation de la marguillerie de Blehen à Michel Lassaulx.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis*.

1235. — **1745**, 28 décembre.

Testament d'André Tailfer, prêtre, bénéficier et trésorier de la collégiale Saint-Pierre; il lègue à la chapelle des communs bénéficiers 6 florins, 15 patars, 3 liards et un quart de cens ou rente. Il institue pour son héritière universelle sa sœur Marguerite Marquet.

A. E. L. Reg. n° 779, fol. 170. — *Recueil* n° 4*bis*.

1236. — **1745**, 13 mai (latin).

Le chapitre de Saint-Pierre admet Léonard Lenoir, prêtre, bachelier en théologie, à la cure de Champion et Emptinne.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis*.

1237. — 1747, 17 août.

Assignation de rentes pour la fondation de messes d'Ida Boesmans, notamment sur la maison du *Cornet d'or*, derrière Saint-Pierre, sur des terres sises à Fresin, etc.

A. E. L. Reg. nº 837, fol. 1.

1238. — 1747, 25 août.

Jean-Théodore de Bavière, évêque de Liége, approuve l'acte par lequel la fondation d'Ida Boesmans est raffermie par une nouvelle donation.

A. E. L. Reg. nº 837, fol. 15 vº.

1239. — 1749, 28 février.

François-Joseph de Moraycken, doyen de Saint-Pierre, président du clergé secondaire, archidiacre d'Ans, Hombroux et Glain, seigneur de Jemeppe, Roys, Chavagne, Hargimont, Bossut, Méan, etc., fonde, en faveur des bénéficiers de la collégiale Saint-Pierre, un *cletis* ou droit de présenee à la grand'messe journalière conventuelle, avec obligation de chanter un anniversaire à leur chapelle pour le repos de feu Hubert de Hodeige, doyen de Saint-Pierre, de Mme Anne de Moraycken et de leurs parents.

A. E. L. *Recueil* nº *4bis*.

1240. — 1753, 25 mai.

Arrêt du grand conseil de Malines, entre le chapitre de Saint-Pierre, appelant d'une sentence du conseil provincial de Namur, du 2 avril 1753, contre les manants et habitants

de Natoye, au sujet des réparations de la maison pastorale de cette localité.

A. E. L. Copie sur papier ; au dos : « Lib. 5, fol. 154 ».

1241. — 1758, 7 septembre.

Testament d'Herman-Joseph Renken, organiste de Saint-Pierre.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis* (original sur papier).

1242. — 1759, 22 février.

Testament de Michel Moreau, bénéficier de Saint-Pierre, à Liége.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis* (original sur papier).

1243. — 1759, 19 juillet.

Testament de Pierre-Joseph Michotte, prêtre et bénéficier de Saint-Pierre, décédé le 6 octobre 1769.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis* (original sur papier).

1244. — 1768, 24 avril.

Accord entre François Alexandre, Théodore Verdin, et consorts, d'une part, les bénéficiers de Saint-Pierre, d'autre part, concernant une rente à Villers-l'Évêque.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis*.

1245. — 1781, 3 juin.

Convention faite entre le chapitre de Saint-Pierre, représenté par Joseph Lomba, maître-charpentier à Libois, et

les ouvriers qui doivent restaurer et réédifier la chapelle d'Emptinne.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis* (copie sur papier, signée par le notaire N.-J. Warzée).

1246. — 1786, 3 mai.

Testament de Servais Hautecler, prêtre.

A. E. L. *Recueil* n° 4*bis* (copie sur papier).

1247. — 1787, 26 juillet.

Accord, fait entre le chapitre et le duc de Beaufort-Spontin, au sujet de la chute d'eau du grand pré de Stée, et du dommage qu'elle causait à la cense de Braibant.

A. E. L. Reg. n° 18, fol. 1.

BAUX ET RELIEFS.

1469, 7 novembre.	1. Blehen. — Accense des dîmes et des terres, et collation de la mairie à Libert Ladduns. Reg. 9, fol. 113.
1470, 9 avril.	2. Fontaine, Lexhy, Rouveroy. — Relief fait par André de Binckem, héritier de Jean de Coir, échevin de Liége. Original sur parchemin. — Reg. 784, fol. 32.
1470, 30 avril.	3. Libois, Evelette, Vervoz. — Relief fait par Pierre de Libois, Nicolas de Ladrier, Pierre d'Evelette, de biens saisis par le couvent du Val-Notre-Dame lez-Wallincourt. Original sur parchemin, muni de six sceaux.
1470, 30 avril.	4. Libois, Evelette, Vervoz. — Relief fait par le couvent des Guillemins du Val-Notre-Dame lez-Wallincourt. Original sur parchemin, muni de cinq sceaux.
1472, 17 mars.	5. Droixhe, Bressoux. — Relief de prés, fait par Servais de José, boulanger. Original sur parchemin.
1474, 13 janvier.	6 Blehen. — Accense de la dîme grosse et menue, appartenant à l'écolatrie de Saint-Pierre. Reg. II, fol. 2 v°.

1477, 15 octobre.	7. Corroy-le-Grand. — Rendage du moulin du chapitre, dit le Blockeamollin, à Corroy-le-Grand. Reg. 36, fol. 63.
1477, 28 octobre.	8. Ans. — Proclamation faite par l'official de Liége, de terres appartenant au chapitre. Reg. 63, fol. 1.
1477, 18 novembre.	9. Milmort. — Acte par lequel Gerbert de Thier relève à trescens, de Jean Bottier, recteur de la chapelle de N.-D. aux Degrés, une cour, grange et dépendances, en lieu dit en Thier. Original, sceaux enlevés.
1478, 6 juillet.	10. Léau. — Bail donné à Jacques van Ansloe des biens du chapitre à *Leuwis*. Reg. 11, fol. 30 v°.
1480, 16 juillet.	11. Relief, fait par devant les échevins de Liége, par Jean Hustin de Wisseleit, l'aîné, et par Jean de Wisseleit, le jeune, des biens venant de leurs parents. Original sur parchemin, muni d'un fragment de sceau.
1481, 18 avril.	12. Crotteux. — Rendage proclamatoire de vingt-cinq pièces de terre appartenant au chapitre. Pacquea de Crotteux les obtient en emphytéose perpétuelle, pour 47 muids d'épeautre de rente. Reg. 12, pp. 186 et 211.
1481, 22 novembre.	13. Oupeye. — Relief et spécification des cens et des chapons dus au chapitre. Reg. 10, fol. 7 (s. m.).

1486, 19 août.	14. LIÉGE. — Accense de la maison et brasserie du chapitre situées derrière l'église collégiale Saint-Pierre, reprises par Jean d'Esneux. Reg. 63, *in fine*.
1486, 1er septembre.	15. AELST. — Accense donnée à Arnoul van Aelst. Reg. 11, fol. 51 v°.
1487, 31 mars.	16. WAREMME. — *Relivium terrarum de Waremme, moventium in feodum, sub episcopo Leodiensi*. Reg. 10, fol. 8.
1493, 19 novembre.	17. CORROY. — Rendage donné à Sandre de Puche, des terres que tenait feu Jacques Fabri, chanoine de Saint-Pierre. Reg. 11, fol. 61.
1498.	18. ANS. — Rendage de la dîme d'Ans, accordé à Raes d'Ans et Guillaume Stiennelet, moyennant 200 muids d'épeautre pour les quatre premières années et 220 muids pour les deux dernières. Reg. 63, *in fine*.
1499, 4 juillet.	19. GLONS. — Relief d'une maison, fait par Jean de Crehen, curé de Glons, devant la cour jurée de la chambre de Saint-Lambert. Reg. 12, p. 270.
1500, 19 août.	20. WAVREILLE. — Rendage proclamatoire de biens appartenant au chapitre. Reg. 11, fol. 93.
xve siècle.	21. FLÉMALLE-HAUTE. — Relief de trois journaux de terre, fait par Jean Randaxhe. Reg. 10, fol. 12 v° (s.m.).

XVe siècle.	22. CORROY. — *Una proclamatio nemoris dicti le Bois de Seigneurs de Saint Pier in Coreto, solummodo ad scindendum*. Reg. 10, fol. 10 v°.
1509, 20 juin.	23. CROTTEUX. — Relief d'une maison, fait par Catherine, veuve de Sacré de Crotteux, et consors. Original annexé à un acte du 5 juin 1371.
1511, 22 septembre.	24. WEZ. — Rendage, donné à Paulus delle Pixherotte, d'une terre située en Gheullet. Reg. 784, fol. 36.
1511, 5 décembre.	25. FLÉMALLE-HAUTE. — Accense de la garenne lapinière, donnée, par le chapitre, à Fastré Baré Surlet, ex-bourgmestre de Liége. Reg. 11, fol. 125.
1512, 27 mars.	26. CROTTEUX. — *Copia relevationis bonorum de Crotteur et eo circa*. Reg. 10, fol. 3.
1512, 24 novembre.	27. BLEHEN. — Relief de la seigneurie de Blehen, fait à la cour féodale de la haute avouerie de Hesbaye. Reg. 12, p. 59. — Reg. 36, fol. 9 v°.
1517, 17 juillet.	28. HEUSEUX. — Rendage emphytéotique des terres et héritages du chapitre, pour une rente de 58 muids d'épeautre. Reg. 11, fol. 153.
1518, 29 novembre.	29. ANS et MOLLINS. — Rendage proclamatoire de 17 bonniers et 2 verges grandes de terre, obtenu par Raes d'Ans, moyennant 60 muids d'épeautre à payer à la fabrique de Saint-Pierre, 40 muids au chapitre de Visé, etc. Reg. 10, fol. 1 (s. m.).

1520, 8 mars.	30. HOUTAIN-SAINT-SIMÉON.—Relief de terres, fait par Jean Woet et Nicolas Mineave. Reg. 12, pp. 456 et 460.
1520.	31. GLONS. — Rendage proclamatoire du pré de Saint-Pierre, moyennant 6 muids et 1 setier d'épeautre. Reg. 10, fol. 4 (s. m.).
1523, 15 octobre.	32. FLÉMALLE-HAUTE. — Relief des héritages del Heid et autres, fait par Collar Péronne, échevin de Liége. Reg. 193, fol. 74.
1532, 19 octobre.	33. OUPEYE. — Relief des cens et chapons. Reg. 10, fol. 7 (s. m.).
1534, 7 mars.	34. CEREXHE-HEUSEUX. — Relief d'un pré, fait par la maison de Saint-Julien, à Liége, du chapitre de Saint-Pierre, comme seigneur tréfoncier. Reg. 12, p. 378.
1534, 4 octobre.	35. HODEIGE. — Rendage emphytéotique de 28 verges de terre, donné à Jean le Chandelon. Reg 10, fol. 5 (s. m.).
1535, 18 octobre.	36. LIÉGE. — Rendage donné par Armand et Arnoul Grotenrock, à Nicolas de Chevalbardeit, d'une maison sise derrière Saint-Pierre, à Liége. Original sur parchemin.
1537, 13 juin.	37. HOMBOURG. — Rendage des biens de Hombourg, donné à sire Jean de Cauwenberch, vicaire de cette localité. Reg. 10, fol. 17 (s. m.).

1539, mars.	38. SLUSE. — Bail de neuf ans, donné à Laurent Coen, moyennant 35 muids d'épeautre annuellement. Reg. 10, fol. 7 v° (s. m.).
1540, environ.	39. CROTTEUX. — Rendage à stuit des biens du chapitre. Reg. 10, fol. 3 (s. m.).
1541, 26 février.	40. GLONS. — Rendage, pour six ans, de 24 bonniers de terre, à Arnoul Hustin et Jacques Hardy. Reg. 10, fol. 32.
1541, 30 avril.	41. WEZ, juridiction de Jupille. — Rendage donné par les chapelains de Saint-Pierre, à Hanchon delle Pixherotte, d'un journal de trixhe, situé en Gheulet. Original, sceaux enlevés. — Reg. 779, p. 126.
1541, 14 mai.	42. GLONS et OBORNE. — Gages donnés au chapitre par Arnoul Hustin et Jacques Hardi, en garantie du payement d'un stuit. Reg. 10, fol. 31 v°.
1542, 25 septembre.	43. LIÉGE. — *Relivium magistri Arnoldi Raymundi, ratione unius marce bone, supra domum suam.* Reg. 10, fol. 19 v°.
1544, 31 mai.	44. JODOIGNE-SOUVERAINE. — Accense des terres, dîmes par deçà la Jauche, cens, chapons, mairie, etc., pour six ans. Reg. 36, fol. 185 et 195.
1544, 10 juillet.	45. LIÉGE. — Lettres de 8 florins de rente relevés par Baudouin de Vaulx, sur des maisons sises devant Saint-Paul, vers le Pont d'Avroy. Reg. 10, fol. 14 v° (s. m.).

1544, 10 septembre.	46. Liége. — Relief, fait par Cloes de Cheval bardé, d'une maison et étuve en Pissevache. Reg. 856, fol. 1.
1546, 8 février.	47. Entre Heuseux et Tignée. — Rendage à trescens, donné à Franck de Heuseux, de diverses pièces de terre. Reg. 10, fol. 24.
1546.	48. Blehen. — Relief de la seigneurie, fait au nom du chapitre, à la cour féodale de l'avouerie de Hesbaye. Reg. 36, fol. 9*bis*.
1549, 11 mai.	49. Lens-sur-Geer.—Relief fait par les chapelains, devant les échevins d'Oreye, de diverses pièces de terre. Reg. 779, p. 124.
1550, 13 juin.	50. Jodoigne-Souveraine. — Accense donnée à Catherine Couthereau, veuve de Guillaume de Glimes, écuyer, des terres et dîmes du chapitre, pour six ans. Reg. 36, fol. 172.
1550, 29 novembre.	51. Wavreille. — Rendage, donné par le chapitre, à François Marie, de Han-sur-Lesse, du cours d'eau et biez du moulin de Belvaux. Les fourneaux et l'industrie du fer lui sont interdits. Reg. 176, fol. 10.—Reg. 177, fol. 9.
1551, 20 février.	52. Évegnée, Tignée. — Rendage donné par le chapitre, à Henri delle Wedde, Nicolas de Jerobo, etc., de 9 bonniers de terre. Reg. 10, fol. 33.

1551, 2 mars.	53. Wavreille. — Rendage du biez et du cours d'eau, donné par le chapitre, à François de Bailhet, seigneur de Lintre, Han-sur-Lesse, etc. Reg. 177, fol. 10 — Reg. 176, fol. 11.
1554, 6 décembre.	54. Corroy. — Rendage emphytéotique de 9 bonniers de terre appartenant à la cure, demeuré à Gilles le Hermoir. Recueil n° 4*bis*.
1557, 12 mars.	55. Streel. — Relief, fait par le doyen de Saint-Pierre, mambour de la chapelle N.-D. aux Degrés, de terres relevant en fief de maître Jean, avoué de Streel, et ordre intimé à Gérard Petit Johan de Noville d'en déguerpir. Original, sceau enlevé. — Reg. 12, p. 864.
1559, 7 juin.	56. Seraing-le-Château. — Acte par lequel Philippe Royr relève, des chapelains de Saint-Pierre, une maison sise *en Vaya*, etc. Reg. 724, fol. 70.
1560, 10 mai.	57. Liége.— Relief, fait par Jacques de Tollet, chapelain de Saint-Lambert, de la maison de la Fleur de Lis, en la Basse-Sauvenière, à Liége. Reg. 784, fol 5 v°.
1560, 8 juillet.	58. Vechmael. — Stuit donné par Nicolas Villers, recteur de l'autel Saint-Jean-Baptiste, dans la crypte, des terres dites Flickenberg. Reg. 846, *in fine*.

1563, 26 mai.	59. Wez. — Relief, fait par Henri d'Awans, d'un vignoble sis en lieu dit Gheulette, mouvant des chapelains de Saint-Pierre. Reg. 779, p. 125 — Reg. 784, fol. 39.
1565, 13 mars.	60. Féchier. — Acte par lequel Franck de Féchier relève de Guillaume de Preit, dit de Barchon, des prés, trixhes et bois. Original — Copie du temps.
1565, 27 octobre.	61. Fooz, Hognoul, Voroux. — Rendage donné par les chapelains de Saint-Pierre, à Michel Malcoire. Copie du temps. — Reg. 784, fol. 35.
1565.	62. Corroy. — Rendage des dîmes, cens et rentes de « Corroit Chaustre le Boulle, Neufsart, Vieusart », etc., pour six ans. Reg. 36, fol. 79.
1567, 17 février.	63. Jeneffe. — Stuit de terres appartenant à l'autel Saint-Jean-Baptiste, en la crypte de Saint-Pierre. Reg. 846, *in fine*.
1567, 29 octobre.	64. Liége. — Rendage donné à Jean Darcisse, d'une brasserie située en la paroisse Saint-Pholien, ayant une issue sur Pécheurrue. Reg. 251, fol. 101.
1569, 7 juillet.	65. Boirs. — Rendage d'une cense, donné à Barthélemi de Boirs, par France de Fraipont. Reg. 251, fol. 96 v°.
1569, 2 novembre.	66. Liége. — Rendage d'une maison joignant à de petites demeures sises dans la petite Ansonrue, ayant appartenu à Lambert de Fraipont. Reg. 251, fol 82 v°.

1573, 23 septembre.	67. Liége. — Rendage donné à Barthélemi le Berlier, procureur, de la brasserie et arvoz situés sous les cloîtres de Saint-Pierre Reg. 12, p. 476.
1574, 23 mai.	68. Blehen. — Accense donnée à Renson le Charpentier, d'une maison dite le Paradis. Reg. 36, fol. 34.
1577, 27 mars.	69. Ans. — Rendage donné par Thierri Jamar, seigneur de Lantremange, à Jean Sacré, etc., d'un pré sis à Molinvaux, avec servitude de passage pour les maîtres de la fosse des Quatre-Ecus. Reg. 779, p. 86.
1586, 11 mai.	70. Ans. — Rendage des dîmes pour trois ans. Reg. 736, fol. 1.
1587, 29 avril.	71. Blehen. — Rendage des dîmes pour trois ans. Reg. 736, fol. 2 v°.
1589, 29 avril.	72. Ans. — Rendage des dîmes. Reg. 736, fol. 4.
1590, 8 juin.	73. Blehen. — Rendage des dîmes. Reg. 736, fol. 5 v°.
1590, 28 septembre.	74. Flémalle. — Rendage donné à Piron Parent, dit Boulboulle, d'un trixhe sis à Chou buisson. Reg. 193, fol. 93 v°.
1590, 11 décembre.	75. Rocour. — Rendage d'une terre, donné par les chapelains de Saint-Pierre, à Jean Stiénon. Reg. 784, fol. 80.
1592, 12 juin.	76. Ans. — Rendage des dîmes. Reg. 736, fol. 7.

1593, 29 avril.	77. BLEHEN. — Rendage des dîmes. Reg. 736, fol. 8 v°.
1595, 5 mai.	78. ANS. — Rendage des dîmes. Reg. 736, fol. 10
1596, 29 avril.	79. BLEHEN. — Rendage des dîmes. Reg. 736, fol. 12.
1597, 15 mars.	80. BLEHEN. — Relief de la seigneurie, fait par le chapitre, à la cour féodale de l'avouerie de Hesbaye. Reg. 36, fol. 13.
1603, 12 décembre.	81. GRAND-RECHAIN. — Rendage proclamatoire du pré de Lait, à la requête de Jean Chapeaville, prévôt de Saint-Pierre. Reg. 199, pp. 54 et 56.
1606, 2 mai.	82. CORROY-LE-GRAND, JODOIGNE-SOUVERAINE — Rendage des biens, dîmes, cens, etc , donné pour cinq ans, à Grégoire Beeckman. Reg. 12, p. 114.
1608, 27 octobre.	83. CEREXHE. — Reliefs faits par les fils de Mathieu Nagant, Henri Longle, etc. Reg. 12, p. 390.
1609, 12 janvier.	84. FEXHE ET NOVILLE. — Relief d'une terre, fait à la cour féodale de l'abbé de Saint-Laurent, par le recteur de N.-D. au Pilier, à Saint-Pierre. Reg. 12, p. 610.
1611, 15 juillet	85. LIÉGE. — Rendage proclamatoire d'une place vide, avec arvoz, sous les cloîtres de Saint-Pierre. Reg. 12, p. 540.
1613, 11 janvier.	86. ANS. — Rendage des dîmes pour six ans. Reg. 737, fol. 1.

1613, 13 mars.	87. Vivegnis. — Rendage d'un vignoble, par le chapitre, à Henri Labbaye. Reg. 12, p. 679.
1613, 30 mars.	88. Ans. — Relief de terres sises près de Mea, à Mollinvaux, non loin des Quatre-Ecus. Reg. 779, p. 83.
1613, 13 septembre.	89. Ans. — Accense de terres sises à Martinvaul, alle Xhaxhe, etc., pour neuf ans. Reg. 737, fol. 1 v°.
1614, 23 juin.	90. Blehen. — Accense des dîmes pour trois ans. Reg. 737, fol. 3.
1615, 20 mars.	91. Waremme, Oleye. — Rendage d'une terre située derrière Hartenge. Reg. 737, fol. 4.
1615, 27 mars.	92. Momalle, Fize, Kemexhe. — Rendage de terres, donné par le chapitre Saint-Pierre. Reg. 737, fol. 4 v°.
1616, 15 septembre.	93. Momalle, Fexhe — Accense de terres, donnée à Jean Collin, par le recteur de l'autel N.-D. au Pilier. Reg. 737, fol. 5.
1617, 22 novembre	94. Saint-Nicolas en Glain. — Rendage d'une maison, donné par Lambert d'Awans, à Pierre de Steel, chanoine de Saint-Pierre. Original, sceaux enlevés.
1618, 9 janvier.	95. Cerexhe-Heuseux. — Reliefs de terres, faits par Frambach Morea, Gérard de Boullienne, Abraham Nagant, etc. Reg. 12, p. 394.

1618, 18 juin.	96. WAREMME. — Accense de terres donnée, pour neuf ans, à Mathieu et Guillaume Boden. Reg. 737, fol. 7.
1619, 3 mai.	97. ANS. — Rendage des dîmes. Reg. 737, fol 9.
1620, 30 avril.	98. WAREMME. — Accense d'une terre, donnée à Gilles Constant. Reg. 737, fol. 10 v°.
1620, 9 mai.	99. MOUHIN. — Rendage d'une terre, donné à Renkin Frechon. Reg. 737, fol. 12.
1624, 29 novembre.	100. FLÉMALLE-HAUTE. — Relief de l'eau et de la pêcherie, fait par Jean de Borre, abbé du Val-Saint-Lambert, à la cour des tenants de Saint-Pierre. Reg, 53, fol. 13 v°.
1625, 13 mars.	101. ANS. — Rendage d'une maison et d'une brasserie sises en Brouck. Original, sceau enlevé.
1626, 6 février.	102. BOCHO ou BETTINCOURT. — Accense de terres situées sur la route de Waremme à Tirlemont. Reg. 737, fol. 15 v°.
1626, 12 février.	103. LIÉGE. — Rendage d'une maison, atelier, tisserie et presse, rue de la Grasse Pouille, Hors-Château. Reg. 780, fol. 122.
1626, 11 décembre.	104. LOWAIGE. — Rendage de terres, donné par l'autel de Sainte-Geneviève à Saint-Pierre. Reg. 737, fol. 17.
1628, 4 mai.	105. ANS. — Rendage des dîmes. Reg. 737, fol. 18.

1632, 13 novembre.	106. Ans — Relief fait par Jean Paulus, demeurant à Hurbise. Reg. 784, fol. 26.
1632, 19 novembre.	107. Liége. — Rendage d'une maison sise à Saucy, en la paroisse Saint-Pholien. Reg. 784, fol. 19.
1633, 9 décembre.	108. Péville. — Relief d'une maison, fait par les gendres de feu Jean de Presseux, bailli de Visé. Reg. 784, fol. 29.
1634, 11 mars.	109. Cerexhe-Heuseux. — Relief d'une maison, par Catherine, veuve de Franckotte de Mollin, etc. Reg. 12, pp. 150 et 410.
1637, 28 janvier.	110. Bleret, Waremme. — Rendage de terres donné, pour neuf ans, par le chapitre à Richal Rekum. Reg. 737, fol. 23 v°.
1640, 3 juillet.	111. Glain. — Rendage d'une dîme pour trois ans. Reg. 750, *in fine*.
1646, 1er mars.	112. Blehen. — Relief de la seigneurie à la cour féodale de la haute avouerie de Hesbaye. Reg. 12, p. 61.
1647, 24 janvier.	113. Jeneffe. — Rendage de terres donné par Gilles de Bocholt, doyen de Saint-Lambert, comme recteur de l'autel Saint-Jean-Baptiste en la crypte de Saint-Pierre. Reg. 848, fol. 107.
1650, 19 novembre.	114. Hodeige. — Accense de 40 bonniers de terres. Reg. 36, fol. 144.

1618, 18 juin. — 96. V... ...IGE. — Acte concernant l'accense ci-dessus. Reg. 36, fol. 152.

1619, 3 mai. — 1620, 30 avr... — ...16. AUBREMÉ. — Relief, fait par l'abbé de Saint-Gilles en Publémont, des biens d'Aubremé, appelés erronément Ambresin. Reg. 53, fol. 95.

16... 1652, ... juin. — 117. AUTRE-ÉGLISE. — Accense de 39 bonniers de terre pour neuf ans. Reg. 36, fol. 204, 210, 212.

1665, environ. — 118. MALL. — Relief, fait devant la cour de Reepen, par les bénéficiers de Saint-Pierre, de terres situées à Savenhoes, Ruttendael, etc. Reg. 779, p. 17.

1668, 19 septembre. — 119. LIÉGE. — Rendage perpétuel fait à Gilles de Beurre, boulanger, d'une maison située sur les degrés et cloîtres de Saint-Pierre. Reg. 54, fol. 17.

1698, 11 juin. — 120. FLÉMALLE-HAUTE. — Reliefs de terres, biens communaux, etc. Reg. 193, fol. 7 à 28.

1701. — 121. JODOIGNE-SOUVERAINE. — Demande de préférence pour la reprise de la dîme. Recueil n° 4*bis*.

1719, 10 mai. — 122. LIÉGE. — Rendage donné par François Henaut, chapelain, à Antoine Peters, d'une maison à l'enseigne de Saint-Joseph, rue Sœurs de Hasque. Reg. 788, fol. 7 v°.

123. Aubremé. — Constitution de Lambert Le Ruitte, abbé de Saint-Gilles, sur la personne de Gérard-Jérôme de Jennet, son prieur, pour relever les biens d'Aubremé. Recueil nº *4bis*.

1724, 27 juin. 124. Othée. — Rendage proclamatoire, par le chapitre, de trois maisons. Reg. 779, p. 13.

SUPPLÉMENT

82bis. — **1320**, 25 octobre. — ***Datum anno Domini M° CCC° vicesimo, sabbato ante festum beatorum Symonis et Jude apostolorum.***

L'official de Liége mande à Éverard, vicaire perpétuel de l'église de Hombourg, de passer l'acte qui suit.

A. E. L. *Recueil n° 4bis* (copie du XVIIe siècle sur papier).

83. — **1320**, 27 octobre. — ***Datum anno Domini millesimo tricentesimo vicesimo, in vigilia beatorum Simonis et Jude apostolorum.***

L'official de Liége fait savoir que, devant son commissaire Éverard, vicaire perpétuel de Hombourg, et en présence des échevins de la cour de la collégiale Saint-Pierre en cette localité, le chapitre de cette dernière église, représenté par le chanoine Jean Benjamin, a donné en emphytéose perpétuelle à Winand d'Awilhonrieu dit de Heyendale, fils de feu le chevalier Anselme d'Awilhonrieu, seize

bonniers de terres situées au territoire de Hombourg. Témoins : Jean dit Simale, frère; Jean d'Awilhonrieu, fils, et Anselme de Heyendale, cousin de Winand précité, Renier de Curia, etc. (1).

A. E. L. *Recueil n° 4bis* (copie du XVIIe siècle sur papier).

171bis. — **1354, 30 juillet.** — ***Datum anno a nativitate Domini M° CCC° quinquagesimo quarto, penultima die mensis julii.***

L'official de Liége commet le notaire Jean de Huesden pour procéder à la passation de l'acte qui suit.

A. E. L. *Recueil n° 4bis* (copie du XVIIe siècle).

172. — **1354, 1er août.** — ***Anno a nativitate Domini millesimo CCC° quinquagesimo quarto, indictione septima, mensis augusti die prima.***

L'official de Liége fait savoir que, devant Jean de Huesden, clerc, et en présence de la cour échevinale de Hombourg, Raes de Brouck (*de Palude*), écuyer, avoué de cette localité, fils de feu Simon de Brouck, chevalier, a vendu au chapitre de Saint-Pierre, représenté par les chanoines Josse de Valle et Godescalc de Zanetis, l'avouerie de Hombourg, avec les cens, rentes, profits, hommages et droits y attachés; Raes de Brouck s'engage à faire ratifier cette vente par Simon de Brouck, son frère, qui était hors du pays.

---

(1) Cette analyse remplace celle donnée page 29, d'après l'ancien inventaire, ce document ayant été trouvé pendant l'impression.

Garants de l'observation du contrat : Renier de Stoelsberghen, chevalier; Alman de Ophem, Michel van den Broeck et Gilles de Eyse, écuyers.

Témoins : Everard de Wilheen, écuyer; Jean Hannepin de Valle, Gérard Ulec de Eyse, Guillaume de Kerckhoff de Holzet, Mathias, curé de Hombourg, et Christian de La Miniers (1).

A. E L. *Recueil nº 4bis* (copie du XVIIe siècle sur papier).

386bis. — **1411, 30 juin.**

Ordonnance et dispositions testamentaires de Jean de Druenen, doyen de Saint-Pierre, concernant la maison décanale de cette collégiale.

A. E. L. Reg. intitulé *Statuta Sancti Petri*, fol. 9.

833bis. — **1527, 20 octobre.**

Record des échevins de Grand-Rechain énumérant certains droits, revenus et prérogatives appartenant au prévôt de Saint-Pierre, en sa qualité de seigneur foncier de Grand-Rechain, Wegnez, Lambermont et du moulin lez-Pepinster.

A. E. L. *Recueil nº 4bis* (copie sur papier, signée par le greffier de l'échevinage).

---

(1) Cette analyse remplace celle donnée page 157.

958bis. — **1560**, 29 mai.

Philippe, roi de Castille, etc., engage à Henri de Ghoer la seigneurie de Hombourg et Remersdael, contenant 118 maisons, savoir : 61 sur Hombourg et 57 sur Remersdael.

A. E. L. *Recueil n° 4bis* (copie du temps, sur papier).

APPENDICE

Nous publions ici la table, dressée au xvie siècle, de l'ancien cartulaire resté introuvable jusqu'à présent (1).

Sequuntur littere copiate in libro cartharum ecclesie Sancti Petri Leodiensis.

Littera concordie facte inter capitulum Sancti Petri et homines de Veteri Vineto, et fratrem ducis Brabantie. Sententia arbitralis super premissis. . . . Fol. I

Littera de libertate illorum de Veteri Vineto. Item de quadam concordia de Veteri Vineto. Cartha ducis Brabantie de molendino de Heestallio II

Privilegium super defalcatione ecclesiarum, per Henricum, electum Leodiensem, concessum. Littera super defalcatione ecclesie de Coroit, per archidiaconum (2). Littera super eadem, per episcopum. Littera de institutione vicarii perpetui ibidem III

---

(1) Voir l'*Introduction*, p. xvi. Cette table est insérée au reg. n° 10, fol. 21-23.

(2) Voir charte n° 58.

(3) Voir charte n° 62.

Littera pro eadem ecclesia, concessa per Theobaldum episcopum, de ecclesia de Coroit. Littera super defalcatione ecclesie de Natoye. Littera de institutione vicarii perpetui in ecclesiis de Natoye et Geves (1) IIII

Adhuc alia de vicariis de Nathoye et Geves. Littera de institutione vicarii perpetui in ecclesia de Homborch. V

Item alia littera super eadem ecclesia. Littera de Bockenmollin. Littera de resaicione ipsius molendini . . VI

Littera quittationis IX XII (*sic*) librarum facte per ministrum de Lerinez. Littera testamenti Nicolai Braxatoris, pro censu braxine Sancti Petri. Littera de Normerenges que pertinet ad mandatum. Littera concordie facte inter capitulum Sancti Petri et comitem de Lucemburghen, super quadam decima de Ohey VII

Commissio per capitulum, ad recipiendum obligationes pro ecclesia Sancti Petri. Recognitio Ar. de Roulux facta contra capitulum Sancti Petri. VIII

Littera de terra allodiali jacente in territorio de Beaurieux. Quedam conventiones super quadam hereditate de Richen IX

Littera de Vinea Sancti Petri data hereditarie. Adhuc alia super eadem vinea X

Privilegium capituli Leodiensis super fructibus ecclesiarum parrochialium adjunctarum prebendis ecclesie Sancti Petri (2). Privilegium ab episcopo Leodiensi obten-

---

(1) D'après une note du doyen Devaulx, cette charte, donnée par l'archidiacre Guy de Hainaut, était datée du lendemain de la Saint-Barthélemi (25 août) 1301.

(2) Voir charte n° 30.

(1) Voir charte n° 29.
(2) Voir charte n° 27.
(3) Voir charte n° 26.
(4) Voir charte n° 15.
(5) Voir charte n° 31.

(1) Voir charte n° 85.

---

(1) Voir charte n° 17.

Littera super I modio siliginis jucundi redditus, acquisito ab ecclesia Sancti Bartholomei Leodiensis. Littera acquisitionis XIIII sextariorum et duarum tertiarum pro anniversario Lansonis prepositi, facta ab ecclesia Sancti Jacobi Leodiensis LIX

Littera acquisitionis XIIII sextariorum et duarum tertiarum spelte, de anniversario Lansonis prepositi, ac XXI sextariorum spelte pro anniversario G. de Bierses, pro nobis facta ab ecclesia Sancti Dyonisii Leodiensis . . . LX

Littera acquisitionis VIII bonuariorum terre VI virgatarum magnarum et trium parvarum cum dimidia in territorio de Waremia (1). Littera domini ducis Brabantie super molendino ville de Geldonia superiori sibi per ecclesiam collato in emphetheosim perpetuam mediantibus VI modiis nudi grani. LXII

Littera domine duxisse Brabantie super predicto molendino de Geldonia LXIII

Littera quittationis quam plures incole de Geldonia superiori fecerunt occasione jamdicti molendini . LXIII

Sententia schabinorum de Geldonia superiori lata de mandato scabinorum Leodiensium super questione que fuerat coram dictis scabinis occasione dicti molendini. LXV

Littera acquisitionis XIIII sextariorum spelte a triginta presbiteris Leodiensibus. Littera super acquisitione consimilium XIIII sextariorum facta ab abbatissa et conventu Veteris Vineti. LXVI

Littera super affectatione XXIIII modiorum spelte heredi-

(1) Voir chartes nos 91 et 93.

([1]) Voir charte n° 124.

illam tenemus in feodum ab imperatore et quod propter interdictum latum seu ferendum in ducatu Limborgengie, non est in dicta ecclesia sive villa de Homborch cessandum a divinis.

Littera curie de Odeur prope Villare Episcopi, pro legato domini Johannis de Freris, cum una alia littera.

Littera curie Renardi de Roveroit, de acquisitione facta per capitulum ab Arnoldo de Sancto Martino.

Littera allodialium Leodiensium, de acquisitione facta ab Arnoldo de Sancto Martino in Lexhi.

Littere tres aut IIII de Jodoinge Soverainne, de certis modiis spelte acquisitis.

TABLE DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page XLIII. Dans la liste des écolâtres, au nom de ROBERT CHAINÉE ou Quercentius, ajoutez : habile calligraphe; pourvu, en 1565, d'une prébende à Saint-Jean (I. A. L. I, 344).

— LII. Dans la liste des chanoines, ajoutez : BORMANS (Henri), 1479. Voir p. XXXV.

— Id. Id., ajoutez : BORS (G. de), chantre. Voir p. XL, note 5.

— LXXVIII. Id., ajoutez : PANBRUGGE ou PAMBROUCK (Gilles de), official et conseiller privé de l'évêque, 1358, 1359 (I. A. L. XVI, 345, 351).

— LXXXVI. Id., supprimez le nom de Gilles de SOMBROUCK ; c'est une mauvaise lecture de Daris, pour Pambrouck.

— LXXXVII. Id., après le nom du chanoine TERMONIA, ajoutez : Costre. Voir p. XLVI.

— LXXXVIII. Id., ajoutez : UTRECHT (Thierri d'), date inconnue. Voir p. 412.

— 36, l. 2. Au lieu de ROCHELÉE, lisez : ROTSELAER.

Page 124, l. 25. Lisez : archiprêtre de Liége : Radoulphe d'Ombray.
— 127, l. 28. Au lieu de MARGON, lisez : MANGON.
— 129, l. 3. Au lieu de JEAN DE BRÉ, lisez : JEAN BYE.
— 143, l. 29. Au lieu de DOMINE, lisez : DOMINO.
— 162, l. 16 et 163, l. 8. Au lieu de MOUTON, lisez : MONETON.
— 175, l. 5. Au lieu de JEAN LE MAIRE, lisez : LÉONARD LE MAIRE.
— 307, l. 4. Au lieu de GUILLAUME DE CHYNEY, lisez : GODEFROID DE CINEY.
— 347, l. 22. Au lieu de HOUTAIN-SIMÉON, lisez, HOUTAIN-SAINT-SIMÉON.
— 364, l. 11. L'analyse du testament du doyen Arnould-Lambert-Hubert de Raymundt doit être rectifiée comme suit : Il fait des legs au chapitre de Saint-Pierre pour l'anniversaire de son père et de sa mère, décédés ; il mentionne sa sœur défunte Élisabeth, morte jeune ; Gilles Raymundt, chanoine régulier de Flône, son oncle ; Daniel de Raymundt, jurisconsulte, seigneur de My, son frère ; sa sœur Anne et sa nièce Marie, religieuses à Vivegnis ; ses neveu et nièces, Pierre-Abacuc, Jeanne et Catherine de Raymundt, enfants de Daniel, son frère ; son petit-neveu Arnold van Dalem, fils de Mathias van Dalem et de Jeanne de Raymundt.
— 385, l. 15. Au lieu de BOSSUT, lisez : BOFFU-EN-CONDROZ.